★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9327

28 PAGES

— VENDREDI 10 JANVIER 1975

SELON M. CALLAGHAN

Londres pourrait s'associer à la négociation sur la Rhodésie

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 50 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls. ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 20.

5, RUE DES ITALIENS

75427 PARIS - CEDEX 09

C.C.P. 4207-23 Paris

Télex Paris n° 65572

Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Rapprochement de l'Iran et du monde arabe

Les temps ont bien changé depuis que le président Nasser, il y a quinze ans, dénonçait dans le chah d'Iran « un agent de l'impérialisme et du sionisme », et prévoyait sa chute prochaine. Le successeur du père de la révolution égyptienne reçoit depuis mercredi, au Caire, avec tous les honneurs, Mohamed Reza Pahlevi, devenu, grâce au pétrole, un des puissants du Proche-Orient et du monde.

L'affaiblissement relatif de l'Egypte après la défaite de 1967 et la mort de Nasser, ainsi que le vide créé par le départ des Britanniques du golfe Persique ont modifié, au fil des ans, le rapport des forces au Proche-Orient en faveur des monarchies conservatrices. Dès 1970, le chah affirmait son intention de suppléer les forces britanniques en se proclamant « gardien et protecteur » de la région. Un an plus tard, il faisait occuper par l'armée impériale trois îlots stratégiques du détroit d'Ormuz, à l'entrée du golfe sans susciter de réactions notables de la part des Etats arabes, d'ordinaire fort sourcilleux en matière de souveraineté sur ce qu'ils appellent, eux, le golfe « arabique ». En mars 1973, franchissant une nouvelle étape, des forces iraniennes débarquaient dans le sultanat d'Oman pour y combattre les maquisards marxistes du Dhofar.

Si ce rôle de gendarme est tacitement accepté par une majorité des Etats arabes, certains d'entre eux dissimulent mal leur appréhension devant une politique d'intervention qui pourrait constituer un fâcheux précédent dans le golfe. L'Arabie Saoudite, notamment, principale rivale de l'Iran dans la région, souhaite « arabiser » la guerre du Dhofar en assurant la relève des troupes iraniennes par des forces équipées et financées par la Ligue arabe.

Deux obstacles plus importants s'opposent au rapprochement irano-arabe souhaité par les dirigeants du Caire. Le lourd contentieux qui oppose l'Iran à l'Irak à propos de la guerre du Kurdistan et de la navigation sur le Chatt-El-Arab n'émeut peut-être pas outre mesure les principaux pays arabes, en raison de l'isolement où se trouve aujourd'hui le régime de Bagdad. Ils doivent cependant en tenir compte et souhaitent une solution pacifique de ces différends. Enfin, et surtout, Téhéran maintient avec le gouvernement de Jérusalem des liens étroits ; malgré l'absence de relations officielles entre les deux Etats, Israël entretient à Téhéran une « mission » jouant pratiquement le rôle d'une ambassade et reçoit de l'Iran du pétrole.

Ainsi, et pour préparer son voyage au Caire, le chah a-t-il fait deux gestes de bonne volonté. En affirmant à un journal koweïtien qu'il rejetait l'idée de la création d'un Etat kurde « où que ce soit » et souhaitait voir Kurdes et Arabes vivre en harmonie, il a pris, au moins en paroles, quelque distance vis-à-vis du général Barzani, et peut-être facilité une éventuelle médiation égyptienne entre Bagdad et Téhéran sur ce point. A propos d'Israël, enfin, le souverain iranien a indiqué en décembre qu'il ne pouvait accepter la judaïsation de Jérusalem. Ira-t-il jusqu'à demander officiellement le retour de l'Etat juif à ses frontières de 1967, voire à aider les Arabes à obtenir et à financer l'armement qui leur fait défaut, comme certaines rumeurs l'indiquent ?

L'Iran a promis un crédit de 1 milliard de dollars à l'Egypte, ce qui contribue, évidemment, au réchauffement des liens entre les deux pays. Et il est significatif que le chah soit acclamé au Caire peu après l'annulation de la visite de M. Brejnev, et alors que Mme Sadate annonce, dans une interview, que son mari pourrait se rendre bientôt aux Etats-Unis en visite officielle.

(Lire nos informations page 2.)

L'AVENIR DU TERRITOIRE DES AFARS ET DES ISSAS

La Somalie dénonce à nouveau la présence française à Djibouti

La République de Somalie poursuit ses attaques contre la politique française à Djibouti, où M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, doit se rendre en avril prochain. Ouvrant mercredi 8 janvier, la vingt-quatrième session du comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine, M. Omar Arteh Ghalib, ministre somalien des affaires étrangères, a notamment déclaré : « Le gouvernement français prétend toujours que la Somalie française est partie intégrante du sol français... Ceci est absurde, et s'apparente à la position de l'ancien régime portugais qui considérait les territoires africains sous sa domination comme « territoires d'outre mer ».

Le ministre somalien a affirmé que si la France n'accordait pas l'indépendance à Djibouti elle devait s'attendre à une réaction des milliers de réfugiés du Territoire des Afars et des Issas installés en Somalie. Il a, d'autre part, accusé la France de transformer Djibouti en une « énorme base militaire » *et d'entourer la ville d'une ceinture de protection comprenant barbelés électrifiés et champs de mine.* « Bien que la France n'aime pas être comparée aux régimes minoritaires racistes d'Afrique australe, *a-t-il ajouté*, je dois dire qu'une telle ceinture de barbelés électrifiés n'existe même pas autour de Salisbury. »

I. — Le virus de l'indépendance

De notre envoyé spécial PHILIPPE DECRAENE

Djibouti. — « *A plusieurs reprises, je m'étais personnellement opposé à toute demande d'indépendance, attendant que la population du territoire soit prête. Or, j'ai désormais la conviction que nous ne serons jamais prêts, parce que la France ne fait rien qui puisse nous préparer à exercer une telle responsabilité...* »

L'homme qui exprime ainsi sa déception est un Afar, M. Ahmed Dini, ancien vice-président du Conseil de gouvernement, aujourd'hui chef de file de la Ligue populaire africaine, principal parti d'opposition. « *La France est présente ici*, ajoute-t-il, *mais si elle s'intéresse au pays, elle ne s'intéresse absolument pas aux gens qui l'habitent... les lois françaises ne protègent ni notre vie, ni nos biens, ni notre honneur... Elles peuvent en revanche être utilisées pour sévir contre nous...* »

Les doléances de l'opposition sont les mêmes qu'au cours des années précédentes : autocratie du régime dirigé par M. Ali Aref, à l'arbitraire duquel les opposants sont pratiquement livrés sans défense, truquage électoral, répression, racisme. A propos du nouveau haut commissaire de la République, M. Christian Dablanc, nommé par Paris en juillet dernier en remplacement de M. Georges Thiercy, estimé trop pusillanime, M. Ahmed Dini déclare : « *C'est un homme compétent et conscient de la dignité de sa charge, contrairement à certains de ses prédécesseurs, mais il arrive trop tard, car l'évolution récente des structures administratives et politiques a été telle que sa liberté d'action est à peu près nulle...* » Notre interlocuteur fait allusion aux conventions signées, le 27 novembre dernier, à Paris, par MM. Ali Aref, chef du gouvernement du Territoire français des Afars et des Issas, et Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, qui confèrent, notamment, la responsabilité des pouvoirs de police au gouvernement local.

(Lire la suite page 5.)

RÉÉVALUÉ SUR LA BASE DE 171 DOLLARS L'ONCE

Le stock d'or de la Banque de France est comptabilisé pour 75 milliards de francs

Un ajustement du prix aura lieu tous les six mois

L'accord conclu à la Martinique, le 16 décembre dernier, entre MM. Valéry *Giscard d'Estaing* et Gerald Ford sur la revalorisation des avoirs en or des banques centrales, « sur la base des prix courants du marché », reçoit sa première application en France. Le prochain bilan de la Banque de France, qui sera publié jeudi prochain et qui reflétera la situation arrêtée au 9 janvier, tiendra compte de la revalorisation des réserves métalliques, conformément à ce qu'a annoncé le président de la République au cours du conseil des ministres du mercredi 8 janvier. Sa valeur comptable passera, en conséquence, de 19,8 milliards de francs à un peu plus de 75 milliards de francs, soit une plus-value de l'ordre de 55 milliards.

La plus-value de réévaluation, comme l'avait annoncé M. Giscard d'Estaing, devrait être entièrement neutralisée par la création au passif d'un poste intitulé « Réserves de réévaluation des avoirs publics en or ». Le poste en question figurera à côté de la rubrique « Capital » pour bien faire ressortir son caractère de réserve. Le régime des avances des instituts d'émission au Trésor public n'est pas modifié, précise-t-on Rue de Rivoli.

Simultanément, les avoirs en devises qui comportent essentiellement des dollars font l'objet d'une nouvelle évaluation pour tenir compte de l'évolution des cours sur le marché. Au contraire de la précédente, cette opération fait apparaître une légère moins-value. Le stock de devises passe de 17,2 milliards de francs à un peu moins de 17 milliards. Au total donc les réserves de change (or et devises) seront comptées pour 92 milliards de francs environ, contre précédemment 36,8 milliards.

Comment ce double calcul a-t-il été effectué ? Jusqu'à maintenant le stock d'or de la Banque de France (3 140 tonnes) était évalué sur la base du prix officiel, tout à fait fictif, de 42,22 dollars l'once correspondant à 6 250 F le kilo. Pour cette première revalorisation, on a pris pour cours de référence le prix coté à Londres le 7 janvier, soit 171 dollars (moyenne de la cotation par opposition du matin et de l'après-midi), ce qui, compte tenu du cours du dollar retenu ce jour-là par la Banque de France, correspondait à un prix de l'ordre de 24 100 F par kilo.

Il a été décidé que le stock d'or serait l'objet d'une nouvelle estimation à la fin de chaque semestre, c'est-à-dire deux fois par an, ce qui est en soi fort intéressant puisque cette périodicité relativement peu fréquente — on avait d'abord songé à trois mois, ce qui aurait mieux correspondu aux vœux américains — indique le souci des autorités françaises de stabiliser le cours qu'on n'ose pas appeler officiel mais qui sert de référence à l'Institut d'émission. Ce cours de référence sera dans l'avenir égal à la moyenne des prix constatés sur le marché international au cours des trois mois précédents. Dans l'état actuel des choses, il s'agit du marché de Londres et l'on tiendra naturellement compte du taux de change du dollar constaté journellement au cours de la période retenue. Contrairement à ce qui avait d'abord été envisagé, aucune réfaction ne sera appliquée à la moyenne des cours, ce qui traduit le souci de se rapprocher le plus possible des indications données par le marché.

En ce qui concerne les réserves en devises, la méthode choisie est plus simple, et s'inspire des pratiques bancaires. On évaluera le stock de devises au début de chaque semestre sur la base du dernier cours connu. Les réserves de la Banque de France étaient évaluées jusqu'à maintenant en se fondant sur la parité théorique de 4,604 F pour 1 dollar, parité qui, sauf pendant quelques jours, n'a du reste jamais eu de signification pratique car, peu après le moment où elle a été fixée (12 février 1973), le cours du dollar est devenu flottant.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 26.)

CLOS PAR UN JUGEMENT DE CLÉMENCE

Le procès de Marseille a mis en lumière les défauts d'une juridiction d'exception

Après la décision du tribunal des forces armées de Marseille de condamner, mercredi 8 janvier, MM. Robert Pelletier et Serge Ravet à un an de prison dont huit mois avec sursis, et d'acquitter M. Alex Taurus, d'origine antillaise, l'ensemble des commentaires de la presse française et des mouvements politiques ou syndicaux fait état d'un jugement de clémence à l'égard des trois soldats.

Certaines organisations gauchistes ou antimilitaristes considèrent toutefois la décision du tribunal de Marseille comme un premier pas pour obtenir la libération de tous les soldats emprisonnés et réclamer la dissolution des tribunaux militaires et de la sécurité militaire, que des témoins de l'accusation ont mise en cause pour ses méthodes d'interrogatoire.

L'armée en rose

par JEAN PLANCHAIS

Le jugement rendu à Draguignan a été modéré. Et politique, bien entendu : il tend à la fois à « dégonfler » la manifestation des deux cents soldats du contingent en lui donnant l'allure d'un enfantillage un peu gros — il ne s'agissait après tout ni des « braves soldats du 17e » ni des mutins de la mer Noire — et à rassurer, par l'acquittement d'Alex Taurus, les appelés d'outre-mer victimes du racisme et leurs familles au lendemain du voyage parfois mouvementé de M. Giscard d'Estaing aux Antilles.

Après quoi, paternellement, tout le monde, de la droite à la gauche, et des cabinets aux états-majors, proclame qu'il faut traiter les jeunes soldats en adultes, leur donner des droits plus étendus — mais pas tous les droits, évidemment — et un prêt décent, surtout pour les chefs de famille.

(Lire la suite page 7.)

Peau neuve pour l'entreprise

par PIERRE DROUIN

La crise sonne l'heure de vérité. Ce que l'on subodorait depuis des années, cette volonté de l'Etat d'imprimer non seulement un mouvement mais sa marque sur l'industrie française, éclate au grand jour. Le général de Gaulle n'hésitait pas à employer dans un sens favorable le mot de dirigisme. Georges Pompidou faisait sienne — ô combien — la règle de l'« *impératif industriel* », en vertu de laquelle les pouvoirs publics doivent intervenir sans complexe, lorsqu'il le faut, dans le jeu de la production, voire occuper des créneaux délaissés par le « privé » pour une raison ou pour une autre. M. Giscard d'Estaing, libéral, laisse faire... une politique de contrainte sévère sur les petites et moyennes entreprises.

Le resserrement du crédit est l'arme classique contre l'inflation, et comme le gouvernement n'a ni le temps ni les moyens politiques d'en chercher d'autres, il l'utilise à fond. Une autre raison explique l'intérêt de cette technique. Tout en refroidissant la hausse des prix, elle élève la barre qui sépare les forts des faibles. Les affaires qui tiennent le coup sans l'aide du banquier, si généreusement dispensée aux temps de l'expansion à tout va, méritent de vivre. Pendant les six derniers mois, on faisait quasi délibérément une croix sur les autres, sauf si vraiment elles se trouvaient victimes de circonstances exceptionnelles et, par exemple, freinées à mort dans un premier élan prometteur.

Depuis le 1er janvier, la vis a été légèrement desserrée en faveur des P.M.E. présentant de bons dossiers, mais l'oxygène sera insufflé par la Caisse nationale des marchés de l'Etat, c'est-à-dire soigneusement filtré en haut lieu.

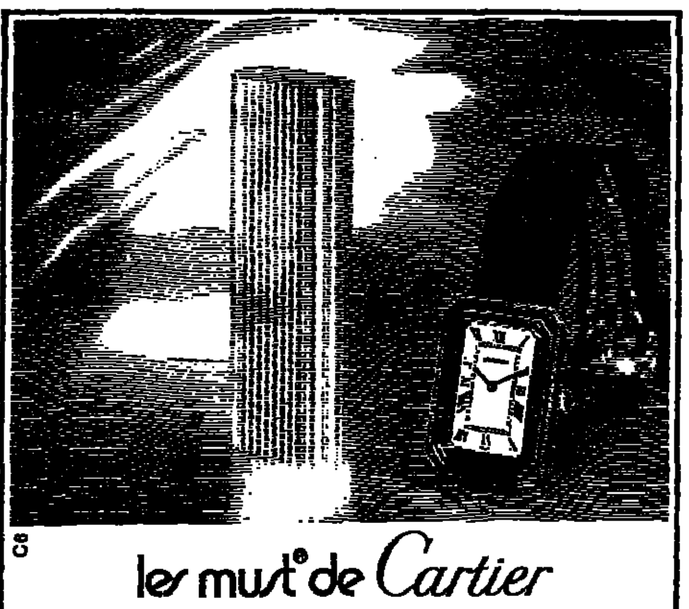
Ce droit de vie ou de mort sur les entreprises, dont l'Etat dispose aujourd'hui en maniant une série d'instruments (crédit, budget, impôt, nouveau comité de restructuration industrielle et bientôt taxe conjoncturelle), faisait dire récemment à M. Philippe Daublain, président du Centre français du patronat chrétien (1) que « *le pouvoir pourra ramener l'entreprise au rôle d'exécutant de la politique économique générale* ». Nombre d'établissements se trouveront de même à la merci des groupes plus puissants pouvant racheter à bas prix les unités de production en difficulté.

La crise accélère la marche vers la concentration déjà manifeste à l'autre bout de l'échelle, du côté des grandes firmes que l'Etat, cette fois, se garde bien de condamner, essentiellement pour ne pas avoir un fort flot de chômeurs sur les bras : le détonateur n'est pas le chiffre de la population totale sans emploi en France, mais sa densité.

L'intervention massive de l'Etat pour faire passer Citroën sous la coupe de Peugeot et Berliet sous celle de Saviem-Renault a été le signe le plus éclatant de cette politique qui consiste à profiter des difficultés du moment pour forger un meilleur outil de production. L'Etat a préféré la formule des prêts remboursables pour lancer l'opération plutôt que la prise de participation dans un ensemble industriel. Pourquoi ne va-t-il pas jusqu'au bout de sa logique ?

(Lire la suite page 25.)

(1) Revue *Dirigeant*, n° 56, nov.-déc. 1974.



AU JOUR LE JOUR

L'homme et le robot

Quand un missile ou tout autre robot militaire refuse d'obéir, on change de transistors, on effectue des réglages. En tout cas, on ne le fait pas passer devant un conseil de guerre.

Malheureusement, on ne sait pas encore très bien changer les transistors humains, et les procédés de réglage manquent de fiabilité.

Mais un homme ne peut se battre efficacement que s'il croit profondément à la cause pour laquelle il se bat. C'est dire qu'il doit avoir des opinions, et singulièrement des opinions politiques.

Elles seraient bien fragiles s'il suffisait d'un tribunal militaire pour l'en faire changer.

ROBERT ESCARPIT.

LA POÉSIE, DERNIÈRE LIBERTÉ

Retour à Desnos

Mort il y a trente ans dans le camp de concentration nazi de Terezin, en Tchécoslovaquie, Robert Desnos est l'objet d'un évident regain d'intérêt. Tout récemment, les documents cités par Sarane Alexandrian dans le Surréalisme et le Rêve *(1), l'émission de Jean-Jacques Bloch à la télévision (2), et l'exposition qui se tient à Montreuil (3) ont permis de mieux connaître ce poète, qui, d'après André Breton, joua dans le surréalisme « un rôle nécessaire, inoubliable », mais qui fut aussi un journaliste et un homme de radio. Ce retour à Desnos ne fait que commencer, puisque* la Nouvelle Revue française *s'apprête à publier le Journal inédit qu'il écrivit en 1944, peu de temps avant d'être arrêté. Une thèse consacrée au poète sera soutenue en juin par Mme Marie-Claire Dumas, et des extraits inédits des* Nouvelles-Hébrides *(le premier texte « automatique » de Desnos, datant de 1922) vont paraître chez Maeght dans une édition de luxe, illustrée par Miro.*

On trouvera page 15 un dessin, des textes inédits, ainsi que des témoignages de ses amis Michel Leiris, Jacques Baron, Philippe Soupault et Alejo Carpentier. A travers leurs propos, on voit se dessiner un homme. On ne l'imagine jamais seul.

Doué d'un solide appétit de vivre, plongeant « corps et biens » dans les amitiés et les inimitiés, dans la poésie ou dans les « sommeils », appelant de ses clameurs *la liberté ou l'amour !* — l'amour, ce « tango superbe » — il affirme : « *Je crois encore au merveilleux en amour, je crois à la réalité des rêves.* »

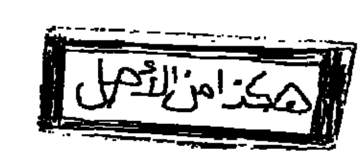
Déployé dans les récits oniriques, le merveilleux se niche aussi dans les complaintes populaires — *les Sans-cou* ou *Fantômas* — et même dans les quelque trois mille slogans de publicité radiophonique qui font dire à Desnos : « *Je suis le poète le plus écouté d'Europe.* » Partout présente, la poésie est la vie, elle sera la dernière liberté. Arrêté en 1944, transitant par le camp de Compiègne avant d'être déporté à Floha, Desnos écrit toujours, sur des feuilles de papier à cigarettes. Ainsi, *Sol de Compiègne* : « Craie et silex et herbe et craie et silex... »

MARION RENARD.

(1) Gallimard. Voir « le Monde des livres » du 18 octobre 1974.

(2) « Dans la mémoire de... », le 23 octobre, sur la troisième chaîne.

(3) Jusqu'au 24 janvier 1975. Voir *le Monde* du 17 décembre 1974.



AMÉRIQUES

États-Unis

Le juge Sirica accorde la libération anticipée à trois condamnés de l'affaire du Watergate

De notre correspondant

Washington. — Le juge Sirica a décidé mercredi 8 janvier de remettre en liberté trois des coupables de l'affaire du Watergate. MM. John Dean, Stuart Magruder et Herbert Kalmbach, qu'il avait lui-même condamnés à diverses peines de prison. John Dean se trouve ainsi libéré, après avoir purgé quatre mois d'une peine de un à quatre ans d'emprisonnement, Kalmbach et Magruder bénéficiant d'une libération anticipée après avoir accompli six et sept mois de leur peine respectivement fixée entre six et huit mois et entre dix mois et quatre ans d'emprisonnement. Dans sa courte ordonnance, le juge n'a pas précisé les raisons de sa décision. Plus tard, dans une interview à *la chaîne de* télévision C.B.S., il a confirmé son refus de donner de plus amples explications, indiquant seulement que son initiative ne préjugeait en rien les sentences qu'il aurait prochainement à prononcer contre MM. Mitchell, Ehrlichman, Haldeman et Mardian, anciens collaborateurs de M. Nixon, reconnus coupables il y a une huitaine de jours par les jurés du tribunal de Washington.

En fait, les trois hommes remis en liberté avaient déjà, il y a quelques mois, adressé chacun au juge une demande en réduction de peine. Ce dernier a accepté, en vertu d'un texte légal l'autorisant expressément à faire acte de clémence à la lumière de « circonstances nouvelles ». De l'avis des observateurs, celles-ci ne peuvent être que la mesure de pardon inconditionnel accordée de pardon inconditionnel acordé par le président Ford à M. Nixon. Mais le juge Sirica a également refusé de s'expliquer sur ce point. Il semble qu'il ait surtout tenu un engagement pris envers les trois accusés en contrepartie de leur acceptation de plaider coupable *et coopérer avec l'accusation* dans le procès qui vient de prendre fin sur la condamnation des anciens collaborateurs de M. Nixon. Le témoignage à charge de John Dean en particulier a été capital, et la mseure de faveur prise à son égard représente la récompense des services qu'il a rendus, notamment en révélant dans le détail la tentative d'étouffement de l'affaire de Watergate, tentative dans laquelle il s'était lui-même compromis.

Enfin, la décision du juge répond probablement à un souci de justice envers trois hommes condamnés qui ont commencé à purger leur peine alors que le principal responsable bénéficie *d'une immunité totale. Aussi bien,* malgré la mise au point et la réserve du juge Sirica, les milieux politiques s'attendent maintenant que les autres condamnés du Watergate reçoivent de légères sentences et bénéficient d'une mesure de clémence si leur condamnation est confirmée en appel.

HENRI PIERRE.

Chili

DOUZE MILITAIRES ET UN AVOCAT SONT CONDAMNÉS POUR COLLABORATION AVEC LE MIR

Santiago *(A.F.P.)*. — Douze militaires de l'armée de terre et avocat de la Gauche chrétienne, accusés pour la plupart d'avoir collaboré avec le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), ont été condamnés par la justice militaire à des peines allant de cent quatre-vingts jours à quinze *ans de prison, apprend-on mercredi* 8 janvier dans les milieux du barreau. Le conseil de guerre avait siégé à la fin du mois de novembre à Santiago.

Un avocat du barreau de Santiago, Mᵉ Roberto Celedon, militant du parti de la Gauche chrétienne, a été d'autre part condamné à quatre ans de prison, accusé *d'avoir collaboré* avec le *MIR* dans sa politique d'infiltration des forces armées. Trois civils traduits devant le conseil de guerre ont été acquittés.

Les sentences du tribunal sont toutes inférieures aux peines demandées par le procureur militaire, qui avait requis des peines de vingt ans de prison pour la plupart des accusés.

3 jours sur la COTE D'AZUR

à partir de 138 f

Valable du 20 Septembre 1974 au 20 Mars 1975

3 jours - 3 nuits		7 jours - 7 nuits	
*	138 f	*	349 f
**	162 f	**	405 f
***	207 f	***	510 f
****	267 f	****	650 f
****L	429 f	****L	1028 f

Ces prix s'entendent PAR PERSONNE, PAR SÉJOUR EN CHAMBRE OCCUPÉE PAR 2 PERSONNES DEMI-PENSION, TAXES et SERVICE COMPRIS ET TOUT UN PROGRAMME DE DISTRACTIONS

POUR VOTRE TRANSPORT

AIR FRANCE

AIR INTER

et la SNCF

vous offrent des conditions particulièrement avantageuses et vous proposent également d'autres formules de séjour avec transport compris

INFORMATIONS-RÉSERVATIONS

VOTRE AGENT DE VOYAGES HABITUEL

ou Groupement des Agents de voyages de la Côte d'Azur

13, rue Masséna - NICE

TÉL. 88-64-37 - TELEX BIVTOURS 46 638

ASIE

Indochine

Washington estime que Phnom-Penh et Saigon devront bénéficier d'une aide militaire accrue

Inquiet de la tournure des événements en Indochine du Sud, et spécialement au Cambodge, le président Ford va chercher à obtenir des crédits supplémentaires pour les régimes de Phnom-Penh et de Saigon. Sans une telle assistance, les troupes du maréchal Lon Nol pourraient se trouver, au printemps, dans une situation intenable.

L'exécutif demandait des crédits de 362 millions de dollars pour Phnom-Penh ; le Congrès n'en a accordé, pour l'exercice 1974-1975, que 200 millions, qui sont déjà, en fait, dépensés. M. Ford est, d'autre part, autorisé à user à sa guise d'un fonds d'urgence de 75 millions, ce qu'il s'apprête sans doute à faire, mais, estime le Pentagone, cette somme est insuffisante : il faudrait, en plus, un *crédit* de 100 ou 150 millions. En effet, les forces de Phnom-Penh consomment beaucoup de munitions : *les conseillers américains* leur ont donné cette habitude, et les combats sont actuellement violents.

D'autre part, M. Ford étudie « *avec la plus grande attention* » la possibilité d'accorder des crédits supplémentaires à Saigon, indique le département d'Etat. L'assistance militaire *pour l'année fiscale est de* 700 millions, soit moins que n'avait demandé l'exécutif ; mais il n'y a pas, pour Saigon, urgence comme pour Phnom-Penh. M. Ford risque de se heurter, dans les deux cas, à une forte opposition du Congrès.

Lourdes pertes au Cambodge

● AU CAMBODGE, les troupes du maréchal Lon Nol ont rompu l'encerclement du quartier général de la septième division, à quelque 25 kilomètres au nord-ouest de Phnom-Penh ; les pertes semblent lourdes des deux côtés. L'agence A.P. fait état de l'exécution de nombreux civils par les Khmers rouges, et le commandement assure que seize bonzesses ont été assassinées après avoir été violées.

Nombreuses réactions à la chute de Phuoc-Binh

● AU VIETNAM DU SUD, plus de *cent vingt avions ont bombardé* mardi et mercredi la région de Loc-Ninh, contrôlée par le G.R.P., indi*que un porte-parole. On assiste,* d'autre part, à un déplacement du champ d'action des révolutionnaires. *Une petite ville de la province* côtière de Binh-Dinh, Hoai-Nhon (440 kilomètres au nord-est de Saigon) est l'objet de violents *affrontements*. D'autre part, indique un communiqué, une attaque communiste a été repoussée à Hoai-Duc, un chef-lieu de district de la province de Binh-Thuy, à environ 130 kilomètres au nord-est de la capitale.

La chute de Phuoc-Binh, chef-lieu de la province de Phuoc-Long, continue de provoquer des réactions. Elle a été annoncée jeudi 9 janvier par la presse chinoise, qui parle de la « *punition écrasante infligée aux troupes de Saigon* ». *L'Etoile rouge*, de Moscou, parle du « *légitime droit d'autodéfense* » du G.R.P. Le gouvernement de Saigon demande aux pays signataires de l'acte final *de la conférence internationale* sur le Vietnam de prendre « *toutes les mesures, que la situation exige, pour mettre fin rapidement aux actes d'agression du côté communiste* ». Le G.R.P. affirme qu'il ne se laissera pas *impressionner par les actes* d'intimidation des Américains. Quand à la R.D.V., elle « exige » que « *l'administration Ford cesse complètement tout engagement militaire et toute ingérence dans les affaires intérieures du Sud* ». — *(A.F.P., A.P.)*

Un clown de Hanoï « déterminé à vaincre »... la bureaucratie

Hanoï (A.F.P.). — Le rire peut, *dans certains pays, faire* bon ménage avec la révolution. Alors que, selon une certaine image de marque, les Nord-Vietnamiens sont considérés comme des gens froids et austères, essentiellement préoccupés par leur « détermination de vaincre », un clown, que ses vingt ans de métier autorisent à caricaturer la bureaucratie, et trois mille spectateurs hilares, réunis sous un chapiteau de cirque à Hanoï, démontrent le contraire.

Pour un journaliste occidental, la satire particulièrement féroce de cette bureaucratie, comme le spectacle d'une foule déchaînée, le mouchoir à la main pour essuyer des larmes de *rire, sont assez étonnants*. Le numéro — sans aucun commentaire — dure une dizaine de minutes.

Sur la piste, un bureau et une chaise. Entre un fonctionnaire, en complet strict et sombre, chapeau melon sur la tête, lunettes au bout du nez, une énorme serviette à la main. Premier travail : épousseter le bureau, prendre deux tasses de thé et ouvrir le journal (détail important : *le journal est plié de telle* façon qu'on ne sait pas s'il s'agit du quotidien du parti ou de celui de l'armée). Sur la table, une pancarte en vietnamien avec ces mots : « Il faut travailler concrètement huit heures par jour. » Une autre pancarte, que le fonctionnaire ne va pas tarder à mettre sous le nez d'un subordonné, et sur laquelle *on* peut lire : « Aujourd'hui n'est *pas* jour de signature du courrier. »

L'homme *s'affaire* alors devant une montagne de paperasses, ne prêtant aucune attention au visiteur suivant. Pourtant, c'est une femme. Elle est jolie. Le fonctionnaire s'en aperçoit quand même.

Alors, il se trouble, s'agite, fait asseoir la jeune femme tout contre lui, refuse une cigarette, symbole de la corruption, qu'il finit malgré tout par fumer avec délectation, fait du charme, puis, les yeux fermés, lui signe tous ses papiers. Au dernier document cependant — et toujours sans un mot — il lui fait comprendre qu'elle dépasse les bornes et qu'il a un supérieur hiérarchique dans les étages supérieurs. Toutefois, envoûté par le charme de la jeune femme, il finit par apposer sa dernière signature, en transpirant à grosses gouttes.

En quittant son bureau, sa serviette accroche une autre *pancarte qui dit* : « *Il est défendu* d'arriver après l'heure et d'en partir avant. » La serviette s'ouvre : elle contient un canard bien vivant et des légumes, autres preuves de corruption qui font redoubler les rires des spectateurs de tous âges.

Le clown du Cirque national de Hanoï prouve qu'en ayant beaucoup *de* talent — il est professeur à l'école de cirque — on peut aussi avoir du courage.

PROCHE-ORIENT

Égypte

Le chah d'Iran est reçu au Caire avec des égards particuliers

De notre correspondant

Le Caire. — Le chah et l'impératrice d'Iran sont arrivés au Caire le mercredi 8 janvier, venant d'Amman, pour une visite officielle de cinq jours. Quelque cinquante mille personnes ont réservé un accueil bon enfant au souverain iranien qui, en compagnie du Raïs, a franchi en voiture découverte la dizaine de kilomètres séparant l'aéroport du Caire du palais de Koubbeh, à Héliopolis. Les autorités égyptiennes, tenant à manifester leur satisfaction de recevoir officiellement le couple impérial, avaient mobilisé la foule des grands jours, depuis les fellahs en longue robe de coton jusqu'aux collégiens en uniforme, en passant par les ouvriers en tenue de travail et les fanfares de quartiers. Toutefois, le service d'ordre restait léger, alors que nombreux étaient ceux qui s'attendaient à son renforcement après les désordres du Caire, le 1ᵉʳ janvier dernier.

Des milliers de portraits jumelés de l'empereur et du président, autant de petits drapeaux des deux pays, des banderoles en arabe et en persan réclamant « *une solidarité arabo-islamique agissante face au sionisme* », avaient été distribués à la population. Mohamed Reza Chah a même eu droit aux escadrilles de chasse passant en rase-mottes et aux hérauts soufflant dans des trompettes, marque de considération qui n'avait pas été accordée au président Nixon en juin 1974. Il est vrai qu'outre la fraternité musulmane (bien que l'Iran soit chiite et l'Egypte sunnite), qui n'est pas un vain mot au Proche-Orient, l'aide économique et financière de Téhéran à l'Egypte commence à se matérialiser.

Après avoir salué « *le monarque révolutionaire assis sur le trône de Cyrus le Grand* », « *le chah, figure de proue de l'économie internationale* », la presse cairote annonce « *des entretiens politiques importants* » entre le Raïs et « *son frère l'empereur d'Iran* », pourparlers qui porteront sur la coopération bilatérale, la crise du Proche-Orient et les relations arabo-iraniennes, et qui devraient déboucher sur « *une relance de l'amitié égypto-iranienne dont l'influence sera déterminante pour l'avenir de la région* ». — J.-P. P. H

WASHINGTON A AUTORISÉ L'IRAN A CÉDER DES AVIONS F-5 A A LA JORDANIE

Washington *(A.F.P.)*. — Le gouvernement américain a autorisé l'Iran à fournir à la Jordanie vingt chasseurs-intercepteurs F-5 A Northrop construits aux Etats-Unis.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson, a indiqué, mercredi 8 janvier, que cette autorisation a été donnée conformément à la politique américaine, qui est de « *soutenir la coopération régionale* » dans cette partie du monde, et de « *renforcer la défense de ses amis* ». L'Iran n'avait plus besoin de ces appareils, tandis que la Jordanie « *en a un besoin légitime* », a estimé le porte-parole, qui a toutefois refusé de préciser ce qu'il entendait pas ce « *besoin légitime* » du royaume hachémite. « *Quiconque a suivi les événements des dernières années devrait comprendre* », a-t-il noté.

Les F-5 A ont fait leur première apparition en Jordanie au début de cette semaine lors des cérémonies qui ont marqué la réception du chah à Amman. Les accords de vente à l'Iran, ces dernières années, de quelque deux cents F-5 A et F-5 E, stipulaient que ce pays ne pourrait pas céder ces appareils à une tierce puissance sans l'autorisation des États-Unis.

CRÉATION DE L'ASSOCIATION FRANCE-LAOS D'AMITIÉ ET DE SOLIDARITÉ

L'assemblée constitutive de l'Association France-Laos d'amitié et de solidarité (AFLAS) s'est tenue mercredi 8 janvier à Paris. Son siège est situé 20, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris-10ᵉ.

L'AFLAS, qui va organiser une collecte pour la reconstruction d'une école à Sam-Neua (capitale administrative du Pathet-Lao *pendant la guerre*), se donne pour buts : de faire mieux connaître la civilisation laotienne ; de développer les rapports entre le Laos et la France ; de « *soutenir le peuple laotien dans l'exécution des accords de Vientiane des 21 février et 14 septembre 1973 pour un Laos neutre, indépendant, démocratique, pacifique, unifié et prospère* » ; de « *permettre la consolidation de la paix et de l'indépendance nationale du Laos, en s'élevant contre toute ingérence étrangère, et de contribuer ainsi à la sauvegarde de la paix en Asie du Sud-Est et dans le monde* ».

CORRESPONDANCE

La torture en Inde

M. Jean Fuzier nous écrit, à la suite de l'article « Tortures et détention sans procès dans la plus grande démocratie du monde » (le Monde *du 5-6 janvier) :*

L'auteur interprète la torture connue sous le nom de « green broomstick trick » comme consistant à « enfoncer un manche à balai neuf dans le pénis du *prisonnier* », faisant ainsi preuve d'une effarante ~~imagination~~ ou d'une fâcheuse méconnaissance de l'anglais... Le procédé semble plutôt faire appel à un « brin de genêt vert », dont on peut en effet faire des balais, et qui peut même à la rigueur être prélevé sur un balai neuf (s'il est encore vert !). Mais de là à utiliser le manche ! Les pires tortionnaires des *Cent Vingt Jours de Sodome* eux-mêmes ne sont pas allés jusqu'à *cette énormité. Cela* dit, le modeste brin de genêt vert, entre des mains expertes, peut, n'en doutons pas, se révéler un effroyable instrument de torture.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● M. OTTO OHLSEN, directeur de la Croix-Rouge ouest-allemande (D.D.K.), a annoncé, mardi 7 janvier, que 24 312 émigrés des pays de l'Est, tous d'origine allemande, étaient arrivés en République fédérale. 7 827 *ont quitté la Pologne* — ce qui porte à 55 449 le nombre des immigrants de ce pays depuis la signature du traité germano-polonais en 1972 — 6 541 l'Union soviétique, 8 487 la Roumanie, 647 la Yougoslavie, 423 la Hongrie et 387 la Tchécoslovaquie. — *(A.F.P.)*

Belgique

● LES JOURNALISTES DES PROGRAMMES EN FLAMAND de la radio-télévision belge (R.T.B.) se sont mis en grève, mercredi 8 janvier, pour protester contre la nomination de quatre membres du parti social-chrétien — formation au pouvoir — *à des postes-clés* de la R.T.B. — *(Reuter)*

Botswana

● LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ET LE BOTSWANA ont décidé d'établir des relations diplomatiques à compter du 6 janvier. — *(A.F.P.)*

Cuba

● M. EDWARD GIEREK, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais, arrivera en visite *officielle* à Cuba vendredi 10 janvier, a-t-on annoncé mercredi à La Havane. M. Gierek sera accompagné par le ministre des affaires étrangères, M. Stefan Olszowski, ainsi que par de nombreuses personnalités politiques polonaises. Cette visite fait suite à une invitation du premier ministre cubain et premier secrétaire du parti communiste de l'île, M. Fidel Castro. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● LE PRESIDENT GERALD FORD a nommé mercredi 8 janvier M. Nathaniel Davis — un diplomate de carrière — au poste de secrétaire d'Etat adjoint aux affaires africaines, en remplacement de M. Donal Easum. La nomination de *M. Davis, qui est actuellement* directeur du personnel en poste à l'étranger, au département d'Etat, doit encore être confirmée par le Sénat. — *(Reuter.)*

Éthiopie

● LE DROIT A L'INDEPENDANCE DE L'ERYTHREE ne peut faire l'objet de négociations avec le régime militaire *éthiopien, indique* un communiqué publié le mercredi 8 janvier, au Caire, par le Front de libération de l'Erythrée. Le communiqué précise que les seules négociations qui pourraient s'engager devraient porter *sur* les modalités de l'évacuation des troupes éthiopiennes de l'Erythrée. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● LE DUC DE WELLINGTON a présidé mardi 7 janvier à Londres la première réunion du Comité britannique pour Waterloo récemment formé. Ce comité a décidé de lancer en 1975 — cent soixantième anniversaire de la bataille — une série de souscriptions pour financer l'aménagement du champ de bataille de Waterloo et améliorer les services d'information aux touristes. — *(A.F.P.)*.

Guinée

● M. CAMARA DAMANTANG, membre du comité central du parti unique guinéen, a été élu président de la nouvelle Assemblée législative guinéenne. *M. Camara Damantang, qui* était jusqu'à présent secrétaire permanent du parti, remplace à ce poste M. Léon Maka. La nouvelle Assemblée, qui compte cent cinquante membres, a été renouvelée pour sept ans lors des élections du 27 *décembre* dernier. — *(Reuter.)*

Italie

● *LA COUR DE CASSATION* DE ROME a rejeté, mercredi 8 janvier, le recours présenté par le général Vito Miceli, ancien chef des services secrets, demandant l'annulation du mandat d'arrêt émis le 31 octobre par le juge d'instruction de Padoue, M. Giovanni Tamburino, chargé à l'époque de l'enquête sur l'activité des organisations d'extrême droite. — *(A.F.P.)*

Kenya

● L'UNIVERSITE DE NAIROBI, fermée depuis le 14 août dernier à la suite d'une grève des cours déclenchée pour obtenir de meilleures conditions de travail, a rouvert ses portes lundi 6 janvier. Mais elle a été presque totalement boycottée par les étudiants, qui ont affirmé au cours d'une manifestation sur le campus qu'aucune de leurs revendications n'avait été satisfaite. — *(A.F.P.)*

Pologne

● LE SEPTIEME CONGRES DU PARTI OUVRIER unifié polonais se tiendra à Varsovie dans le courant du dernier trimestre 1975, a annoncé M. Gierek, à l'issue d'une session plénière du comité central consacrée, les 6 et 7 janvier, aux problèmes idéologiques. — *(A.F.P.)*

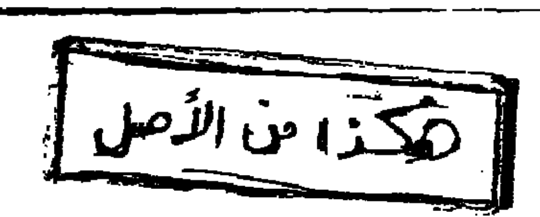
Union soviétique

● LE PRESIDENT NICOLAS PODGORNY a reçu mercredi 8 janvier les ministres de la défense des sept pays du pacte de Varsovie, réunis à Moscou pour consultations. — *(Reuter.)*

Venezuela

● LE CHAH D'IRAN se rendra en visite officielle au Venezuela dans la première semaine du mois de mai, annonce-t-on à Caracas. — *(UPI.)*





صورة عن الاصل

EUROPE

Allemagne fédérale

Bonn souhaite conclure rapidement un accord avec Berlin-Est sur la frontière de l'Elbe

De notre envoyé spécial

Schnackenburg (Basse-Saxe). — Les hautes eaux de l'Elbe ont recouvert les prairies, si bien qu'il est difficile de savoir aujourd'hui où commence et où s'arrête le fleuve. Les habitants du petit port de Schnackenburg, qui fait face à la République démocratique allemande, sont inquiets. Certes, ils sont habitués aux inondations annuelles qui chassent devant elles *« la peuplade sauvage des Heidschnucken »*, ces moutons aux grandes cornes que Mme de Staël avait déjà rencontrés *« dans cette contrée désolée et déserte »*. Mais cette année, la crue a apporté avec elle des mines qui se trouvaient sur la rive orientale de l'Elbe.

Le vendredi 3 janvier, les pionniers de la police des frontières en avaient déjà découvert neuf. Les habitants de la région craignent les prochaines inondations qui pourraient en charrier d'autres. Certaines sont, peut-être, restées enfouies dans les herbes immergées et ne seront retrouvées qu'au printemps. Ce sont des mines en plastique qu'il n'est pas possible de repérer avec les détecteurs traditionnels. Les paysans et les pêcheurs des petits villages autour de Schnackenburg ont fabriqué des barrages de fortune pour éviter qu'elles ne suivent les petits cours d'eau.

La carte « A »

Cette affaire devrait passer devant la commission des frontières, créée par le traité fondamental de 1972 entre la R.D.A. et la R.F.A. et qui se réunira les 14 et 15 janvier. La tâche sera délicate, la commission doit, en effet, fixer la frontière entre les deux Etats allemands sur les 94 kilomètres où elle suit le cours de l'Elbe. Pour l'instant, cette frontière se trouve sur la rive orientale, du côté de la R.D.A., mais les autorités est-allemandes ont demandé que, selon les règles du droit international, elle soit fixée au milieu de l'Elbe. Chaque camp a fourbi ses armes en recherchant les cartes les plus anciennes et les plus officielles pour étayer sa thèse. Ce problème complexe, confus, embrouillé, est une aubaine pour les juristes allemands.

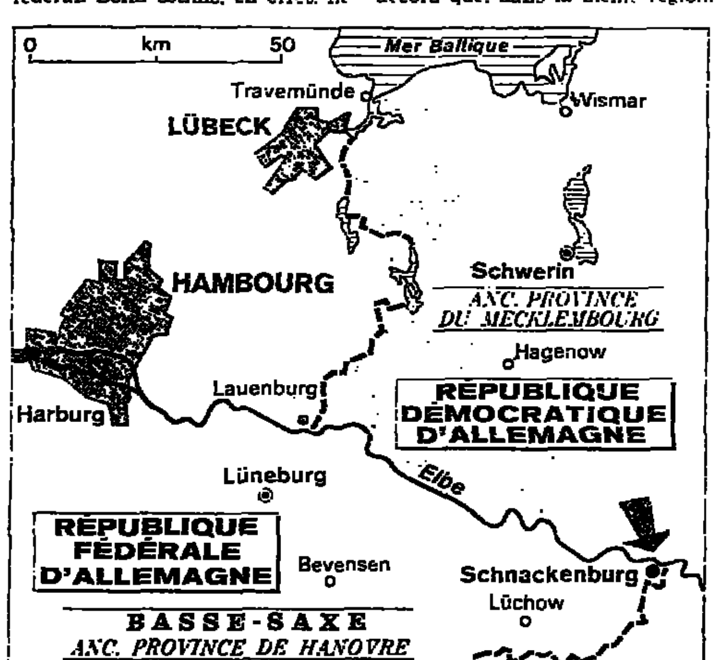
En principe, la commission des frontières ne peut que confirmer les décisions des alliés consignées dans le protocole de Londres du 12 septembre 1944. Su la carte « A », la frontière entre les zones britannique et soviétique est marquée sur la rive est de l'Elbe. Mais les zones d'occupation devraient être délimitées comme les anciennes provinces allemandes. Or, la frontière entre la province de Hanovre, à l'Ouest, et le Mecklembourg, à l'Est, courait en zigzag des deux côtés du fleuve. Une déclaration des hauts commissaires alliés, à la fin du régime d'occupation, en 1955, complique l'affaire. En réponse à une question du chancelier Adenauer, il avait été indiqué que le milieu de l'Elbe constituait la frontière. Quant aux cartes publiées en R.D.A. elles dessinent la frontière sur la rive occidentale...

Cette discussion n'a pas seulement un intérêt juridique. Sur les rives de l'Elbe, les autorités locales se demandent si la pêche et le sport nautique, qui attirent, aux beaux jours, de nombreux citadins, ne seront pas compromis le jour où la frontière sera déplacée. Le député chrétien-démocrate de Lunebourg a déjà menacé de déposer une plainte devant le tribunal constitutionnel de Karlsruhe, car *« l'aliénation d'une partie du territoire national est ouvertement contraire à la Constitution »*.

Son collègue chrétien-démocrate, M. Möhring, est plus prudent. Il considère que la République fédérale n'a pas, dans cette affaire, que des arguments à faire valoir. La carte « A » du protocole de Londres, qui fait autorité, est, par exemple, tout à fait imprécise. M. Möhring souhaite un arrangement avec la R.D.A. Le tracé théorique de la frontière lui importe moins que des accords qui permettraient aux deux parties d'utiliser toute la largeur du fleuve. Sa position rejoint, exactement, celle du gouvernement fédéral. Bonn estime, en effet, ne pouvoir faire autrement qu'accepter le milieu du fleuve comme frontière, mais demande en contrepartie que les pêcheurs, les sportifs et les vacanciers puissent se promener, sans risque, sur toute la largeur de l'Elbe. Le gouvernement souhaite que ceux qui s'échoueront sur la rive orientale ne soient pas interpellés et ne voient pas leur bateau confisqué, comme c'est le cas actuellement.

La R.F.A. et la R.D.A. sont d'autant plus intéressées par un accord que, dans la même région, à cheval sur la frontière, se trouvent des réserves de gaz naturel — et, un peu plus au sud, de charbon, — que les deux Etats allemands paraissent bien décidés à exploiter en commun.

DANIEL VERNET.



LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE AUX « CRIMINELS EN COL BLANC »

Bonn *(A.F.P.)*. — Le gouvernement de Bonn a adopté, mercredi 8 janvier, un projet de loi renforçant les dispositions répressives contre les *criminels en col blanc* qui, selon ses estimations, détournent ou utilisent indûment, chaque année, des fonds allant de 20 à 25 milliards de marks (de 36 à 45 milliards de francs).

Pour la première fois dans dans l'histoire de la R.F.A., les délits de détournement de fonds, d'escroquerie en général, d'escroquerie au crédit, aux subventions, vont être passibles de peines pouvant aller jusqu'à dix ans de prison dans les cas les plus graves.

Le ministre de la justice, M. Hans-Jochen Vogel, a souligné que ce projet de loi avait été rendu nécessaire par le développement des délits économiques et leur complexité croissante. Il devrait enfin, a-t-il ajouté, mettre sur un pied d'égalité devant la loi les criminels de droit commun et ceux que l'on appelle les *« criminels en col blanc »*.

République d'Irlande

L'ARRESTATION D'UN DIRIGEANT DE L'IRA RISQUE DE METTRE LA TRÊVE EN DANGER

Dublin *(A.F.P., A.P.)*. — M. Kevin Mallon, l'un des principaux dirigeants de l'IRA « provisoire » a été arrêté, mercredi 8 janvier, à Foxrock, l'un des quartiers résidentiels de Dublin. Agé de trente-sept ans, cet ancien bookmaker était l'un des hommes les plus recherchés en République d'Irlande, en Ulster et en Grande-Bretagne. Considéré comme le principal spécialiste de l'armée clandestine irlandaise en matière d'explosifs et d'engins piégés, il s'était enfui, en octobre 1973, de la prison de Mountjoy, à Dublin.

Repris un mois et demi plus tard, il s'était une nouvelle fois échappé, en août dernier, avec dix-huit autres détenus de la prison de Portlaoise. Il aurait réussi, ensuite, à gagner l'Angleterre pour organiser la série d'attentats à la bombe qui firent vingt-sept morts et plus de deux cent cinquante blessés à la fin de l'année dernière. Selon certaines informations non confirmées, M. Kevin Mallon serait l'un des responsables de l'IRA qui auraient rencontré, le mois dernier, les représentants des Eglises d'Ulster. L'entrevue devait aboutir à la trêve de Noël de onze jours qui avait été ensuite prolongée jusqu'au 16 janvier.

Son arrestation a provoqué une Fein, organe politique de l'IRA. Son président, M. O'Brady, a affirmé que c'était *« une nouvelle preuve de la mauvaise foi du gouvernement de Dublin à l'égard de la trêve, qui met en danger la fragile paix actuelle »*.

Cette arrestation intervient au moment même où plusieurs chefs religieux des communautés protestante et catholique de l'Ulster doivent s'entretenir, vendredi 10 janvier, avec le premier ministre de la République d'Irlande.

Grande-Bretagne

Les députés seront obligés de dévoiler l'origine de leurs revenus

De notre correspondant

Londres. — Les honorables membres de la Chambre des communes ne sont plus au-dessus de tout soupçon. Au cours de sa longue histoire, le Parlement de Westminster a certes connu des scandales. C'est aujourd'hui seulement que la pression du public amène les représentants du peuple à vouloir vérifier de façon un peu plus minutieuse l'intégrité personnelle des « membres du club ».

Jusqu'à présent, la tradition voulait que chaque député, intervenant dans un débat, déclare ses « intérêts », si d'une manière ou d'une autre il pouvait bénéficier des mesures qu'il recommandait à ses collègues. Dans l'ensemble, cette règle paraît avoir été assez bien observée, mais le sentiment général est qu'un contrôle plus strict est indispensable pour dissiper les soupçons d'affairisme.

Un incident survenu au printemps dernier prend une signification nouvelle. A cette époque, le groupe parlementaire travailliste discutait la proposition d'établir un registre dans lequel tous les députés déclareraient leurs intérêts financiers. Un des élus dit qu'un tel projet conduisait à une *« scandaleuse intrusion dans la vie privée »* des parlementaires : il s'agissait de M. John Stonehouse, qui vient d'être retrouvé en Australie après avoir tenté de faire croire à sa disparition sur une plage de Floride.

Depuis, une commission des Communes a longuement étudié la question. Elle propose une série de mesures allant au-delà de ce que la plupart des députés attendaient. Selon son projet, les élus devront inscrire dans un registre — à la disposition du public — les conseils d'administration dont ils font partie, ainsi que les métiers ou professions qu'ils exercent en dehors de leur fonction parlementaire. Ceux qui sont experts comptables, avocats ou conseillers en relations publiques se voient même invités à faire connaître le nom de leurs clients si ces derniers peuvent avoir la moindre raison de s'adresser à un député.

Le « *registre des intérêts* » devra mentionner, aussi, les propriétés foncières ou immobilières de chaque député ainsi que les titres détenus par lui-même, son épouse et ses enfants, lorsque le total de ces titres dépasse un centième du capital de la société.

Une attention toute particulière est portée aux avantages de toute nature dont les parlementaires pourraient bénéficier de la part de gouvernements ou d'organisations étrangères. Ils devront donc déclarer les voyages qu'ils font en dehors de la Grande-Bretagne et qui ne sont pas payés par eux-mêmes. Encore n'est-il pas précisé si ce contrôle des « *cadeaux empoisonnés* » ira jusqu'à inclure la caisse de vins ou de whisky que des ambassades adressent aux députés à l'occasion de Noël ou du Nouvel An. Certains estiment que, même ainsi, le nouveau système comportera encore trop d'échappatoires. Les dons en nature ou en argent dont pourraient bénéficier les épouses des élus n'auront pas besoin d'être mentionnés. Les parlementaires ne seront pas contraints de révéler le montant exact des revenus ou contributions dont ils bénéficient et encore moins l'état précis de leur fortune personnelle.

Si l'idée est maintenant admise que les membres des Communes ne sont pas insoupçonnables, la commission qui a mis au point le projet de registre n'a pas étendu sa méfiance jusqu'aux journalistes parlementaires, auxquels certains députés auraient bien voulu imposer les mêmes contrôles.

JEAN WETZ.

Turquie

APRÈS LA VISITE DE M. JALLOUD

Ankara mise sur la coopération économique avec la Libye

De notre correspondant

Ankara. — Cinq accords de coopération signés en trois jours, la promesse de Tripoli contenue dans le communiqué final de livrer du brut, d'ouvrir ses frontières aux entrepreneurs, commerçants et travailleurs turcs, et d'apporter son appui à la politique chypriote d'Ankara, tel est le bilan des rencontres « fraternelles » entre les chefs des gouvernements turc et libyen, MM. Sadi Irmak et Abdel Salam Jalloud. Il est qualifié, unanimement ici, de *« positif, excellent et exceptionnel »*, et scelle un rapprochement spectaculaire entre les deux pays.

Le communiqué publié mercredi 9 janvier abonde de promesses réciproques. Les deux pays réaffirment aussi leur intention de resserrer la coopération dans le domaine de l'entrainement militaire et de la fabrication de certains équipements.

Ankara et Tripoli se prononcent en faveur d'un retrait *« complet et inconditionnel »* des troupes israéliennes des territoires arabes occupés, et prônent le retour des Palestiniens dans leurs foyers. Ils expriment leur appui *« à la lutte des pays africains et du tiers-monde contre le colonialisme, le racisme et l'exploitation »*.

La Libye, pour sa part, fait sien le point de vue turc sur la question chypriote, fondé sur la création d'un système fédéral auquel les deux communautés de l'île devraient participer à égalité. Au sujet de la délimitation du plateau continental de la mer Egée, le gouvernement de Tripoli met lui aussi l'accent sur la nécessité d'une solution *« pacifique, conforme aux principes d'équité et de justice »*.

Tout le monde est content. La visite de M. Jalloud a été un succès, « une manne » pour la fragile économie turque. La fermeture des frontières des pays européens aux travailleurs turcs, alors que le taux de chômage atteint 11 % cette année, fait de la Libye un nouvel Eldorado. Déjà, de longues files d'attente se forment devant les bureaux d'emplois gouvernementaux. Le pays du colonel Kadhafi n'a-t-il pas indiqué qu'il était prêt à recevoir au cours des dix années prochaines environ 600 000 ouvriers turcs ? Pour commencer, environ 10 000 ouvriers seraient envoyés en Libye, apprend-on à Ankara.

D'autre part, la Turquie, dont les besoins annuels en hydrocarbures sont de l'ordre de 14 millions de tonnes environ (la production nationale étant de 3,5 millions de tonnes) est préoccupée d'obtenir de l'« or noir » et si possible de le payer moins cher, la montée spectaculaire du prix du pétrole lui ayant coûté 800 millions de dollars en 1974. La Libye s'engage à lui fournir cette année 3 millions de tonnes de pétrole brut et 200 000 tonnes de fuel-oil et se déclare prête à satisfaire, à l'avenir, *« une partie »* des besoins turcs. Ainsi Ankara dépendrait moins de ses fournisseurs traditionnels, l'Iran, l'Irak et l'Arabie Saoudite, qui ne font pas de cadeau.

La Libye s'annonce un « marché fructueux » pour les commerçants et industriels turcs qui veulent s'introduire dans les marchés arabes. 1 000 kilomètres de chemin de fer, des routes, des cimenteries seront construits par les ingénieurs et ouvriers venus de l'Anatolie. On envisage aussi la participation éventuelle des Libyens au financement du deuxième complexe pétro-chimique turc, dont le coût total est évalué à 793 millions de dollars. Ankara aurait demandé 120 millions de dollars de crédit à Tripoli. Les deux pays se sont également mis d'accord sur le principe de la création d'une flotte de marine marchande turco-libyenne, composée surtout de tankers, et de l'ouverture sans tarder de liaisons aériennes et maritimes.

Enfin, grâce aux capitaux libyens investis en Turquie, Ankara pourrait accélérer son ambitieux programme de développement de l'industrie d'armement national au moment où le Congrès américain menace de supprimer l'aide militaire à la Turquie.

ARTUN UNSAL.

Chypre

LES REPRÉSENTANTS DES DEUX COMMUNAUTÉS REPRENDRONT LE 14 JANVIER LEURS ENTRETIENS SUR L'AVENIR DE L'ILE.

Des négociations sur le problème de Chypre et l'avenir de l'île s'ouvriront le 14 janvier prochain entre les représentants des deux communautés chypriotes. Cette décision a été rendue publique mercredi 8 janvier, à l'issue d'une rencontre de MM. Glafcos Cléridès, président de l'Assemblée nationale chypriote grecque, et Rauf Denktash, chef de la communauté turque de l'île. Un communiqué indique, en outre, que les deux partie continueront simultanément leurs entretiens sur les problèmes humanitaires. Ces entretiens avaient été suspendus au début du mois dernier, deux jours avant le retour dans l'île de Mgr Makarios. Le communiqué précise que la première question que les deux négociateurs aborderont sera celle *« des pouvoirs et des fonctions d'un gouvernement fédéral dans un Etat fédéral »*.

Cette précision semble confirmer que la partie grecque chypriote a déjà accepté le principe d'un Etat fédéral chypriote, qui était la revendication principale des dirigeants chypriotes turcs.

Union soviétique

ATTAQUANT VIVEMENT « LE MONDE »

L'agence Tass dément que des « changements à la direction » soient en préparation à Moscou

L'agence Tass a annoncé, mercredi 8 janvier (comme nous l'avons indiqué dans nos dernières éditions d'hier), que M. Brejnev avait assisté, à Moscou, aux obsèques de sa mère. La télévision n'a pas diffusé d'images de la cérémonie et le dispositif de sécurité a empêché les correspondants étrangers d'approcher suffisamment pour reconnaître les dirigeants présents.

Le même jour, l'agence soviétique a fait allusion aux rumeurs provoquées par les anomalies constatées depuis quelques semaines à Moscou. Sous la signature de M. Kornilov, Tass attaque vivement les « kremlinologues » et s'en prend particulièrement au « Monde ». Voici le texte de ce commentaire intitulé : « Le Monde fait des bulles de savon ».

« Les progrès du socialisme, son régime économique et social monolithique ne sont pas du goût des antisoviétiques de tout acabit. L'influence positive exercée par la politique de paix pratiquée par l'Union soviétique, et les changements sensibles qui sont intervenus dans le climat politique mondial comme résultat de cette influence, mettent les calomniateurs et les antisoviétiques dans une situation où l'on ne prête plus guère foi à leurs bobards. C'est pourquoi lesdits « kremlinologues » (ces derniers ont inventé eux-mêmes ce terme afin de se faire passer pour des « connaisseurs » de la politique du Kremlin) se mettent, à l'instar des chiromanciens, à lancer toutes sortes de pronostics. En réalité, tous les produits de leur cuisine ne représentent que des faux notoires.

» Cependant, des journaux sérieux se livrent parfois, eux aussi, à une telle besogne. Ces jours-ci le Monde a accordé ses pages à un « kremlinologue » semblable. D'ailleurs, ce n'était pas la première fois. Qu'a-t-il annoncé, ce journal, à ses lecteurs ? Que « des changements à la direction » devraient intervenir en Union soviétique, que l'on y observerait une « instabilité politique » et ainsi de suite.

» Evidemment on pourrait passer outre à toutes ces élucubrations parce que, comme l'affirme le proverbe, le mensonge a les jambes courtes et il n'ira pas loin.

» Si nous devons en parler, ce n'est que parce que certains organes de presse français usent de temps à autre de procédés semblables dans leur propagande antisoviétique. Le Monde n'est pas original en la matière. D'ailleurs je tiens à faire remarquer que, d'après ce que je sais, un calomniateur de bas aloi joue le rôle de « kremlinologue » du Monde. A l'époque, il avait été mis hors de notre pays : à ce moment il était déjà clair qu'il poursuivait le but de semer de mauvaises graines entre l'U.R.S.S. et la France.

» Le parti et le peuple font un en Union soviétique, et les citoyens font confiance à leur direction, au parti et à son comité central et leur accordent un soutien total. Quant aux bulles de savon que fait le Monde, elles éclatent avant même qu'elles se détachent de la surface, en souillant le journal lui-même, rien de plus.

» Le Monde a trouvé de la place pour publier les faux que nous avons évoqués. Une question se pose : portera-t-il notre démenti à la connaissance de ses lecteurs ? »

[C'est bien volontiers que nous publions le commentaire de M. Kornilov, encore que celui-ci ne ressemble guère à un « démenti », et que nous ne nous fassions guère d'illusion sur la manière dont Tass rendra compte de notre réaction. Ni M. Kornilov ni l'agence Tass n'ont jugé bon jusqu'à présent d'expliquer à leurs lecteurs les anomalies constatées ces derniers temps à Moscou, à commencer par les raisons qui ont conduit M. Brejnev à ajourner sa visite au Proche-Orient. Il leur reste à dire en quoi consistent les « faux » que « le Monde » a, selon eux, publiés et quel est le correspondant ou rédacteur du « Monde » qui a été expulsé d'U.R.S.S.]

L'ENCYCLOPÉDIE SOVIÉTIQUE SALUE L'« ÉVOLUTION POSITIVE DE L'ADMINISTRATION NIXON »

L'ancien président américain Nixon « a su évaluer de façon réaliste les possibilités des Etats-Unis sur la scène internationale et a reconsidéré les orientations de la politique extérieure américaine », affirme le dix-huitième tome de l'Encyclopédie soviétique qui est sorti mardi à Moscou.

« Au début des années 70, une évolution positive s'est produite dans l'attitude de l'administration Nixon vis-à-vis des relations entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., et l'on est passé de l'ère de la confrontation à l'ère des pourparlers », précise l'Encyclopédie, qui ajoute pudiquement : « Le président a démissionné pour des raisons de politique intérieures liées avec ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire du Watergate. »

D'autre part, deux revues soviétiques parues récemment à Moscou publient des commentaires présentant sous un jour plus favorable que les derniers articles des quotidiens moscovites les relations soviéto-américaines. Le mensuel « la Vie internationale » fait ainsi référence aux déclarations du président Ford mettant en garde contre toute « ingérence dans les affaires intérieures soviétiques » à l'occasion du débat sur la loi sur le commerce, et la revue « U.S.A. » relève les « résultats positifs » de la rencontre de Vladivostok.



DIPLOMATIE

Le voyage de M. Whitlam en Europe n'a pas suffi à rehausser sa popularité

De notre correspondant

Canberra. — La tournée en Europe du premier ministre, M. Whitlam — qui, après Paris, séjourne à Rome — est ternie par les critiques qui lui sont adressées sur le plan intérieur. L'idée de ce long voyage fut, avant même qu'il commence, dénoncée par l'opposition et même par des amis politiques du chef du gouvernement. Ces attaques se poursuivent. L'atmosphère s'est encore alourdie lorsque M. Whitlam est revenu pour un bref séjour à l'occasion du désastre de Darwin, *ville sinistrée* par un cyclone. Maintenant, la polémique est relancée par l'affaire tragique du pont de Hobart, dans laquelle le premier ministre a fait une sérieuse erreur de jugement.

Presque toute la presse du mercredi 8 janvier titre sur les excuses que *M. Whitlam* vient de présenter au capitaine du *Lake-Illawarra*, ce bateau qui a heurté dimanche 5 janvier le pont (il y eut huit tués). Devant les envoyés spéciaux de la presse australienne, M. Whitlam avait déclaré à La Haye qu'il était *« inimaginable qu'une personne compétente »* provoque un tel accident, et il avait évoqué la mise en jugement du capitaine. Peu après, il devait apprendre qu'il y avait eu un ennui technique, et que le capitaine, M. B.-J. Pelc, avait tout mis en œuvre pour prévenir la catastrophe. Et, de Paris, il envoya un télégramme d'excuse au capitaine Pelc, retirant toutes ses accusations.

Cette affaire a terni la réputation qu'a M. Whitlam d'avoir un comportement irréprochable en public, spécialement à l'étranger. Mais elle est plus grave encore : plus d'un observateur se demande maintenant si le premier ministre est physiquement capable, en dépit de son énergie apparemment inépuisable, de remplir ses fonctions encore alourdies par l'actuel voyage.

La normalisation des relations avec la France a été jusqu'à présent l'un des seuls aspects de son voyage à être réellement « couvert » par la presse locale, en même temps que les éventuelles ventes d'uranium à l'Europe, et l'impossibilité de faire lever l'embargo de la C.E.E. sur les importations de bœuf australien. Les autres articles sont essentiellement consacrés au côté « touristique » du voyage.

La popularité du premier ministre et de son cabinet n'a jamais été aussi faible, et l'*opposition* du parti libéral et du parti agrarien continue de parler d'élections anticipées. Rien n'indique que cette opposition parviendra à son but, mais elle peut toujours agiter la menace d'un refus de voter les crédits au gouvernement. Les sondages d'opinion montrent que *M. Whitlam est aujourd'hui moins* populaire que M. Snedden, le chef de l'opposition : 39 % des Australiens interrogés approuvent sa politique et 56 % la désapprouvent (les pourcentages concernant M. Snedden sont respectivement de 40 % et de 52 %).

KENNETH RANDALL.

Dans une déclaration à l'A.F.P.

M. MARCHAIS : notre pays risque d'être entraîné dans une agression au Proche-Orient.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a déclaré mercredi 8 janvier à l'A.F.P. :

« M. Kissinger vient de confirmer que les Etats-Unis n'excluaient pas une action militaire contre les pays arabes producteurs de pétrole. Comme tous les dirigeants des principaux Etats occidentaux, et notamment comme M. Giscard d'Estaing, c'est, en effet, ces pays arabes qu'il rend responsables d'une crise qui incombe en fait entièrement au système capitaliste et à ses représentants. En guise de représailles, il les menace donc de recourir à la vieille, à la criminelle politique de la canonnière.

» Nous dénonçons avec indignation un tel projet et nous alertons les Français sur son extrême gravité. Sa réalisation ne constituerait pas seulement une monstrueuse agression contre des peuples qui n'aspirent qu'à secouer la tutelle économique de l'impérialisme et des grandes sociétés pétrolières, dont nous connaissons bien dans notre propre pays les méfaits, elle mettrait aussi en cause la paix du monde.

» L'attitude observée par le pouvoir giscardien à l'égard de ce plan insensé est profondément inquiétante. En effet, alors que plusieurs gouvernements ont exprimé leur réprobation, voire leur indignation des propos de M. Kissinger, le pouvoir giscardien se tait. Il y a un proverbe qui dit avec raison : « Qui ne dit » mot consent. »

» Ce consentement est la suite logique de l'alignement de M. Giscard d'Estaing sur les positions américaines lors de sa rencontre avec le président Ford. Lors de cette rencontre, il a en effet accepté la constitution d'un front commun des puissances impérialistes face aux pays producteurs de matières premières. Les déclarations de M. Kissinger laissent craindre que notre pays ne soit entraîné dans une agression au Proche-Orient, au nom de la « solidarité » des puissances impérialistes. (...)

» Un fait montre qu'il s'agit d'une éventualité très réelle : M. Giscard d'Estaing met, dès la semaine prochaine, le camp de Canjuers (Var) à la disposition des troupes américaines de la VIe flotte, pour un entraînement spécial, dans des conditions géographiques proches de celles qu'elles rencontreraient au Proche-Orient.

» Il s'agit donc, comme on le voit, de bien plus qu'un consentement tacite. Il s'agit d'une véritable complicité — délibérée, à coup sûr, lors de la rencontre de la Martinique — entre M. Giscard d'Estaing et les plans incendiaires des Etats-Unis impérialistes. »

M. CHIRAC : des accusations dérisoires

Interrogé sur cette déclaration mercredi *à l'issue de la réunion* du bureau exécutif de l'U.D.R., M. Jacques Chirac, premier ministre, a répondu :

« Les accusations du P.C. sont dérisoires. Nous n'avons pas de leçon à recevoir des communistes, que nous n'attaquons d'ailleurs pas. Il s'agit d'une campagne que les communistes font régulièrement en accusant les dirigeants français de brader les intérêts nationaux. »

● *Le Centre de formation internationale* (30, rue Cabanis, 75014 Paris) organise le samedi 11 janvier, de 9 heures à 13 heures, au Foyer international d'accueil de Paris, à la même adresse, et avec la participation, notamment, de M. Michel Jobert, une matinée d'études sur les politiques étrangères des grandes puissances et les moyens d'action dont elles disposent devant la crise pétrolière. Participation aux frais : 25 F, ou 15 F par groupe de dix.

AFRIQUE

Zaïre

L'ÉTAT VA EXERCER UN ÉTROIT CONTROLE SUR LES SOCIÉTÉS PRIVÉES

Kinshasa *(A.F.P., Reuter)*. — Sur décision du bureau politique du parti national zaïrois, le Mouvement populaire de la révolution (M.P.R.) l'Etat va prendre le contrôle d'un nombre non précisé de sociétés, qui seront gérées par des délégués généraux assistés d'un comité révolutionnaire de gestion. Le contrôle général des entreprises sera exercé par douze commissions nationales, dont chacune aura un secteur d'activité défini.

Le bureau politique du M.P.R. a également annoncé mercredi 8 janvier : *« A partir de ce jour, tout Zaïrois possédant des biens immobiliers à l'étranger devra les céder à l'Etat. »* Il en est de même pour toutes les actions et obligations des Zaïrois à l'étranger. Les comptes en banque de ceux-ci devront être rapatriés avant le 30 septembre.

Enfin, le bureau politique du M.P.R. a interdit l'importation des Wax (tissus imprimés) étrangers et des tissus pour Abacos (*tenue nationale zaïroise*).

M. ABELIN VISITE TROIS PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES

M. Pierre Abelin, *ministre de* la coopération, devait quitter Paris jeudi 9 janvier pour se rendre au Zaïre, première étape d'un voyage qui le conduira ensuite en Mauritanie et au Sénégal. M. Abelin séjournera à Kinshasa vendredi et samedi et gagnera dimanche Nouakchott, *capitale de la Mauritanie. Il se* rendra à Dakar mardi 14 et y restera les 15 et 16 avant de regagner Paris le vendredi 17 janvier.

Rhodésie

Londres souhaite être associé à un règlement du conflit constitutionnel

Dans un discours prononcé mercredi 8 janvier à Dar Es-Salaam, à l'occasion de l'ouverture de la vingt-quatrième session du comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine, M. Julius Nyerere, président de la Tanzanie, a invité les Blancs de Rhodésie à choisir entre l'indépendance du pays sous le contrôle des Africains, le retour à l'état de colonie de la couronne britannique ou une guerre dont il a dit qu'elle serait « terrible ». M. Nyerere, qui a joué un rôle important en vue de favoriser un règlement de l'affaire rhodésienne, a souligné que l'Afrique ne pourrait pas accepter l'indépendance de la colonie tant que le droit de la majorité à gouverner n'aurait pas été reconnu.

A Salisbury, un nouveau parti politique africain, le « parti libéral africain de Rhodésie », a été constitué mercredi. Il semble se situer à droite de l'African National Council (ANC), qui coiffe désormais tous les mouvements de libération du pays. Selon le président du nouveau parti, M. Levi Ndhlovu, l'ANC ne parle pas assez de l'avenir des Blancs en Rhodésie, ce qui explique que ces derniers aient peur. Le parti estime que le gouvernement doit rester « entre des mains civilisées ».

Les autorités ne semblent pas, d'autre part, avoir renoncé à la répression, puisque six chefs de village africains et vingt-six autres Noirs ont été condamnés à des peines de prison allant de cinq ans à dix ans pour ne pas avoir informé les forces de l'ordre de la présence de maquisards dans leur région. Les six chefs et deux autres accusés ont été aussi reconnus coupables de collaboration avec les guérilleros.

M. James Callaghan, qui s'est entretenu mercredi avec le président Kenyatta et d'autres dirigeants kenyans, quitte Nairobi ce jeudi matin pour se rendre à Lagos, au Nigéria, dernière étape de sa tournée en Afrique. Il a confirmé que Londres pourrait prendre l'initiative de convoquer une conférence sur le problème constitutionnel rhodésien.

De notre correspondant

Nairobi. — Quatre semaines après l'annonce d'un accord sur un cessez-le-feu en *Rhodésie, la délicate négociation d'un règlement ne* semble pas être dans l'impasse, mais il faudra du temps et bien des efforts pour la faire aboutir. C'est le sentiment général à l'issue de la tournée de M. James Callaghan dans six pays d'Afrique australe et orientale.

Une conférence constitutionnelle sur la Rhodésie pourrait se réunir à Londres *« dans un avenir proche », mais il reste « encore un long chemin à parcourir »*, a notamment déclaré mercredi 8 janvier à Nairobi le secrétaire au Foreign Office, avant *de regagner la Grande-Bretagne*, via le Nigéria. *« C'est un bon début »*, a-t-il estimé, ajoutant que la situation en Rhodésie était *« sérieuse et fragile », et que l'Afrique australe* était à un « point critique ».

Il est encore trop tôt pour savoir si la visite de M. Callaghan a permis de relancer une négociation qui semble piétiner depuis la veille des fêtes de Noël. Il est clair, en revanche, que Londres entend désormais s'associer publiquement à un dialogue orchestré jusqu'ici par M. Vorster et M. Kaunda, le *président de la Zambie*.

« En dernier ressort, le Royaume-Uni a la responsabilité constitutionnelle », a rappelé mercredi le secrétaire au Foreign Office, tout en faisant état d'entretiens qu'il aurait eus dès le mois d'août 1974 avec M. Mwaanga, ministre zambien des affaires étrangères, quand ce dernier lui a rendu visite à Genève.

Appliquer l'accord de Lusaka

Selon lui, un progrès des négociations dépend de la façon dont sera appliqué l'accord du 11 décembre dernier, qui porte, a-t-il dit, sur *« le relâchement de tous les détenus politiques, la reprise de toutes les activités politiques, celle des discussions entre le Conseil national africain et le régime de M. Smith*, ainsi *que la cessation de la violence »*.

En l'espace d'un mois, sept « policiers » sud-africains stationnés en Rhodésie ont été tués au cours d'accrochages avec des maquisards africains. Il semble que de nombreux prisonniers politiques africains soient encore dans les geôles du régime de M. Smith et que les autres n'ont pas *retrouvé* toute leur liberté d'action, puisque deux de leurs leaders au moins n'ont pas été autorisés à quitter le pays pour rencontrer M. Callaghan en Zambie. Enfin, les contacts assez secrets entre le régime au pouvoir et le Conseil national africain (A.N.C.) n'ont jusqu'ici rien donné de concret.

Mercredi matin, lors de son entretien avec le président Jomo Kenyatta à Mombasa, M. Callaghan aurait dit, selon l'agence kényanne de presse, que *« sa mission était de rencontrer des chefs d'Etat africains pour préparer une rencontre sur l'affaire rhodésienne prévue dans un avenir proches à Londres »*. S'adressant, quelques heures plus tard, à des journalistes réunis à Nairobi, le secrétaire au Foreign Office n'a pas démenti ces propos, ce qui laisse entendre que son gouvernement *accepte désormais* le risque de se retrouver au cœur du débat rhodésien.

M. Callaghan *ne peut pas ignorer* qu'une *partie au moins de l'opinion* africaine s'interroge sur l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard du régime illégal de M. Smith. Même s'il ne s'est pas rendu sans garanties à Port-Elizabeth, rien ne dit que le secrétaire au Foreign Office ait prié M. Vorster de retirer sans attendre les quelque cinq mille « policiers » sud-africains stationnés en Rhodésie. Rien ne dit non plus qu'au cours de leur échange de vues, qualifié de « fructueux et utile », M. Callaghan ait demandé au premier ministre sud-africain de pousser M. Smith à faire davantage de concessions pour accélérer la négociation.

Il faudra sans doute attendre au moins la réunion du comité central élargi du *Conseil national africain* de Rhodésie, prévue dimanche prochain, pour savoir si le passage dans la région de M. Callaghan a permis de *faire avancer les pourparlers*. Les leaders africains de Rhodésie continuent de réclamer le *« pouvoir pour la majorité »*, une formule que *M. Smith rejette au moins « pour l'immédiat »*. Au cours de sa dernière intervention publique, le 31 décembre, le premier ministre rhodésien a *d'ailleurs averti* que les efforts actuels *« pour sortir de l'impasse constitutionnellement »* ne déboucheraient pas *« sur des changements importants dans le pays »*.

Si, dans les semaines qui viennent, une conférence constitutionnelle se réunit à Londres (ou au *Kenya, comme l'ont offert* les hôtes de M. Callaghan), le voyage du secrétaire au Foreign Office apparaîtra alors comme un succès. Mais *si l'impasse subsiste, l'homme* d'Etat britannique aura pris un risque sérieux en faisant un détour par Port-Elizabeth pour y rencontrer M. Vorster.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Malawi

● M. KAMUZU BANDA, président du *Malawi*, est arrivé mercredi 8 janvier à Lusaka pour une visite officielle de quatre jours en Zambie. C'est la première fois que le président Banda se rend en Zambie depuis la dissolution, il y a plus de dix ans, de la Fédération de Rhodésie-Nyassaland. — *(A.F.P.)*

(Publicité)

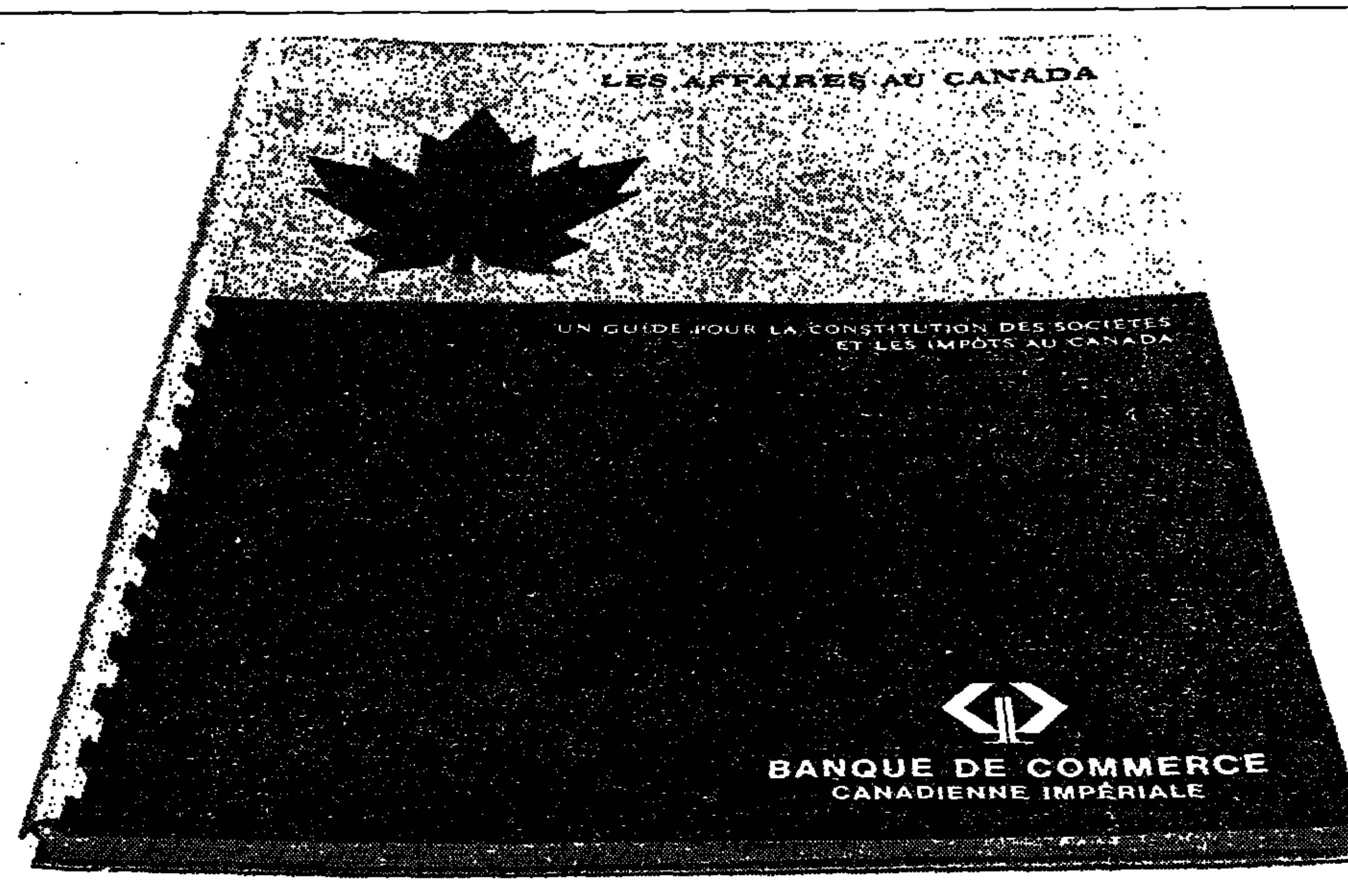
A partir du lundi 13 janvier 1975

ENTREZ EN BRIDGE

Dans une session premiers pas, au

TRICOLOR BRIDGE CLUB

13, av. de Friedland, 75008 PARIS.
Tous renseignements : 225-74-59.



Une bonne idée en a appelé une autre.

L'une de nos bonnes idées pourrait vous entraîner jusqu'au Canada.

Avez-vous jamais songé à tirer parti de l'incroyable potentiel que représente le Canada en matière d'affaires? Nous pouvons vous aider. Nous avons écrit un livre intitulé 'Doing Business in Canada' ("Les affaires au Canada") dans *lequel* nous expliquons, sur plus de 60 pages, tout ce qui a rapport à l'implantation d'une entreprise dans ce pays, tout ce qui touche aux différentes formes d'entreprises commerciales, à la taxation, les accords internationaux, la douane, les tarifs et bien d'autres choses.

Si nous savons tant sur les affaires au Canada, c'est que depuis plus d'un siècle nous soutenons l'exploitation des *richesses naturelles de ce pays*.

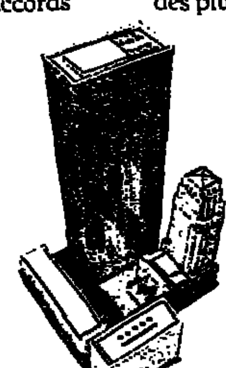
Aujourd'hui, nous avons plus de 1600 succursales aux quatre coins de cet immense pays, et notre actif dépasse 16 milliards, ce qui fait de notre banque l'une des plus importantes au monde.

Le Canada est un pays où les bonnes idées payent encore. Si vous envisagez de faire des affaires au Canada, pensez donc à nous. Et demandez notre livre gratuit.

L'une de nos bonnes idées à votre service.

Ecrivez à:

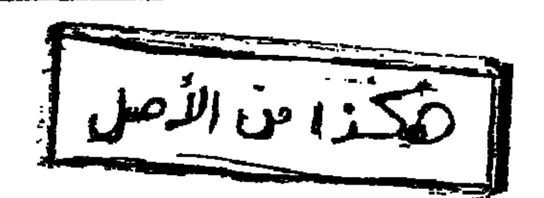
Canadian Imperial Bank of Commerce,
Commerce Court, Toronto M5L 1A2,
Canada, ou à Dept. PL 1
Canadian Imperial Bank of Commerce,
19 Avenue Montaigne, 75008 Paris.





Plus de 1600 succursales au Canada
Bureaux dans les centres mondiaux de la finance
Plus de 45 succursales aux Antilles.

Commerce Court, Toronto M5L 1A2, Canada.
Siège international de l'une des banques les plus importantes au monde.



OUTRE-MER

Djibouti, le virus de l'indépendance

(Suite de la première page.)

M. Ahmed Dini ajoute : « *Ali Aref est ici le maître, le véritable dispensateur des biens matériels, celui qui détermine l'accès au marché du travail et aux postes administratifs... le haut commissaire n'est qu'un fonctionnaire dépourvu de pouvoirs réels... Ali Aref laisse adroitement la paix aux Européens, mais a droit de vie ou de mort sur les autochtones...* »

Ni M. Ahmed Dini ni ses amis politiques ne font confiance aux urnes pour leur permettre d'imposer leur point de vue. Les truquages électoraux sont à leur avis trop nombreux pour permettre un libre exercice du jeu démocratique. Ils attendent d'ailleurs un arrêt que doit rendre le Conseil d'Etat, saisi d'irrégularités électorales dans la deuxième circonscription de Djibouti lors de la dernière consultation.

Cependant, si les récriminations n'ont pas cessé, la conclusion que tirent les dirigeants de la Ligue populaire africaine de la situation actuelle est nouvelle : le mot « autonomie » est totalement démonétisé, et on ne parle plus aujourd'hui que d'« indépendance ». Dès novembre, le comité directeur de la Ligue exigeait « *l'indépendance totale, pleine et entière* » (1), affirmant : « *Aucune évolution génétique par métissage à l'échelle des nations ne pourra faire de nous des Auvergnats, des Bourguignons ou des Savoyards. Cela veut dire que les responsables parisiens sont et seront réellement et normalement toujours insensibles à nos souffrances, sauf pour les besoins de la propagande officielle.* »

S'ils ne dissimulent pas leur hostilité à l'égard de M. Ali Aref, les responsables de la Ligue sont beaucoup plus modérés lorsqu'ils parlent de la métropole, comme en témoigne ce propos : « *Notre indépendance, qui est dans la ligne de l'évolution de l'Afrique, est également une nécessité pour le prestige international de la France qui, à cause de sa présence chez nous, est placée dans les instances internationales sur le banc des accusés... Par conséquent, notre indépendance, vitale pour nous, serait honorable pour l'Afrique, et prestigieuse pour la France...* »

La fièvre de l'indépendance se manifeste de façon beaucoup plus brutale parmi les éléments les plus jeunes de la population : élèves et lycéens, anciens diplômés sans travail, chômeurs détribalisés ayant abandonné la vie nomade pour venir grossir à Djibouti la population misérable du Magalla, le quartier autochtone, nettement séparé de la ville européenne. C'est dans les ruelles sordides, qui n'ont pas toutes bénéficié de l'important effort d'urbanisation poursuivi depuis plus de dix ans par la société immobilière de Djibouti, dans les fumeries de khât (2), dans les dizaines d'établissements où se réunissent Somalis et Afars pour discuter politique autour d'une tasse de thé au coriandre (3), chez les innombrables prostituées attirées par la présence d'une garnison française de six mille hommes, que se développe avec le plus de virulence, apparemment à l'insu des autorités locales, l'idée d'indépendance nationale.

« *Nous souhaiterions un dialogue avec l'opposition*, nous dit M. Ali Aref, *mais ses dirigeants sont animés par des mobiles d'ordre personnel... D'ailleurs, lorsque arrive la période des consultations démocratiques, l'opposition rallie les rangs de la majorité pour se faire élire...* » Le chef du gouvernement ajoute avec ironie : « *Parmi les quarante députés, qui appartiennent tous au parti gouvernemental, j'ai même un ancien responsable du Front de libération de la Côte des Somalis...* » (4).

On parle beaucoup, au Magalla, de la création, imminente, d'un nouveau parti national pour l'indépendance, qui se présenterait comme un mouvement clandestin anticolonialiste et anti-européen. Nul n'ignore parmi les autochtones que M. Ahmed Dini et ses amis, qualifiés d'extrémistes par la majorité, sont déjà considérés comme des « vieux turbans » par une partie de la population de Djibouti, de plus en plus attentive au mot d'ordre d'« indépendance immédiate ». C'est ainsi que les services spéciaux français, toujours vigilants à Djibouti, s'inquiètent de l'activité d'un ancien instituteur, M. Abdilahi Douale Weiss, qui rédige un bulletin ronéotypé largement diffusé en ville, intitulé *Iftiin (la lumière, le jour)*. Dans l'un des derniers numéros — présenté sous la « *pensée du jour* » suivante : « *Il y a longtemps, le Djiboutien a compris que le rapport entre le colonisé et le colonisateur ne peut pas différer de celui qui existe entre le gibier et le chasseur* », on pouvait lire notamment : « *La Ligue populaire n'est pas populaire... C'est un parti sans adhérents. Ce n'est qu'un comité, c'est-à-dire une tête sans corps... ils réclament l'indépendance. Mais ce n'est pas dans l'intention d'être libres... c'est dans l'espoir de récupérer la confiance du peuple, et cela à des fins électorales, comme d'habitude...* » (5).

M. Ali Aref lui-même...

Conséquence d'un durcissement réel de la situation, dont seul le gouvernement français ne semble pas avoir conscience, M. Ali Aref lui-même ne tourne plus aussi radicalement le dos à l'idée d'indépendance. Un des nombreux administrateurs de la France d'outre-mer en service dans le territoire nous rappelait à ce sujet : « *Ali Aref a été l'un des lieutenants de Mahmoud Harbi, premier champion du nationalisme somali, mort en septembre 1960 dans un accident d'avion...* »

Déjà, en novembre, M. Ali Aref nous déclarait, à Paris : « *Nous nous retrancherons derrière le colonialisme français, afin de défendre notre droit à l'autodétermination...* » (6). Venant d'un notable qui avait apparemment bâti sa carrière politique sur une étroite collaboration avec la métropole, ces paroles ont été commentées avec acrimonie par les Européens de Djibouti. Aussi le chef du gouvernement local a-t-il pris soin d'affirmer, en ouvrant la dernière session de la Chambre des députés : « *Que l'on ne s'y trompe pas : l'indépendance, si nous décidons d'y accéder, se fera avec la France, et non contre elle...* »

Nous recevant récemment à la présidence, l'un des bâtiments les plus récents de Djibouti, situé dans un vaste ensemble moderne à proximité immédiate du centre de la ville, M. Ali Aref n'a pas esquivé l'épineuse question de l'autodétermination, problème que l'on considère pourtant à Paris comme définitivement réglé par le référendum du 19 mars 1967, qui donna la majorité aux partisans du « *maintien du territoire au sein de l'ensemble français* ». « *Tout le monde*, a-t-il répondu, *parle de notre indépendance mais personne ne parle de la garantir, et c'est ce dernier point qui m'inquiète, car notre territoire est revendiqué à la fois par l'Ethiopie et par la République somalie, et cela devrait préoccuper nos amis africains...* »

Un haut fonctionnaire nous a affirmé à ce propos : « *Ali Aref est désormais prisonnier de ses offres solennelles. Si les pays riverains se mettent d'accord pour garantir l'indépendance du T.F.A.I., la présence française n'a plus de raison d'être ici...* » Un de ses collègues nous disait de son côté : « *Ali Aref doit mener un jeu subtil pour ne pas être accusé de trahison à l'égard de la métropole et pour se refaire une virginité vis-à-vis de l'Organisation de l'unité africaine, mais il a déjà pratiquement changé de camp... Il met progressivement en place les structures nécessaires à une indépendance qu'il proclamera au moment qu'il aura choisi, et il en veut aux dirigeants de l'O.U.A. de ne pas comprendre cela...* »

On prête en tout cas, ici, au chef du gouvernement, le projet de demander à certains Etats arabes de garantir une éventuelle indépendance du territoire. Compte tenu des bons rapports que Paris entretient avec la plupart des capitales arabes, une telle initiative serait relativement adroite. Un des membres influents de la comunauté yéménite de Djibouti nous a dit à ce sujet : « *La thèse selon laquelle les pays arabes détiennent la clé du problème du T.F.A.I. gagne chaque jour du terrain... Comme la politique extérieure française est généralement considérée comme favorable aux Etats arabes, peut-être le statut du territoire va-t-il être rapidement et profondément transformé...* »

Lorsqu'on s'interroge sur des contacts avec Ryad, M. Ali Aref demeure évasif : « *Nous avons d'excellentes relations avec l'Arabie Saoudite, le Yémen du Sud et l'Egypte. J'ai l'intention de renforcer ces liens. De même, je vais peut-être rendre visite à certains chefs d'Etat d'Afrique occidentale...* »

Ces propos revêtent d'autant plus d'intérêt que le président du gouvernement de Djibouti n'a pas obtenu de Paris que les intérêts du territoire soient sirectement représentés à Aden, Mogadiscio et Addis-Abeba.

Un nouvel environnement hostile

Dans tous les milieux politiques locaux, qu'il s'agisse de l'entourage du haut commissaire, de celui du président du gouvernement ou même des opposants, on est conscient que la corne orientale de l'Afrique est en pleine mutation. En Ethiopie notamment, l'accession au pouvoir d'un groupe de jeunes officiers progressistes qui s'apprêtent à mettre en place un régime socialiste suscite l'inquiétude.

« *Comme Haïlé Selassié, le général Andom, assassiné en novembre par ses compagnons d'armes, était partisan du* statu quo *à Djibouti. Il avait, en son temps, protesté contre les déclarations du général Barré à Dakar (7). Ses successeurs ont une optique tout à fait différente...* », nous a-t-on dit au « château », sobriquet sous lequel Européens et autochtones désignent le bâtiment, modeste et désuet, qui abrite le haut commissariat.

Pour sa part, M. Ali Aref considère que « *les rapports de force se modifient en Afrique orientale en faveur de la République démocratique de Somalie...* ».

Elu l'an dernier président de l'Organisation de l'unité africaine, le chef de l'Etat somalien entend utiliser cette tribune pour relancer la campagne en faveur de la décolonisation du Territoire français des Afars et des Issas. Il a d'ailleurs expliqué sa position à M. Giscard d'Estaing, en octobre dernier, insistant sur le fait que le territoire devait accéder à la souveraineté internationale comme toutes les anciennes possessions coloniales.

Au seuil de l'année 1975, un climat d'incertitude se développe à Djibouti. Un haut fonctionnaire européen en résume les causes en ces termes : « *L'explosion financière des pays arabes incite d'autant plus leurs dirigeants à s'intéresser à nous que la prochaine réouverture du canal de Suez va réveiller de vieux appétits. Les chefs d'Etat arabes vont, plus ou moins discrètement, hâter le mouvement de décolonisation. Un représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, qui bénéficie d'un passeport somalien, se livre d'ailleurs ici à un véritable travail de subversion. L'accroissement de l'influence communiste au Yémen du Sud, en Ethiopie et en République somalie joue contre le maintien de notre présence en mer Rouge. La décolonisation accélérée des colonies portugaises, la prochaine indépendance de l'archipel des Comores, tout cela ne nous est guère favorable...* »

On comprend, dans ces conditions, ce propos désabusé d'un autre Européen : « *Quand je suis venu ici pour la première fois, il y a vingt ans, on m'avait dit que nous partirions dans quelques mois. On m'a affirmé la même chose chaque fois que je suis revenu pour un nouveau séjour. Je suis toujours resté sceptique mais aujourd'hui je commence à croire que nous allons partir...* »

PHILIPPE DECRAENE.

Prochain article :

« POURQUOI RESTER ? »

(1) Texte paru dans le bulletin du parti daté du 14 novembre 1974 et signé par MM. Hassan Gouled Aptidon, Ahmed Dini, Ahmed, Omar Kamil Warsama, Mohammed Ahmed Issa, dit « *Cheiko* ».

(2) Le khât est une plante cultivée sur les hauts plateaux éthiopiens et consommée dans les pays limitrophes du golfe d'Aden. Elle contient un alcaloïde aux propriétés excitantes. Le khât n'est pas fumé, mais simplement mâché, « *brouté* » dit-on à Djibouti.

(3) Le coriandre est une graine d'ombellifère très parfumée utilisée comme épice.

(4) Le F.L.C.S., dont le siège est à Mogadiscio, entend conquérir par la lutte armée l'indépendance du T.F.A.I.

(5) Numéro 6, mi-novembre 1974.

(6) *Le Monde* du 26 novembre 1974.

(7) Le général Barre signa, le 4 novembre 1974, à Dakar, avec le président Senghor, un communiqué réclamant l'indépendance pour le T.F.A.I.

M. Olivier Stirn visitera cette année la plupart des territoires d'outre-mer

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, a annoncé, mercredi 8 janvier, qu'il se rendrait au cours de l'année dans la plupart des territoires d'outre-mer : en janvier, en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna et aux Nouvelles-Hébrides ; en février, aux Comores ; en mars, en Polynésie ; en avril, dans le Territoire français des Afars et des Issas (T.F.A.I.) ; enfin, en juin, à Saint-Pierre et Miquelon. En outre, il visitera la Réunion en avril.

M. Stirn a annoncé notamment, pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, un ajustement des statuts donnant plus de responsabilités aux territoires. Il a également rappelé les accords passés entre les autorités du T.F.A.I. et l'Etat, ainsi que le nouveau protocole mis au point avec la Grande-Bretagne pour le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides (1).

Interrogé sur une éventuelle visite de M. Giscard d'Estaing dans un des départements d'outre-mer en 1975, M. Stirn a répondu que le calendrier des déplacements du président était déjà très chargé et qu'aucune date n'avait été arrêtée. Il a cependant précisé que cette année marquerait pour les départements d'outre-mer la mise en application des mesures sociales annoncées par le président de la République lors de son voyage aux Antilles et le lancement de la départementalisation économique. Il a enfin dit qu'il visiterait chacun des départements tous les six mois, comme le lui avait demandé M. Giscard d'Estaing, et que plusieurs projets de loi seraient présentés au nom du secrétariat d'Etat lors de la prochaine session parlementaire.

(1) *Le Monde* du 7 novembre 1974.

CORRESPONDANCE

La Somalie et Djibouti

Un de nos lecteurs, M. Pierre Benoit, nous a adressé, à propos de l'interview du président de la République de Somalie (le Monde *du 21 décembre), une lettre dont voici les principaux extraits :*

Comment le général Siad Barré peut-il faire état de sa volonté de coopération avec la France alors que sur le problème de Djibouti il s'exprime comme un adversaire de cette coopération et avec la volonté d'annexer purement et simplement le grand port de la mer Rouge situé à l'extrême nord de son pays, et qui peut davantage être considéré comme faisant partie de l'aire géographique de l'Ethiopie ?

Il est surprenant aussi d'entendre le général Siad Barré préconiser l'indépendance pour Djibouti et critiquer l'importance du dispositif militaire français alors qu'il a accordé à l'Union soviétique l'autorisation d'installer à Mogadiscio une importante base navale. Si les Soviétiques s'installent dans son pays, pourquoi la France ne resterait-elle pas à Djibouti ?

Enfin, on pourrait faire remarquer au chef d'Etat somalien que les frontières du Territoire français des Afars et des Issas sont sur les quatre cinquièmes de leur longueur entourées par l'Ethiopie et non par la République de Somalie et qu'enfin, au vingtième siècle, les distances ne comptent pas : Paris est plus près de Djibouti par Boeing que Mogadiscio ne l'est en empruntant le moyen de transport traditionnel de cette région : le chameau !

Nice Mont Boron
11, boulevard Maurice Maeterlinck
luxueuse résidence avec piscine
du studio au 4 pièces
vue exceptionnelle sur la Baie des Anges
Documentation et vente :
- A NICE sur place. tél: 89.59.48
- A PARIS 23, rue d'Antin (2e) tél : OPE.36.80

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudications

Adj. au Tribunal de Commerce Paris, le 14 JANVIER à 14 h. 15. Fonds d' ENTR. GÉNÉRALE DE BATIMENT avec BAIL des LOCAUX à PARIS 16, r. de la Véga
M. à pr. (p. et. D) 5 000 F. C. 35.000 F. S'nd. Me Pavec, s., 100, r. Quincampoix, Me Popelin, not., 164, r. Fg-St-Honoré.

Vente au Palais de Justice, à Paris, le jeudi 23 janvier 1975, à 14 heures. EN UN SEUL LOT
IMMEUBLE A PARIS (20e)
106, RUE PELLEPORT
et 2, rue Jules-Dumien
Pavillon habitation, [illegible], rez-de-chaussée, 2 pièces, cuisine, w.-c. ; 1er étage, 2 pièces, salle de bains, w.-c. ;
Local à usage commercial, sous-sol, rez-de-chaussée, boutique, arrière-boutique ; 1er étage, local vente ; 2e étage, salle de séjour, salle de bains, cuisine. E.G.E., tout à l'égout, chauffage central. Local commercial loué 3 500 F par mois. Bail 9 ans à compter du 7-12-1972.
MISE A PRIX : 200.000 F
S'adresser à la S.C.P. d'Avocats Me COLLET et P. FONTAINE et autres, 135, av. de Suffren, à Paris (7e), tél. 734-14-30 et 567-07-91 ; Me Raymond BOUCHER, avocat à Paris (14e), 85, avenue du Général-Leclerc.

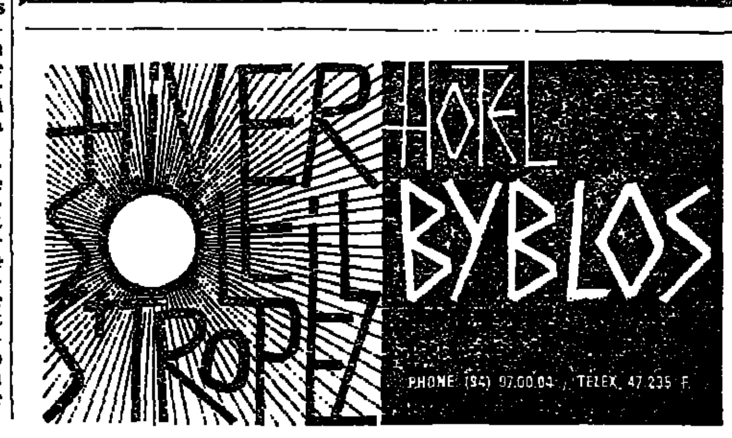
Vente sur conversion saisie immobilière au Palais de Justice à Paris le LUNDI 20 JANVIER 1975 à 14 heures
EN 19 LOTS A SAINT-MANDÉ (94)
1°) 3 BOXES, 37-39, avenue Alphand
MISES A PRIX : 7.500 FRANCS CHACUN
2°) 8 BOXES, 27, avenue Alphand
MISES A PRIX : 7.500 FRANCS CHACUN
3°) UN APPARTEMENT Bâtiment B - 1er étage, 4 pièces principales
23 bis et 25, avenue HERBILLON et 27, avenue DAUMESNIL
MISE A PRIX : 50.000 F Plus rente viagère UN BOX Mise à prix : 7.500 Francs
4°) 2 GARAGES, 36, avenue Herbillon
MISE A PRIX : 20.000 FRANCS
5°) UN APPARTEMENT au rez-de-chaussée de 4 pièces principales
21, AVENUE SAINTE-MARIE — MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
QUATRE GARAGES - MISES A PRIX : 10.000 FRANCS CHACUN
S'adresser à Me RIBADEAU-DUMAS, avocat à Paris (16e), 17, avenue de Lamballe ; Me G. BERTIN, avocat à Paris, 7, r. de Penthièvre ; Me BODIN, avocat à Paris, 15, place de la Madeleine ; et à tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 23 janvier 1975, à 14 heures.
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
à usage de BUREAUX et d'HABITATION
sis à PARIS (11e)
RUE TERNAUX, Nos 4, 6, 8 et 10
Consistant en
Au no 4 : BATIM. élevé partie sur caves et part. sur terre-plein, d'un rez-de-ch. et de 2 ét. carrés, couv. zinc. Courette et petits bâtiments élevés sur terre-pl. d'un rez-de-ch. Au no 6 : BATIM. élevé sur terre-plein d'un rez-de-ch. et 3 ét. carrés. Couverture zinc. Cour couverte au fond avec pt Bâtim. en retour élevé sur terre-pl. d'un rez-de-chaussée. Au no 8 : BATIM. élevé sur caves d'un rez-de-chaussée et de trois étages. Couverture en zinc. Cour couverte et courette. Au no 10 : BATIMENT élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et de 2 étages carrés. Couverture en zinc. Cour couverte et petit Bâtim. élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée.
CONTENANCE : 800 m2 78 - MISE A PRIX : 2.500.000 F
S'adresser à Me TOUNY, avocat à Paris (1er), 15, rue d'Argenteuil ; Me FERRARI, syndic à Paris, 55, rue de Rivoli ; Me PERNOT, syndic à Paris, 144, rue de Rivoli ; Me PAVEC, syndic à Paris, 100, rue Quincampoix ; et à tous avocats exerçant près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Vente Palais Justice Paris, 23 janvier 1975, 14 h. dans ensemble immobilier
11-13-15 r. Van Loo et 8 et 10 Bd Exelmans Paris (16e)
1) CONSTRUCTION US. INDUSTR. et COMM. 621 m2
édifiée sur sous-sol, jouissance exclusive et perpétuelle Droit de bâtir et vocation à la propriété en cas d'éventuelle division de la parcelle de terrain située entre les lots nos 147 et 149
2) Dans IMMEUBLE PARIS (16e), 8-10, bd Exelmans
a) LOCAUX au REZ-DE-CHAUSSÉE
Compr. : Entrée, deux bureaux, salle de manutention avec tapis roulant, dégagement desservant 3 bureaux sur cour - Lavabos - 2 WC - Placards
b) 2e sous-sol, LOCAUX comp. local stock., salle expéd., av. tapis roulant, salle emballage, local et 2 caves.
c) 1er sous-sol, LOCAUX au centre, comprenant : vestiaires et dégagement - Tapis roulant.
et les parties communes correspondantes.
Mise à prix : 2.000.000 F S'ADRESSER A Me TOUNY avocat, Paris (1er), 15, rue d'Argenteuil, et à tous avoc. près Tribunaux Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre

Etude de Me Maurice VAN ELSLANDE, not. à 89100 SENS, adjudication le 15 janv. 75, 15 h. à Sens en l'hôtel de ville et à la requête de la Ville de Sens
VASTE PROPRIÉTÉ
dénommée « Château de Brannay », à BRANNAY (Yonne)
Comprenant : Château, maison de garde, pavillon annexe, jardin, terrain et bois, d'une superficie totale de 4 hectares 93 ares 74 centiares.
MISE A PRIX : 500.000 F
Pour visiter et renseignements : MAIRIE DE SENS (tél. (86) 65-16-04) ; Etude de Me VAN ELSLANDE (tél. (86) 65-12-19).

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 23 janvier 1975, à 14 heures
Huit bâtiments industr. - 1374 m2 Gentilly (94)
à USAGE BUREAUX INDUSTRIELS et LOGEMENTS DE FONCTION
20, rue Pierre-Marcel consistant en
Bât. A - Rez-de-chaussée sur terre-plein, 1 étage avec grenier
Bât. B - Elevé sur 2 sous-sols, rez-de-chaussée et 2 étages partiels, auvent couvert en fibro-ciment en façade sur cour.
Bât. C - Rez-de-chaussée élevé sur 2 sous-sols, couverture en terrasse
Bât. D - Rez-de-ch. sur terre-plein avec sous-sol partiel et deux étages
Bât. E - Rez-de-ch. s. terre-pl. partie en excavation à usage chaufferie
Bât. F - Rez-de-chaussée sur terre-plein et d'un étage partiel
Bât. G - Rez-de-ch. sur terre-pl. élevé de 4 niveaux dont partie en hache
Bât. H - Rez-de-ch. sur terre-pl. av. ét. partiel compr. transfo de l'E.D.F.
Cour entre Bât. A, G et H ; Cour entre Bât. B, C et D. A l'extérieur petit abri central et pet. constr. menuiserie à us. sanit. ; auvent et parc déchets.
Mise à prix : 1.400.000 F S'adresser à Me TOUNY avocat, Paris (1er), 15, r. d'Argenteuil ; et à tous avoc. près Tribunaux Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.



POLITIQUE

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU PARTI RADICAL

Le projet d'unification avec le Centre républicain semble définitivement compromis

Le congrès du parti radical, qui se réunira du 24 janvier au 26 janvier à Bagnolet, devrait être, selon les projets annoncés en septembre dernier par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, le congrès d'une formation rénovée : le « parti radical socialiste et réformateur », né de la fusion de la famille valoisienne et du Centre républicain. La direction devait en être assurée par une équipe composée de MM. Jean-Jacques Servan-Schreiber et Gabriel Péronnet, Michel Durafour et André Rossi, et de Mmes Françoise Giroud et Anne-Marie Fritsch. Ce projet a connu des vicissitudes : d'abord repoussé par le Centre républicain, puis relancé récemment par MM. Péronnet et Rossi il a fait l'objet, mercredi 8 janvier, d'une nouvelle tentative d'accord « au sommet ». Tentative qui s'est, semble-t-il, soldée par un échec.

M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat à la fonction publique, secrétaire général du parti radical, avait invité dans son bureau, rue de Varenne, les principaux responsables des formations intéressées à la constitution du nouveau parti. Comme il l'avait fait en novembre 1973 à Saint-Etienne devant le congrès du Centre républicain, dont il était l'invité, puis le 17 décembre dernier, avec l'aide de M. André Rossi, vice-président du Centre républicain, devant l'assemblée générale de la fédération de Paris du parti radical, M. Péronnet a tenté de redonner vie au projet de fusion du Centre républicain et de son parti.

Etaient présents à cette réunion, outre le secrétaire général du parti radical, : MM. Jean-Jacques Servan-Schreiber (qui n'est resté que quarante-cinq minutes), Michel Durafour, André Rossi, Jean-Jacques Carpentier (secrétaire général du Centre républicain) et Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines (et sœur de M. Servan-Schreiber). Mme Anne-Marie Fritsch, député réformateur de Moselle, a assisté à une partie de la réunion. Mme François Giroud, qui participait à une émission télévisée, était absente.

Les difficultés qui avaient déjà compromis les premières tentatives sont réapparues dès le début de la discussion : les représentants du Centre républicain ont fait de l'absence de M. Servan-Schreiber de la présidence de la nouvelle formation un préalable. M. Rossi lui-même, qui avait pourtant semblé en décembre dernier, vouloir s'accommoder de l'autorité du président du parti radical, était revenu à des sentiments plus réservés à l'égard du *député de Meurthe-et-Moselle*.

Celui-ci a quitté la réunion alors que tout accord paraissait exclu. Décidé à ne pas s'effacer, il a laissé à M. Péronnet la responsabilité de la suite de la discussion et fait connaître sa détermination de créer malgré tout le « *parti radical socialiste et réformateur* ».

Après le départ de M. Servan-Schreiber, les pourparlers se sont poursuivis sans guère plus de succès. Le désir de M. Péronnet de promouvoir la grande réunification du parti radical ne recueille pas chez les anciens radicaux que sont les membres du Centre républicain un écho très favorable. Pas plus que n'en avaient recueilli les engagements du président du parti radical de ne pas faire « *pendant six mois* » de déclarations risquant de gêner ses associés à la direction du nouveau parti.

Stratégies divergentes

L'échec de la réunion de mercredi soir conduit à s'interroger sur les motivations et les stratégies envisagées par les principaux protagonistes.

La tentative de M. Péronnet de refaire l'unité de la famille en conservant, sans changement, l'identité du parti de la place de Valois est donc bien mal engagée. Elle n'était pas aussi naïve qu'elle pouvait le paraître dans la mesure où le maintien du parti en l'état impliquait le maintien des statuts actuels. Or ceux-ci stipulent que M. Jean-Jacques Servan-Schreiber n'est plus rééligible à la présidence de la formation à partir de l'automne 1975...

Le projet de M. Servan-Schreiber de créer un grand parti, riche en ministres, couvrant tout le centre gauche et susceptible d'attirer à lui les éléments les plus progressistes des partis du centre (et même les plus modérés du parti socialiste) devra sans doute être reconsidéré. Si le président du parti radical « *n'invente pas quelque chose* » — *comme disent certains de ses proches* — avant le 25 janvier, le congrès de Bagnolet risque fort d'être essentiellement marqué par l'entrée dans la formation de Mmes Anne-Marie Fritsch et Françoise Giroud. Cet apport ne suffira sans doute pas à donner à M. Servan-Schreiber tous les arguments qui lui seront nécessaires pour répondre, au cours des débats, à l'opposition qui sera représentée par MM. Léon Hovnanian et Claude Catesson.

Le maire de Saint-Gratien et ses amis de la tendance Combat radical socialiste ont en effet confirmé leur intention de participer au congrès. Une tentative du bureau de leur parti d'exclure les deux leaders de la tendance a échoué. MM. Catesson et Hovnanian défendront la thèse de l'union du parti radical avec la gauche. C'est là plus un « baroud d'honneur » qu'une véritable tentative, et il est vraisemblable qu'après ces assises les radicaux d'opposition rejoindront définitivement le camp de la gauche en s'associant au parti que dirige M. Robert Fabre.

Une démarche auprès de M. Edgar Faure

De toute façon, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber est contraint, soit d'entreprendre une transformation de son parti — et de ses statuts, — soit d'envisager d'en abandonner la présidence à l'automne. C'est sans doute l'éventualité d'un renouvellement à la tête de la formation qui a été à l'origine d'une démarche de certains radicaux auprès de M. Edgar Faure pour lui demander de prendre la présidence du parti radical.

Certains des proches du président de l'Assemblée nationale affirment même que M. Servan-Schreiber en personne a fait cette proposition à l'ancien président du conseil — qui est, lui aussi, un ancien radical. La suggestion ne paraît pas avoir enthousiasmé M. Edgar Faure, qui n'a, pour l'instant, donné aucune suite.

Insuccès pour M. Péronnet, difficultés pour M. Servan-Schreiber, restent à connaître les raisons qui ont conduit les dirigeants du Centre républicain, et en particulier M. Michel Durafour, à prendre une attitude aussi dure.

L'opposition à la personne de M. Servan-Schreiber, que l'on n'hésite pas à qualifier d'« *épouvantail politique* » au Centre républicain, ne suffit peut-être pas à tout expliquer. Plusieurs participants à la réunion de mercredi soir ont eu le sentiment que d'autres projets habitaient l'esprit des dirigeants du parti de M. André Morice. M. Durafour pourrait ne plus être intéressé par le projet initial de « *parti radical socialiste et réformateur* » dans la mesure où il penserait, d'ores et déjà, à un regroupement plus vaste, incluant sous le label de la « gauche réformatrice » peut-être moins de personnalités de premier plan mais plus d'éléments militants.

Dans cette persective, un rapprochement avec tout ou partie du Centre démocrate, avec le Mouvement démocrate socialiste de France, et aussi nombre de députés du groupe des réformateurs, centristes et démocrates sociaux de l'Assemblée nationale, serait une hypothèse plausible. D'autant que le maire de Saint-Etienne, ministre du travail, s'il a été propulsé aux premiers rangs du monde politique avec l'élection de M. Giscard d'Estaing, n'en ressent que plus nettement le handicap que constitue pour lui l'absence de troupes militantes. Il sait aussi qu'il a conservé du temps où il était président du groupe réformateur de l'Assemblée, la sympathie de nombreux députés centristes qui ne sont membres d'aucun parti.

Alors que la tentative de rapprochement entre la Fédération des républicains indépendants et le Centre démocrate semble avoir fait long feu, alors que s'estompe un projet de rénovation du parti radical, c'est peut-être une nouvelle compétition pour la direction du courant centriste qui s'ouvre, entre MM. Servan-Schreiber et Durafour, cette fois.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

MEME SI VOUS MESUREZ 2 METRES,

soldes

berdy

70 AVENUE DES TERNES PARIS 17 TEL. 380 35-13

LA CONTROVERSE ENTRE LE P.C. ET LE P.S.

« Frontière » : il n'y a pas de réponse aux questions communistes

La revue *Frontière* publie dans son numéro de janvier une étude sur la controverse entre le parti communiste et le parti socialiste. *Frontière*, dont le directeur est M. Gilles Martinet, délégué général du P.S. pour les questions idéologiques, et le rédacteur en chef M. Didier Motchane, membre du secrétariat du P.S., animateur du CERES, commence par mettre en garde les militants communistes contre le ton dont ils usent en mêlant « *faux procès et vrais problèmes* » et les militants socialistes contre le fait qu'ils ne sont pas « *des accusés cités à la barre de l'histoire pour s'y justifier d'on ne sait quel péché originel* ».

Frontière constate ensuite que le renouveau socialiste pose un problème quant à la conception que les communistes se font du passage au socialisme. La revue explique :

« *On n'en sort pas : ou bien le P.S. est un parti réformiste et l'union n'a plus de sens — risque de sombrer dans le réformisme — dès lors qu'il n'y est plus une force d'appoint. Il faut la rompre — ou la compromettre assez pour que s'éloignent les espoirs de la victoire.*

» *Ou bien le P.S. concourt à égalité à l'application du programme commun, à la conduite du processus de transition, au pouvoir en régime socialiste : il fait, lui aussi, la révolution socialiste. Mais alors le P.C.F. n'est plus le seul parti révolutionnaire. Il y en a au moins deux.* »

Frontière poursuit :

« *Il est absurde de s'inquiéter des progrès du P.S., juste de se demander si ces progrès s'accompagnent d'une mutation suffisante pour que le projet commun n'en soit pas affecté. Il n'y a qu'une réponse aux interrogations communistes, et c'est la vie qui la fournira : nous avons toujours dit que nous avions mis la charrue avant les bœufs, que la signature du programme commun obligeait chacun des partenaires à se transformer, à changer sans cesse en fonction de cette situation nouvelle, obligeait notamment le P.S. à devenir, d'un parti social-démocrate, un parti socialiste, d'un parti de transition, le parti de la transition. Ce processus est en marche. Ce combat est en cours. Tôt ou tard, pour les communistes, apparaîtra la nécessité d'en tirer les conclusions, de redéfinir, en d'autres termes et sur la base de cette nouvelle réalité, leurs rapports avec leurs partenaires, leur rôle propre, et la nature de l'union.*

» *Autrement dit, le problème de l'émulation entre les composantes de l'union de la gauche est insoluble — et il n'y a pas de réponse aux questions communistes autre que celle qu'ils se donnent eux-mêmes — dans le cadre d'une définition statique.* »

La revue évoque en outre le problème du pouvoir pour constater que, dans cette affaire, les responsables communistes « *n'ont pas parlé de la même voix et sur le même ton* », et pour déplorer « *les déclarations intempestives de quelques-uns de ceux qui, se préparant à entrer au P.S., n'en ont encore assimilé ni la ligne ni la stratégie et que ne lie aucune discipline* »

Sur le fond, la revue estime : « *L'attitude des communistes reste la même. Ils accepteront, pour appliquer le programme commun, les risques et les responsabilités du pouvoir. (...)*

» *Il faut aller au pouvoir, ensemble, pour appliquer ensemble le programme commun, dans toute son étendue et dans toutes ses conséquences. Est-ce possible, les socialistes étant ce qu'ils sont, les communistes étant ce qu'ils sont ? La réponse à cette question a été apportée en 1972, quand les deux partis se sont engagés sur le texte et le contexte, sur le programme et sur la stratégie de rupture qu'il concrétise. C'est vrai, c'est un pari. Un pari des socialistes sur l'évolution des communistes. Un pari des communistes sur le changement des socialistes. Ce pari sera-t-il gagné ? Chacun le croit et le veut. Mais seule l'histoire pourra répondre, et l'expérience trancher.* »

« Ne rien voir, ne rien dire, ne rien entendre. »

(Dessin de PLANTU.)

M. Chirac : l'U.D.R. doit s'affirmer comme une force politique moderne

Le comité central de l'U.D.R., convoqué pour le 2 février, décidera lui-même de la date à laquelle se réunira le conseil national du mouvement, chargé d'élire le secrétaire général. Telle est la décision prise par le bureau exécutif, réuni mercredi 8 janvier, sous la présidence de M. Jacques Chirac.

D'ici là les diverses instances désigneront leurs délégués au conseil national. Ce sera le cas le 18 janvier pour les quatre cent quatre-vingt-dix assemblées de circonscription, le lendemain pour les fédérations départementales et le 26 janvier pour les délégués régionaux.

M. Chirac, dans son intervention devant le bureau exécutif, a surtout invité les cadres du mouvement, comme il le fera dimanche 12 janvier devant les délégués locaux (*le Monde* du 8 janvier) à « *relancer l'action de l'U.D.R. au sein de la majorité* », notamment en ce qui concerne les projets à court terme : réforme de l'entreprise, répartition des revenus, réformes de la justice et des collectivités locales.

Souhaitant un « apaisement » après les récents remous, M. Chirac a rappelé : « *L'U.D.R., dont la vocation est le rassemblement, doit affirmer son unité.* » Il a ajouté que « *l'on devait se réjouir de voir l'U.D.R. s'affirmer désormais comme une force publique moderne dont la majorité actuelle, comme la France, a besoin* ».

M. Albin Chalandon, secrétaire général adjoint de l'U.D.R., chargé de l'action politique, a déclaré, le 8 janvier à Radio-Luxembourg, que M. Chirac « *devait rester aussi longtemps qu'il est nécessaire à la tête de l'U.D.R. pour que les bénéfices de l'opération de rénovation qu'il vient de faire soient acquis* ».

CORRESPONDANCE

L'allégeance des gaullistes à un homme n'est plus possible

M. Jean-François Mancel, adjoint au maire de Beauvais (Oise), « militant U.D.R. », nous écrit pour commenter l'accession de M. Jacques Chirac au poste de secrétaire général du parti gaulliste. Il souligne :

L'élection présidentielle du mois de mai a plongé l'U.D.R. dans un profond désarroi. Comment, d'ailleurs, aurait-il pu en être autrement lorsqu'une armée de militants, qui s'était lancée dans l'action avec une foi égale à celle des grands combats pour le général de Gaulle, se trouve soudain dupée, trahie, vaincue. (...)

Le premier ministre, avec brutalité, mais non sans efficacité, a décidé de dynamiser le mouvement en en prenant provisoirement la direction. A partir de là, toutes les hypothèses sont possibles, sur la bonne ou la mauvaise foi du premier ministre, sur son allégeance ou son indépendance vis-à-vis du président, sur l'avenir qu'il souhaite pour l'U.D.R., sur tout et sur rien. On en discutera interminablement : il y aura des pressions, des motions, des revirements, mais on risque d'oublier, dans cette agitation, que le problème n'est pas là.

Pendant onze ans, les formations gaullistes se sont cristallisées sur un homme et sur son action. (...)

L'allégeance à un homme n'est plus possible, il faut autre chose, et c'est négliger l'essentiel que de croire que l'avenir du gaullisme se situe dans la découverte d'un nouvel homme providentiel. Il n'y en eut qu'un seul, et il est mort. Le vrai problème du gaullisme est aujourd'hui de savoir ce qu'il peut et veut proposer à la France pour les cinq, dix et quinze années à venir.

Pourquoi, avant ce grand moment du gaullisme que doivent être nos assises nationales, ne demanderait-on pas à tous les militants déjà partis ou encore la de définir ce qu'ils veulent ensemble, pour demain. Pourquoi ne pas enfin chercher à approfondir nos idées et à les proclamer pour que s'y retrouvent tous ceux qui s'y sentiront à l'aise.

N'écartons pas, au nom d'une unité qui chaque jour devient de plus en plus mythique, la dernière possibilité d'une grande confrontation sur ce que doit être le gaullisme sans de Gaulle. Bien sûr, nous sommes un rassemblement, mais encore faut-il que nous nous rassemblions sur quelque chose de suffisamment précis et ambitieux pour éviter les dispersions qui nous minent. Mieux vaut que certains partent et que nous sachions avec qui nous demeurons et pourquoi.

Finissons en avec cette chasse aux sorcières qui voudrait faire porter aux garants légitimes du gaullisme que sont les Michel Debré, Maurice Couve de Murville ou Jacques Chaban-Delmas la responsabilité d'erreurs qu'ils n'ont pas commises ; leur place est parmi nous avec Michel Jobert, Jean Charbonnel, Claude Peyret ou René Ribière, à partir du moment où nous aurons décidé, démocratiquement, de ce que nous sommes et de ce que nous proposons aux Français. Comprenons enfin que ce n'est pas dans le quarteron de notables giscardiens ou centristes que se trouvent les chances de la France de demain. (...)

Nous avons deux mois jusqu'aux assises pour, à tous les niveaux de l'U.D.R., approfondir notre pensée et préparer notre action. Et c'est seulement à l'issue de ces assises de l'avenir que le conseil national pourrait élire un secrétaire général, non sur une allégeance personnelle, mais sur sa capacité à appliquer nos orientations et à les proclamer devant la nation.

Vendredi, samedi et jours suivants

THE TUBE

vous invite à ses soldes annuels

prêt-à-porter, chemiserie, pulls

et accessoires de marques

93, boulevard Saint-Germain. — 75006 PARIS

(métro Odéon)

M. Mitterrand : le programme commun reste la seule solution aux difficultés actuelles

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, qui inaugurait mercredi 8 janvier la « Tribune libre » de T.F. 1, a répondu au message de vœux de M. Giscard d'Estaing en déclarant :

« *En présentant ses vœux, M. Giscard d'Estaing a appelé 1974 l'année de la liberté. Ce n'est pas un compliment pour son prédécesseur, dont il avait été le principal ministre et c'était un bien grand mot pour une réalité plus modeste.*

» *En vérité, 1974 a été l'année record de la hausse des prix, de l'inflation, et l'année record du déficit de notre commerce, de nos paiements avec les autres pays du monde. En vérité, l'inflation aussi élargit le fossé entre le plus riche et le plus pauvre des Français. On peut donc dire que 1974 a été l'année de l'inégalité. M. Giscard d'Estaing souhaite que l'année 1975 soit l'année de la fraternité. Je le souhaite, moi aussi. Mais que signifie la fraternité pour ceux qui portent le poids le plus lourd dans la charge de la crise économique mondiale ? Ceux-là, ce sont les agriculteurs dans leur plus grand nombre, les petites et les moyennes entreprises, les personnes à revenu fixe et surtout les personnes âgées, et maintenant l'ensemble des travailleurs dont les conditions de vie sont déjà très pénibles, qui sont menacés de chômage. Cette situation est d'autant plus choquante que de grandes sociétés réalisent aujourd'hui d'énormes bénéfices. Je vous ai proposé, l'an dernier, le programme commun de la gauche, et le parti socialiste avec moi considère encore maintenant et pour longtemps, qu'il reste la seule solution aux difficultés actuelles. Mais je m'adresse à ceux qui gouvernent, et je leur dis : « Attention à ne pas faire de 1975 l'année du million de chômeurs. Il est inutile de parler de fraternité quand il y a des injustices.* »

[N.D.L.R. — « L'Humanité » du 9 janvier note à propos de cette déclaration : « M. Mitterrand continue donc à ignorer les graves problèmes posés sur la fidélité à l'alliance des partis de gauche, aux engagements pris. »]

« L'HUMANITÉ-DIMANCHE » : le programme commun est un tout.

Le magazine hebdomadaire du parti communiste *l'Humanité dimanche* explique, à propos du programme commun, que ce document « *est un tout auquel il ne peut être question d'ôter une pièce quelconque, pas plus qu'à une voiture*. L'Humanité dimanche poursuit :

« *Enlevez une bougie, rien ne marche. Enlevez une nationalisation ou bien une mesure sociale, ou bien une disposition démocratique, rien ne marche non plus : la logique du programme est grippée.*

» *Dans sa totalité, le programme commun est le seul de l'alternative. Incomplet, l'alternative n'existe plus, il n'y a plus qu'un compromis avec la crise et avec les responsables de la crise.* »

M. Ansart : qui fait respecter la ligne du parti socialiste ?

De notre correspondant

Lille. — Au cours d'une conférence de presse donnée mercredi 8 janvier à Lille, M. Gustave Ansart, secrétaire fédéral et membre du bureau politique du parti communiste, a affirmé que, jusqu'à présent, les socialistes du Nord n'ont pas répondu aux questions qui leur sont posées par les communistes.

« *Sur le terrain de l'union, nous n'avons pas avancé, en raison du peu d'empressement des socialistes à défendre le programme commun*, a-t-il noté. *Tout a continué comme par le passé dans les grandes villes, à la communauté urbaine de Lille et même au conseil régional, où notre union est fragile, puisque sur des sujets importants comme celui de l'implantation d'un vapo-craqueur dans le Nord nous nous sommes séparés.* »

Relevant une visite de M. Pierre Mauroy, chef de file régional du parti socialiste, aux travailleurs de Valenciennes, où le parti communiste est solidement implanté, M. Ansart a déclaré :

« *Les discours sont d'autant plus révolutionnaires qu'ils se tiennent dans des zones où les communistes sont bien implantés. Pourtant ce n'est pas le travail qui manque à Lille. Depuis le mois d'octobre, les socialistes ont rejeté toutes les propositions d'actions communes que nous renouvelons encore aujourd'hui, et notamment pour l'organisation d'une série de meetings.* » M. Ansart a précisé cependant que l'alliance socialo-centriste à la mairie de Lille est « *une question subalterne par rapport aux problèmes de fond* » et « *illustre seulement une situation d'ensemble qui doit se modifier* ».

Le secrétaire fédéral du parti communiste a encore affirmé : « *Si nous avons posé ces questions, c'est parce qu'il y avait un malaise chez nos adhérents, qui ne comprenaient pas l'attitude des socialistes. Depuis les assises du socialisme, y a-t-il un nouveau parti socialiste ? Qui fait respecter la ligne du parti socialiste ? Nous demandons des assurances formelles. Le débat se poursuivra même quand nous serons au pouvoir, mais on ne verra plus des ministres communistes chassés du pouvoir comme en 1947, car nous aurons auparavant clarifié les choses. Nous poursuivrons notre combat pour l'unité. Le parti communiste se déclarerait la guerre à lui-même s'il ne menait pas ce combat.* »

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل



LE P.C. ET LE P.S.

aux questions communistes

le programme commun

tion aux difficultés actuelles

« L'HUMANITÉ DIMANCHE » le programme commun un tout

fait respecter la ligne socialiste ?

POLITIQUE

LE P.C.F. JUGE INSUFFISANTES LES DÉCISIONS PRISES PAR LES SOCIALISTES DE NANCY

(De notre correspondant.)

Nancy. — La fédération de Meurte-et-Moselle-Sud du parti communiste estime que les décisions prises par les élus socialistes du conseil municipal de Nancy (*le Monde* du 9 janvier) sont insuffisantes. Elle précise : « *Les décisions des élus socialistes expriment l'exigence des travailleurs et des démocrates de voir le parti socialiste adopter à Nancy un comportement et des objectifs conformes à l'union de la gauche sur la base du programme commun.* »

La fédération ajoute : « *Il n'en reste pas moins que, durant des années, les élus socialistes ont contribué à la mise en œuvre d'une politique contraire aux intérêts des Nancéens. Ils ont géré la crise, stoppé les responsabilités du pouvoir, freiné le développement de l'union de [illegible] aggravé la situation actuelle à Nancy et dans notre pays [illegible] nous voulons que les socialistes aillent jusqu'au bout de leur démarche.* »

Le parti communiste avait réclamé la démission pure et simple des socialistes siégeant au conseil municipal de Nancy.

LE COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi matin 8 janvier au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing (*le Monde* du 9 janvier, dernière édition). A l'issue de ses travaux, M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a donné lecture du communiqué suivant :

Sur la proposition du ministre de la santé a été approuvé un projet de loi portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la mise sur le marché des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

(Lire page 8.)

Le ministre des affaires étrangères a fait une communication sur la situation internationale.

Le ministre de l'économie et des finances a évoqué les travaux des réunions monétaires internationales.

Le secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire a fait le point de la mise en application de la réforme pénitentiaire.

(Lire page 10.)

● *M. Jean Monnet*, président du comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, a été reçu jeudi 9 janvier en fin de matinée par M. Giscard d'Estaing. Le président de la République, qui avait donné audience auparavant à son ancien suppléant, M. Jean Morellon, député (rép. ind.) du Puy-de-Dôme, devait s'entretenir également avec M. Marcel Jullian, président d'Antenne 2 puis, dans l'après-midi, avec une délégation de l'Académie des sciences.

MARC PAILLET
le journalisme
fonctions et langages du quatrième pouvoir

" Marc Paillet prend rang désormais parmi les grands analystes de la communication "
Pierre Viansson-Ponté LE MONDE

" Il explore d'un regard pénétrant les fonctions du journalisme pour tenter de les élucider "
F.G./L'EXPRESS

" Nourri de descriptions précises des divers types de presse, des diverses fonctions du journalisme "
Jacques Duquesne LE POINT

" Livre savant, (...) de pédagogue et d'artiste "
Pierre Emmanuel de l'académie française LE FIGARO

Collection "Regards sur le Monde"
denoël

ARMÉE

AU PROCÈS DES TROIS SOLDATS DE DRAGUIGNAN

Deux condamnations avec sursis et un acquittement

LES DÉFAUTS D'UNE JURIDICTION D'EXCEPTION

De notre envoyé spécial

Marseille. — « Bidasse est mort. » Après une heure de délibéré, le tribunal permanent des forces armées de Marseille a rendu son jugement, à 21 heures, mercredi 8 janvier. M. Alex Taurus est acquitté, MM. Robert Pelletier et Serge Ravet sont condamnés à un an d'emprisonnement, dont huit mois avec sursis : ce qui signifie que le jeune Antillais — M. Taurus — a été libéré le soir même et que ses deux camarades le seront trois jours plus tard : une simple peine de principe.

Contre les trois jeunes gens, le commissaire du gouvernement avait requis, d'une part, « une peine qui couvre la prévention » (Alex Taurus) : d'autre part, six mois d'emprisonnement, la peine minimum (Ravet et Pelletier). Il ne s'était pas opposé au sursis partiel.

« *Bidasse* » est donc bien mort, pour reprendre le leitmotiv de la plaidoirie de Mᵉ Georges Pinet, l'un des avocats de la défense. « *Vive les Trois de Draguignan* » ont crié un petit groupe de manifestants à la sortie du tribunal : il s'agissait en effet d'une victoire pour les trois « *meneurs* » de la manifestation des deux cents appelés dans les rues de Draguignan, le 10 septembre dernier. « *Dissolution des tribunaux militaires* », a-t-on encore entendu.

Ainsi que l'avait prédit, la veille, M. Charles Hernu, membre du comité directeur du parti socialiste, témoignant pour la défense, le procès de Marseille est devenu à la cause d'une réforme de l'armée ce que fut en 1972 le procès de Bobigny pour la libéralisation de l'avortement.

Lors de la dernière journée d'audience, un autre témoin, Mme Madeleine Reberioux, membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, avait eu raison d'invoquer « *l'intelligence de l'histoire* ».

En l'espace de quelques semaines, l'attitude de l'autorité militaire semble avoir soudainement changé : le 13 novembre dernier, devant le même tribunal, présidé par le même magistrat, M. Louis Aumeras, conseiller à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, M. Jean Fournel avait été condamné à un an d'emprisonnement dont six mois avec sursis. Il s'agissait du même chef d'inculpation : « *Incitation à commettre des actes contraires au devoir et à la discipline.* » Mais, pour l'armée, les faits reprochés à M. Fournel étaient en réalité beaucoup moins graves que ceux qui étaient imputés aux trois « *instigateurs* » de la *sortie* de Draguignan. M. Fournel, incorporé au 22ᵉ bataillon de chasseurs alpins à Nice, avait tenté en vain, le 11 septembre dernier, d'inciter ses camarades à ne pas se rendre au lever des couleurs afin de protester contre la sanction qui venait de frapper l'un d'entre eux, signataire de l'appel des cent.

Les poings levés de deux cents soldats dans les rues de « *l'ancienne* » préfecture du Var : c'était tout autre chose. Même si la hiérarchie militaire avait, comme dans le cas de la campagne pour l'Appel des cent, voulu minimiser l'importance d'une manifestation sans précédent. Pourtant, au moment où MM. Pelletier, Ravet et Taurus auront recouvré la liberté, M. Fournel, lui, restera incarcéré dans sa cellule de la prison des Baumettes (1).

A l'occasion du procès des *Trois de Draguignan*, un vaste courant d'opinion est venu renforcer le mouvement des contestataires des casernes. Les syndicats, les partis d'opposition, jusqu'alors fort réticents à rejoindre une campagne lancée par l'extrême gauche, sont finalement passés à l'action. Ces organisations ont, notamment, délégué des témoins au procès de Marseille. Pétitions, lettres et télégrammes en faveur des accusés sont venus s'empiler sur le bureau du tribunal. Ce concours d'initiatives intervient justement au moment où l'on parle de « *malaise* », où l'avenir des moyens de défense est en question et où l'armée s'inquiète de son sort.

Jamais depuis des années un procès devant une juridiction militaire n'avait connu un tel retentissement. Tout cela paraît avoir considérablement influencé la décision des juges du tribunal de Marseille. Ce jugement modéré est un constat de malaise : celui de l'armée, d'une part, celui de la justice militaire, d'autre part.

Dans l'affaire de Draguignan, on avait manifestement cherché à punir des « *meneurs* », voire à faire un exemple, comme en témoignait la procédure, de l'instruction jusqu'à l'accusation. Au cours de la première journée, cette impression devait être confirmée par l'attitude du commissaire du gouvernement, et même par celle du président. Or les trois « meneurs » ont bénéficié d'une certaine clémence, en dépit de la gravité de leur insubordination. En vérité, on ne pouvait condamner lourdement des soldats dont les revendications, qui paraissent dès aujourd'hui légitimes, seront peut-être légales dans quelques mois.

La nécessité d'une réforme du service national et du statut militaire n'échappe plus à personne. Les débats du procès ont apporté assez de témoignages sur l'absence des droits les plus élémentaires dans les casernes, sur les brimades et le racisme, sur l'inadaptation du service militaire actuel, et le « *ras le bol* » du contingent.

A la lumière de ces deux audiences, il semblait encore plus évident que certaines réformes n'ont que trop tardé. De ce point de vue, une condamnation sévère n'aurait eu d'autre conséquence que de paraître confirmer le maintien du *statu quo* et de précipiter la menace de voir apparaître de nouveaux « Draguignan ». L'embarras du tribunal, pris entre des velléités répressives et une clémence obligée, montrait d'autant mieux les vices d'une juridiction exceptionnelle — sinon d'exception. L'importance et l'audience de ce procès ont contribué à mettre en lumière les défauts souvent ignorés d'une justice très particulière, qui subsiste dans l'ombre.

C'est une justice où l'armée est à la fois juge et partie, où le parquet militaire est seul maître des poursuites, où n'existe pas le contrepoids de la constitution de partie civile, où il n'y a pas non plus de voie d'appel, où enfin les jugements n'ont pas à être motivés. Pour ce qui concerne les peines, il est loisible au tribunal de prendre en compte ou non les sanctions disciplinaires — les arrêts, qui sont en fait des peines [illegible] de garde à vue qui atteignent souvent soixante jours, comme fut le cas pour les trois soldats de Draguignan.

C'est aussi une justice particulière, où les irrégularités de procédure ne sont pas rares. Ainsi, dans les comptes rendus d'interrogatoire à l'instruction, a-t-on oublié de noter les questions. Or les débats montreront que la manière dont avaient été interrogés les témoins par le magistrat instructeur n'était pas sans conséquences : en effet, selon le dossier d'instruction, tous les témoins de l'accusation accablaient les trois prévenus, mais lorsque ces témoins viendront à la barre, la plupart, étrangement, se déroberont et plusieurs d'entre eux se rétracteront.

Non seulement l'instruction a paru avoir été orientée — il fallait trouver des meneurs — mais encore paraissait-elle bâclée puisque le commissaire du gouvernement devait avouer lui-même qu'il aurait préféré que l'on prenne le temps de confronter les témoins. Si la justice militaire avait été, en l'occurrence, un peu moins rapide ou sommaire, on aurait peut-être évité ce spectacle d'une accusation qui perd pied et s'effondre, faute de témoignages valables. Et l'on aurait ainsi évité qu'un président de tribunal, dont la confusion était souvent évidente, ne paraisse suppléer l'accusation défaillante pendant une grande partie du procès.

La justice n'était pas toujours sereine au tribunal militaire de Marseille.

FRANCIS CORNU.

(1) Il semble toutefois qu'il puisse être libéré à la fin du mois.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

L'HUMANITE : un déni de justice.

« *Le gouvernement voulait faire un procès pour l'exemple, dans l'espoir que la répression freinerait la montée du mécontentement dans les casernes. Ses espérances ont été déçues. Sans doute a-t-il obtenu que deux jeunes soldats sur trois soient condamnés à un an de prison dont huit mois avec sursis. C'est un déni de justice, et cela suffirait à montrer ce que valent les professions de foi « libérales » de M. Giscard d'Estaing. Mais le verdict est moins lourd qu'il ne l'aurait été à coup sûr si un large mouvement de solidarité ne s'était pas développé en faveur des accusés.*

» *En tout état de cause, des dépositions des inculpés comme des témoins de l'accusation — passés pour la plupart du côté de la défense, — il ressort que les jeunes soldats aspirent à être traités comme des citoyens et à bénéficier des droits démocratiques fondamentaux.* »

(RENE ANDRIEU.)

LE FIGARO : un verdict de clémence.

« *Ce verdict de clémence rendu après une heure et demie de délibération par le tribunal spécial des forces armées de Marseille reflète en tout cas bien le malaise qui, deux jours durant, a plané sur des débats qui mettaient en cause des structures fondamentales.*

» *Les magistrats devaient apprécier un acte d'incitation à l'indiscipline dont se seraient rendus coupables les trois accusés en organisant le défilé sur la voie publique des appelés de Draguignan. Rude tâche au moment où chacun annonce l'imminence des réformes à l'intérieur même de l'armée et où, au concept de conscrit, se substitue peu à peu chez certains celui de citoyen-soldat responsable.* »

(SERGE CHAUVEL-LEROUX.)

LA LETTRE DE LA NATION : adapter l'institution militaire.

« *Le verdict du tribunal militaire de Marseille ne règle pas les problèmes posés par l'affaire de Draguignan. Si regrettable soit-elle, elle aura eu l'avantage de créer un débat d'opinion parce qu'elle n'est pas une simple histoire de discipline ou une réaction de défense d'intérêts catégoriels comme l'affaire des sursis. (...) Il ne revient pas au soldat de remettre en cause une mission qu'il tient de la nation, même si cette mission ne lui plaît pas. (...)*

» *C'est peut-être avoir de la défense une image déformée de n'y voir que* « la corvée et l'apocalypse », *mais si l'opinion a cette image, c'est qu'elle correspond largement à celle que les appelés gardent de leur temps de service. Pour la redresser, il faut que l'institution militaire soit adaptée à la société civile dans laquelle elle se trouve.* »

(PIERRE CHARPY.)

LIBERATION : l'armée en déroute.

« *L'armée en déroute : liberté pour les trois appelés (...) Le fait de la journée aura été la complète déconfiture de l'accusation. En effet, les uns après les autres, les appelés cités par l'accusation, sauf quelques exceptions, se sont rétractés devant le tribunal et sont revenus sur leurs déclarations antérieures (...) Cette débâcle de l'accusation, on la voit aussi dans le réquisitoire du commissaire du gouvernement, M. Cornellier. Car le pauvre homme est bien embêté entre la mission qui lui incombe — défendre l'ordre et l'honneur de l'armée — et le scandale qui éclaterait devant une condamnation trop sévère (...)*

» *La question de l'armée est posée dans le fond. Armée briseuse de grèves, armée raciste, juridiction et police militaire arbitraires, contraires à la Déclaration des droits de l'homme, l'armée est en accusation.* »
accusation ».

LE QUOTIDIEN DE PARIS : soldat ou citoyen ?

« *Il y aura d'autres Draguignan. Cela d'autant plus que la contestation déborde aujourd'hui largement le cadre des jeunes appelés et touche des secteurs dans lesquels la discipline, plus qu'une tradition, est un mode de vie. La polémique, c'était fatal, a fini par toucher la hiérarchie. (...)*

» *En fait, pour la hiérarchie, le dilemme est simple. Ou bien l'on maintient le système actuel de la conscription avec tous ses dangers, ou bien on opte pour la création d'une armée de métier. Ce dernier choix assurant évidemment la restauration de la discipline et écartant la contestation. Mais, évidemment, on débouche là sur un problème politique dont la solution échappe du tout au tout à l'autorité militaire. (...)*

» *Alors, les problèmes demeurent. Et ils demeureront tant que ne sera pas décidé quel est le statut réel du contingent pendant ses douze mois de service. Citoyen d'abord ? Soldat d'abord ? Il faudra un jour trancher.* »

(PHILIPPE MARCOVICI.)

Citoyen-soldat ou citoyen diminué...

Le parti communiste a élaboré un projet de « statut démocratique du citoyen-soldat ». *Responsable au parti socialiste des questions de défense, M. Charles Hernu a intitulé son livre sur l'armée, qui paraîtra sous peu :* Citoyen-soldat. *La formule, qui rappelle ce citoyen armé de l'ancienne garde civique, réapparaît ainsi avec toutes ses ambiguïtés. Dans les manifestations organisées depuis plusieurs mois, la plupart du temps par des mouvements antimilitaristes, elle devient un slogan encore plus populaire :* « Sous l'uniforme, soldat, tu restes un travailleur ! »

En raison de leur simplicité, ces formules font recette, au point qu'on oublie parfois qu'elles sont singulièrement dépourvues de nuances. La majorité civile à dix-huit ans ajoute à la confusion : il semble inique, à première vue, que le citoyen perde tout ou partie de ses droits à la porte de la caserne. De ce point de vue, le procès de Marseille est fondamentalement l'occasion pour de nombreux responsables politiques de se demander si le soldat professionnel ou appelé est un citoyen comme les autres ou si le citoyen qui accepte de revêtir l'uniforme ne doit pas aussi abandonner certains de ses droits.

Le débat n'est pas nouveau. Aujourd'hui, il est plus actuel encore en raison de l'ambition légitime des différentes institutions qui composent le corps social d'obtenir — de gré ou de force — à peu près les mêmes avantages. Les militaires ne devraient pas échapper à cette règle, et il est de fait qu'il devient de plus en plus difficile de les priver des droits ou des garanties comparables à ceux ou à celles des autres catégories sociales, dont ils assurent, de surcroît, la protection et la sécurité. Mais, d'un autre côté, le soldat est aussi un citoyen différent des autres. Si l'on admet qu'il a été exceptionnellement autorisé à porter une arme — et, souvent, des armes terrifiantes ! — qui sont au service de la nation ou qui peuvent être engagées contre cette même nation dans des aventures politiques qui ne sont pas toujours vouées à l'échec... Du reste, le projet de « statut démocratique du citoyen-soldat » ne va pas jusqu'à lui reconnaître le droit de grève ou de se syndiquer.

Pour le gouvernement, il est évident que le soldat ne pourrait bénéficier de droits supplémentaires — à commencer par la simple liberté d'expression — que si l'on tient compte également de ses responsabilités particulières. L'officier, entend-on dire souvent au ministère de la défense, ne peut se présenter comme un simple citoyen qui choisirait un camp politique de préférence à un autre, car il est censé se tenir prêt à défendre, en permanence, un patrimoine commun qui est la sécurité de tous les autres citoyens. Cette solidarité, dit-on encore, est totale, de tous les instants, et la liberté d'expression du soldat devrait, dans ces conditions, pouvoir s'évaluer selon l'importance des fonctions qui lui ont été confiées par l'ensemble de la nation.

La difficulté, dans la pratique, survient lorsqu'il s'agit de mettre en place des structures ouvertes de dialogue ou de concertation qui respecteraient la nécessaire liberté d'expression du soldat, professionnel ou appelé, sans pour autant paralyser les centres de décision. Le conseil supérieur de la fonction militaire, les consultations d'officiers et de sous-officiers, les visites inopinées de responsables dans les unités et la création d'un comité de lecture, n'ont pas réussi à ce jour, à dissiper le mécontentement. Le procès de Marseille aura démontré que personne ne peut se vanter de détenir la panacée, mais que des initiatives sont urgentes, tant le maintien du statu quo *est anachronique.*

JACQUES ISNARD.

L'ARMÉE EN ROSE

(Suite de la première page.)

Il faut aussi être aimable avec les cadres, qui ont bien du mérite et en sont mal récompensés. Louables intentions. Si l'on peut ainsi éviter les drames comme celui de Rennes, où un bébé est mort d'inanition, le père étant sous les drapeaux et sa compagne hors d'état de subvenir à ses besoins, on ne pourra que s'en féliciter.

Reste à savoir si les changements prévus seront suffisants et s'ils ne seront pas en définitive pires que le mal. L'institution militaire repose en France sur un ensemble de principes et de structures. C'est notamment le cas du service. Une série de contraintes assurent la solidité du vieil appareil. Le jeune Français, au cours de la prestation qu'il doit à la nation et à sa défense, est obligé de renoncer à une partie des libertés civiques et sociales dont jouissent ses concitoyens. Il est tenu, quelle qu'en soit la forme, à une obéissance dans le cadre d'une hiérarchie où la participation, même si elle peut s'exercer sur des points de détail, n'est guère concevable lorsqu'il s'agit de l'essentiel.

Assouplir telle ou telle règle, supprimer de l'échafaudage traditionnel telle ou telle pièce gênante est un solution facile. Mais le risque est grand, à force de petits changements, de faire s'effondrer un système qui, fondamentalement, a été conçu pour une armée de masse à recrutement rural. Les avantages consentis, les libertés — relatives — seront autant de charges sous les murs de la vieille forteresse. Ces charges seront d'autant plus destructrices que l'utilité même de la conscription est de plus en plus remise en question. En allégeant les contraintes, on ne les justifie pas pour autant.

Le procès de Draguignan n'est pas celui de l'armée de Courteline et de l'adjudant Flick — depuis longtemps dépassé, — même si les débats ont pu le laisser croire. Il est celui du système lui-même. La défense nationale exige-t-elle une armée de conscription ? Les experts en sont de moins en moins convaincus. Et les politiques se demandent si, à l'âge des armes sophistiquées et des moyens de destruction massive, les professionnels sont automatiquement tentés de devenir des prétoriens.

Offrir aux jeunes Français une armée rose n'est pas une solution. Il faut savoir comment assurer, dans le monde d'aujourd'hui, une armée efficace, même si cette efficacité exige la fin d'une tradition respectable.

JEAN PLANCHAIS.

M. MESSMER : la poursuite de ces militaires était nécessaire.

(De notre correspondant.)

Metz. — M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, dans un entretien accordé au quotidien *le Républicain lorrain* du mercredi 8 janvier a notamment déclaré à propos du procès de Draguignan : « *Mes idées là-dessus sont très nettes. Lorsque des militaires commettent des actes caractérisés d'indiscipline, il est parfaitement normal qu'ils soient sanctionnés. Si ces actes relèvent du code de justice militaire, il est également tout à fait normal qu'ils soient traduits devant un tribunal militaire. Je considère que la poursuite de ces militaires était nécessaire, parce que la faute contre la discipline est évidente et qu'une telle faute doit être sanctionnée.* »

LE GÉNÉRAL MAURIN : ce pourrait être une erreur d'avoir été clément.

Le général François Maurin, chef d'état-major des armées, s'est élevé au micro de R.T.L. contre la « politisation » du procès des appelés de Draguignan : « *L'armée est une institution nationale, et je trouve anormal que des hommes politiques soient venus apporter des témoignages strictement politiques. Les fautes qui ont été commises sont des fautes contre des règlements militaires, des règlements qui sont connus de tous.* »

« (...) *Si la clémence, qui paraît être celle de ce jugement devait apporter, à l'inverse de ce que nous souhaitons, une recrudescence de manifestations de ce genre, eh ! bien ce serait une erreur d'avoir été clément* ».

● *LE COMITE DE DEFENSE DES APPELES* : « Le procès a démontré la mascarade que constituent les tribunaux militaires. Ils doivent être dissous, ainsi que la sécurité militaire. »

● *LE COMITE ANTIMILITARISTE* : « La hargne impuissante des officiers réactionnaires n'empêchera pas les appelés de se saisir de l'exemple offert par leurs trois camarades. Ils exprimeront leur solidarité de la meilleure des façons : en multipliant les luttes dans les casernes. »

● *INFORMATION POUR LES DROITS DU SOLDAT* : « L'ensemble des organisations et des militants doit se mobiliser pour exiger la libération de tous les soldats emprisonnés et prolonger le débat sur les libertés démocratiques dans l'armée, inséparables du droit d'association qui doit pouvoir s'exercer dans l'armée par la mise en place de syndicats de soldats et de marins appelés et engagés, à l'image des Pays-Bas. »

● *LA LIGUE COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE* : « La résolution et le courage dont ont fait preuve les soldats de Draguignan et la mobilisation sans précédent de l'ensemble du mouvement ouvrier ont montré que l'on pouvait mettre en échec les plans de la bourgeoisie et de la hiérarchie militaire. »

● *M. JEAN-MICHEL CATALA, secrétaire général du Mouvement des jeunesses communistes de France* : « La décision du tribunal militaire, donc du président de la République et du gouvernement, est une nouvelle mesure de répression délibérée, de caractère scandaleux. Pelletier et Ravet ont été condamnés pour l'exemple. »

● *LE PARTI SOCIALISTE UNIFIE* : « Le pouvoir et la hiérarchie militaire ont reculé devant l'ampleur des réactions et la campagne de protestation des organisations de gauche, du comité de soutien pour la libération des soldats de Draguignan et des syndicats. Mais cela n'enlève rien à la parodie de justice que représentent les tribunaux militaires. »

● *LE MOUVEMENT DE LA PAIX* « demande la levée des sanctions et la possibilité pour tous les militaires d'exercer pleinement leurs droits de citoyens ».

RELIGION

En Israël

Les réactions à la publication du document romain sur le judaïsme restent très nuancées

De notre correspondant

Jérusalem. — Après les réactions plutôt sévères au document romain sur les relations judéo-chrétiennes, enregistrées dans les milieux religieux et politiques israéliens — notamment de la part des grands rabbins des rites ashkénazes et sépharades, M. Ovadia Yossef et M. Shlomo Goren, et du ministre des cultes, M. Itshak Raphaël (*le Monde* du 8 janvier) — d'autres points de vue, plus nuancés, se font entendre.

Dans un éditorial intitulé *« M. Raphaël aurait mieux fait de se taire »*, *le Journal d'Israël*, quotidien de langue française, écrit notamment : *« En prenant position et en agissant au sujet de ce document, M. Raphaël a commis une faute politique grave puisqu'il a prêté le flanc à l'accusation d'après laquelle Israël est un Etat théocratique où le ministre des cultes est autorisé à répliquer à un document émanant d'un autre Etat théocratique.. »*

Le 7 janvier, interrogé à la radio, M. Shahoul Colby, directeur des affaires chrétiennes au ministère des cultes, exprimait un avis nettement plus nuancé que celui de son ministre en énumérant les points positifs du document qui, pour la première fois, formulait au nom de l'Eglise catholique une *« condamnation »* de l'antisémitisme, alors que la déclaration conciliaire de 1965 se contentait de le *« déplorer »*.

Dans les cercles gouvernementaux on exprime le même sentiment d'une satisfaction atténuée toutefois par les réticences de Rome envers l'Etat d'Israël.

Il ne s'agit, après tout, nous a-t-on déclaré, que d'un règlement d'exécution d'un principe fixé en 1965 qui revêt un caractère religieux et non politique. *« Les auteurs de ce texte, qui ne sont pas des juifs*, a ajouté notre interlocuteur, *n'ont pas la même conception que nous des liens du peuple juif avec sa terre, mais il n'en demeure pas moins que le document qui vient d'être publié, après des difficultés que l'épiscopat français connaît bien, se prête à des interprétations qui peuvent être ultérieurement favorables et en tout cas ouvre des perspectives encourageantes. »*

On a noté avec intérêt le passage où il est fait état de *« nos frères les juifs »*, ce qui, nous a-t-on fait remarquer, est nouveau dans la langue vaticane et qui vient fort à propos au moment où l'antisémitisme connaît une résurgence alarmante.

M. David Flusser, professeur de religions comparées à l'université hébraïque, qui est l'auteur d'importants ouvrages sur le christianisme, a déploré que ce document n'ait pas été publié aux douzième ou au treizième siècle, *« ce qui aurait été fort utile »*. Le professeur Flusser craint que l'autorité du Vatican ne soit aujourd'hui quelque peu émoussée et estime d'ailleurs que *« la clé de l'antisémitisme n'est plus aux mains de l'Eglise, d'autres s'en servent plus efficacement »*.

Dans les milieux catholiques d'Israël, le document a été accueilli avec une satisfaction évidente et la restriction sur les liens entre les juifs et *« Eretz Israël »* (la terre d'Israël) est interprétée comme une *« nécessité de l'heure »*. Il est vrai que depuis 1967 les rapports entre le Vatican et Jérusalem ont connu une amélioration notable et, au cours du séjour de trois semaines qu'il a effectué en Israël en novembre dernier, le Père Pierre de Contenson, O.P., secrétaire de la commission pour le rapprochement avec le judaïsme, a pu évaluer les chances d'un dialogue.

Dans le clergé catholique d'Israël, on attache une signification particulière au passage d'une récente déclaration du pape sur Jérusalem. Recevant les vœux des cardinaux, le souverain pontife a évoqué, quelques jours avant la publication du fameux document, *« la ville qui est le centre d'amour et de nostalgie séculaire du peuple que, d'une façon mystérieuse, Dieu a choisi comme son peuple et nous reconnaissons ce choix »*.

ANDRÉ SCEMAMA.

● *Radio-Vatican* a diffusé une déclaration du Dr Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial, qualifiant le texte pontifical de *« progrès nettement positif pour le développement de relations amicales entre catholiques et juifs »*. Quant au Comité juif international pour les consultations interreligieuses de New-York, représenté dans le comité mixte de liaison judéo-catholique à Rome, il a adopté une position assez nuancée. — *(A.F.P.)*

● *Paul VI*, pour son audience générale hebdomadaire du mercredi 8 janvier, n'a pas utilisé la *« sedia gestatoria »* pour gagner son trône, comme les semaines précédentes. Il est arrivé dans la salle d'audience par une porte du fond, ce qui lui a évité d'avoir à gravir les dix marches de l'estrade. Au cours de son allocution, plus courte que d'habitude, il s'est servi fréquemment d'un mouchoir, et, à la fin de la cérémonie, avant de regagner ses appartements, il ne s'est pas prêté au baise-main traditionnel.

● *Le cardinal François Marty*, archevêque de Paris, se rendra à Rome le 24 janvier pour assister à l'intronisation du nouvel archevêque de Cantorbéry, le Dr Donald Coggan.

● *Les dons pour l'Institut orthodoxe Saint-Serge de Paris* (*le Monde* du 7 janvier), sont recueillis par l'Association pour le soutien et l'entretien de l'Institut de théologie, 93, rue de Crimée, 75019 Paris. C.C.P. Paris 18 855-58.

TRIBUNE DES ATHÉES
03330 BELLENAVES
Spécimen gratuit

Heron Building Montparnasse.
Dans le dernier-né des quartiers d'affaires, 20000 m² de bureaux à louer. (disponibles début 75)

A proximité du centre international des affaires du nouveau Montparnasse se dresse le Heron Building Montparnasse, majesté de verre et d'acier.

Le Heron Building Montparnasse vous propose ses 18 étages de bureaux conçus afin d'assurer une atmosphère de travail efficace. Le restaurant d'entreprise, au 1er sous-sol, agréablement décoré (pouvant servir 1200 repas par jour), est complété par une cafétéria.

Dans un quartier particulièrement bien desservi par tous les moyens de transport, le Heron Building Montparnasse est une adresse digne de l'image de marque que vous voulez donner à votre entreprise.

Le Heron Building Montparnasse sera livré "prêt à travailler" début 75. C'est peut-être le dernier des grands ensembles de bureaux que l'on construit dans Paris.

Documentation et renseignements :
Richard Ellis
17 rue de la Baume. 75008 Paris
Tél. 225.27.80 - 359.36.27 Télex : 29370

Gemp

MÉDECINE

A LYON

Deux médecins de l'association Choisir refusent de cotiser au conseil de l'ordre

De notre correspondant régional

Lyon. — Deux médecins, les docteurs Michel Debout et Daniel Balvet, membres de l'association Choisir (1), de Lyon, viennent d'engager *une épreuve de force contre* le conseil départemental de leur ordre, auquel ils refusent de payer leur cotisation et qui, de ce fait, vient de saisir le conseil régional d'une plainte contre eux. Ce refus ne se serait, sans doute, pas exprimé si la lettre adressée le 23 octobre 1974 aux intéressés pour les inviter à régler leurs arriérés n'avait pas été retardée par la grève des P.T.T. Elle ne devait parvenir à ses destinataires qu'au début de décembre, au lendemain de la prise de position du conseil national de l'ordre des médecins contre le projet de libéralisation de l'interruption de grossesse. Les docteurs Debout et Balvet écrivirent alors au docteur Larrive, président du conseil départemental du Rhône, pour lui faire savoir qu'ils n'acquitteraient pas les sommes réclamées *« tant que le conseil de l'ordre ne sera pas revenu officiellement et publiquement sur les pressions inadmissibles qu'il a exercées à l'encontre des députés et de l'opinion publique lors du débat à l'Assemblée nationale »*. Et chacun d'eux ajoutait : *« Je ne saurais admettre que l'argent de mes cotisations soit mis au service d'une conception de la médecine opposée à la mienne et qu'il n'est en rien nécessaire de partager pour exercer dignement notre métier. »*

Le 13 décembre, le conseil départemental décidait, à l'unanimité de ses seize membres présents, de traduire les deux médecins devant le conseil régional, instance compétente en matière contentieuse et disciplinaire. La cotisation est obligatoire pour tout médecin inscrit exerçant régulièrement et, pour le conseil, les motifs invoqués par les deux médecins *« ne sauraient être retenus pour les en dispenser »*.

Le 6 janvier 1975, les deux récalcitrants se voyaient invités, cette *fois par le docteur Grenot, président* du conseil régional, *« à bien vouloir fournir dans un délai de quinze jours »* les explications concernant leur refus.

Une représentativité déjà contestée

L'un et l'autre viennent de faire savoir publiquement, le 8 janvier, qu'ils ne fourniraient aucune explication complémentaire. Le conflit a été engagé par les deux médecins pour porter un nouveau coup à la représentativité déjà contestée du conseil de l'ordre, et un mois après le débat à l'Assemblée nationale au cours duquel Mme Simone Veil avait elle-même exprimé son sentiment à ce sujet.

Les deux médecins vont présenter à la signature de leurs confrères une pétition. Les signataires *« s'engageant à tout faire pour s'opposer à toute forme de sanction qui serait prise à l'encontre de leurs deux confrères et à envisager ensemble l'élaboration d'un groupement professionnel qui ne soit plus un organisme de pression idéologique »*.

Ils demanderont leur soutien à toutes les associations ou mouvements, ainsi qu'aux formations politiques ou syndicales. Pour les docteurs Debout et Balvet, il ne s'agit pas de nier la nécessité d'un organisme professionnel, mais, disent-ils, *« nous ne voulons pas verser les 300 F annuels à un ordre auquel il y a obligation de s'inscrire et de cotiser pour exercer la profession et qui de ce fait, peut, dès lors, utiliser cet argent pour diffuser des positions qui sont loin de faire l'unanimité »*. — J.-M. Th.

(1) L'association Choisir a été créée en juillet 1971 et s'était donné pour but de lutter au plan national pour la libéralisation de l'avortement.

L'UNION DE L'HOSPITALISATION PRIVÉE DEMANDE UN RELÈVEMENT DE 15 % DU PRIX DE JOURNÉE DES CLINIQUES.

Les prix de journée des cliniques privées devraient être relevés d'environ 15 % : c'est ce qu'estime l'Union de l'hospitalisation privée (U.H.P.) (1) — qui déclare représenter environ 40 % des lits de l'hospitalisation privée. Selon l'U.H.P., ce relèvement serait tout juste suffisant pour rattraper *« le seul glissement annuel des prix »*.

M. Daniel Hébert, délégué général de l'Union, a souligné, au cours d'une conférence de presse tenue le 7 janvier, que cette hausse ne tenait pas compte de l'insuffisance générale des tarifs de l'hospitalisation privée. Faisant part de l'*« impatience » avec laquelle la profession attend* les décisions à prendre, il a précisé que, pour le moment, ni le ministère du travail ni celui de l'économie et des finances, n'avaient encore répondu à cette demande de hausse. M. Hébert a cependant reconnu que si les établissements de l'hospitalisation privée sont touchés par les restrictions actuelles de crédit, la profession se trouvait un peu *« en marge de la crise actuelle »*.

(1) 37, rue d'Amsterdam, 75008 Paris. Tél. 285-20-52.

(PUBLICITÉ)
RÉPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE
MINISTÈRE DU PLAN
CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE RETENUE
AVIS DE PRÉSÉLECTION

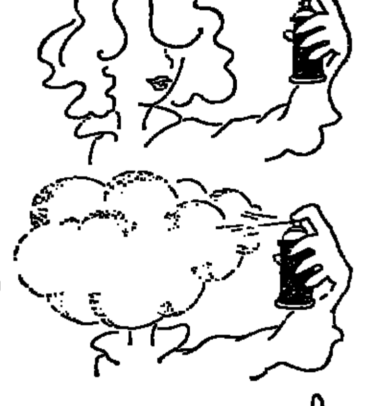
Le Service Autonome de l'Hydraulique Humaine (S.A.H.) du Ministère du Plan lancera prochainement un appel à la concurrence internationale pour la construction de barrages en terre et de leurs ouvrages annexes destinés à l'alimentation en eau potable de quatre villes de Côte-d'Ivoire, le financement des travaux étant assuré par la Banque Africaine de Développement.

Les entreprises intéressées devront faire parvenir avant le 25 janvier 1975 leurs références techniques et financières à :
Monsieur le Directeur du S.A.H.
B.P. 649
ABIDJAN (Cote-d'Ivoire).

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement adopte un projet de loi réglementant la fabrication des cosmétiques

Au cours du conseil des ministres, qui s'est tenu *mercredi* 8 janvier au palais de l'Elysée, le gouvernement a adopté, sur proposition de Mme Simone Veil, *ministre* de la santé, un projet de loi réglementant la fabrication, l'importation et la mise sur le marché *des produits cosmétiques* et d'hygiène corporelle (voir nos dernières éditions du 9 janvier). Le texte adopté était réclamé depuis longtemps et attendu avec impatience depuis l'affaire du talc Morhange, en août 1972 ; il *prévoit* notamment la définition des produits cosmétiques ou d'hygiène corporelle, l'obligation de constituer un dossier, préalable à la vente, donnant la composition du produit, sa nature, ses conditions de fabrication et de contrôle (sans pour autant qu'une expertise soit exigée), son mode d'emploi et sa destination. Un exemplaire de ce dossier devra être transmis à un centre anti-poisons, *un autre mis à la disposition* des autorités d'inspection. Les lieux de fabrication devront être déclarés au préfet.



(Dessin de CHENEZ.)

En outre, les cosmétiques ne pourront contenir des substances vénéneuses que si celles-ci sont inscrites sur une liste positive limitative, qui sera établie et qui fixera aussi les doses et les concentrations à ne pas dépasser (jusqu'à présent il s'agissait d'une liste négative).

Le ministre de la santé pourra décider de suspendre la vente d'un cosmétique. Enfin, divers décrets d'application définiront notamment les protocoles d'essais et établiront une liste, par catégories, des produits *mis sur le marché*.

Ce projet de loi est important à plusieurs titres : il va permettre de contrôler un secteur qui échappait jusqu'alors pratiquement à toute réglementation (sinon celle de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture) ; il garantira un minimum d'innocuité pour des produits qui sont distribués aussi bien dans les pharmacies que les supermarchés ou les petits commerces.

Le projet prévoit l'obligation de publier la formule chimique de ces produits et l'obligation de s'y conformer.

C'est la première fois que le ministère de la santé aura un droit de regard sur ce secteur.

Enfin, si la loi est adoptée, elle mettra fin au circuit de vente « exclusive » en pharmacie de produits qui ne seront pas, au sens strict, des médicaments.

Les académiciens se prononcent contre l'euthanasie

Les membres de l'Académie de médecine se sont prononcés contre l'euthanasie lors de la séance hebdomadaire du 7 janvier. Après qu'une commission spéciale eut consacré ses travaux à l'étude de ce problème éthique, l'Académie a, en effet, adopté à l'unanimité et à main levée le vœu suivant : *« L'Académie nationale de médecine, émue par certaines prises de position récentes en faveur de l'euthanasie, déclare que le médecin, respectueux de la personne humaine, ne saurait en aucun cas supprimer la vie qu'il a pour mission de protéger. »*

* *
*

Lors de la même séance, le professeur Lereboullet a exposé les résultats de travaux qu'il a menés, avec deux autres chercheurs, sur les substances qui pourraient freiner l'action de l'alcool. Ces travaux *d'expérimentation ont pu* montrer que certaines substances tels le fructose ou l'asparagine peuvent abaisser le taux d'alcoolémie. Ainsi, 100 grammes de fructose neutralisent l'effet de l'alcool, *« au prix de quelques troubles digestifs »*. Selon le professeur Lereboullet, ces produits pourraient donc, à titre tout à fait épisodique, être utilisés lors d'une absorption de boissons alcoolisées *« dépassant de peu les normes permises »*, pour autoriser, par exemple, un conducteur à reprendre un peu plus tôt la route. L'orateur a précisé tout de même qu'il était *« extrêmement réservé »* sur l'utilisation pratique des substances limitant les effets de l'alcoolémie : il n'y a pas d'*« arme absolue contre l'alcootest »*.

LE DROIT DE TUER

Une lettre du président de la Fédération hospitalière de France

M. Jean Minjoz, ancien ministre, président de la Fédération hospitalière de France (F.H.F.), nous a adressé la lettre suivante :

Dans le numéro du *Monde* daté *18 octobre 1974, vous avez publié* un article signé de M. Ionesco qui met gravement en accusation non seulement le corps médical dans son ensemble mais aussi les hôpitaux publics.

M. Ionesco avance des affirmations de caractère diffamatoire lorsqu'il écrit : *« En fait, l'euthanasie se pratique depuis longtemps dans les hôpitaux sur une grande échelle »*, et plus loin : *« Oui, on se débarrasse des malades très souvent dans les hôpitaux, sans demander aux patients s'ils veulent ou s'ils ne veulent pas profiter du droit de mourir en paix. »*

Selon cet écrivain, ce « droit » étonnant que s'attribueraient les médecins des hôpitaux, et dont ils feraient un si cruel et si fréquent usage, les ravirait tant qu'ils regretteraient l'époque *« heureuse et joyeuse »* — toujours au dire de M. Ionesco — où le nazisme au pouvoir leur permettait de disposer des vies *humaines*.

La Fédération hospitalière de France, groupement de tous les hôpitaux publics français, que j'ai l'honneur de présider, ne peut laisser répandre de telles accusations sans protester de la façon la plus énergique.

M. Ionesco, dans des condamnations sans nuances — nous sommes habitués, il est vrai, à ses *excès de langage littéraire et* théâtral, — ne s'est pas demandé si, en accusant les médecins, il n'englobait pas dans une même réprobation publique tous ceux qui les entourent dans les hôpitaux publics.

Si l'euthanasie était, comme il le dit, de pratique courante dans *nos établissements*, comment croire que les administrateurs et les directeurs n'en sauraient rien ?

S'ils ignorent tout ce qui se passe dans les deux mille hôpitaux, représentant plus de cinq cent mille lits, qui leur sont confiés, alors ce sont de dangereux inconscients. S'ils le savent et se taisent, alors ce sont des lâches et, par leur seul silence, des complices.

Mieux encore, si les médecins agissent comme l'écrit M. Ionesco, il faut, à l'évidence, que le personnel des services d'hospitalisation, infirmiers et infirmières, participe aux crimes.

La vérité est à l'opposé. Les hôpitaux s'acharnent à sauver toutes les vies humaines, y compris celles des malades plongés dans le coma pendant des semaines et même des mois, grâce aux compétences et au dévouement de leurs personnels et aux équipements techniques de pointe *dont ils disposent*.

Si nous avions le goût de la procédure publique, nous pourrions très facilement trouver matière à poursuivre M. Ionesco en diffamation devant la juridiction compétente pour statuer sur les attaques contre le service public hospitalier.

Nous nous contenterons de dire que M. Ionesco a déformé gravement les propos tenus et les conclusions que se sont dégagées d'un colloque mondial sur « Les progrès de la biologie et le devenir de l'homme » tenu à la Sorbonne le 23 septembre 1974 et dont *le Monde* a parfaitement rendu compte les 25 et 26 septembre.

هكذا من الأصل

ÉDUCATION

Des étudiants s'inquiètent des réformes projetées par le nouveau directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon

Un nouveau directeur a été nommé à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour l'année universitaire en cours. Pendant cinq ans, l'institut avait eu à sa tête un directeur par intérim. Cette situation n'a pas permis d'entreprendre des réformes, jugées aujourd'hui indispensables, mais qui ne font pas l'unanimité. Sur l'initiative de l'UGE (Union des grandes écoles, animée par des étudiants de gauche), certains élèves ont observé, à la fin du trimestre dernier, plusieurs arrêts de travail. Ils tentent de mobiliser leurs camarades pour combattre les projets en cours. Ils reprochent au nouveau directeur de vouloir « *brader* » les sciences humaines, de mettre en œuvre une réforme contestable des options et de vouloir limiter la formation générale dispensée dans le premier cycle.

De notre envoyé spécial

Villeurbanne. — Les élèves de l'INSA de Lyon viennent d'entamer leur second trimestre. Créé en 1957, l'institut s'est donné pour objectif de former en cinq ans des ingénieurs de bon niveau. Il se veut « démocratique » : la grande proportion d'élèves boursiers atteste le résultat obtenu dans ce domaine. Les études sont organisées en trois cycles : au cours du premier cycle, de deux ans, les élèves ingénieurs reçoivent la même formation de base. Le deuxième cycle (deux ans) et le troisième (un an) sont des cycles de spécialisation au cours desquels l'enseignement est diversifié en options.

Malgré la création, en 1961, de deux autres INSA, à Toulouse et à Rennes, celui de Lyon est encore affligé de gigantisme. Ses trois mille élèves et l'incertitude de ces dernières années entrent pour une bonne part dans les difficultés qu'il connaît aujourd'hui. Pendant cinq ans, l'INSA n'a eu, en effet, qu'un directeur par intérim. Les qualités de celui-ci ne sont pas en cause. Sa position inconfortable, à laquelle le ministère est resté insensible, l'a empêché d'entreprendre des réformes jugées indispensables par M. Hamelin, le nouveau directeur qui a pris la barre au mois d'octobre.

Une refonte des options

Jusqu'à une date récente existait à l'institut un département des « humanités ». Celui-ci groupait les enseignants de lettres, de gestion et de sciences humaines. Ce « département » vient de recevoir la dénomination — juridiquement plus conforme — selon M. Hamelin — de « centre ». Ce changement de terminologie correspond, selon le nouveau directeur, à une organisation de l'institut conforme à une lettre récente de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités.

Arguant de l'inadaptation de certaines filières, M. Hamelin a aussi entrepris une refonte des options proposées à l'INSA. « *Nous avions jusqu'ici huit spécialités. C'est beaucoup trop. Certaines sont plus ou moins différenciées et ne correspondent pas toujours aux besoins de l'économie.* » Trois options seront probablement supprimées à la rentrée prochaine (génie physique, chimie industrielle, génie mécanique énergétique) pour être remplacées par deux départements importants : « matériaux » et « énergie ». Pour parfaire ces projets, M. Hamelin a pris contact avec les responsables de l'Agence nationale pour l'emploi et les fédérations professionnelles. Il compte poursuivre la réforme des études en s'inspirant de l'exemple des universités américaines.

D'autre part, « *l'ensemble du premier cycle est regroupé dans un seul département*, explique encore M. Hamelin. *Cela fait mille quatre cents élèves. Sept cents par année. Cela pose parfois des problèmes insurmontables. Bien que cela ne soit pour l'instant qu'une idée, je crois qu'il faudrait créer en deuxième année des sections ayant leur personnalité et leur propre équipe d'enseignants* ».

A Villeurbanne, les projets du nouveau directeur ne sont pas du goût de tout le monde. Bien que certaines réformes ne soient qu'à peine ébauchées, elles constituent, selon les élèves de l'U.G.E., un tout cohérent et risquent de faire prendre à l'institut un tournant dangereux. Avant d'arriver à l'INSA, M. Hamelin était directeur scientifique chez Péchiney-Ugine-Kuhlmann. Son ancienne qualité entre pour une part appréciable dans l'accusation de « *mainmise du patronat* » dont ont été étiquetés ses projets. Les élèves et certains enseignants lui reprochent, en outre, à propos des « humanités », de vouloir « *brader* » à plus ou moins long terme les sciences humaines. Ils l'accusent aussi de vouloir procéder dans cet ancien département à une « *reprise en main politique* ».

Pour les élèves de l'U.G.E., la réforme des options n'est pour l'instant que secondaire. Ils insistent surtout sur les conditions de travail difficiles dues à un manque de postes d'enseignants et à des restrictions budgétaires préoccupantes. Ils prêtent aussi à leur nouveau directeur la volonté de ramener tôt ou tard le premier cycle de formation de base à une seule année et de contraindre ainsi à une spécialisation prématurée. « *La vie professionnelle nécessite de fréquents recyclages*, déclarent-ils. *Ceux-ci sont d'autant plus faciles que l'on a, au départ, une bonne formation générale.* »

BERTRAND LE GENDRE.

C'EST A L'ÉCOLE QU'ON APPREND A ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

« Apprendre à bien ménager nos ressources énergétiques constitue un des aspects de la formation du citoyen dont le ministère de l'éducation a la responsabilité. » Pour faire face à cette responsabilité, le ministre de l'éducation a décidé, par une circulaire publiée au « Bulletin officiel » du ministère de l'éducation du 9 janvier, que, pendant le premier mois de cette année, les élèves de 6e et de 5e suivraient « un cours spécial sur les problèmes posés par l'approvisionnement de la France en énergie ». Ces cours seront assurés par les professeurs d'histoire et de géographie, qui ont dû recevoir des textes et des diapositives à cette intention.

Cette initiative se situe dans le cadre de la « campagne d'information sur les problèmes de l'énergie afin d'inviter chaque Français à éviter tout gaspillage ».

Tout récemment déjà, le ministre de l'éducation avait donné l'exemple en repoussant la date de la rentrée des vacances de Noël pour économiser le chauffage.

L'affaire du C.E.S. Édouard-Pailleron

L'association des familles des victimes demande que l'on renonce aux constructions métalliques légères

M. Jean Raynaud, conseiller référendaire à la Cour des comptes, ancien directeur des équipements scolaires, universitaires et sportifs au ministère de l'éducation nationale, actuellement directeur de l'Office français des techniques modernes d'éducation (Ofratemé) pourrait être prochainement inculpé par M. Jean Sablayrolles, juge d'instruction chargé de l'affaire du C.E.S. Edouard-Pailleron, après l'arrêt de la Cour de cassation permettant cette procédure (*le Monde* du 9 janvier).

Interrogé à ce sujet au micro de France-Inter, M. René Haby, ministre de l'éducation, a notamment déclaré : « *Construire un C.E.S. par jour n'est pas plus dangereux que d'en construire un seul par an, le tout est de disposer de trois cent soixante-cinq entreprises différentes. La catastrophe du C.E.S. Pailleron a amené à revoir des normes qui existaient déjà. Tous les pays du monde, à mesure qu'ils avancent dans leurs techniques de construction, avancent également en ce qui concerne la sécurité. Pour donner un chiffre, en trois années, 1973, 1974 et 1975, le ministère de l'éducation aura consacré 350 millions nouveaux pour accroître la sécurité dans les établissements existant...* »

L'association des familles des victimes demande en revanche « *six mesures essentielles et urgentes pour une meilleure sécurité* » :

— *Renoncer définitivement aux constructions métalliques légères qui non seulement brûlent avec une rapidité effrayante mais risquent à tout moment de s'effondrer sur la tête des occupants et s'en tenir aux constructions lourdes en béton qui, pour le même prix, offrent toutes garanties ;*

— *Proscrire l'usage de certains matériaux reconnus dangereux comme les plastiques et les agglomérés de bois dont on sait qu'ils ont un haut pouvoir calorifique et qu'ils dégagent des gaz mortels ;*

— *Généraliser les systèmes de détection et d'alarme, notamment les détecteurs de fumée, simples et peu onéreux, susceptibles de prévenir du danger et de gagner les précieux instants nécessaires pour permettre l'évacuation de tous les occupants ;*

— *Soumettre l'administration aux mêmes règles, en matière de construction que le secteur privé, et pour ce faire interdire toute dérogation à la réglementation générale de sécurité et rendre le permis de construire obligatoire pour toutes les constructions scolaires ;*

— *Rendre publics les travaux des commissions centrales, locales ou départementales de sécurité, tant au niveau des plans que de l'exécution et de la réception des constructions scolaires, pour que toutes les parties intéressées puissent valablement apprécier ce qui a été fait et ce qui reste à faire ;*

— *Mettre en œuvre une véritable politique de prévention, non seulement en organisant des exercices systématiques d'évacuation, mais en contribuant, par une information appropriée, à une meilleure prise de conscience de l'opinion.*

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION : inculpation n'est pas synonyme de culpabilité.

Le ministre de l'éducation a d'autre part publié le communiqué suivant :

« *Respectueux du cours de la justice et persuadé que l'instruction permettra d'établir sereinement les responsabilités dans la douloureuse affaire de l'incendie criminel du C.E.S. Pailleron, le ministre de l'éducation tient à mettre en garde contre les informations unilatérales et tendancieuses particulièrement mal fondées, dans un domaine aussi complexe que celui des constructions industrialisées. Il rappelle que l'inculpation n'est nullement synonyme de culpabilité, mais permet d'avoir accès à l'ensemble du dossier et de mettre en évidence tout élément utile à la manifestation de la vérité.* »

Participant pour la première fois aux élections dans les CROUS

L'UNEF (A.J.S.) veut faire la preuve de sa représentativité

« *Le projet de réforme de l'aide aux étudiants remet en cause un droit acquis depuis vingt ans* », ont déclaré les dirigeants de l'Union nationale des étudiants de France (tendance Unité syndicale, animée par les trotskystes de l'Alliance des jeunes pour le socialisme) au cours d'une conférence de presse réunie mercredi 8 janvier. Pour lutter contre « *la mise en concurrence de l'aide directe (bourses) et de l'aide indirecte (œuvres universitaires) que prévoit cette réforme* », cette organisation participe cette année à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Depuis la scission en 1971 de l'Union nationale des étudiants de France, l'UNEF-Unité syndicale était en effet restée fidèle à la décision de boycottage de ces élections prise en 1967.

Pour être efficace, cette participation doit s'accompagner, selon l'UNEF, d'une « *conception renouvelée de la représentation étudiante* ». En dénonçant l'absentéisme trop fréquent des élus étudiants, l'UNEF réclame que désormais ceux-ci appliquent une politique « *d'information et de consultation* » fréquentes de leurs électeurs. Cinq points principaux définissent le « *manifeste de l'UNEF pour la défense des œuvres universitaires* » : l'augmentation immédiate du nombre et du taux des bourses sur la base du SMIC ; l'indexation (avec rattrapage) de l'aide directe sur la hausse du coût de la vie ; le maintien du droit pour tous à l'aide indirecte (restaurants, cités) et le blocage des tarifs ; le refus du « *livret social arbitraire et charitable* » ; une subvention supplémentaire de l'État aux œuvres universitaires.

Tout en réaffirmant son opposition à la présence d'étudiants aux conseils d'unités d'enseignement et de recherche et aux conseils d'universités qui les amènerait à « *gérer la pénurie et à organiser la sélection* », l'UNEF compte sur les élections aux conseils d'administration des CROUS pour que soit connue « *la véritable représentation des étudiants* ». S'appuyant sur l'exemple de l'élection au conseil d'administration du CROUS de Poitiers, où l'application de ce principe a permis, selon elle, de quadrupler le nombre des votants, l'UNEF lance un appel à toutes les organisations pour qu'elles « *s'engagent avant chaque élection en un contrat de démocratie assurant le respect mutuel de la liberté d'expression et le libre choix de chaque étudiant* ».

Dans l'enseignement secondaire

LES BOURSES POUR 1975-1976 DEVRONT ÊTRE DEMANDÉES AVANT LE 15 FÉVRIER

La date limite pour déposer les demandes de bourses d'études du second degré pour l'année scolaire 1975-1976 est fixée au 15 février prochain par une circulaire publiée au *Bulletin officiel de l'éducation* datée du 9 janvier. Les formulaires peuvent être dès à présent retirés par les parents dans l'établissement que fréquente leur enfant — école primaire si celui-ci est encore au cours moyen deuxième année, ou établissement du second degré. Les familles seront informées avant le 1er juin 1975 de l'acceptation ou du refus de leur demande. Cette notification comportera chaque fois que ce sera possible le montant de l'aide accordée.

Quelques aménagements sont apportés aux modalités d'attribution des bourses pour la prochaine année scolaire. Les plafonds de ressources au-dessous desquels une bourse peut être accordée seront relevés de 12 % par rapport à ceux de l'année 1974-1975. Les ressources considérées sont en principe celles qui figuraient sur la feuille de déclaration de revenus remplie en 1974.

L'abaissement à dix-huit ans de l'âge de la majorité ne modifie pas les dispositions antérieures : un décret du 2 janvier 1959 a prévu que la bourse peut être payée « *au boursier majeur ou émancipé qui n'est à la charge d'aucune personne* ». L'élève boursier majeur qui n'est pas à la charge de ses parents doit apporter, pour toucher lui-même le montant de sa bourse, la preuve que ses revenus personnels lui permettent de faire face à ses obligations ou, à défaut, qu'une personne solvable se porte caution pour lui.

ISTH
ENSEIGNEM. SUP DEPUIS 20 ANS
ENA
S.PO
Année Universitaire 74-75
Session : Janvier à septembre 75
• Encadrement méthodologique
• Petits effectifs
• Contrôle des connaissances
INSTITUT PRIVE DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES
288-52-09 — 870-46-14
6, av. L.-Heuzey - 75016 PARIS
Mº Mirabeau - Eglise d'Auteuil

DÉFENSE

A SES CLIENTS EUROPÉENS

La France garantit le prix du Mirage F-1 M-53 en état de vol à 27 millions de francs

Les ministres de la défense de Belgique, des Pays-Bas, de Norvège et du Danemark, après leur visite, mercredi 8 janvier, au centre d'essais en vol d'Istres (Bouches-du-Rhône), où leur fut présenté le prototype Mirage F 1-M 53 de Dassault-Breguet et de la SNECMA, ont maintenant en mains tous les éléments du dossier.

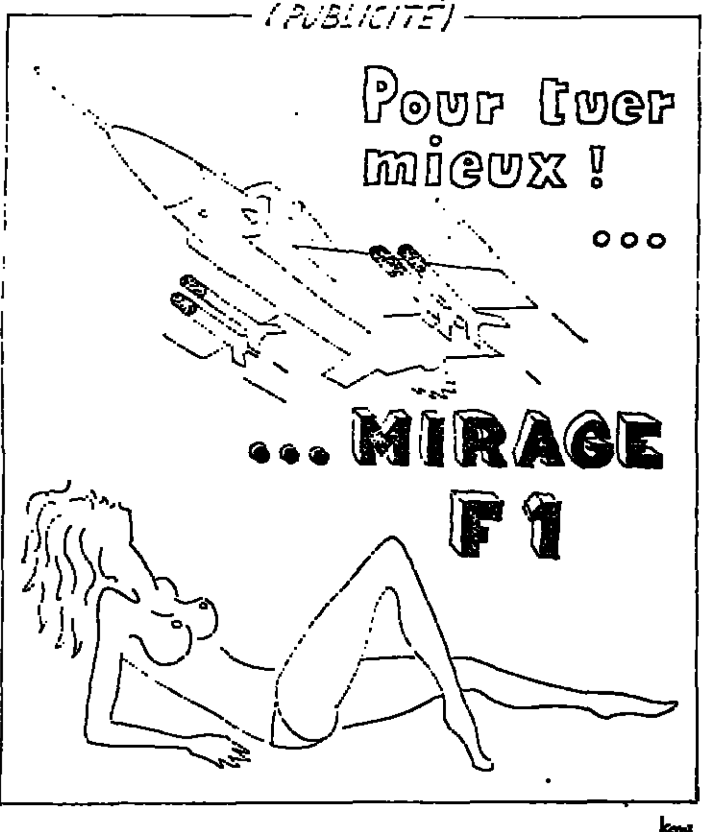
« Le grand argument de vente de cet avion, a souligné le ministre français de la défense, c'est une sécurité technique considérable, car il est en service dans sa version F 1-9-K 50 dans l'armée de l'air. Nous garantissons les prix. Nous n'offrons pas aux acheteurs éventuels de la sous-traitance, mais une coopération dans la fabrication. »

C'est en principe le 15 janvier prochain que les fournisseurs éventuels en compétition (les États-Unis, la France et la Suède notamment) doivent officiellement remettre leurs propositions.

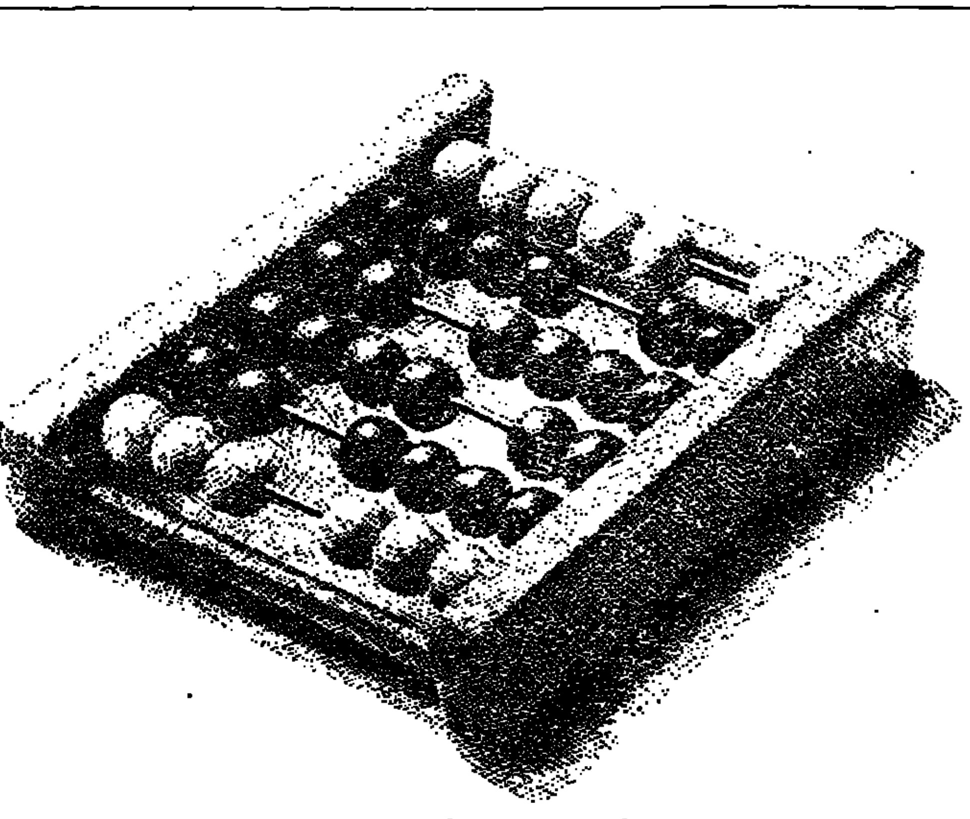
Les ministres des quatre pays acheteurs, de leur côté, ont indiqué qu'ils essaieraient d'aboutir à une décision commune dans la mesure où il leur sera possible de se mettre d'accord. Les ministres ont ajouté qu'ils tiendraient une prochaine réunion en février pour faire le point.

M. Vallières, président-directeur général de Dassault-Breguet, a précisé d'autre part que le prix de vente du Mirage F 1-M 53 était de 27 millions de francs actuels (« fly away » : en état de vol).

(PUBLICITÉ)



(Dessin de KONK.)



Le Budgetmatic n'est pas fait pour les "experts comptables".

Alors il est peut-être fait pour vous.

Si vous êtes très raisonnable, vous passez votre temps, tout au long de l'année, à compter, chiffrer, calculer, prévoir, ordonner et planifier vos dépenses... Permettez-nous de vous féliciter.

Si vous n'êtes pas expert, peut-être n'aimez-vous pas les chiffres qui vous ennuient et les calculs qui vous fatiguent. Alors le Budgetmatic est fait pour vous. Venez nous voir dès maintenant, dans l'Agence du CIC la plus proche. Nous vous parlerons du Budgetmatic. Un moyen simple de se mettre, une fois pour toutes, à l'abri des mauvaises surprises d'argent.

A cette occasion, demandez notre "Pense-Budget".

Budgetmatic: la fin des hauts et des bas dans votre budget

CIC. Crédit Industriel et Commercial



JUSTICE

LE SUICIDE « ACROBATIQUE » DE M. ALBERTO VIDEIRA

M. Guy Floch, premier juge d'instruction à Paris, accompagné de M. Rabut, chef de la section criminelle du tribunal de Paris, s'est rendu, mardi 7 janvier, à la prison de Fresnes pour procéder à la reconstitution de la découverte du corps de M. Alberto Videira, décédé le 3 janvier au « mitard » de la maison d'arrêt. Une information contre X pour « *coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner* » a été ouverte (*le Monde* du 7 janvier).

M. Floch a examiné le « mitard » et interrogé durant plusieurs heures les deux surveillants de garde qui ont découvert M. Videira pendu à l'aide de sa chemise à la grille de sa cellule. Le premier juge d'instruction a remarqué la « *façon assez acrobatique* » que le détenu avait dû adopter pour se suicider. M. Videira avait été conduit au « mitard » parce que deux pistolets factices avaient été découverts dans sa cellule. L'autopsie a révélé que la cause de sa mort était due à une hémorragie interne. Une contre-autopsie a été ordonnée.

LA PRISON DE DEMAN NE DEVRA PAS EXCÉDER CENT CINQUANTE PLACES

déclare Mme Dorlhac

« La prison de demain ne sera plus une grande prison », a souligné Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'État à la condition pénitentiaire, à l'issue du conseil des ministres du 8 janvier au cours duquel elle avait fait une communication sur le statut social des détenus.

« L'avenir, estime Mme Dorlhac, est la création de petites unités pénitentiaires dont la capacité n'excédera pas cent cinquante détenus. Une commission comprenant des spécialistes, architectes, sociologues, éducateurs, magistrats, procède actuellement à une étude de la « prison de demain », et à son adaptation aux peines encourues par les condamnés.

» Ces petites prisons, a précisé le secrétaire d'État, doivent s'insérer dans le tissu urbain, pour permettre d'une part à l'opinion publique de mieux mesurer l'étendue du problème humain que pose la réinsertion sociale des détenus, d'autre part pour que les Français assument la responsabilité de leurs prisons comme ils assument celle de leurs écoles. Il ne faut plus désormais que la prison soit répressive mais éducative. La rentabilité sociale impose, *selon le ministre, de savoir* dans quelles conditions le détenu sera « restitué » à la société.

» Les Français doivent savoir si le détenu sera « récupérable », plus dangereux ou plus nuisible. Il faut que chacun prenne conscience qu'un récidiviste coûte très cher, en rappelant que la population pénale compte actuellement 63 % de jeunes détenus de moins de trente ans et 47 % de moins de vingt-cinq ans. »

Devant le conseil des ministres, Mme Dorlhac avait indiqué que sur mille quatre cents détenus ayant bénéficié de permissions de sortie pour les fêtes de fin d'année, seuls cinq d'entre eux n'avaient pas réintégré leur établissement. Enfin, elle a annoncé qu'un projet, qui sera prochainement soumis au conseil des ministres, accordera aux familles des détenus et aux détenus libérés le bénéfice des prestations d'assurance maladie et de maternité.

● *Une grenade lacrymogène a éclaté*, mercredi 8 janvier, au palais de justice de Toulouse. Les dégâts sont peu importants. Cet attentat est revendiqué par des membres des GARI (Groupes d'action révolutionnaire internationalistes). Ils veulent ainsi marquer leur solidarité aux grévistes de la faim de la prison de la Santé (*le Monde* du 8 janvier). Un détenu poursuivi pour des faits qui se rattachent aux activités du GARI, M. Pierre Roger, a commencé, lui aussi, une grève de la faim à la prison Saint-Michel de Toulouse pour obtenir le régime spécial accordé aux détenus politiques. *(Corresp.)*

A Liévin

LES REPRÉSENTANTS DE LA C.G.T. ET DE LA C.F.D.T. ONT ACCOMPAGNÉ M. PASCAL DANS LA FOSSE 3

Les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T., qui sont descendus, mercredi 8 janvier, au quartier Six-Sillons de la fosse 3 de Liévin, où quarante-deux mineurs sont morts le 27 décembre dernier, se sont montrés très réservés après leur remontée, vers 21 heures. « *Il faut se garder de parler à la légère* », a déclaré M. Achille Blondeau, secrétaire général de la Fédération des mineurs C.G.T. « *Apparemment*, a-t-il indiqué, *toutes les règles de sécurité ont été observées, mais une simple visite de quatre heures sur les lieux de la catastrophe ne peut pas nous permettre d'être formels en ce domaine.* »

De leur côté, les représentants de la C.F.D.T. ont affirmé qu'ils avaient « *des idées précises sur le lieu de départ de l'explosion* », *mais préféraient* attendre le résultat des analyses entreprises pour se prononcer.

S'étant constituées partie civile, les deux organisations syndicales avaient été autorisées à accompagner le juge Henri Pascal, chargé de l'information par le parquet *de Béthune, sur les lieux de* la catastrophe. Des experts du service des mines et des ingénieurs des houillères ont également participé à cette nouvelle descente à la cote — 710. Ils ont procédé à de minutieuses opérations de vérification, mais, selon eux, « *l'enquête sera longue et difficile* »

● *Mme Edouard Dega condamnée.* — Pour avoir cité le nom de M. Jacques Baumel, ancien ministre, comme étant l'une des personnalités soupçonnées de fraude fiscale à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 1er février 1973, Mme Edouard Dega, l'épouse de l'ancien inspecteur central des impôts (qui venait d'être alors maintenu en détention), a été condamnée, mercredi 8 janvier, à 5 000 francs de dommages et intérêts par la première chambre civile du tribunal de Paris.

Après la sanction contre M. Dujardin

LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE VA PRÉPARER UN LIVRE BLANC SUR LES VIOLATIONS DU SECRET DE L'INSTRUCTION.

Après la sanction prise par le Conseil supérieur de la magistrature contre M. Hubert Dujardin, écarté des fonctions de l'instruction pour violation du secret de l'instruction, le Syndicat de la magistrature a annoncé, au cours d'une conférence de presse, mer*credi 8 janvier, son intention* de publier un Livre blanc sur les violations du secret de l'instruction dont il a connaissance.

Selon le Syndicat, la décision du Conseil révèle les carences qui existent dans les garanties statutaires des magistrats. Ces carences *sont, notamment*, le résultat du mode de désignation des membres du Conseil, tous nommés par le président de la *République*. Le Syndicat a, de plus, observé que cette situation était « *aggravée par l'acte de prise de pouvoir* » que représentait le fait *pour le chef de l'État de* s'être assis à la place du premier président de la Cour de cassation lorsqu'il prononça une allocution lors de l'audience solennelle de rentrée de cette juridiction.

Le Syndicat de la magistrature a, d'autre part, insisté sur l'absence de règles procédurales précises du Conseil statuant en formation disciplinaire, ce qui avait permis, sans que le Conseil s'en explique dans sa décision, d'écarter arbitrairement des témoins cités par la défensee.

PIERRE GOLDMAN DEVRA PAYER PRÈS DE 220 000 F A TITRE DE RÉPARATION

Pierre Goldman, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité le 14 décembre 1974 par la cour d'Assises de Paris, pour trois agressions à main armée (qu'il a reconnues) et le double meurtre de la pharmacie du boulevard Richard-Lenoir (qu'il a nié) a comparu mercredi après-midi, 8 janvier, devant la cour d'Assises statuant en audience civile.

La cour a accordé 8 435,94 francs à titre de remboursement et 1 000 francs de dommages et intérêts à la Caisse d'allocations familiales pour l'agression dont avait été victime un de ses agents. Celui-ci s'est vu alloué 5 000 francs de dommages et intérêts.

Pour ce qui concerne le double meurtre du boulevard Richard-Lenoir, la cour a accordé, d'une part, au Trésor public et à la Sécurité sociale, la somme de 83 913,18 francs, à titre de remboursement des frais résultant de l'hospitalisation et de l'invalidité partielle du brigadier Quinet, et d'autre part, à ce dernier, *la somme de 99 633,29 francs, à titre* de dommages et intérêts et 20 000 francs à titre de praetium doloris.

Le total de ces sommes s'élève à 217 982,41 francs, non compris le montant des frais de justice.

● *Klaus Barbie va reprendre ses activités à La Paz.* — Klaus Barbie, l'ancien chef de la gestapo de Lyon, a indiqué, mardi 7 janvier, qu'il ne craignait pas les « *chasseurs de nazis* » et qu'il allait revenir s'installer à La Paz pour y reprendre ses activités d'import-export. La Cour suprême de justice bolivienne avait rejeté le 11 décembre dernier la demande d'extradition de l'ancien criminel de guerre nazi présentée par la France, estimant cette demande irrecevable puisqu'il n'existe pas d'accord bilatéral d'extradition entre les deux pays.

LÉGION D'HONNEUR

GRANDE CHANCELLERIE

Est promu *officier* :

M. José Ester-Borras.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Hubert Rullkoter, Angelo Zambon.

DÉFENSE

Est promu *officier* :

M. Elie Mahé.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Narcisse Amiaud, Paul Auberger, Jean Barthuel, Jean Bernadus, Georges Bigot, Jean Boissel, Henri Boussier, Henri Boutin, Jean Chappuis, Albert Chevanne, Roger Colin, Charles Courtiol, Pierre Detrez, Théophile Gilbert, Gaston Lebeau, Henri Léger, Camille Lorange, Henri Manuel, Jean Marty, Jean Michel, Edmond Mignot, Henri Petibon, Antoine Pintet, Georges Prévot, Raymond Sauley, Jean Tamor, Antoine Treuillet, Jules Valangeon, Gustave Ventura.

A L'HOTEL DROUOT

VENTES

Vendredi

S. 2 - Beau mobilier. Me Delorme.
S. 5 - Meubles, fourr. Me le Blanc.
S. 11 - Beaux meubles. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 12 - Ameublem. Mes Boisgirard.
S. 19 - Timbres. Mes Ribault-Menetière, Martin

Pour savoir où passe votre énergie: suivez-la à la trace.

Pour économiser l'énergie, il faut la suivre à la trace. C'est pourquoi vous devez faire appel au Comptage par répartition.

La connaissance de la consommation globale d'énergie d'un établissement n'est pas suffisante pour contrôler ses dépenses.

Seul le compteur de répartition permet de maîtriser la consommation réelle, atelier par atelier, service par service, poste par poste.

Grâce à Compteurs Schlumberger, premier fabricant européen de compteurs et d'appareils de mesure, le comptage par répartition peut à l'heure actuelle s'appliquer à toutes les formes d'énergie.

Si les pouvoirs publics incitent aujourd'hui les industriels à économiser l'énergie, Compteurs Schlumberger leur en donne les moyens.

Consommer juste c'est dépenser moins.

COMPTEURS
Schlumberger
12 PLACE DES ETATS-UNIS,
92120 MONTROUGE. TEL. 655.62.22



هكذا من الأصل

هكذا في الاصل

Le Monde DES LIVRES

UNE CENTENAIRE BIEN VIVANTE

La librairie E. Flammarion

L'ÉDITION comptera en 1975 une centenaire de plus avec Hachette, Calmann-Lévy, Plon, Larousse... : la « Librairie E. Flammarion ». C'est l'inscription qu'on lit toujours sur l'immeuble du 26 de la rue Racine, signé de l'architecte A. Fasquelle, qu'Ernest Flammarion fit construire en 1890 pour abriter ses jeunes et diverses activités. Il était alors libraire-éditeur depuis vingt-cinq ans.

Aujourd'hui, avec ses cinq cents à six cents nouveautés par an, ses onze mille titres, ses transactions qui portent sur 18 à 20 millions de volumes, le groupe Flammarion vient au sixième rang des éditeurs français.

Pour l'histoire de la maison, on doit s'en tenir à la tradition orale. Il n'existe pas de livre sur elle et, à moins d'imprévu, l'année du centenaire n'en fera pas surgir. Tout au plus publiera-t-on un nouveau catalogue : le dernier date de 1967, et beaucoup d'innovations sont advenues depuis.

Pour commémorer l'événement, Flammarion a préféré dédier à la capitale ce *Paris monumental* (1) photographié par Max et Albert Hirmer, dont trois spécialistes de l'histoire et de l'art, MM. Michel Fleury, Alain Erlande-Brandenburg et Jean-Pierre Babelon présentent, non sans critiques, les réalisations architecturales depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. La jaquette illustrée porte l'image de cette Galerie de l'Odéon, aujourd'hui aussi nue qu'un cloître, où Ernest Flammarion fit ses premières armes.



Ernest Flammarion Ier, vu par Emile Kohl.

(1) Grand format, relié toile, 407 pages, 220 F.

Deux frères entreprenants

EN s'installant rue Racine, Ernest Flammarion ne s'éloignait guère de ces Galeries de l'Odéon où il avait débuté comme associé du libraire Charles Marpon. Il a moins de trente ans (il est né en 1846 sur le plateau de Langres) quand le contrat d'association est signé, le 28 juin 1875, et sa formation s'est faite sur le tas. De sommaires études chez les Frères de la doctrine chrétienne à Paris et très vite l'obligation de gagner sa vie : à treize ans il est commis chez un marchand de tissus en gros. Rien ne laisse prévoir la réussite future, à moins que... On n'est pas sot dans la famille et on a l'esprit de son temps, ouvert à la science, à la technique. Déjà le père, après de mauvaises affaires en province, a travaillé à Paris dans un des premiers ateliers de photographie de l'époque. Et puis il y a le frère, l'extraordinaire Camille, de quatre ans l'aîné d'Ernest, qui a appris tout seul l'astronomie. Pas de diplômes, pas de thèse, pas de grande école, mais dès le premier livre publié à vingt ans, « la Pluralité des mondes habités », reconnu comme un chercheur, un savant.

Camille tire Ernest du tissu et le fait entrer à vingt et un ans à la Librairie Didier, qui vient de rééditer « la Pluralité des mondes ». De là, Marpon et la suite à laquelle Camille préside encore. Certes Ernest a tout de suite et de son propre chef ajouté l'édition à la librairie. Il a racheté le fonds Lacroix, qui compte Hugo, Michelet, Pelletan, Proudhon, Louis Blanc, quatre romans de Zola... L'opération fait passer de grands noms sous la bannière de Flammarion. Ils lui resteront liés. La maison assurera l'édition populaire de toute l'œuvre de Zola, et aujourd'hui encore elle réédite en vingt volumes les œuvres complètes de Michelet. (Le premier tome de l' « Histoire de France » vient de sortir).

Tout cela est noble, mais l'originalité, le succès, viendront d'ailleurs : de la très fameuse « Astronomie populaire » de Camille, qui est lancée par fascicules en 1878. En quelques mois l'ouvrage publié en volume dépasse les cent mille exemplaires. Constamment réédité depuis, on en prépare actuellement une nouvelle mise à jour.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 12.)

La quatrième génération

ON a souvent dit que l'entreprise familiale caractérisait l'édition française. Flammarion reflète à la perfection cette structure. En cent ans trois générations et, malgré de longs règnes, voici déjà que monte la quatrième. Henri fils de Charles, fils d'Ernest, a trois fils. Le premier Charles-Henri (vingt-huit ans), se tourne vers l'édition, le deuxième vers la distribution, le cadet vers la librairie : il a inauguré sa carrière avec la toute récente librairie du palais des Congrès à la porte Maillot.

Laissons donc la parole à Charles-Henri, le Flammarion de demain déjà très immiscé dans le labeur d'aujourd'hui. Comment voit-il sa maison ? Comment voit-il l'avenir ?

« Nous avons été libraire-éditeur depuis toujours. C'était autrefois la formule, mais nous sommes à peu près les seuls à l'avoir maintenue. Nous possédons actuellement huit grosses librairies en France et une à Montréal.

J. P.

(Lire la suite page 12.)

Vladimir Jankélévitch un Socrate qui s'accouche lui-même

L'*IRREVERSIBLE et la nostalgie* (1), de Vladimir Jankélévitch, attire de nouveau l'attention sur une œuvre, à la fois une et diverse, dont l'originalité n'a sans doute en notre temps aucun équivalent. Cette aventure, cette vaste *entreprise* intellectuelle est jalonnée par trente à quarante volumes publiés, qu'on aurait tort de diviser en ouvrages « de philosophie » et ouvrages « sur la musique », car les références musicales se rencontrent constamment dans les ouvrages philosophiques, et l'esprit philosophique est constamment vivant dans les études sur la musique.

A l'œuvre écrit de ce philosophe singulier, il convient d'associer d'emblée l'*influence* qu'exerce directement sa parole, non seulement sur ses étudiants, mais sur un public des plus variés, grâce au truchement de la radio — et aussi de quelques interventions télévisées que l'on n'est pas près d'oublier. Vladimir Jankélévitch est homme de la parole : tous ceux qui ont assisté à ses cours savent qu'il parle (évidemment sans aucune note) en pensant tout haut *devant* son public. Car ce n'est jamais le résultat d'une recherche déjà révolue, déjà morte, qu'il livre à ses auditeurs : c'est cette recherche elle-même, au présent, en train de se faire, de se vivre et de se souvenir. Le cours de Jankélévitch sur « la mort » retransmis par Radio-Sorbonne, et d'où devait naître une de ses œuvres capitales, a été l'exemple probablement sans précédent d'une méditation conduite en public avec une rigueur et une ferveur qui en faisaient, pour chaque auditeur, une intime incitation à méditer sur sa propre mort.

Un virtuose

Il faut certes admirer la virtuosité, le brio d'un tel exercice, comme on admire Georges Mathieu quand, armé de seaux, de pinceaux et d'échelles, il tient le pari de peindre en public un chef-d'œuvre monumental.

Mais entre les deux performances, la différence est grande : car, si virtuosité il y a, celle de Jankélévitch ne donne pas lieu à un spectacle, ou à un « numéro » exceptionnel, comparable à la prestation du torero quand il descend dans l'arène : c'est, plutôt, cette haute acrobatie, la façon dont il comprend son métier — somme toute modeste et quotidien — de professeur. Jankélévitch ne cesse d'être pédagogue. S'il *est* maître en maïeutique, il n'interpelle pourtant jamais l'interlocuteur. Sa méthode n'est pas tout à fait celle de Socrate : c'est celle d'un Socrate qui s'accoucherait lui-même. C'est à lui-même qu'il pose les bonnes questions à haute voix, et c'est lui-même qui se répond tout haut. Mais comme il n'y a rien de plus universel que les *questions* qu'il *pose*, comme son interrogation est celle de l'Homme même, c'est de nous que nous l'écoutons se parler, et c'est donc à nous, finalement, sous le couvert d'un pseudo-monologue, qu'il ne cesse de lancer un pressant, un urgent appel.

L'homme tout cru

Et de quel *appel* s'agirait-il, pour l'Homme, sinon d'un *appel* à plus de conscience ? Mais quelle conscience ? Celle de son être-même. Or, l'être de l'Homme, c'est l'être moral.

On voit ici combien la pensée de Jankélévitch est étrangère, délibérément, à la mode : pour déchiffrer l'humain, il se soucie comme de colin-tampon des grilles proposées par la psychanalyse, ou les structuralismes, ou les sciences sociales, de quelque obédience qu'elles soient. Il prend l'Homme tout cru, tel qu'il naît, avec sa mort donnée à la naissance en même temps que son inaliénable liberté. Car l'Homme, pour lui, est cela : toute temporalité, de l'orteil au cheveu, et toute liberté, de même.

Dès lors, la pensée philosophique et son discours ont libre champ pour se mouvoir entre deux plages extrêmes de silence, qui ne sont aucunement symétriques.

JOSANE DURANTEAU.

(Lire la suite page 14.)

DUC DE BRISSAC

La suite des temps



"Chroniqueur toujours présent à l'événement de façon familière, pittoresque... Une suite "à suivre", dans l'allègre foulée d'un style noblement cavalier, où l'archaïsme savoureux se mêle au langage de la vénerie." - Yves Florenne - Le Monde

Grasset

SI LES ARBRES PARLAIENT...

HISTOIRE DE LA FORÊT, de Jean Cayrol

NOUS a-t-on assez enquiquinés en classe avec le « sentiment de la nature » ! Ronsard demandant au bûcheron d'arrêter un peu le bras ; Rousseau tout heureux de retrouver sous ses fenêtres le « vert » de Bossey ; Lamartine et ses feuillages jaunissants sur les gazons épars ! A vous dégoûter des dissertations ou, pire, des promenades en forêt.

La menace de mort définitive qui pèse sur notre environnement a brusquement modifié le regard d'herboriste songeur qu'y posait jusqu'ici la littérature. Une sorte d'urgence nouvelle se manifeste, telle celle qui aurait pu saisir les habitants de Pompéi s'ils avaient vu venir les cendres. Pierre Gascar est de ceux qui jettent l'alarme. Jean Cayrol aussi, même s'il prophétise moins le malheur qu'il ne chante le bonheur compromis, en en dressant poétiquement l'inventaire.

Cela a commencé par l'*Histoire d'une prairie* en 1969. Celle du désert a suivi en 1972. Après la mer, en 1973, c'est au tour de la forêt de parler. Car le pari que répète Jean Cayrol n'est pas de plaquer un énième regard et un énième discours humains sur le spectacle des éléments, mais de s'y fondre jusqu'à les laisser sentir, rêver et s'exprimer eux-mêmes.

IL faut bien qu'une vague conscience s'introduise par effraction dans le règne végétal pour lui donner ainsi la parole. Pareil pied-de-nez à la logique ne peut venir que d'une âme d'enfant. De même qu'une Ondine tenait la plume dans *Histoire de la mer*, un petit garçon de légende nous initie au mystère des bois. On le dit sans parenté ; ses cousins abondent, au contraire. Non pas du côté de l'*Emile*, trop raisonnable, mais du Kim de Kipling et de tous les elfes ou lutins sylvestres. Facétieux comme l'oiseau au réveil, c'est le Puck du *Songe d'une nuit d'été*.

En plus grave cependant, ou du moins en plus cérébralement français. Si l'instinct a eu raison de sa raison, il n'a pas tout à fait tordu le cou à son éloquence. Notre guide se connaît soi-même. Il ne signe pas son nom d'une simple flèche dans les écorces. Enfant des bois, mais aussi des bonnes écoles, il sait se définir savamment comme « l'ancienne peur à la poursuite des bruits primordiaux », celui qui « coordonne les incohérences de la Création ».

DE la Genèse à l'Apocalypse, ce ne sont pas les incohérences qui manquent. Le récit en imite les ressauts à la manière des contes et des comptines, où le merveilleux changerait n'importe quel hasard en nécessité.

Voici donc notre farfadet qui creuse un terrier à la rencontre d'une sœur d'Alice, qui entend les voix de Jeanne d'Arc, qui surprend des maquisards de 1944, qui rencontre toutes sortes de divinités et de demi-dieux plus ou moins éternels. Le voici qui croise Riquet à la Houppe et les troupes du général Dumouriez, la Dame Blanche, des mères, des filles, des cadavres qui parlent, et tous les animaux, de Buffon à Walt Disney.

Les lisières du réel et du figuré étant le cadet de ses soucis, ce lui est un jeu d'enfant de faire un détour par la forêt des symboles, les arbres généalogiques et les branches de la botanique. Les feuilles des livres dansent et meurent avec celles des bois dont elles sont faites.

Jusqu'au jour où il ne restera qu'à écrire dans le sable croûteux d'une terre défoliée. C'est en effet sur cette perspective de pierrailles sous le feu du soleil que s'achève une randonnée commencée dans l'humidité de taillis gorgés d'eau.

ON voit le propos : plaquer sur le quotidien une vision fabuleuse et gaillardement irrationnelle, suivre ses affabulations et ses effervescences de poète comme la forêt s'abandonne à sa luxuriance. Les bois ne sont-ils pas faits d'abord pour qu'on s'y perde ? Surtout pas, en tout cas, pour qu'on y taille des jardins à la française ou qu'on y sculpte les buis en boule, comme on frise les caniches de salon.

A la tentation de l'anthropomorphisme, de la prosopopée et de l'arbre littéraire cachant la forêt, l'auteur oppose l'idéal d'un texte qui serait celui des frondaisons elles-mêmes, si elles parlaient. N'être qu'une « définition sommaire en bordure de la merveille » : laisser la nature s'écrire toute seule avec la fantaisie qu'elle sait mettre dans l'agencement de ses troncs et de ses nervures ; sous sa dictée, tracer son paraphe verdoyant.

Par Bertrand Poirot-Delpech

Il ne faut donc pas attendre de Jean Cayrol ni de son petit sylphe siffleur et persifleur qu'ils jalonnent leur errance du moindre caillou ni qu'ils plantent à la croisée des chemins la moindre pancarte. Pas question, en somme, de donner à penser. Rien qu'à voir, à humer.

MAIS notre langue, on le sait, crée du sens malgré elle, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir. C'est même toute la différence entre la prolifération végétale et celle des paroles, condamnées — si tant est que ce soit une malédiction ! — à signifier. L'écrivain s'y refuserait-il de tout son talent subtilement démantibulé, il resterait le réflexe du lecteur, pour qui tout texte ressemble aux images enfantines qu'on tourne en tous sens jusqu'à deviner, à la saignée de deux branches presque insignifiantes à première vue, le lapin échappé au chasseur — et peut-être au dessinateur lui-même.

Ainsi voit-on au moins une leçon à cette histoire qui ne s'en reconnaît aucune. Qu'il existe deux sortes de mort : l'une est naturelle, pourriture nécessaire à d'autres vies, cycle gai de l'humus, qui change la chute des feuilles et leur enfouissement gluant en signes de résurrection ; l'autre, au contraire, ravage sans espoir de repousse. C'est celle que sèment les canons et l'intelligence folle d'elle-même : le triomphe du minéral promis par les Ecritures, le cautère absurde après quoi il n'y aura plus de sève possible, ni de salive.

QUE le papier où s'écrit et se lit cette terreur soit lui-même fabriqué avec le cœur des bois n'est qu'une contradiction parmi d'autres, dont l'auteur renonce à porter la charge. L'irresponsabilité est son principe hautement revendiqué. Pourquoi le poète respecterait-il une logique et une morale avec lesquelles tout le monde galèje ? Il n'est pas là pour rectifier des plans en délire, mais pour tenter de faire entendre la flûte de l'oiseau dans le vacarme des scies.

Le style est à l'image de cette innocence. Il s'agit de moduler la trille pour la trille. Si l'air rappelle parfois Carroll, Grimm, Perrault ou l'odelette ronsardisante, ce n'est qu'un jeu. Après tout, les mots sont faits, aussi, pour qu'on rebondisse sur leurs sons et qu'on se balance au bout de leurs tiges. Surtout quand la réalité déçoit ou glisse entre les pattes. Il y a une tradition française de la consolation par le moelleux des phrases. Giraudoux en reste le patron. Cayrol lui fait honneur.

Témoin cette image parmi des centaines, qui craquent sous le pied comme brindilles en forêt : « Il y a toujours un ciel qui épie au-dessus des cimes, et j'en suis le mulot ». Il y a de fortes présomptions que cela ne veuille rien dire. Mais on s'en souvient comme d'une perception familière et juste, comme d'un éclair d'intuition sur lequel se guider. Dans notre nuit, toute lueur vaut. Même celle d'un livre feu-follet.

LE hasard de promenade qu'est la lecture en période creuse a fait se rencontrer sur nos tables cette *Histoire de la forêt* et un petit inédit d'Emmanuel Berl que le « Livre de poche » — par un paradoxe tout provisoire, on l'espère — a réservé jusqu'ici à quelques privilégiés.

Face aux risques encourus par la nature et par l'homme, *Regain au pays d'Auge* illustre une démarche exactement inverse de celle de Cayrol. Une panne lui ayant fait faire la connaissance d'une bande de jeunes marginaux retournés joyeusement à la terre, l'auteur applique à réfléchir sur leur tentative toutes les ressources d'un esprit et d'une culture qu'on sait immenses. Là où Cayrol s'efface en porte-parole d'un être sans pensée, Berl s'installe en vigie de l'esprit séculaire.

A quelques kilomètres du Cabourg proustien qui fut son terreau, et au bord de l'an 2000 qui se croit ou se veut fou, le vieil humaniste rêve de ne pas ranger valeurs et douceurs d'autrefois au rayon des nostalgies stériles. La jeune fraternité qui s'ébauche un peu partout en rupture avec la société de profit lui paraît apte à prendre en charge l'essentiel des musiques et des espérances passées. Fût-ce sous bénéfice d'un inventaire auquel il a contribué en son temps, Emmanuel Berl plaide pour que l'héritage soit au moins transmis.

Son art de la conversation à bâtons rompus et sa prose radieuse témoignent à eux seuls des chances toutes fraîches du « regain » en nos temps de terre brûlée.

★ HISTOIRE DE LA FORÊT, de Jean Cayrol. Ed. du Seuil, 238 p., 30 F.

ÉDITION

Le centenaire de la librairie E. Flammarion

Deux frères entreprenants

(Suite de la page 11.)

A partir de ce coup de maître les initiatives se multiplient. Dès 1883, Ernest Flammarion se lance dans l'édition populaire en créant la collection des « auteurs célèbres » : 60 centimes le volume, cinq cents titres. Ce n'est pas seulement son fonds qu'il répercute. Le « Livre de poche » de notre vingtième siècle n'aura guère inventé qu'un format. L'affaire se révèle fructueuse : en sept ans, plus de quatre millions d'exemplaires ont été vendus. La « Select Collection » succédera aux « Auteurs célèbres » peu avant la guerre de 14. Les prix sont plus bas encore : 50 centimes pour une présentation, hélas ! très ordinaire. Le premier tirage est de trois cent mille exemplaires. Les auteurs du dix-neuvième siècle, Alphonse Daudet, Maupassant, Zola, Bourget, se mêlent aux romanciers contemporains, Colette, Mauriac, Cocteau, Chardonne, etc. La « Select Collection », qui dura jusqu'à la guerre de 40 et même au-delà, fut un des pactoles de la maison.

Parallèlement à la pénétration par le roman dans les milieux populaires, Ernest Flammarion lance, en 1905, une collection qui pourrait bien être l'aînée de toutes les séries ambitieuses qui ont pris, depuis, leur essor : la « Bibliothèque de philosophie scientifique » que dirige le docteur Gustave Le Bon. Sous la couverture orange, dont beaucoup se souviennent encore, paraissent en premier lieu les ouvrages de Camille. A lui seul, celui-là alimenterait bien une collection: plus de cent livres et des curiosités si diverses ! Les planètes et leur système, les maisons hantées et leurs fantômes.

Aujourd'hui dirigée par Fernand Braudel, qui lui a donné un nouveau lustre et l'oriente vers les sciences humaines, cette collection, sous le titre de « Nouvelle Bibliothèque scientifique » et sous une discrète et élégante couverture grise, publie Wladimir Jankélévitch, Emmanuel Le Roy-Ladurie, Casamayor, Conrad Lorenz, Einstein...

Depuis 1890, date de la mort de Marpon, Ernest est seul maître à bord ; l'activité du libraire égale celle de l'éditeur. En 1899, il s'est associé avec Fasquelle, pour exploiter les bibliothèques de gare, qu'on mettait alors en place sur les réseaux de l'Etat, du Midi, de Paris-Ceinture. Vieux vocables d'avant la S.N.C.F. Aujourd'hui c'est Hachette qui possède le monopole de ces points de vente depuis longtemps convoités.

Et de grandes dates s'égrènent dans le passé de Flammarion :

1917 : « le Feu », d'Henri Barbusse, le premier « best seller » romanesque de la maison : deux cent cinquante mille exemplaires vendus en quelques mois, après le Goncourt ; 1922 : « la Garçonne », de Victor Marguerite, un succès de scandale où l'auteur perdit sa Légion d'honneur ; 1932 : le début des « Hommes de bonne volonté », de Jules Romains : les libraires encombraient la rue Racine, en faisant la queue pour s'approvisionner en « H.B.V. ».

En 1936, c'est la mort d'Ernest, le fondateur, à quatre-vingt-dix ans. Ses deux fils Charles et Albert lui succèdent. Charles pour l'édition, Albert pour la librairie. Dès 1909 ils étaient associés à l'affaire et depuis trois ans déjà, Henri, le petit-fils, s'initiait à sa tâche lointaine. Il préside depuis 1967 aux destinées de la maison avec Armand, le fils d'Albert, qui gouverne la librairie.

JACQUELINE PIATIER.

La quatrième génération

(Suite de la page 11.)

» Certes en cent ans, des deux affaires montées par Ernest, l'une, l'édition, a pris le pays sur l'autre, mais nous n'avons pas l'intention d'abandonner la librairie. »

C'est une des caractéristiques de la maison, en effet, que d'assumer elle-même la plupart des opérations qui concernent le livre : la création, la distribution, la vente. Dès 1955, elle s'est donné son propre « Livre de poche »: « J'ai lu » n'avait qu'à prendre le relais de la « Select Collection ». « *Un fer de lance, les collections de grande diffusion*, affirme Charles-Henri. *Avec elles, on est présent partout.* La volonté d'indépendance et de diversité dans les tâches est indéniable. « *Au moment de la* Garçonne, *comme la Bibliographie de la France avait refusé d'annoncer l'ouvrage, nous avons même créé notre propre « Biblio ». Elle a duré jusqu'en 1950.* »

La même diversité marque la politique éditoriale. « *Notre vocation, telle qu'on peut la dégager du survol du passé, ce serait la vulgarisation : des œuvres littéraires de qualité mais destinées à un public assez large, des ouvrages scientifiques à la portée de « l'honnête homme », des livres pratiques utiles à la vie de tous les jours (notamment des livres de cuisine), enfin une importante production de livres d'art, de livres pour l'enfance et la jeunesse* (1). *Cette ligne est toujours la nôtre, mais le souci de vulgarisation ne nous empêche pas, surtout depuis 1967, de faire écho à des travaux universitaires et à des œuvres littéraires plus difficiles.* »

Plusieurs initiatives intelligentes et généreuses témoignent de cette ambition. C'est en format de poche que la collection *Science*, dirigée par Joseph Goy, répercute depuis 1967 les grandes thèses, que dans *Question d'histoire*, Marc Ferro fait faire le point par des spécialistes sur de brûlants sujets. Plus ambitieusement, Yves Bonnefoy, dans *Idées et Recherches*, série née en 1973, introduit des ouvrages inconnus en France et essentiels pour l'histoire des idées.

« *Mais ces collections universitaires, ces éditions critiques ou complètes sont lourdes à porter (les cinq volumes des « Cahiers » de Victor Hugo, par exemple, ou les Œuvres complètes de Reverdy qui sont en cours, celles de Tristan Tzara qui vont commencer). Si l'Etat, qui vient de remédier à un absurde blocage des prix, qui accorde une aide satisfaisante à l'exportation du livre à l'étranger, se décidait enfin à donner d'importants crédits d'achat aux bibliothèques, la misère de ces publications qui font l'orgueil d'une maison disparaîtrait.* »

On n'en continue pas moins. En cette année du centenaire, deux nouvelles collections, confiées à des maîtres des Hautes Etudes, vont ou viennent de voir le jour. C'est *l'Histoire vivante* de Denis Richet, vouée aux mouvements de contestation autonomistes ou culturels. Ce sera celle que prépare pour le printemps Jacques Le Goff, autour de l'ethnographie européenne.

Le Français lit

Dans le domaine littéraire les gros tirages sont assurés par Guy des Cars, Roger Peyrefitte, Jean Orieux, vrais « auteurs maison », ou par Henri Troyat, Françoise Sagan, Jean Dutourd, Paul Guth, qui ont rejoint Flammarion leur réputation faite, comme François Mauriac qui y a terminé son œuvre : derniers romans, journaux et mémoires. Mais quelques nouveaux écrivains ont pris aussi leur essor à partir de la rue Racine : Rezvani qui n'y est plus, Yves Navarre qui y est toujours... La jeune collection *Textes*, créée il y a deux ans par Paul Otchakovsky, accueille des recherches romanesques comme cette année *le Détail révélateur* de Diane de Margerie, ou des essais poétiques comme ceux de Bernard Noël.

Enfin, en littérature étrangère, on ne se contente plus d'avoir publié toute l'œuvre d'Alberto Moravia, imposé à partir de *l'Oiseau bariolé*. Jerzy Kosinski fait un malheur avec le *Love Story* d'Eric Segal. *Connections*, troisième nouvelle-née de l'année 1975, va prospecter des littératures moins connues, des avant-gardes plus risquées. C'est ainsi qu'elle nous révèle, cette semaine, le *Palais de glace*, du Norvégien Vesaas, ce « conte parfait » dont parle plus loin Françoise Wagener.

Alors la crise ?

« *Quelle crise ?* répond Charles-Henri Flammarion. *Nous n'aurons jamais publié autant de livres que dans le prochain semestre et nous espérons bien les vendre. Les achats en librairie de septembre, octobre, novembre ont été excellents, supérieurs dans de très bonnes proportions à ceux de l'année dernière. Peut-être est-ce parce que la hausse des prix dans l'édition est moins forte que partout ailleurs : 10 % à 11 % seulement.*

» Une chose est certaine en tout cas : quoi qu'en disent les statistiques, les Français lisent beaucoup, lisent de plus en plus. Nous avons ici de quoi comparer : le succès du Feu, *de Barbusse, et celui de* Love Story. *Eh bien ! en cinquante ans, les tirages et les ventes d'un best-seller ont tout simplement doublé. Comment les éditeurs maintiendraient-ils autrement une production aussi pléthorique ?* »

Voix du bon sens, de la jeunesse ou de la perspicacité ? Flammarion IV prend, sans angoisse, le tournant de la centième année.

J. P.

(1) *Les célèbres albums du « Père Castor » sont nés en 1931.*

Une production équilibrée

Voici d'après le pourcentage du chiffre d'affaires total l'importance relative des différents secteurs de Flammarion :

— Littérature générale	26 %
— Edition de poche (« J'ai lu »)	22 %
— Livres pour la jeunesse	18 %
— Livres pratiques et techniques	11 %
— Médecine	8 %
— Livres d'art	6 %
— Collections Aubier-Flammarion et Garnier-Flammarion	5 %
— Livres universitaires	3 %

Les prix des livres de poche et des réimpressions sont augmentés

LES éditeurs souhaitaient vivement qu'on leur permît d'augmenter les prix du livre de poche et des réimpressions relativement récentes de leur fonds qui étaient bloqués. Jean Garnier, entre autres, a évoqué ici-même (le Monde du *6 décembre*), *les difficultés que renontraient les rééditions populaires de classiques à cause de ce blocage.*

Le ministère de l'économie et des finances vient de prendre deux décisions qui répondent à ce souhait (Bulletin officiel des prix *du 28 décembre*).

Les tarifs des livres publiés dans des collections à « prix unique » (genre livre de poche) pourront être augmentés de 50 centimes si leur prix est inférieur à 10 francs par volume.

Les livres des autres collections dont le prix dépasse 10 francs par unité pourront être augmentés de 9 % ; il en ira de même pour les rééditions et réimpressions de moins de cinq ans.

vient de paraître dans la collection

DEUX MILLIARDS DE CROYANTS

dirigée par Georges Richard-Molard

LE CATHOLICISME

HIER - DEMAIN

Card^al JEAN DANIELOU - Mgr JEAN HONORE
Mgr PAUL POUPARD

Jamais peut-être tant d'érudition alliée à tant de clarté
ne s'étaient trouvées réunies
en un seul volume...

BUCHET/CHASTEL

18 rue de Condé - Paris 6ᵉ

Mort en 1875

Pierre Larousse : l'homme dévoré par son œuvre

★ **PIERRE LAROUSSE ET SON ŒUVRE, d'André Retif. Larousse. 340 pages, 45 F.**

PIERRE LAROUSSE, dont la librairie qui porte son nom fête le centenaire de la mort (3 janvier 1875) avec ce livre à sa mémoire, aura représenté, dans l'histoire des lettres, le cas le plus typique d'un homme entièrement dévoré par son œuvre. De sa vie, de son passage, il ne reste pratiquement rien : ni archives ni lettres. Et son biographe, André Retif, archiviste de son état, aura eu, on l'imagine, les plus grandes difficultés à rassembler les éléments de ce qui constitue pourtant une des existences les plus riches, les plus actives de son siècle.

Il utilise d'ailleurs une curieuse méthode dont on aimerait être sûr qu'elle aide à la lecture. Ce qu'il ne trouve pas dans les documents, évanouis, les témoignages, inexistants, il le cherche dans les écrits du disparu et en particulier dans *les dix-sept tomes, 22 500 pages,* du *Grand Dictionnaire, universel* du dix-neuvième siècle, dont Pierre Larousse a rédigé personnellement nombre d'articles. S'il veut évoquer l'enfance, par exemple dans le village de Toucy où son père était forgeron, il cite, dans le *Dictionnaire*, l'article « forgeron ». Pour indiquer son goût de la nature, il se reporte à « lézard » ou à « blaireau »

Pierre Larousse étant un des hommes qui ont le plus écrit dans leur vie, plus que Balzac et plus que Victor Hugo, la matière est heureusement inépuisable.

« Instruire tout le monde sur toute chose »

La vie de Pierre-Athanase Larousse, fils d'un charron-forgeron de l'Yonne et d'une mère cabaretière, va constituer *l'illustration* parfaite de ce que fut l'ambition des plus doués des enfants du peuple de son siècle : une soif inextinguible de connaissance et le désir de la faire partager, le goût d'apprendre et celui d'enseigner, *une religion du savoir qui* est en même temps un prosélytisme.

Il suit la voie classique : élève à la communale, puis boursier à l'Ecole normale, enfin instituteur dans son propre village. Mais là, il bifurque et vient à Paris. Pendant huit ans, il va suivre les cours gratuits à la Sorbonne, au Conservatoire des arts et métiers, au Muséum, au Collège de France, à l'Observatoire, sans jamais passer d'examens ni conquérir de diplômes, ce qui le fera qualifier, plus tard, à tort, d'autodidacte.

A la vérité, son ambition, qui était de devenir l'Encyclopédiste de son temps, comme Diderot l'avait été pour son siècle, mais avec cette différence que, admirateur de Michelet et de Proudhon, il veut « instruire tout le monde sur toute chose », cette ambition semble l'avoir tenaillé très tôt, dès 1864 (il avait 27 ans). Il va commencer par s'associer avec un autre ancien instituteur de l'Yonne, Augustin Boyer, pour des publications d'ouvrages scolaires et de revues pédagogiques dont ils sont à la fois les éditeurs et les libraires.

« Je sème à tout vent »

Puis il s'attelle à son « grand-œuvre », dont la rédaction, la direction de travaux, lui demanderont plus de onze ans d'efforts, de 1864 à sa mort, et pour lequel il fera appel à plusieurs milliers de collaborateurs, plus ou moins occasionnels, dont Vallès, le communard Vermorel et Anatole France, alors débutant. Libre-*penseur, républicain, socialiste*, vivant pendant trente ans en union libre avec celle qui allait, sur le tard seulement, devenir sa femme, Pierre Larousse ne cacha pas sa sympathie pour la Commune, s'il n'y prit pas part lui-même.

Mais où ce diable d'homme, qui travaillait de quatorze à seize heures par jour, qui trouvait encore le temps de flâner dans Paris, pour y observer des traits de mœurs qu'il consignait dans son *Dictionnaire*, qui fréquentait assidûment les théâtres, écrivait lui-même des pièces et ne cessait pratiquement d'avoir la main à la plume que pour noter sur des carnets, où diable aurait-il pu encore trouver le temps de tirer des coups de feu ?

C'est là le mystère le moins élucidé de cette existence, après celui de la disparition de ses archives : qu'elle ait pu être consacrée, durant plus de quarante ans, à une activité intellectuelle si soutenue, si frénétique, si minutieuse par sa méthode et si démesurée par son champ d'application.

La réponse est malheureusement dans les faits. En 1868, il ressent la première attaque du mal qui allait l'emporter : congestion cérébrale et paralysie du cerveau. Une seconde aggrave son état en 1871. Et la dernière au début de 1875 lui est fatale. Sa femme et son neveu Jules Hollier vont achever la publication du *Dictionnaire*, dont les deux derniers volumes, manuscrits, restent à paraître.

Et la dernière, au début de 1875, entreprise monumentale, portée à bout de bras par un seul homme, vont se refermer lentement sur lui, le déglutir patiemment pour ne laisser qu'un nom, presque commun : le Larousse, grâce auquel *tant d'écoliers vont grandir, une* librairie, devenue une des plus importantes des maisons d'édition françaises par le chiffre d'affaires et une devise, toujours vivante : « Je sème à tout vent. »

PAUL MORELLE.

Les manifestations commémoratives

• Une cérémonie à la mémoire de Pierre Larousse aura lieu sur sa tombe au cimetière du Montparnasse, le vendredi 10 janvier, à 10 h. 45, présidée par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

• A partir du 14 janvier, une exposition Pierre Larousse se tiendra à la bibliothèque du sixième arrondissement.

• Le 16 janvier 1975, à 20 h. 45, à la mairie du sixième, conférence d'André Retif, patronnée par la société historique du sixième arrondissement et les Amis du sixième arrondissement.

UN AGRONOME ET SON MÉTIER

René Dumont raconté par lui-même

★ **L'AGRONOME DE LA FAIM, de René Dumont, Laffont. 392 p., 34 F.**

ALLONGÉ à même le sol, il prend quelques instants de repos avant de pénétrer dans le studio de télévision où il enregistrera un discours électoral : René Dumont tel qu'on le rencontre. Il va « entrer sans frapper » dans la campagne présidentielle du printemps dernier. Soixante-dix ans, un large front couronné par une longue crinière blanchie, une bouche sévère, un pull rouge à col roulé. Un programme, « *l'écologie politique* », cri angoissé d'alarme et de colère contre une société qui se consomme, mettant en danger de mort les espèces animales et végétales. L'écho en est amorti par le tumulte de la bataille politique. Qu'importe ! René Dumont lancera encore et encore ses avertissements... car il y a chez le vieux professeur de l' « Agro » quelques traits du missionnaire prêcheur, quelques ressorts de l'homme pressé peint par Paul Morand.

Agronome de la faim, son dernier livre — l'avant-dernier devrait-on écrire puisqu'il en annonce déjà un prochain, *De la famine à la survie*, — retrace cette course ininterrompue.

Itinéraire fascinant : de l'enfant qui découvre l'absurdité d'une guerre sanglante sur la bordure des Ardennes à l'adulte qui bute contre la bêtise rapace des riches propriétaires fonciers, la stupidité machiavélienne des bureaucrates, l'ignorance indigente des paysans prolétaires. Soixante-douze pays sur les cinq continents défilent avec leurs couleurs et leurs odeurs, leurs richesses prétentieuses et leurs misères crottées. Expert, conseiller, professeur ou conférencier, René Dumont s'y dépense sans compter. Au cours d'une visite des campagnes nord-américaines dans une voiture achetée d'occasion, ses deux compagnons le menacent de faire grève s'ils n'obtiennent pas la journée de *seize heures. Et partout l'agronome* appelé en consultation se révèle « rouspéteur » et « empêcheur de tourner en rond ». Au Nord-Vietnam il refuse le banquet d'adieu préparé par les autorités de Hanoï, il préfère un bol de riz accompagné de légumes à l'eau, laissant viandes et poissons à ceux qui l'ont guidé durant son périple. En Inde, en Chine, il n'accepte pas de suivre les itinéraires officiels : il menace de « laisser tomber » si on ne le laisse pas s'arrêter à sa guise dans les villages poussiéreux où il peut s'entretenir librement — ou presque — avec les paysans.

Presque du reportage

De ses enquêtes sur le terrain, il tirera des monographies sur la politique agricole des régions visitées. Ces rapports appellent des critiques (qu'ils ne recevront jamais), où ils dénoncent les erreurs les plus criantes des systèmes agraires choisis. Abandon des productions vivrières, monoculture intensive, gaspillage de l'eau, défrichement inconsidéré, progrès technique inutilisable par une paysannerie quasi analphabète. Avec, en toile de fond, l'usure qui ronge les revenus ruraux comme une lèpre, la sous-utilisation des hommes... Pour réaliser ses travaux, l'auteur a mis au point ce qu'il appelle immodestement « la méthode Dumont ». A mi-chemin entre le travail scientifique et l'impressionnisme. Presque du reportage. On le lui reprochera. Pourtant, son instinct ne le trompe guère. *Terres vivantes*, *L'Afrique noire est mal partie*, brossent des perspectives peu encourageantes pour l'avenir des jeunes démocraties, qui, malheureusement, se vérifient aujourd'hui presque toutes : la monoculture a conduit à la dépendance alimentaire, à la dégradation des termes de l'échange, à l'appauvrissement des campagnes.

Ses critiques lucides ferment à René Dumont certains pays, le fâchent avec Fidel Castro — qu'il tutoie, — Ben Bella, Sekou Touré et d'autres chefs de jeunes Etats indépendants. Il n'y a que la Chine pour trouver grâce à ses yeux : un « *modèle inimitable* » qu'édifie tout un peuple en révolution culturelle.

Toutefois, la question de l'équilibre alimentaire de la planète reste posée. Contre les démographes qui craignent un vieillissement de la population, contre les économistes qui redoutent un ralentissement de la croissance, René Dumont préconise alors le contrôle des naissances, l'arrêt du gaspillage. Il développe ce thème dans *l'Utopie ou la mort*. Le monde décrit par René Dumont est *désormais clos* : la croissance y apparaît comme un mythe suicidaire dans un univers où rien ne se perd, où rien ne se crée. L'eau, l'humus, l'oxygène, sont des biens épuisables comme les carburants fossiles.

Imposer cette vision à l'opinion publique oblige René Dumont à passer à la politique. Il a déjà été tenté par la S.F.I.O. et le P.S.U. Mais à une candidature à Montargis, il préfère un voyage en Chine. Il s'est également essayé à la théorisation *(Développement et socialisme)*, mais un cœur « gros comme ça » n'y suffit pas forcement. *L'élection présidentielle de 1974 est l'occasion de trouver une tribune, de mesurer l'impact* de ses idées. René Dumont *marque un point. Mais la* partie n'est pas jouée, il repart porter la bonne parole à Rome, lors de la conférence mondiale de l'alimentation, et dans tous les cénacles où il pourra se faire entendre.

Porté par son messianisme, René *Dumont n'est* pas modeste. L'échec de civilisation, qu'il attribue à sa génération, n'en porte-t-il pas une parcelle de responsabilité ? L'agronome qui a débordé sur l'économie, la sociologie et la politique a-t-il vraiment rempli sa tâche ? Suffit-il de tirer les sonnettes d'alarme ? A qui attribuer la défaite des Troyens : Cassandre ou Ulysse ? Aussi, au terme de son livre, peut-on avoir un regret. En se racontant trop vite — il a écrit *l'Agronome* en quelques *semaines, — d'un trait de plume* parfois difficile à suivre, René Dumont n'a peut-être pas assez médité la remarque que lui faisait un éleveur du Lyonnais à ses débuts : « *Les conseilleurs ne sont pas les payeurs.* »

ALAIN GIRAUDO.

VIENT DE PARAITRE

Aventures

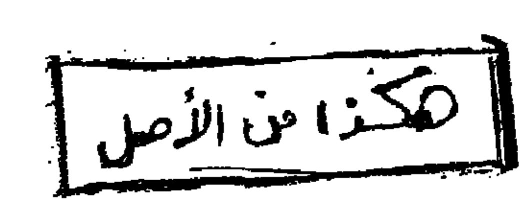
SALLY BUEGELEISEN : *Max Conrad, le grand-père volant.* — Une grande aventure de l'air racontée par un pilote écrivain. (France-Empire, 310 p., 27 F.)

Histoire

RENE CERF-FERRIERE : *l'Assemblée consultative vue de mon banc, novembre 1943 - juillet 1944.* — Rédacteur en chef de *Combat* clandestin, l'auteur fut délégué pour représenter le mouvement à l'Assemblée consultative d'Alger. Préface d'André Hauriou. (Editeurs Français Réunis, 290 p., 38 F.)

Poésie

ALAIN BOSQUET : *le Mot peuple.* — L'élan vers autrui par le truchement des mots de tout le monde. (E F R., « Petite Sirène », 88 p., 15 F.)



LETTRES NORVÉGIENNES

CHEF DE FILE DE LA JEUNE POÉSIE

Jan-Erik Vold à Paris

JAN-ERIK VOLD est né en 1939 et a publié son premier recueil de poésie, « entre miroir et miroir », en 1965. Il a produit depuis un ou deux livres par an, qu'il s'agisse de recueils de poésie, dont les plus connus sont « la joyeuse version de Mère Boncœur. Oui » (1968), « kikelipi » (1969) et « traces-neige » (1970), de traductions ou encore d'anthologies. Traducteur de William Carlos William, Peter Bichsel, Samuel Beckett, en norvégien, il a enregistré ses poèmes sur disque avec accompagnement musical. Il a été ces quatre dernières années le très actif rédacteur d'une importante revue littéraire : « Vinduet » (la Fenêtre). Son esprit vif et remuant, son aplomb, son humour, mais aussi sa perspicacité, ont fait de lui le porte-parole officieux de la nouvelle génération poétique de son pays, dont il a rassemblé récemment les principaux noms dans deux excellentes anthologies publiées par le Club du livre norvégien, et dont il nous a dit, lors d'un récent séjour à Paris, ce qu'elle est actuellement.

« Peut-on encore parler de roses après Hiroshima ? »

« LA poésie norvégienne d'aujourd'hui épouse la réalité norvégienne d'aujourd'hui. Elle cultive peu l'idylle (par rapport à ce qu'elle faisait) et offre un très large éventail qui va du réalisme à la poésie naïve, de la satire à l'intimisme. Avant, elle avait tendance à prendre une attitude moralisante et peut-être même héroïque. Le peuple norvégien n'a jamais lu autant de poésie que lorsque Nordhal Grieg et Arnulf Overland l'appelaient à la résistance contre l'occupation allemande. C'était, malgré tout, une problématique assez simple. Nombreux étaient ceux qui la comprenaient et trouvaient que c'était là de la grande poésie. Peut-être sont-ils vexés de voir que la poésie actuelle n'est pas aussi simple, ni aussi compréhensible. Mais la situation politique non plus n'est pas simple, et la difficulté qu'on peut avoir à s'orienter en Norvège, ou n'importe où, à notre époque, se reflète très clairement, très honnêtement et avec beaucoup de talent, me semble-t-il, dans notre jeune poésie.

● *A quoi attribuez-vous son nouvel « âge d'or » ?*

— A la relève des générations. Au Danemark et en Suède, l'apport étranger pénétra plus vite qu'en Norvège, et des courants littéraires arrivés en Suède dans les années 40 et au Danemark dans les années 50-60 n'avaient pas touché la Norvège, où on continuait à vivre dans l'après-guerre jusque vers le milieu des années 60. Le surréalisme n'a jamais été introduit en Norvège. Ni le surréalisme ni tant d'autres choses qui ne furent connues que tard.. ou pas du tout. Quand ces courants nous parvinrent, ils touchèrent une nouvelle génération, une génération qui n'était ni frustrée, ni compromise, ni forcée de faire un choix par rapport à la guerre. Cette guerre qui, précisément, fut suivie d'un arrêt culturel de cinq ans. Puis d'un violent anticommunisme, résultat de la guerre froide, et de toute l'angoisse des années 50 qui a d'ailleurs paralysé beaucoup de choses.

● *Y a-t-il une poésie politique ?*

— Bien sûr, le monde est tel qu'on ne peut l'éviter. On a beaucoup discuté, chez nous, pour savoir si on peut encore parler de roses après Hiroshima. Il est évident qu'Hiroshima est devenu une réalité, mais la rose ne cesse pas pour autant d'être une réalité, elle aussi, et celui qui parle de roses le fait avec un nuage en forme de champignon dans l'arrière-plan : ce sera toujours une poésie qui parle de roses, mais d'un autre genre...

» La poésie, maintenant, englobe tout aussi bien l'irrationnel que l'agitation politique. Cela a commencé vers la fin des années 60, où on a eu des rapports plus libres avec tout.

● *La poésie est-elle largement diffusée en Norvège ?*

— Depuis 1965, l'Etat achète mille exemplaires de tous les ouvrages littéraires norvégiens, qui sont distribués aux bibliothèques (il doit y en avoir au moins une par commune). Certains disent que ce système favorise la publication de mauvais livres, d'autres disent que, sans lui, il n'y aurait plus de littérature norvégienne. Je ne sais pas. Ceux qui ont étudié la question de plus près disent qu'il ne paraît pas plus de titres originaux norvégiens que dans les années 20 ou 30. Mais je crois que, proportionnellement, il y a plus de poésie qu'avant.

● *Et les poètes ? Font-ils eux-mêmes quelque chose pour se faire connaître ?*

— Oui, comme en Suède, ils ont fondé un Centre des écrivains, il y a un peu plus de cinq ans, qui organise des tournées de lectures publiques dans les bibliothèques, les écoles, les hôpitaux, les prisons, les maisons de jeunes, ainsi que des participations à divers festivals..

● *Et le public ?*

— Sa demande est plus grande que jamais. Les gens ont découvert qu'ils pouvaient avoir *« des poètes vivants à leur table »*, pour ainsi dire, et c'est très populaire

● *Chaque génération désigne elle-même ses ancêtres. Parmi eux, vous avez distingué Tarjei Vesaas et Olav H. Hauge...*

— Vesaas, disparu en 1970, a toujours, naturellement, été considéré comme un écrivain très important.

» Olav H. Hauge, très âgé, est un des plus grands poètes norvégiens. Il y a aussi Rolf Jacobsen qui, sur ses vieux jours, a commencé à faire des lectures publiques. J'ai fait une tournée avec lui l'année dernière. Il était un peu timide pour commencer, mais il a vu que ça marchait et que les gens voulaient entendre plus que deux ou trois poèmes, et cela il ne l'aurait jamais cru. La coutume veut qu'on lise pendant sept minutes, puis qu'on s'arrête. Il a lu pendant une demi-heure et les gens étaient toujours aussi enthousiastes, c'était pour lui une toute nouvelle expérience. Cela vous dit quelque chose de la solitude en Norvège ! Quant à Olav Hauge, il n'avait jamais rien lu en public avant l'âge de soixante ans !

» A ces trois là je voudrais ajouter Ernst Orvil. Il a toujours été un excellent prosateur, mais maintenant, à soixante-dix ans passés, il écrit ses meilleurs poèmes. Un climat assez lourd s'est libéré, grâce aux jeunes, et les anciens comprennent que sans eux rien de cela ne se serait passé : c'est une sorte de démocratisation. »

Propos recueillis par
CARL GUSTAV BJURSTROM.

ÉCHOS

— **LES EDITIONS BORDAS viennent de publier le premier numéro d'une revue trimestrielle intitulée « A travers la presse » et destinée aux enseignants et aux élèves. Consacré à la presse écrite, ce premier numéro initie les lecteurs aux problèmes des grands journaux (quotidiens et hebdomadaires) (4 F).**

— **« INTERROGATIONS » : c'est le titre d'une nouvelle revue anarchiste qui publie des textes en quatre langues (français, italien, espagnol, anglais). Au sommaire du premier numéro, on relève notamment des articles sur la « cogestion en Allemagne fédérale », sur la philosophie politique de Soljenitsyne et sur le débat Marx - Bakounine revu par Duclos. (S'adresser à Georges Yvernel, 32, passage du Désir, 75010 Paris. 10 F le numéro.)**

— **LE CIRA (Centre international de recherches sur l'anarchie) publie un ouvrage collectif « Société et contre - société » qui étudie le mouvement anti-autoritaire en France, aux Pays-Bas, en Italie, en Argentine, en Espagne et en Allemagne, d'hier à aujourd'hui. (12 F. Diffusion : librairie Rousseau, 36, rue Rousseau, 1201 Genève ; librairie Parallèles, Paris.)**

UN CONTE PARFAIT

Alice au pays des glaces

★ **PALAIS DE GLACE, de Tarjei Vesaas. Traduit du norvégien par Elisabeth Eydoux. Flammarion. Collection « Connections », 262 pages, 22 F.**

C'EST, d'abord, au sud de la Norvège, une région accidentée, riche de légendes et qui porte un beau nom : le Telemark. Forêts profondes où, sur le chemin de l'école, empaquetés comme des Petits Chaperons Rouges les enfants ne s'attardent pas. Lacs immenses qui résonnent lors de la prise du gel, comme si des monstres préhistoriques s'agitaient dans leurs entrailles. Grandiose, la nature régit les êtres. Elle les soumet en les façonnant, et fait naître en eux une réceptivité exceptionnelle au langage des éléments, comme un don de voyance. Les enfants, en particulier, savent déchiffrer, sans avoir eu besoin d'apprendre, le grand livre magique des ciels noirs et des eaux gelées. A eux plus qu'aux grandes personnes, là plus qu'ailleurs, la voix du destin, le sens ou l'absurdité des choses apparaissent dans leur évidence.

Au cœur du Telemark, deux petites filles : Alice et son double. Elles ont le même âge, la même taille, la même beauté, la même force. L'une (Siss) est intégrée à son milieu ambiant, alors que l'autre (Unn) fait figure d'étrangère. Sa mère est morte trop tôt, et, un peu comme le Petit Prince, on ne sait pas très bien ni qui elle est ni d'où elle vient. Siss l'extravertie, et Unn, la solitaire, jumelles antithétiques, sont, dès le premier jour, attirées l'une par l'autre.

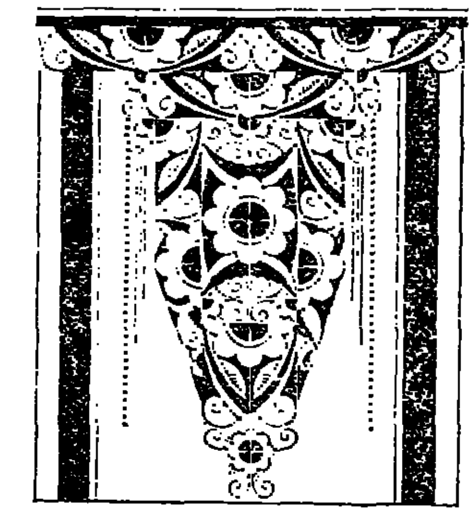
La « rencontre » a lieu, un soir, chez Unn. Dialogue difficile, il y a tant à dire. L'émotion nimbe les visages comme un halo. La nudité est partagée comme un secret. Et l'image se double ou se dédouble, au miroir, comme une réponse sans question. Lorsqu'elles se séparent, les deux enfants sont aussi enivrées l'une que l'autre. Tension délicieuse de l'amour naissant, ses virtualités : tout peut être donné, tout peut être *repris*.

Un itinéraire initiatique

Le lendemain, chacune réagit à sa façon. Siss retourne en classe, impatiente de retrouver Unn. Unn fait l'école buissonnière, pour mieux penser à Siss. Une longue promenade, une sorte d'itinéraire initiatique, la mène — à travers un paysage auquel elle se sent accordée — jusqu'à l'embouchure du lac. En une cascade gigantesque, il se déverse plus bas dans un autre lac. Or c'est l'hiver, et l'eau de la cascade a gelé, construisant un palais de glace. Un miracle de la nature. Un lieu enchanté, dont l'architecture complexe et la beauté envoûtent l'enfant.

Elle y pénètre. Devant elle, le plus merveilleux des labyrinthes, où la lumière et la voix se réfractent en une série de jeux insoupçonnés. Une salle, puis une autre, d'autres encore, à n'en plus respirer, tant c'est féerique. Imaginez l'imbrication des voûtes et des coupoles givrées, la forêt de stalactites pétrifiées qui semblent de cristal, ces parois vertes et ces passages cachés, par lesquels on entre... Un froid de mort entoure la petite fille, trop heureuse pour y faire attention. C'est insensiblement que son exploration fascinée va faire place à une sorte de béatitude engourdie. Descendue seule au pays des glaces, Alice n'en reviendra pas.

Dès lors, Siss « l'attendra », se liant à elle par un serment d'appartenance qui ressemble à une prière, à un hymne très tendre, très intime. Par un



Frontispice de la collection « Connections »

curieux transfert d'identité, elle se comporte désormais comme l'amie absente, et, volontairement s'exclut de la communauté. Un jour, en se promenant aux abords du palais, à travers les glaces, elle croit voir Unn, restituée (au prisme des murs lisses) ou... rêvée ? Unn intacte.

Et l'hiver passera. Siss apprendra qu'on ne peut vivre dans la pensée *exclusive* de qui on a aimé, ignorant ce et ceux qui vous entourent. Et puis viendront le dégel, et un garçon... Siss aura grandi. Quant au palais ensorcelé, une nuit, car ces choses arrivent toujours loin des regards, il s'effondrera dans un vacarme formidable, emportant ses secrets et l'enfant abolie.

Le palais, l'amour et la mort

Ce conte parfait peut se lire ainsi, et se suffire à lui-même. Mais *Palais de glace* est un de ces livres qui marquent leur génération et celles qui la suivent, parce qu'ils allient la plus grande linéarité à la plus grande richesse. Cette histoire simple et forte, écrite dans une langue simple et forte, au même titre que le *Tom Sawyer* de Twain ou le *Désert des Tartares* de Buzzati, peut se prêter à des interprétations multiples. Chacun y trouve l'écho de ses fantasmes. Voici les miens.

Le palais de glace, c'est peut-être, d'abord, ce lieu intérieur que nous portons en nous, pour y construire ou le saccager : notre rêve de perfection. Une soif de beauté absolue, une certaine forme d'idéalisme dont on peut — comme la petite Unn — mourir. Embrasser la pureté totale (la glace) n'est pas viable.

Ce peut être aussi l'enfance, lieu clos interdit aux adultes (quand ceux-ci recherchent Unn, ils se heurtent au palais, incapables d'en trouver l'entrée), monde où l'on est de plain-pied avec tous les enchantements et où rien n'est plus naturel que le surnaturel. Unn ne serait alors qu'une partie de Siss. Cette partie de nous qui refuse de vieillir, mais qu'on finit, un jour ou l'autre, par abandonner à la débâcle.

Le palais pourrait être aussi une métaphore de l'amour total. L'amour qui unit les petites filles, sans qu'il soit nommé, l'amour dégagé des corps (la glace, liée à la virginité, à l'a-sexualité, fige les sensations et pourtant brûle). Unn meurt de s'immerger dans la conscience qu'elle a de Siss, au point d'oublier toute prudence, tout instinct de conservation. Unn meurt d'aimer Siss et de soumettre sa force vitale à la recherche, dans le dédale, du chemin qui lui permettrait de l'atteindre.

Un classique

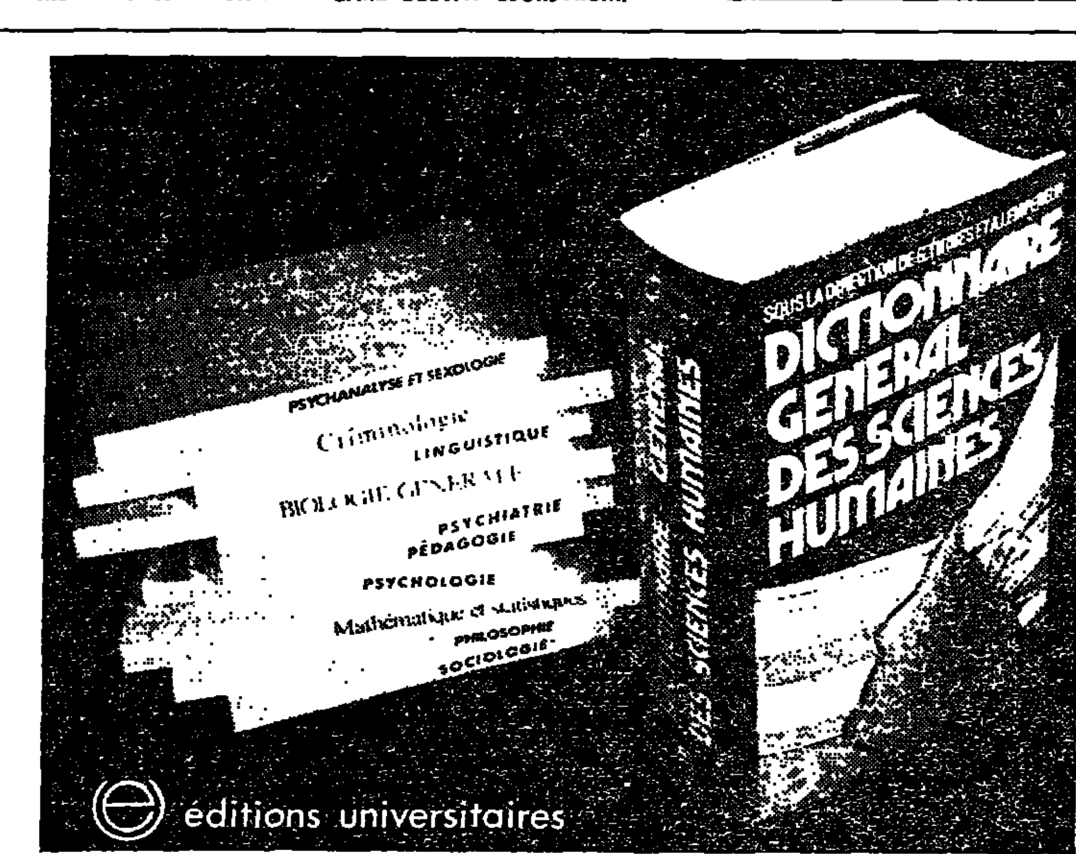
Mais le palais n'est-il pas plutôt la mort ? La mort, sortilège et non catastrophe, endormissement — ou absence, et c'est un peu pareil — et non hideuse métamorphose. Une mort exceptionnelle, idéale, abstraite, puisque le corps de l'enfant ne devient pas cadavre. La glace préserve les apparences de la vie.

Enfin, on peut imaginer que le palais est la mémoire qui reconstruit par-delà la rupture, la destruction, le chaos. Unn dans son sanctuaire limpide demeure, inaltérée, comme dans le cœur de ceux qui pensent à elle.

Palais de glace fut salué dès sa sortie, en 1963, comme un chef-d'œuvre et fut immédiatement consacré par le grand prix littéraire du Conseil nordique, sorte de Goncourt scandinave. Sa publication en français, qui inaugure la nouvelle collection de littérature étrangère de Flammarion, « Connections », nous permet la plus merveilleuse rencontre avec Vesaas. Disparu il y a cinq ans, à l'âge de soixante-treize ans, ce romancier est considéré comme un classique des lettres norvégiennes. D'autres traductions vont suivre celle-ci. On ne pourra que les accueillir attentivement.

FRANÇOISE WAGENER.

— **LES EDITEURS FRANÇAIS REUNIS présentent dans une nouvelle collection intitulée « Domaine poétique » deux recueils bilingues comprenant l'un, « Mépris et Merveilles » de Rafael Alberti, traduit par Victor Mora et Charles Dobzynski, et l'autre, « Gestes » de Iannis Ritsos, traduit par Chrysa Prokopaki et Antoine Vitez. (33 F. et 29 F.)**



Dix dictionnaires en un seul

3200 articles abordent toutes les disciplines, de la biologie aux sciences du langage, de la criminologie aux sciences sociales.

Cet ouvrage de plus de 1000 pages, réalisé sous la direction de Georges Thinès et Agnès Lempereur, réunit 121 chercheurs et professeurs, de 30 universités à travers le monde.

Ouvrage relié, sous jaquette quadrichromie : 250 F
Prix de souscription jusqu'au 31 janvier : 190 F
Dépliants descriptifs et bons de commande chez votre libraire.

Dictionnaire général des sciences humaines
Les hommes, les idées, les écoles, les concepts.

Information 2000

PHILOSOPHES

UN JÉSUITE ANTHROPOLOGUE

Marcel Jousse ou l'homme du geste

LA collection « Voies ouvertes », que Jean Sulivan dirige chez Gallimard, entreprend la publication des œuvres de Marcel Jousse. Ce jésuite anthropologue, linguiste, exégète, mort en 1962, a enseigné jusqu'en 1957 à la Sorbonne, à l'Ecole d'anthropologie et aux Hautes Etudes. Le premier volume de cette œuvre, « l'Anthropologie du geste », qui parut en 1969 chez Resma, est réédité aujourd'hui. Il avait été mis au point par l'auteur lui-même. Les élèves de Marcel Jousse qui ont noté ses cours ont préparé les volumes inédits qui suivront : « la Manducation de la parole » et « le Parlant, la Parole et le Souffle ».

Ainsi va se trouver portée à la lumière une *pensée demeurée longtemps souterraine*, comme le fut celle de Teilhard de Chardin et dont Jean Lacroix nous dit l'importance et l'actualité.

PAYSAN, fils d'une mère illettrée, c'est d'elle qu'il a tout reçu. Il n'a jamais fait qu'expliquer ce qui était en elle à l'état spontané, inconscient, et qu'elle exprimait dans ses « berceuses ». C'est *sa mère, « rythmeuse et mimeuse »*, qui l'a rendu hypersensible à la découverte des rythmes : elle lui a transmis le sens du balancement *intelligent et mémorisant*. A travers son style parlé, qui varie avec chacun, il a perçu le *style oral*, qui est *universel et diffère radicalement* du style écrit. L'écrit n'est qu'un outil de transport, le geste est « *l'outil à démonter les outils* ». *Le* texte *n'est qu'un prétexte* à retrouver les gestes sous-jacents. Exister c'est s'exprimer. Au commencement était le geste. Jousse a *découvert l'homme qui reçoit le monde d'avant les mots* par toutes les fibres de son organisme, l'assimile et le réexprime en le mimant. Il est le fondateur de l'*Anthropologie du geste* (1).

Tout dans l'univers est action, et ces actions réagissent les unes sur les autres. A l'intersection de toutes, l'homme les reproduit inconsciemment : il est le plus « mimeur » des animaux, et c'est par ce « mimisme » *qu'il* acquiert toutes ses connaissances. Jousse a inauguré l'étude de ces outils psychophysio*logiques et vivants que l'homme a*, pour ainsi dire, taillés et polis à même son propre corps. C'est à ce « gestualisme » qu'il faut remonter, si l'on veut comprendre l'homme spontané, l'homme éternel que Jousse appelle Anthropos.

L'homme est jeu, en ce qu'il refait, qu'il rejoue les gestes interactionnels du cosmos. Mais, chez lui, ces gestes deviennent conscients. Telle est l'origine du langage. Jousse n'a pas été proprement un linguiste : *il n'a pas étudié le langage*, mais sa source. Il a voulu connaître d'abord le geste corporel-manuel qui n'est pas encore transposé en geste laryngo-buccal. Au-delà des racines des mots, il a poussé ses investigations jusqu'au geste qui crée les racines. Tout langage n'est fait que de sémantisme gestuel : c'est le geste qui crée le sens.

Par-là s'explique tout le développement humain. L'homme est jeu, et même il est joué plutôt qu'il ne joue. Ce *qui affleure à la conscience n'est qu'une minime partie de ce qui* se joue en nous. Mais, après avoir *reçu le réel*, l'homme peut, en son absence même, en faire une présence et le rejouer sans l'objet. *Telle* est *la mémoire*, qui est *souvenir des gestes plus que des idées*, puisque les gestes humains ne sont que le rejeu conscient des gestes reçus de la réalité, des gestes « intussusceptionnés ». La mémoire, *ce rejeu, est le point de départ* de tout savoir. Mais l'homme ne peut tout retenir. Pour multiplier ses connaissances et les faciliter, il les résume, les met en formules, les rend abstraites, les écrit. La connaissance abstraite n'est que la mise en symbole du geste, son algébrisation. Jousse appelait loi du formulisme cette tendance à la stéréotypie du geste : l'expression humaine va du *« concrétisme » vers l'« algébrisme »* et, à la limite, vers l'« algébrose ». Celle-ci est la caricature de l'algébrisme, ce vers quoi tend le langage algébrisé des *civilisations de style écrit*, cette forme d'abstraction, destructrice de la vie, qu'ont dénoncée tant de penseurs, eux-mêmes victimes de ce qu'ils dénonçaient.

Jousse ne s'est pas contenté de formuler des lois : loi du rythmo*mimisme, source de toutes les autres* : loi du bilatéralisme, suivant laquelle l'homme est « bilatéralement mineur », *c'est-à-dire* distribuant ses gestes élémentaires, ses « mimêmes », en fonction de sa structure bilatérale. Ainsi partage-t-il l'espace en avant et arrière, gauche et droite, bas et haut ; loi du formulisme. Jousse observait et expérimentait. Il voulait en quelque sorte *sentir les paroles se rythmer*, dans sa bouche récitante et tout son corps mimeur, comme une expression vivante. Il travaillait dans des laboratoires vivants : le laboratoire naturel du foyer maternel — le laboratoire inépuisable des peuples spontanés, — *le laboratoire tragique* des cliniques psychiatriques.

Le langage ne constitue pas un problème perdu dans la nuit des temps. C'est bien l'homme naturel, l'homme préhistorique, que Jousse veut connaître, mais au lieu de pratiquer des fouilles dans les terrains, il les fait dans l'homme spontané, tel qu'il existe. L'homme spontané, c'est avant tout l'enfant, l'anthropos pur, qui construit son expression devant un réel « intersusceptionné ». L'enfant *reçoit* les gestes du cosmos dans son corps instinctivement mimeur — il les *enregistre* — il les *rejoue* par les gestes de tout son corps *et surtout par les gestes de ses* mains innombrables. Sa mémoire *gestuelle* est prodigieuse, et c'est *elle qu'il faut étudier pour* comprendre l'Anthropos.

Mais c'est dans l'étude des peu*ples spontanés que Jousse a donné* la mesure de son génie. Il a transformé en audition la lecture de *l'Evangile. Jésus parlait araméen.* C'est donc à la parole de Jésus, à son *style oral qu'il faut remonter*. Travailler sur les textes des Evangiles, sans retrouver le mécanisme *palestinien primordial*, c'est rester à *fleur de texte*. L'Evangile n'est pas un livre, mais un rythmo-catéchisme oral. Le terme araméen berâretâ signifie « annonce orale » : *euangélion* en grec donne : « ce qui s'annonce aisément ». Le mot Evangile algébrisé — il faudrait dire algébrosé — a *perdu tout sens pédagogique*. Dans les « textes morts » des Evangiles, Jousse a *perçu* les « *gestes vivants* » sous-jacents.

La pédagogie de Jésus

Il replace Jésus dans son contexte historique, dans sa pédagogie, qui est celle des Rabbis d'Israël, il *l'appelle de son nom araméen : Rabbi* Iéshoua. La parole de Iéshoua n'est que la verbalisation de ses gestes. Le « Iéshouanisme » tout entier gravite autour du geste de la Consécration du Pain et du Vin. C'est ainsi, en remontant au-delà du gréco-*latinisme déformant, qu'on retrouve* les récitatifs rythmiques de Jésus. L'Evangile devient une vivante pédagogie. Ces récitatifs reconstitués furent, en 1926, au Théâtre des Champs-Elysées, un extraordinaire évènement. Mgr Calvet, qui y assistait, a dit : « A la lettre, nous entendions parler le Christ. »

Linguistique, pédagogie, anthropologie sont des termes bien insuffisants *pour caractériser les travaux* de Jousse. La formule finale, imprimée dans les programmes de ses cours à la Sorbonne était : « Les travaux anthropologiques de Marcel Jousse ont pour but de rechercher une liaison entre les disciplines psy*chologiques, ethnologiques et pédagogiques.* » Il faut aller plus loin et ne pas se contenter de qualifier ces recherches d'interdisciplinaires. Ce que Jousse a découvert, c'est l'homme tout entier, dans son composé de chair et d'esprit. Le *chant a une importance capitale* : en soi, il n'est ni poésie ni musique, mais un vivant outil de transmission orale, une récitation rythmo-pédago*gique. Comprendre un homme, c'est* refaire, en face du réel vivant, les gestes qu'il a faits. Le « mimisme » est la caractéristique du composé humain, de l'être global : on ne peut séparer le corps de l'âme. Telle est la signification de cette *Anthropologie du geste et du rythme*. Le squelette humain, le squelette de l'homme préhistorique comme de l'homme moderne, n'est pas un squelette terminé, en quelque sorte, mais un squelette porte-gestes. Et le geste est l'Anthropos.

JEAN LACROIX.

(1) Gallimard 410 p., 49 F.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Jugement prononcé le 20 février 1973 par la 3e Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, confirmé par arrêt rendu le 14 novembre 1973 par la 1re Chambre de la Cour d'Appel.

Entre la dame MAURAT, assistée de Me Louis GUITARD, avocat plaidant, et la S.A. EDITIONS J.-J. PAUVERT, le sieur Jean PAUVERT et le sieur Raymond BELLOUR, assistés de *Me Léon MATARASSO*, avocat plaidant.

... Attendu que la dame Charlotte MAURAT ...est l'auteur notamment d'un ouvrage publié en 1967 sous le titre « *Le Secret des Brontë ou Charlotte Brontë d'après les Juvenilia, ses lettres et ceux qui l'ont connue* », recueil révélant au public français les œuvres de jeunesse des Brontë déjà présentées *aux lecteurs anglo-saxons* par la demoiselle Fannie Ratchford... ; attendu qu'en page 23 de la préface du livre édité en février 1972 par *la* Sté J.-J. PAUVERT et intitulé « *Charlotte Brontë, Patrick Branwell Brontë* », on pouvait lire sous la plume du sieur Raymond BELLOUR que l'œuvre de Fannie Ratchford n'avait eu « aucune postérité véritable », avec renvoi à une note en bas de page et ainsi libellée : « Si ce n'est sa honteuse compilation par Charlotte Maurat, « Le Secret des Brontë », Paris, Buchet-Chastel 1967, qu'il faudrait passer sous silence s'il ne valait mieux prévenir le lecteur français contre cette caricature des acquis de la critique anglo-saxonne qui se donne tous les dehors d'une œuvre scrupuleuse. Ici, sitôt qu'il s'agit des « Juvenilia », inutile de compter les erreurs ; *il y faudrait un* ordinateur » ... ; attendu que les vocables « compilation », « caricature » et « erreurs », ces dernières étant hyperboliquement comptables au moyen d'un « ordinateur », manifestent une véhémence qui, même injuste à l'égard de l'œuvre, ne dépasse pas les limites admissibles dans l'expression acerbe de la critique littéraire...) ; attendu, par contre, que l'adjectif « honteuse », coloré de son acception la plus méprisante par le commentaire sur le manque de scrupule, constitue en soi un terme outrageant la personne et caractéristique d'injure au sens entendu par l'art. 29, al. 2 de la loi du 29 juillet 1881 ...

Par ces motifs ; condamne solidairement la Société J.-J. PAUVERT, éditrice du texte incriminé, le sieur J.-J. PAUVERT, directeur de la publication, et le sieur Raymond BELLOUR, auteur complice, à verser à la dame Charlotte MAURAT une indemnité de dix mille francs ; ordonne la suppression par arrachement, découpage ou encrage du passage litigieux dans tous les exemplaires aux mains de l'éditeur, des libraires et des revendeurs ; en cas de désobéissance à l'injonction qui *précède, condamne solidairement la* Société PAUVERT et le sieur PAUVERT à une astreinte comminatoire de cent francs par infraction constatée plus d'un mois après la signification du jugement... ; *ordonne* l'insertion de tout ou partie du jugement, au choix de la demanderesse, dans les pages littéraires du journal « le Monde » aux frais solidaires des trois défendeurs... ; condamne les trois défendeurs aux dépens...

Le vice-président, Benoit-Guyot.

LA MORT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

A propos de mon compte rendu du livre de Paul Murray Kendall, Louis XI *(Fayard) (voir « Le Monde des livres » du 20 décembre 1974), de nombreux lecteurs se sont indignés du fait que j'avais fait périr Charles le Téméraire à Morat : ils ont évidemment raison : c'est à Nancy (1477) que le duc de Bourgogne a trouvé la mort.*

E. L. L.

JEAN RAMBAUD PRIX ÉMILE-ZOLA

Le prix Emile-Zola, décerné par la Société des gens de lettres a été attribué à notre collaborateur Jean Rambaud pour son livre *Frédéric Arnaud, 1851-1974* (Stock). Ce roman, qui conte la double aventure — à cent vingt-trois ans d'intervalle — de deux personnages portant le même nom, se situe dans la Provence insurgée contre le coup d'Etat de *Louis*-Napoléon en 1851 (voir dans *le Monde des livres* du 11 octobre 1974 l'article de Paul Morelle).

Parmi les lauréats du roman ou de la nouvelle, nous relevons : Elisabeth de Neyrat pour *les Jumeaux de la cathédrale*, Michèle Delaunay pour *la Ronde droite*, Françoise Xenakis pour *Et alors, les morts pleureront*. Parmi ceux de la poésie : *Jean l'Anselme* pour *la Foire à la ferraille*, Madeleine Riffaud pour *Cheval rouge*.

Pour commencer
NOUS CHERCHONS 1000 PEINTRES
professionnels, semi-professionnels ou amateurs connus ou inconnus

Nous disposons en plein centre de Paris, sur la rive gauche, d'un local peu ordinaire de **2600 m²**.

Nous voudrions y distribuer en masse d'authentiques matériaux artistiques et artisanaux à un "public" le plus large possible.

Nous voudrions que la distribution des produits de votre travail se fasse par l'intermédiaire d'une coopérative d'artistes et d'artisans.

■ Vous devez tenter cette expérience.

Ecrivez-nous immédiatement à "1000 Soleils" 17, rue de Sèvres 75006 PARIS. N'oubliez pas de nous indiquer votre adresse. Si vous répondez en nombre suffisant nous vous convoquerons, par l'intermédiaire du journal "Le Monde" daté du 23 janvier (mis en vente le 22), à une réunion d'information le samedi 25 janvier à 15 h. D'autres réunions suivront pour les sculpteurs et artisans qui peuvent déjà nous écrire à la même adresse.

VLADIMIR JANKÉLÉVITCH un Socrate qui s'accouche lui-même

(Suite de la page 11.)

D'une part, la frontière fermée, la frontière muette de l'opaque et ténébreux *indicible*, où gisent l'impensable idée de la mort et l'impardonnable péché (car y il a des péchés qui sont crimes humainement impardonnables) — silence total et refus *de toute conscience*, passage interdit pour l'esprit, cul-de-sac. Et puis, à l'autre extrême, silence encore, mais trop lumineux et *trop plein pour que les mots y* aient accès : silence ouvert à la communion, à la contemplation, silence heureux de l'amour sans ombre, offrande simple et dérobée de l'*ineffable* qui se tait avec un *inépuisable* sourire. Ici, la *musique prend* le relais de la parole, comme aussi Vladimir Jankélévitch sait *se taire* pour s'asseoir au piano : car oublierons-nous que ce philosophe est un très grand pianiste ?



(Dessin de JULEM.)

Le « paradis musical »

Les sept volumes sur la musique que réunissent actuellement *les éditions Plon, et dont le premier vient de paraître, Fauré et l'inexprimable*, sont autant d'incursions audacieuses de Jankélévitch du côté de l'ineffable musical. Déjà publiées ailleurs, elles vont être très largement augmentées et illustrées, constituant un guide rigoureux et poétique du pays de l'au-delà des mots.

Il est remarquable que cet ou*vrage paraisse, à quelques jours* près, en même temps que *l'Irréversible et la Nostalgie*, où l'auteur s'interroge sur le paradoxe qu'on pourrait formuler ainsi : comment l'homme libre peut-il assumer la loi contraignante du *temps, qui à la fois le constitue* et à tout instant lui impose l'irré*médiable* d'un passé de plus en plus lourd ?

C'est que jamais Jankélévitch ne cherche dans la musique un « refuge ». L'univers, ou, si l'on *veut, le « paradis » musical* vers quoi il tend, ne le dispense en rien de cette démarche par laquelle il tente, en tant qu'homme, de prendre en charge tout l'humain.

Un véhément

Plongé jusqu'aux yeux, comme nous tous, dans les vagues boueuses du siècle, Jankélévitch ne cesse de témoigner et de prendre parti dans les débats *des hommes. On se souvient* de sa protestation véhémente au temps où de bonnes âmes (des âmes fatiguées ?) prêchaient l'oubli des crimes de guerre. L'auteur du *Pardon* n'hésita pas à clamer (et dans ce journal même) que le pardon ne peut crever ses propres limites : et que les survivants d'un certain génocide encore proche de nous n'ont ni le *droit ni encore bien moins* le devoir d'oublier.

Un portrait de Jankélévitch serait donc très inexact s'il se bornait à tracer les traits brillants d'un merveilleux causeur, les traits délicats d'un musicien subtil, familier des exquisités d'un Debussy, d'un Ravel, d'un Fauré. Il faut aussi dire que cet homme est capable de dureté. Juif, il se solidarise avec ses frères, dira-t-on. Mais je crois bien plutôt que c'est en homme qu'il souffre *à l'extrême à la fois la douleur* de la victime et l'avilissement du bourreau, l'un et *l'autre intolérables* à cette conscience lucide qu'il n'a le don d'éveiller en nous que parce qu'elle vit en lui.

Comment vivre en se sachant mortel ?

C'est plongé dans notre temps que cet homme rare se pose et nous pose les questions éternelles, et d'abord celle-ci : comment vivre *en se sachant mortel* ?

Avec *le Pur et l'Impur*, déjà paru il y a une quinzaine d'années, il s'interrogeait sur la mélancolie de la pureté perdue. Car aucun de nous ne peut dire sans rire (ou sans pleurer) : « *Je suis pur.* » *L'irréversibilité du temps, hélas !* n'est que le symbole de notre propre irréversibilité : l'innocence perdue, celle-là même, telle qu'elle était, ne peut se retrouver par aucun rite de purification. Au contraire : quiconque regarde der*rière soi, comme Orphée, perd ce* qu'il cherchait. Les diverses illusions de ce retour en arrière, Vladimir Jankélévitch, dans son dernier livre, les saisit une à une, et, une à une, il leur tord le cou. Sous son regard, le mythe du « *rajeunissement* » se recroqueville, la « renaissance » tombe en morceaux, l'« éternel retour » fond et se répand en flaques. L'ironie, ici, ne fait grâce de rien. Demeure debout l'homme — mourant sitôt que conçu.

Que vaut, alors, cette vie condamnée ? Elle vaut, toute nue et peut-être souillée, par le gracieux pas qui la projette vers *l'avant. A lire Jankélévitch*, il semble bien que la mort, tout au contraire de ce qu'on nous avait appris, soit non pas devant, mais derrière nous : puisque la voie spirituelle n'est jamais rétrograde, pas plus que l'amour n'est ré*trospectif*. Tout notre arrière se bloque à mesure que nous avançons, mais la liberté est chaque fois infinie pour ce qui concerne le devant. *Ulysse, à son retour*, ne trouvera jamais la Pénélope qu'il a laissée, mais une autre, enrichie et vieillie et changée par sa longue fidélité. Vain est tout retour au passé. Mais que de voyages encore, si nous voulons, en pers*pective... Ou, peut-être, quel doux* foyer du tout nouvel Ulysse avec la très inconnue Pénélope qu'il découvre... Nul retour dans l'espace n'est retour dans le temps. Et le voyageur, au départ, connaît à son malaise, ou à son exaltation, qu'il part en effet, quoi qu'il arrive, pour toujours.

Un français parlé vivant, rythmé

Parmi les bizarreries de ce très singulier penseur, il faudrait de toute évidence signaler les curiosités de son langage : *on ne peut* rien trouver de plus limpide. Et dans notre temps où la philosophie, peu sûre de soi, se déguise frileusement avec les oripeaux d'une science empruntée — qu'elle appartienne au monde de la médecine, de la mathématique ou de l'informatique, — voici un philosophe qui parle comme vous et moi. Un vous et moi vivant et mortel — mais, tout de même aussi, quelque peu frotté d'hellénisme, assez bon latiniste, — *un* vous et moi pas tout à fait sauvage. Vladimir Jankélévitch ne se soucie pas de mettre en équations *la vérité de l'être*, car cette vérité et l'expression algébrique ne sont point destinées à se rencontrer. Vladimir Jankélévitch serait-il, en sa prudence et modestie, justement un précurseur ? Il semble que la science moderne, en ses secteurs les plus avancés, découvre l'importance du qualitatif. Et une nouvelle logique, dans les secteurs de recherche tout à fait *de pointe*, à ce qu'on dit, tiendrait compte de ce qui ne peut se mettre en équation.

La musique est un art. La parole aussi. La prose de Vladimir Jankélévitch est magnifique : il faut sans doute se référer à ce que professait Paul Valéry, disant :

« Le philosophe, aux yeux de qui l'observe, a pour fin très simple : l'expression par le discours des résultats de sa méditation. Il tâche de constituer un savoir entièrement exprimable et transmissible par le langage. »

Toute philosophie sera donc peut-être un jour jugée sur le langage qu'elle se sera fait. A ce compte, la pensée de Vladimir Jankélévitch sera servie par un *français parlé, vivant, rythmé* sur une respiration unique — et ce rythme vivra quand tous ceux qui l'ont connu seront morts. Car la voix humaine qu'on entendra encore sera celle de l'homme de notre temps, soumis, c'est vrai, à d'étranges lois, et condamné à une mort immémoriale — mais libre, et par là sauvé.

JOSANE DURANTEAU.

(1) Flammarion, 320 pages, 48 F.
(2) Plon, 382 pages, 37,40 F.

Plus de trente volumes

● PHILOSOPHIE

- *Henri Bergson*. 300 p. (Presses universitaires).
- *L'Odyssée de la conscience dans la dernière philosophie de Schelling*. 357 p. (Alcan).
- *La Mauvaise Conscience*, 218 p. (Aubier).
- *L'Ironie*. 200 p. (Flammarion).
- *L'Alternative*. 220 p. (Alcan).
- *Du mensonge*, 110 pages (Confluences).
- *Le Mal*. 164 p. (Arthaud).
- *L'Austérité et la Vie morale*, 252 p. (Flammarion).
- *Le Pur et l'Impur*. 282 p. (Flammarion).
- *Philosophie première, introduction à une philosophie du « Presque »*. 268 p. (Presses universitaires).
- *L'Aventure, l'Ennui, le Sérieux*, 223 p. (Aubier).
- *La Mort*. 426 p. (Flammarion).
- *Le Pardon*. 216 p. (Aubier).
- *Traité des Vertus*. 1484 p. (Bordas) :
  - Tome I : *le Sérieux de l'intention*.
  - Tome II : *les Vertus et l'Amour*.
  - Tome III : *l'Innocence et la Méchanceté*.

● MUSIQUE

- *Gabriel Fauré, ses mélodies, son esthétique*. 348 p., 179 ex. musicaux (Plon).
- *Ravel*. 192 p., nombreux ex. musicaux (Seuil).
- *Debussy et le mystère*. 152 p., 30 ex. musicaux (Neuchâtel, La Baconnière).
- *La Vie et la Mort dans la musique de Debussy*. 140 p. (Neuchâtel, La Baconnière).
- *Le Nocturne*. 216 p., 24 ex. musicaux (Albin Michel).
- *La Rhapsodie, verve et improvisation musicale*. 251 p., 70 ex. musicaux (Flammarion).
- *La Musique et l'Ineffable*, 198 p., 7 ex. musicaux (Armand Colin).
- *De la musique au silence*. 7 vol. (Plon) :
  - Tome I : *Fauré et l'inexprimable*.
  - Tome II : *Debussy et le mystère*.
  - Tome III : *Ravel et les enchantements*.
  - Tome IV : *Musiques du matin : Albeniz, Déodat de Séverac, Satie, Mompou*.
  - Tome V : *Liszt et la rhapsodie : improvisation, verve, virtuosité*.
  - Tome VI : *Rimski-Korsakov : le Livre des merveilles*.
  - Tome VII : *la Musique et l'Ineffable ; le Nocturne, le Silence*.

JULES VERNE
réédition
HETZEL
4, rue Labrouste
75015 Paris
Michel de l'Ormeraie
Tél. : 828-89-33

ROBERT

PHILO

Violent

Il a inventé le

Râleur e

JACQ

JULES VERNE
réédition
HETZEL
4, rue Labrouste
75015 Paris
Michel de l'Ormeraie
Tél. : 828-89-33

هكذا من الأصل

هكذا عن الاصل

ROBERT DESNOS dans la mémoire de ses amis

PHILIPPE SOUPAULT

Violent et généreux

« ROBERT DESNOS a commencé à collaborer à *Littérature* vers 1922. *Violent et généreux, enthousiaste et irritable, c'était le meilleur camarade que j'aie jamais connu. Toujours prêt à se dévouer pour ses amis et à injurier et combattre ceux qu'il considérait comme ses ennemis. D'une jeunesse à toute épreuve, avec ce que cela comporte de naïveté et en même temps d'intransigeance. Il admirait Aragon et Breton. Je crois que la personnalité d'Eluard, qui était très différente de la sienne, l'irritait, mais il n'en laissait rien voir parce que, chez lui, l'esprit d'équipe était dominant. J'ai assisté à un de ses « sommeils ». Il était naturellement doué comme disent les spirites. Mais j'ai toujours eu le sentiment que son « sommeil » n'était qu'un prétexte, qui lui permettait de se livrer à son lyrisme naturel ».*

MICHEL LEIRIS

Il a inventé le jeu de mots lyrique

ON s'est rencontré par hasard dans un café. J'étais avec Georges Limbour. Desnos a annoncé qu'il se préparait une revue qui devait s'appeler *la Révolution surréaliste*. Je me rappelle clairement que Desnos trouvait que c'était un très bon titre, qui lui rappelait celui de *la Bataille syndicaliste*. Cela se situe avant 1924. Sans doute début 1923. Il était en somme le premier des grands surréalistes que j'ai connus. On ne s'était pas lié. On s'est retrouvé ensuite quand je suis devenu surréaliste. La période des « sommeils » était alors terminée.

Les fameux discours surréalistes de Desnos, j'y ai assisté. J'ai un souvenir précis. Un soir on avait pris le train pour aller à Versailles, et puis, au cours de notre promenade, Desnos m'a fait une petite démonstration. Je ne crois pas qu'il fermait les yeux. Ce n'était pas la peine, il faisait nuit. Il a débité un texte surréaliste à peu près de la même qualité que ceux de *Deuil pour deuil*. Je peux en témoigner absolument.

Ce que je lui dois ? Je dis catégoriquement que s'il n'y avait pas eu les jeux de mots de Desnos, je n'aurais pas eu l'idée de faire *Glossaire : J'y serre mes Gloses*. Il y avait déjà des jeux de mots dans les poèmes de Max Jacob, mais généralement comiques. Avec les jeux de mots de Marcel Duchamp on est encore dans l'humour. Je crois que vraiment Desnos a été l'inventeur du jeu de mots lyrique. C'étaient des jeux de mots dont certains arrivaient à être des sortes d'adages philosophiques. Celui qui m'avait le plus frappé était : « Les lois de nos désirs sont des dés sans loisir ». C'est là probablement ce que j'ai le plus admiré chez Desnos. Dans *Glossaire* je voulais pousser la chose encore plus loin et faire un dictionnaire en jeux de mots. Je crois bien que j'ai dédié à Desnos, pour lui rendre hommage, l'édition du *Glossaire* illustrée par Masson.

Desnos était un fervent admirateur de Roussel. A la première de *l'Etoile au front*, alors qu'il applaudissait vigoureusement, un spectateur avait crié : « Taisez-vous, la claque ! » Desnos avait fait cette fameuse réponse : « Parfaitement, je suis la claque, et vous, vous êtes la joue ! » Ce qui avait tellement enchanté Roussel qu'il avait fait faire un petit tableau qui représentait la scène.

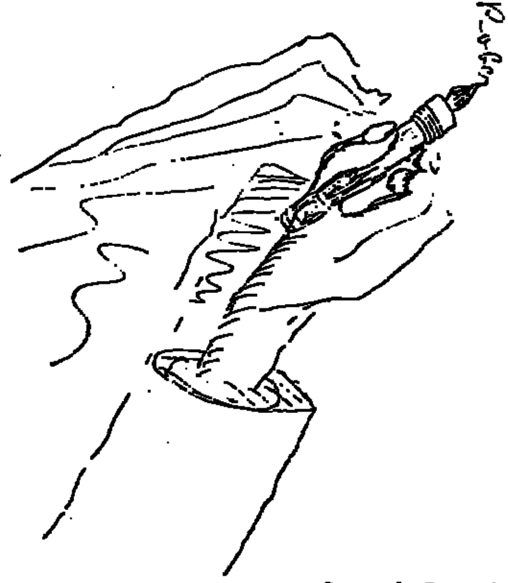
Breton considère Roussel comme le maître de Desnos et comme le mien. Mais il n'a pas réfléchi aux dates. Roussel a livré son secret dans *Comment j'ai écrit certains de mes livres*, qui est un livre posthume, paru en 1935. Desnos et moi avions fait des jeux de mots une dizaine d'années auparavant, en ignorant totalement qu'une grande partie des œuvres de Roussel était basée sur des jeux de mots. Je ne nie pas que Roussel ait eu une influence sur moi, mais pas sous cette forme.

Il savait faire l'aïoli

Desnos n'avait pas un caractère paisible. Très impulsif, il était capable de se mettre dans des colères véhémentes. C'était un des surréalistes les plus courageux physiquement, les plus prêts à la bagarre. Mais il avait une réelle ferveur amicale, une générosité extrême. Un détail anecdotique : il était très fier de savoir bien faire l'aïoli. Desnos était un grand poète, mais il ne faut pas se l'imaginer en poète avec un grand P.

Sa maison était extraordinairement ouverte. Un jour par semaine il restait chez lui et recevait des amis des bords les plus différents et des origines les plus différentes. C'était une de ses qualités majeures, surtout si l'on pense qu'il avait appartenu quelques années au milieu surréaliste, qui était plutôt sectaire. J'ai connu chez lui Alejo Carpentier, vers 1928, puis à peu près en même temps Miguel Angel Asturias, et par ailleurs le poète guyanais Léon Damas. Léon Damas a son importance historique étant donné qu'Aimé Césaire, Léopold Sedar Senghor et lui-même ont lancé la fameuse notion de « négritude ». Ils avaient publié à eux trois un journal qui s'appelait *l'Etudiant noir* et qui n'a eu, je crois, qu'un numéro. C'est aussi chez Desnos que plus tard j'ai rencontré pour la première fois Jean-Louis Barrault.

Après sa rupture avec les surréalistes, Desnos a collaboré à *Documents*, la revue d'art dont Bataille était le principal animateur, à *Bifur*, que Breton, dans le *Second manifeste*, traite de « poubelle ». Il était tout à fait lié avec nous, comme il pouvait l'être : très copain, mais pas inféodé. Il a dû donner un texte sur *Abraham juif* et encore un ou deux articles, mais je ne me rappelle



(Dessin de Desnos.)

La main du poète signant Robert

plus quoi. Quant à *Bifur*, c'était une revue littéraire, dirigée par Ribemont-Dessaignes, avec qui Breton était très mal depuis la liquidation de Dada. C'est dans cette « poubelle » qu'ont été publiés, je crois bien, le premier texte de Kafka traduit en français, le premier texte imprimé de Sartre et diverses choses de cet ordre. Je leur avais donné un assez long poème, *les Pythonisses*, qui est repris dans mon recueil. Ils avaient publié Limbour également. On était à peu près tous des dissidents.

Pendant la période surréaliste on se voyait beaucoup. Ensuite on s'est vu plus ou moins, mais on n'a jamais été fâchés. Pendant l'Occupation on s'est vu, de nouveau, assez souvent. Ce n'est pas que je travaillais avec lui dans un réseau. Il y avait un petit restaurant, le Catalan, rue des Grands-Augustins. Picasso, Eluard, Nusch, Dora Maar et quelques autres, nous y venions souvent, et presque chaque soir on voyait Desnos qui venait chercher des restes de viande pour ses chats.

JACQUES BARON

Râleur et bon garçon

« DESNOS et moi nous nous sommes connus par hasard dans un café du quartier. Il était râleur et bon garçon. Ce n'était pas un type torturé comme Artaud. Il aimait bien la bonne cuisine, par exemple. Doué d'une grande abondance lyrique, il écrivait déjà de longs poèmes dans un style influencé par Apollinaire, Rimbaud et le symbolisme, comme nous tous à l'époque. Plus tard il a écrit, dans* Langage cuit*, par exemple, des poèmes où les mots se télescopant suggéraient l'écriture, comme pour Leiris, mais c'était plutôt plus spontané chez Desnos. J'ai assisté aux « sommeils », de l'extérieur car je ne me suis jamais endormi. Eluard, Aragon et Breton non plus ne parvenaient pas à s'endormir. C'était très impressionnant. A la fin ça tournait assez mal parce que, nerveusement, c'était une fatigue énorme. Il y a eu des moments où Desnos s'exaltait. Le décalage avec la vie réelle s'accentuait, il finissait par s'endormir au café... »

Les témoignages de P. Soupault, M. Leiris, J. Baron et A. Carpentier ont été recueillis par Marion Renard.

ALEJO CARPENTIER

L'homme qui traversait les ponts

ROBERT DESNOS a été pour moi, de 1928 à 1939, l'ami de chaque jour. C'était après sa rupture avec les surréalistes. Il gardait un contact avec ceux qui avaient été ses amis, mais il avait renoncé à toute activité de groupe. Je crois que la dernière fois qu'il a vu Breton, c'était avec moi en 1928. Il ne lui a pas ôté son estime, tous ces gens reconnaissaient que Breton était un grand bonhomme, mais ceux du « Cadavre », Ribemont-Dessaignes, Queneau, Leiris, Prévert, ne supportaient plus le côté tribunal de salut public.

Comment nous vivions à cette époque ? On a crevé de faim de 1930 à 1932. Les répercussions de la crise ont été affreuses. On vivait de petits articles dans des journaux qui s'évanouissaient les uns après les autres. Robert avait collaboré au « Soir », qui a cessé de paraître. Moi, j'étais correspondant de deux journaux, à La Havane, bientôt disparus. C'était une époque où on manquait absolument de tout. On avait des chaussures dans un état horrible, les semelles trouées, avec du carton à l'intérieur. Comme nous avions la même pointure, Robert et moi, nous avions acheté en commandite une unique paire de chaussures, qu'on mettait à tour de rôle quand on avait une démarche à faire. On dit que c'était les années folles, mais pour qui ? Le plus fort, c'est que les gens venaient du monde entier crever de faim à Montparnasse.

A partir de 1932, nous nous sommes retrouvés à la radio. C'étaient les temps héroïques du Poste parisien. Paul Deharme, un des pionniers de la radio, espérait trouver un langage nouveau. Il avait essayé de travailler avec pas mal de gens. Il s'est mis en rapport avec Robert, qui a fait un texte intéressant, et qui m'a recommandé en tant que musicologue. Paul Deharme m'a embauché en 1932. C'est devenu une énorme entreprise, j'étais le directeur artistique des studios Foniric, dont le directeur littéraire était Robert Desnos. Il concevait des programmes, des textes, des slogans. Armand Salacrou est arrivé avec le vin de Frileuse et le vermifuge Lune : nous avons fait de la publicité, c'était passionnant. Nous avons fait « la Complainte de Fantomas », avec Desnos et Kurt Weil, « le Juif errant », avec Desnos et Kosma, nous avons engagé le jeune comédien Jean-Louis Barrault, nous avons utilisé la bande sonore pour la première fois pour le « Salut au monde », de Whitman. De 1932 à 1939, nous avons travaillé ensemble quotidiennement.

Le tout ou rien

On a parlé du caractère emporté de Robert Desnos. C'est faux. Robert n'a jamais été violent ni fanatique, mais engagé à fond dans tout ce qu'il a entrepris. Dans une époque où à Montparnasse on jouait à l'amour, Desnos vivait l'amour avec une intensité nervalienne, byronienne. Je n'ai jamais connu Robert que très amoureux et, en réalité, de très peu de femmes. Ce qu'on appelait violence, chez lui, c'était de l'intransigeance, de la pureté. L'amour, pour lui, c'était tout ou rien, et cela l'amenait à un véritable état d'exaltation. Robert était incapable de prendre une chose à la légère. Quand il défendait une idée poétique ou politique, il le faisait à fond, comme je crois d'ailleurs qu'il faut le faire.

L'amitié comptait pour lui autant que l'amour. Robert a été mon ami et l'ami de gens qu'on connait très mal, qui n'étaient pas forcément des littérateurs. Il avait une amitié singulière pour Georges Gautret, qui avait travaillé avec lui dans une pharmacie. Il adorait un copain, André de Larivière, qui a disparu sans laisser de traces. Il adorait Picabia, que je n'ai pas connu, et qui était cubain, ce qu'on ignore un peu trop. Il était aussi très lié à André Masson, Georges Neveux, Armand Salacrou. Et Samy Simon a vécu des époques entières chez Robert et l'a connu aussi bien que moi.

Il y avait aussi Mouloudji. On l'appelait « le petit Mouloudji » parce qu'il jouait des rôles de gosse dans nos programmes de radio, rue Bayard. On l'a vu grandir. Quand il avait treize, quatorze ans, on l'emmenait dîner chez Desnos, rue Mazarine, et souvent il restait dormir. Et puis Robert, malgré tout, malgré sa formation surréaliste, avait une grande affection pour ses parents, qui ne comprenaient rien à sa poésie et chez qui il ne manquait jamais d'aller déjeuner le dimanche.

En poésie, au sommeil médiumnique, il avait substitué l'état d'inspiration. Robert ne retouchait jamais ses poèmes. Il rédigeait d'un jet. Il a écrit son grand poème « The Night of loveless nights » en une nuit. Parfois, il changeait un mot, mais il ne changeait pas ses poèmes en les refondant. Pour lui, le poème devait sortir d'un seul jet. Breton l'a accusé de narcissisme, mais il avait une façon terriblement personnelle de juger. Desnos ne parlait jamais de poésie, il ne montrait jamais un poème. La poésie était pour lui une activité personnelle et secrète. Il n'avait aucune vanité littéraire. Un des traits les plus étonnants de Robert et en ce sens il me ressemble assez c'est qu'il ne parlait jamais de ce qu'il écrivait. Je crois que le narcissisme littéraire, c'est le contraire.

Robert était d'ailleurs un homme très secret. Il y avait en lui une frontière au-delà de laquelle on n'allait pas. Cela me rappelle une phrase du film « la Charrette fantôme » qu'il aimait beaucoup : « Une fois qu'il eut passé le pont, les fantômes vinrent à sa rencontre. » Avec lui on arrivait jusqu'au pont, qu'il était seul à traverser. De l'autre côté il y avait le rêve, les fantômes, la poésie.

INÉDITS

Une ville

Dans la ville où l'on pend le diable par les cornes
Dans la ville ouverte et fermée
Dans la ville où l'on tient comptoir pour tous les désirs
Dans la ville sans feu ni lieu
Dans la ville sans foi ni loi
Dans la ville sans tieur
Dans la ville où l'on s'amuse
Dans la ville où l'on pleure à froides larmes
Dans la ville d'onze heures.
Je ne sais pas très bien ce qui se passe
Car je n'y suis pas encore allé.

(1930)

La chambre close

La chambre est fermée et vide, bien vide
Seul, le soleil, à certaines heures, déplace sa ligne sur les [couvertures en désordre et sur l'oreiller froissé ;
Une robe, sur une chaise, palpite par instants au souffle d'un [mystérieux courant d'air
Un cheveu frémit aussi sur le drap replié,
Et l'horloge qui bat encore et ne tardera pas à s'arrêter, chante [dans le désert.
Colibri du soir, colibri du matin,
Mon beau colibri entre dans la chambre,
Bat des ailes.
Eclate en couleurs vives sur l'oreiller.
L'arc-en-ciel pâlit dans le ciel autour des parterres d'étoiles.
Mon beau colibri, colibri du soir et du matin,
Vole.
Heurte ta tête fine à ton double dans la glace dont le tain [s'écaille.
Saigne.
Meurs.
Mon beau colibri du soir et du matin.
Ventre gonflé,
Bec sanglant.
Ailes ouvertes.
Pattes raidies,
Meurs
Afin que dans la chambre vide le soleil déplace sa ligne autour [de ton cadavre
Où la fenêtre se reflète dans le sang qui poisse ton duvet.
Pour un chant identique, pour un vol égal,
Paré des mêmes couleurs,
Colibri du soir, colibri du matin.
Tu renaîtras.
Et dans la chambre vide, l'horloge à nouveau chantera
Colibri, colibri.
Colibri du soir, colibri du matin.

(Vers 1930-1932)

ET SI LES RICHES PAYAIENT POUR LES PAUVRES?
DEMAIN, L'IMPOT NEGATIF.
Vaincre la pauvreté dans les pays riches.
LIONEL STOLERU.



FLAMMARION.

JULES VERNE
réédition
HETZEL
4, rue Labrouste
75015 Paris
Michel de l'Ormeraie
Tél. : 828-89-33

(Publicité)
GAGNER DE L'ARGENT AVEC SA PLUME...
EST-CE POSSIBLE ?
Vous le saurez en lisant la brochure n° 411, « Le plaisir d'écrire », envoyée gratis par l'E.P.E. Etablissement privé soumis au contrôle pédagogique de l'Etat 10, rue de la Vrillière, 75001 PARIS

JULES VERNE
réédition
HETZEL
4, rue Labrouste
75015 Paris
Michel de l'Ormeraie
Tél. : 828-89-33

Le courrier de la géographie

par Paul Claval

Une histoire de l'espace

★ LA PRODUCTION D'ESPACE, d'Henri Lefebvre. Paris, Éditions Anthropos. 487 p., 55 F.

L'ANALYSE des villes, de leur évolution, de leurs rapports avec les campagnes, a joué un rôle essentiel dans la formation de la pensée marxiste, comme Henri Lefebvre l'a montré dans un ouvrage récent (1). L'attention portée aux problèmes urbains ne s'est jamais relâchée chez Marx ou Engels — « la question du logement » en témoigne Il est donc paradoxal qu'une fois la doctrine formulée, les aspects spatiaux aient cessé d'intéresser la plupart des théoriciens et des penseurs qui se réclarrent du marxisme. Henri Lefebvre s'attache, dans « la Production de l'espace », à redonner à l'étendue que modèle l'action humaine le rôle central qu'elle doit tenir dans toute réflexion sociale.

Le livre est difficile tant la forme en est contractée et l'éventail des thèmes abordés étendu. Le fil directeur est cependant clair. L'espace des sociétés primitives était la nature, mais au fur et à mesure que s'élaborent de nouvelles formes sociales, les rapports que l'homme entretient avec l'environnement se transforment : il est ainsi possible d'écrire une histoire de l'espace. Quelles en sont les étapes essentielles ? Les aspects naturels ne disparaissent pas avec le début de l'histoire, mais ils sont pris dans des constructions qui reflètent la structure globale des rapports de production. Jusqu'au Moyen Age, jusqu'à l'essor des cités commerçantes, les empires, les monarchies, les grandes religions se sont inscrites dans un espace absolu, celui qui convient à des civilisations qui conçoivent unitairement le cosmos et la terre. L'essor du monde marchand a conduit à un espace de plus en plus abstrait, vidé de ses contenus concrets, celui qui permet précisément, dans son dépouillement géométrique, à la logique de l'échange de s'imposer : ainsi l'univers des valeurs d'usage se trouve refoulé de l'espace comme des pratiques sociales.

Notre monde est celui des contradictions spatiales : l'étendue qu'il se crée est de plus en plus artificielle, de plus en plus indépendante de la nature qui se trouve dominée, cantonnée ou éliminée. L'abstraction qui se généralise explique à la fois l'efficacité et l'impersonnalité du système — la ville répétitive de béton remplace les cités riches de sens de naguère. Au même moment, l'humanité mutilée cherche à se réconcilier avec son corps, à rompre les distinctions qui ont fait son malheur. Les tensions spatiales se multiplient partout : elles se manifestent par la compétition croissante entre le centre et la périphérie du système social. N'est-ce pas de là que naîtront les remises en cause décisives du monde ? La réflexion de Lefebvre s'inscrit ainsi dans la ligne de Marx et la prolonge.

Le thème de l'espace est croisé au passage avec tous ceux qui animent la pensée sociale moderne — celui de la violence qui rend l'homme étranger à lui-même et à son corps, celui de l'arbitraire du signe, celui des limites du fonctionnalisme : c'est sans doute cela qui donne à l'essai d'Henri Lefebvre sa portée : il révèle la richesse des implications spatiales de réflexions dont ce n'est pas l'objet premier.

Les géographes s'étonneront de voir Henri Lefebvre recommander comme une nouveauté l'analyse des pratiques spatiales. N'est-ce pas ce qu'ils ont l'habitude de faire depuis Vidal de la Blache lorsqu'ils se penchent sur les genres de vie ? A trop négliger les travaux de ceux qui se sont fait une spécialité de l'espace, on risque, comme Henri Lefebvre, de croire vierges des terres depuis longtemps connues.

(1) *La Pensée marxiste et la Ville*, d'Henri Lefebvre. Paris. Casterman, 156 p., 12 F.

La Chine

★ LA CHINE, de Pierre Gentelle. Collection Magellan. Presses universitaires de France, 270 p., 42 F.

VOICI la Chine présentée de manière sérieuse et sympathique. M. Gentelle consacre aux contraintes que le relief, les sols et les caprices du climat imposent à la mise en valeur une place qu'on lui refuse trop souvent : peut-on évoquer la civilisation traditionnelle et les mutations contemporaines sans référence à ces réalités solides ? Elles ne se laissent jamais oublier dans un monde arrivé à la limite des possibilités qu'offraient les techniques d'hier. Parfois, le texte passerait mieux s'il était moins dense, moins savant aussi.

L'histoire de la maîtrise du milieu est rapidement brossée — trop vite pour que tout soit dit — mais c'est pour insister sur l'évolution contemporaine et dégager sa signification. En ce domaine, les données sont lacunaires, les sources contradictoires. M. Gentelle les confronte avec un esprit critique toujours en éveil et en tire un tableau cohérent des transformations de la société et de l'organisation régionale. Ses appréciations sont justement nuancées.

Le livre est bon mais laisse une légère insatisfaction : M. Gentelle n'arrive pas tout à fait à éclairer la logique propre de l'espace chinois. Peut-être n'a-t-il pas assez souligné ce que le système des communes doit à la densité du peuplement, au retard des équipements en matière de transports et de télécommunications ? Il fallait inventer une voie vers le progrès qui fasse l'économie de l'urbanisation généralisée, de la centralisation absolue des décisions et de l'ouverture de tous les circuits économiques sur l'espace national. La géographie régionale est à réinventer chaque fois que change la structure des relations que les hommes entretiennent entre eux ou avec leur environnement.

Les banques et leur implantation

★ L'ESPACE FINANCIER, de Jean Labasse. Armand Colin. 302 p., 59,30 F.

COMMENT l'espace est-il vu à travers la banque ? Il faut être du métier, comme M. Labasse, pour entrer ainsi dans la logique de l'implantation des guichets, suivre les étapes de la formation d'un réseau, évaluer les tombées rurales, peser les centres urbains, choisir la rue, le carrefour, la place où l'accès est le plus facile. Lyon et sa région avaient fourni naguère à notre observateur un cadre où s'essayer à l'analyse. Voici maintenant le résultat de deux décennies de réflexions poursuivies à travers le monde : le tableau est complet, des bureaux de bourgade aux succursales que les groupes les plus puissants ouvrent à l'étranger.

Dans les villes les plus actives, l'accumulation des banques et des services indispensables à la fonction financière fait les quartiers d'affaires dont le prototype demeure la City : c'est partout le même rythme, la même animation le jour, le même vide la nuit lorsque ferment les bureaux.

La circulation de l'argent, les mouvements de capitaux sont l'œuvre des banques. Il n'est sans doute pas de manière plus synthétique et plus profonde de comprendre l'originalité des régions ou des nations, d'éclairer leur dynamisme, que de se pencher sur l'activité financière. Là où la centralisation est faible, au Canada par exemple, la part des transactions qui se dénouent sur les places de province est prépondérante. En France, elle ne représente que le dixième du total ! La Côte d'Azur fournit plus de dépôts qu'elle ne demande de crédits : n'est-ce pas le propre d'une région de retraités aux revenus élevés, mais où l'économie manque de dynamisme ? La situation est inverse en Champagne : les rémunérations sont faibles, mais la décentralisation multiplie les activités.

A l'échelle internationale, les flux sont attirés par des plaques tournantes, havres et paradis fiscaux dont l'activité est un peu factice, grandes places aux fonctions complexes qui accumulent les sièges des sociétés, attirent les bourses de commerce et drainent sur leurs bourses de valeurs une part croissante des transactions sur les titres.

L'analyse des réseaux financiers débouche ainsi sur la dynamique de l'investissement : voici les aires qui épargnent, les catégories qui s'intéressent aux placements, les itinéraires suivis par les capacités dégagées avant de s'exprimer ici ou là en machines, bâtiments ou installations productives

L'espace financier ? Une des composantes fondamentales de l'organisation de l'espace dans les nations modernes, mais une composante qu'il est difficile de lire lorsqu'on n'est pas de la partie. M. Labasse est un excellent guide pour s'initier à un monde souvent mal compris. Un regret ? Oui : celui de ne pas voir adopter, lorsque l'analyse se porte vers les flux, une optique macro-économique : les effets multiplicateurs, les tensions inflationnistes ou déflationnistes dont sont porteurs les mouvements d'argent sont de la sorte escamotés C'est dommage : la géographie ne doit pas ignorer les phénomènes globaux.

A. NIGA

LA DÉMOCRATIE DIRECTE

17,12 F

La misère est le phénomène fondamental dans les pays de type stalinisie. Les cages d'un jardin zoologique ont été ouvertes et les carnassiers libérés se sont jetés sur leurs camarades de captivité.

Comme la libération du travail n'a pas été possible par le marxisme, un nouveau maillon théorique est absolument nécessaire.

Le livre propose une théorie à trois étages :

1. Une conception générale, embrassant l'horizon connu par les sciences particulières. De la sorte, une science générale.

2. Une conception de l'histoire.

3. Une conception politique, la démocratie directe. L'État ne peut pas être l'instrument d'un parti. Le parti propose, le peuple décide dans les élections et l'État exécute.

LA PENSÉE UNIVERSELLE
7, rue des Carmes, Paris (5e)

Les métamorphoses de la planète

★ L'ÈRE DES TECHNIQUES. CONSTRUCTIONS OU DESTRUCTIONS ?, de Pierre George. Coll. « SUP », Presses universitaires de France, 174 p., 24 F.

PIERRE GEORGE dresse le bilan des transformations que l'ère des techniques a apportées à notre planète. S'agit-il de la somme des connaissances d'un universitaire au faîte de sa carrière ? Non, c'est un voyageur qui s'étonne de l'ampleur des altérations du paysage dont il a été le témoin. Le poids de la nature s'efface dans un espace que la société ne se contente pas de domestiquer, mais qu'elle transforme jusqu'à rendre méconnaissables certains de ses traits essentiels.

L'agriculteur n'a plus à se soumettre aux rythmes écologiques. Le village qu'il avait modelé perd son sens. Les exploitations minières laissent de profondes cicatrices ici et là à la surface de terre. L'industrie encombre de réservoirs, de tubes, de superstructures futuristes les zones où s'élaborent produits de base ou articles de consommation de masse. Les emprises des voies de communication s'élargissent et mordent sans cesse davantage sur le relief. La ville devient un milieu artificiel et le tourisme projette le cadre urbain sur les coins de nature où le citadin prétend retrouver ce dont il est privé.

L'évolution contemporaine détruit des équilibres mais n'en propose guère de nouveaux. Comment arriver aux restructurations nécessaires ? Quelles stratégies imaginer ? En matière industrielle, les pays développés doivent repenser leur approvisionnement énergétique et accepter des transferts vers les zones en voie de développement. La ville ne peut survivre aux tensions écologiques qu'elle crée qu'en s'ordonnant selon des modèles de moindre densité, dans des aires où le contraste entre centres, banlieues et zones suburbaines s'atténue. En matière d'espaces verts, la distinction s'impose entre ceux qui servent à la détente des citadins et les conservatoires de la nature.

Pierre George appelle ainsi les jeunes imaginations à penser une géographie prospective, celle des régions du futur. Il faut à notre monde une orientation critique et constructive à la fois.

(Publicité)

CHAMBRE SYNDICALE DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS DE LA RÉGION PARISIENNE

3, avenue du Président-Wilson, Paris (16e)

Tél. : 704-90-90

Liste des adhérents

Novembre 1974

« La Chambre Syndicale des Promoteurs - Constructeurs de la Région Parisienne, organisme régi par le livre III du Code du Travail, s'efforce de promouvoir une meilleure qualité des prestations et des logements construits, mais ne peut ni couvrir ni assurer la responsabilité que pourraient encourir ses adhérents à l'occasion de l'exercice de leur profession. »

AFIEP (M. Michau)	11, rue Boudreau, 75009	073-09-85
ANJOU (M. Savy)	7, boulevard Malesherbes, 75008	265-09-99
ANNECORDE	20, rue du Cirque, 75008	359-33-85
AXI (M. Heckly)	126, boulevard Haussmann, 75008	522-01-66
BARON S.A. (M. Baron)	118, rue de Vaugirard, 75006	260-33-02
BATIR (M. Verbecke)	avenue des Sablons 77230 Dammartin-en-Goële	436-32-37 et 32-15
BEIL (M. Mahès)	3, place du Louvre, 75001	236-76-34
BLANCHET (M)	15, av. Gal-Leclerc, 92-Boulogne-sur-Seine	605-52-15
CABINET EDGAR-QUINET (M. Morvan)	20-22, rue E.-Quinet, 92-Courbevoie-Bécon	333-15-04
CECOGI (M. Stéphan)	57, avenue Franklin-Roosevelt, 75008	359-52-95
CEGI (M. Douroux)	11, rue Marbeuf, 75008	225-06-58
C.E.I. (M. Pommeret)	15, rue Poussin, 75016	224-13-00
CEPIM (M. Nisolle)	34, rue Balard, 75015	828-54-57
CERBATIM (M. Adida)	31-33, Champs-Elysées, 75008	225-94-82
CERIOZ (M. Croizé) Tour Maine-Montparnasse	33, avenue du Maine, 75015	538-14-41
CICA (M. Bleynie)	45, rue de Courcelles, 75008	227-04-30
CIME (M. Berlia) Tour Maine-Montparnasse	33, avenue du Maine, 75015	538-14-41
CIMEST (M. Duban)	10, rue Danielle-Casanova, 75002	742-44-78
CIP (M. Salaün)	21, avenue Pierre-1er-de-Serbie, 75016	720-49-70
COGEDIM	12, rue Roquépine, 75008.	266-34-56
COGEPART (M. Chataing)	5, rue du Havre, 75008	522-08-79
COGEREAL (M. Boyer)	74, rue Saint-Lazare, 75009	280-62-03
CONSORTIUM PARIS FONCIER (M. Gouault)	30, avenue George-V, 75008	261-51-86
CONSTRUCTIONS-EUROPE (M. Metzger)	107, rue de la République, 92-Puteaux	775-01-77
CONSTRUCTION FRANÇAISE (M. Taravre)	121, boulevard de Sébastopol, 75002	231-18-90
COPRIM (M. Marder)	70, route de Paris, 92-Boulogne	604-01-49
CORNILLIER-LE COADOU PROMOTION	8-10, rue de la Bienfaisance, 75008	292-09-24
DAN PROMOTION (M. Danan)	27, rue Hamelin, 75016	727-82-12
DOBOIN	103, boulevard Malesherbes, 75008	522-97-41
ECOTRAGE (M. Jouvent)	26, rue Paul-Barruel, 75015	828-84-54
E.G.T.P. (M. Rousseau)	100, Champs-Elysées, 75008	359-97-12
EPI (M. Pélissolo)	63, rue Pierre-Charron, 75008	225-38-50
ESSEL (MM. Saupic et Langlano)	16, rue Bernard-Gante, 93-Villemomble	738-28-05
FÉAU S.A. & FÉAU PROMOTION (M. D. Féau - M. A. Breham)	132, boulevard Haussmann, 75008	522-69-34
FONCIÈRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (MM. Salmon et Paricaud)	144, avenue des Champs-Elysées, 75008	359-92-41
FONCIMMO (M. Lhuer)	1, rue Louis-le-Grand, 75002	742-17-59
FRANCKLIN S.A. (M. Badault)	1 bis, rue de Copenhague, 75008	387-79-30
G.C.P. (M. Meyer)	47, rue Chabrol, 75010	246-82-64
G.C.P.A. (M. Tiffen)	174, boulevard Haussmann, 75008	924-93-33
G.E.E.R.I. (M. Quétand)	12, impasse du Mont-Tonnerre, 75015	783-94-70
GEFIC (M. Corf)	52, avenue des Champs-Elysées, 75008	256-98-78
GEPRO (M. Belleval)	20, rue Jacques-Dulud, 92-Neuilly	747-43-00
GRÉTIMA (M. Javitle)	136 à 150, rue Championnet, 75018	252-10-72
GRIMM (M. Guillemin)	69, rue La Fayette, 75009	523-24-50
GUY LAMARRE S.A. (M. Lamarre)	45, rue de Lourmel, 75015	250-45-04
HAUSSMANN CONSTRUCTION IMMOBILIER (M. Chavand)	43, boulevard Haussmann, 75009	742-15-80
HENNEBERT (P)	41, rue E.-Cavell, 92-Courbevoie	333-01-09
IMMOBILIARE FRANCE S.A. (M. Samaritani)	90, avenue des Champs-Elysées, 75008	607-30-95
IMMOBILIÈRE CHARDA (M. Charbit)	27, rue Hamelin, 75016	727-82-12
IMMOPROMOTION (M. Fenet)	193, rue Saint-Merry, 77-Fontainebleau	422-33-86
IMMOTEC (M. Lecocq)	26, rue Murillo, 75008	267-01-00
INFORMATION IMMOBILIÈRE (M. Marinal)	23, boulevard des Capucines, 75002	266-56-50
INTERCONSTRUCTION (M. de Robert de la Fregeyre)	51, rue de Sèvres, 92-Boulogne	603-10-87
JOHN ARTHUR & TIFFEN (M. Tiffen)	174, boulevard Haussmann, 75008	924-93-33
LAFONT & Cie (M. Lafont)	27, rue de Faisanderie, 75016	553-97-57
LAMARO-PROMOTION (M. Schoepff)	5, rue de la Renaissance, 75008	225-06-82
LARDANT (L.)	10, bd d'Ormesson, 95-Enghien-les-Bains	964-07-05
LEVITT FRANCE (M. Loranl)	42, avenue Montaigne, 75008	256-82-09
LOUVRE-PROMOTION (M. Gourret)	5, rue Beethoven, 75016	288-50-40
LUCIA (M. Vigne)	96, avenue de Suffren, 75015	783-55-70
MANERA S.A. (M. Fouillet)	96, avenue d'Iéna, 75016	720-59-51
MAZET ET VALLETTE (M. Monsaingeon)	63, avenue F.-Roosevelt, 75008	256-55-11
MERCIER	42, rue La Pérouse, 75016	704-52-28
MEUNIER PROMOTION (M. Meyer)	2, rue du Helder, 75009	246-92-53
MICHEL BERNARD S.A.R.L. (M. Bosoni)	7, avenue de la Grande-Armée, 75015	727-03-11
ORBISA FRANCE S.A. (M. Lalosse)	14, rue de Bassano, 75003	720-37-86
NORBERT BLANC S.A. (M. Weisz)	Eurobuilding, 3, sente des Dorées, 75019	607-89-66
OCEFI (M. Plouin)	168, rue de Grenelle, 75007	705-37-10
OUEST IMMOBILIER PROMOTION (M. Lelu)	9, place de la Libération, 92-Sèvres	027-57-40
PAUL MOREAU S.A. (M. Moreau)	12, rue Saint-Florentin, 75001	742-45-99
POLYCOM (M. Billard)	75, boulevard Pereire, 75017	227-57-20
PRECIM (M. Thiébaut)	2, avenue Le Nôtre - 7, rue Thiers, 78-Saint-Germain-en-Laye	973-38-62
PROMOGIM (M. Rolloy)	9, avenue de Friedland, 75008	225-18-82
PROMOTION BERNARD-LÉVY (M. J. Bernard)	24, avenue de Friedland, 75008	924-09-84
PROMOTION J. CONTE (M. J. Conte)	28-30, rue de Chazelles, 75017	267-40-60
RÉSIDENCE FRANÇAISE (M. Haye)	10, rue Danielle-Casanova, 75002	742-44-78
RIVAUD (M. de Lestrado)	11, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002	236-77-22
SACI (M. Albertini)	50, avenue Daumesnil, 75012	346-13-00
SAERI (Mme Gavelle-Poupen)	1, rue Lord-Byron, 75008	225-32-96
SECADIM (M. Huc)	321 bis, rue de Charenton, 75012	344-15-36
SEERI (M. Laurent)	22, rue Violet, 75015	567-54-02
SEFIMA (M. Vita Salama)	146, boulevard Haussmann, 75008	822-35-05
SEFRI (M. J.-C. Aaron), Tour Maine Montparnasse	33, avenue du Maine	538-14-41
SEGIC (M. Samuel)	96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013	337-58-42
SEGIMO (M. Garnier)	3, avenue des Chasseurs, 75017	227-93-93
SEICAP (M. Chadoulaud)	113, boulevard Haussmann, 75008	073-73-45
SEMIIC (M. Basuyaux)	71, quai National, 92-Puteaux	772-19-91
SEPRIMO (MM. Doux et Lescoat)	233, rue Saint-Honoré, 75001	073-94-71
SERIM (M. Basilaire)	58, rue de l'Arcade, 75008	387-52-11
SERROR	8-10, rue de la Bienfaisance, 75008	522-63-70
SERVIM-PROMOTION (M. Faugon)	8, avenue Franklin-Roosevelt, 75008	256-24-29
SETADIM (M. Ruault)	47, avenue Hoche, 75008	622-32-02
SETAG (M. Lennan)	46, avenue Kléber, 75016	553-30-70
SETFINA (M. J. Vellerot)	12, avenue George-V, 75008	359-53-32
SETIMEG (M. Gavarry)	157, avenue du Général-de-Gaulle 92-Neuilly-sur-Seine	747-51-00
S.G.I.I. (M. Monsaingeon)	14, avenue Franklin-Roosevelt, 75008	256-55-11
S.G.M.I. (M. Loyer)	30, avenue de l'Opéra, 75001	742-17-62
S.I.D.C. (M. Squarcioni)	2, place Rio-de-Janeiro, 75008	292-22-11
SIEPRO (M. Contegril)	47, rue de Liège, 75008	387-46-33
SIFRAM (M. Ducongé)	18, rue des Pyramides, 75001	260-48-02
SIVEGI (M. Lachaize)	15, avenue de l'Opéra, 75001	260-33-00
S.M.C.I. (M. Le Pape)	19, rue Auber, 75009	073-83-95
SOCIÉTÉ D'OCCIDENT (MM. Mage et Pulos)	6, rond-point des Champs-Elysées, 75008	359-98-32
SOFAP (M. Fredière)	2, place Rio-de-Janeiro, 75008	292-22-11
SOFINIM (M. Strugo)	17, rue Saint-Florentin, 75008	260-39-82
SOFRACIM (M. Réal)	50, avenue Daumesnil, 75012	346-13-00
SOGEPROM (M. Starck)	50 boulevard Haussmann, 75009	266-54-00
SOCIFRANCE (M. Cl. Assa)	43, rue de Lisbonne, 75008	924-73-35
SODRIMO (M. Rompteaux)	62, avenue de la Grande-Armée, 75017	755-69-04
SOMIFRA (MM. Potton et Fredet)	23, rue de l'Amiral-d'Estaing, 75016	720-92-56
SOPIEC-NERET-MINET S.A. (MM. Néret-Minet)	51, avenue Franklin-Roosevelt, 75008	225-62-20
SOPRICA (Mme D. Fège)	194, boulevard Pereire, 75017	754-06-51
SOVIM (M. Ehrard)	75-77, rue du Père-Corentin, 75014	539-36-90
S.P.D.I. (M. Coral)	137, av. du Gal-Leclerc, 92-Bourg-la-Reine	359-14-80
SPIC (M. Hayat)	54, avenue de Versailles, 75016	224-75-43
STANDARD IMMOBILIÈRE (M. Ognibène)	39, rue de Miromesnil, 75008	266-49-35
STIM (M. Bouygues)	129, rue de l'Abbé-Groult, 75015	532-27-09
TIFFEN PROMOTION (M. Tiffen)	174, boulevard Haussmann, 75008	924-93-33
URAC (M. Retru)	102, boulevard Voltaire, 75011	805-51-40

هكذا من الأصل

SPORTS

OMNISPORTS

La F.S.G.T. veut hâter la concertation pour repenser le « projet Mazeaud »

La Fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T.) a précisé le 8 janvier sa position sur le projet de loi présenté par M. Pierre Mazeaud, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. Après avoir pris acte de la volonté de M. Mazeaud d'accepter la concertation, la F.S.G.T. souhaite voir le comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) réunir au plus tôt une deuxième assemblée générale de toutes les fédérations sportives pour déterminer les modalités d'une action commune et formuler avec précision les contre-propositions ébauchées les 4 et 5 janvier au cours des précédentes assemblées générales du C.N.O.S.F. (*le Monde* du 7 janvier).

Selon la F.S.G.T., le désaccord manifesté à l'unanimité par l'assemblée générale du C.N.O.S.F. doit conduire les parties concernées à repenser l'ensemble du projet de loi. La principale critique faite à ce projet porte, en effet, sur deux points fondamentaux :

— Le désengagement de l'Etat au niveau du financement consacré au développement du sport, puisque le budget de la jeunesse et des sports reste bloqué à 0,70 % du budget national et que les ressources nouvelles proviendraient essentiellement de la création de taxes parafiscales sur les spectacles sportifs.

— La tendance à une étatisation plus marquée du sport à la base et surtout au sommet par la création d'un comité du sport de haute compétition, dépendant du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Sur ces points et sur quelques autres, la F.S.G.T. rappelle les solutions qu'elle propose depuis plusieurs années. Au plan financier, la F.S.G.T. estime qu'il suffirait à l'Etat de reverser une partie du produit de la T.V.A. sur les équipements, la vente des articles de sport, le transport des équipes sportives, pour que l'essentiel des ressources qu'il refuse soient dégagées. La F.S.G.T. suggère, d'autre part, que les problèmes des sportifs de haute compétition soient résolus au plan social en reconsidérant concrètement la situation et les possibilités des athlètes en milieu scolaire, universitaire et dans les entreprises.

Malgré la brièveté des délais pour élaborer un nouveau projet de loi, qui devrait être présenté au Parlement avant le 1er avril 1975, la F.S.G.T. souhaiterait que ces discussions ne se limitent pas aux seules fédérations réunies dans le cadre de l'assemblée générale du C.N.O.S.F., mais que des consultations soient aussi organisées avec les autres partenaires du mouvement sportif et notamment avec le secteur scolaire et les syndicats ouvriers. — G. A.

AUTOMOBILISME

RENAULT PARTICIPERA EN 1975 AU CHAMPIONNAT DU MONDE DES CONSTRUCTEURS

Au cours d'une conférence de presse réunie à Paris mercredi 8 janvier, la régie Renault a présenté son programme de compétitions pour 1975. Renault participera à plusieurs courses du championnat du monde des constructeurs, avec son prototype 2 litres à turbo-compresseur, sans toutefois tenter de remporter le titre mondial. C'est du moins ce qui ressort des propos tenus par les responsables de la compétition, mais il n'est pas exclu qu'un tel objectif puisse être malgré tout atteint, même avec un programme de courses réduit.

Pour ce qui concerne les Vingt-Quatre Heures du Mans (qui ne comptent pas en 1975 pour le championnat du monde), Renault a prévu de n'engager qu'une seule voiture — un prototype 2 litres — qui sera confié à un équipage féminin formé de Marie-Claude Beaumont et de Lilla Lombardi. Il n'est pas exclu non plus que ces intentions soient modifiées en fonction de la qualité du « plateau » des Vingt-Quatre Heures. On n'ignore certainement pas à la régie Renault qu'un bon prototype 2 litres peut gagner en 1975 les Vingt-Quatre Heures du Mans, mais que pour disposer de chances réelles il faut pouvoir compter sur plusieurs voitures.

F. J.

D'un sport à l'autre...

BASKET-BALL. — *Le Mans a été battu 94 à 78, à Split (Yougoslavie), en match « aller » comptant pour la coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupes. En Coupe Kovac, Antibes a perdu, à Barcelone, par 104 à 77. En Coupe d'Europe féminine des clubs champions, Clermont-Ferrand s'est imposé devant Bucarest par 75 à 66.*

RUGBY. — *L'équipe de France, qui rencontrera le Pays de Galles le 18 janvier, au Parc des Princes, aura la composition suivante : Taffary (Racing), Gourdon (Racing), Dourthe (Dax), Bertranne (Bagnères), Lux (Dax), Romeu (Montferrand), Fouroux (La Voulte) capitaine, Boffeli (Aurillac), Bastiat (Dax), Saisset (Béziers), Estève (Béziers), Senal (Béziers), Azarette (Saint-Jean-de-Luz), Paco (Béziers), Vaquerin (Béziers).*

● *Mer et loisirs*, nouvelle revue mensuelle de grande diffusion, fait paraître son premier numéro le 10 janvier 1975 à l'occasion du XIVe Salon international de la navigation de plaisance de Paris.

INVITATION

52, avenue Charles-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine
Tél. : 624-22-06

NEUVIL
Couturier de l'homme

Remercie sa fidèle clientèle de sa confiance et lui présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Il a étudié à votre intention des prix de fin de série qui seront à votre disposition du

SAMEDI 11 AU SAMEDI 25 JANVIER



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Cuba et Mme Gregorio Ortega Suarez ont offert, mercredi soir, une réception à l'occasion de la fête nationale de Cuba.

Naissances

— M. et Mme Yves Boucly ont la joie d'annoncer l'arrivée à leur foyer de
Stéphane,
né le 7 mai 1974.
35, rue de Dantzig,
75015 Paris.

— Henri Cuneo a la joie d'annoncer la naissance de son petit-fils
Pierre
chez Bernard et Anne, le 6 janvier 1975.

— M. Jean-Eudes Rabut et Mme, née Sybil Refregier, ont la joie d'annoncer la naissance d'
Eugénie,
le 30 décembre 1974, à Paris.
116, rue des Moines,
Paris-17e.

Mariages

— Hubert Moock et Nicole Robert sont heureux de faire part de leur mariage, qui sera célébré dans l'intimité le 12 janvier 1975.
10, place Kléber,
67000 Strasbourg.
16, rue Henri-Maréchal,
69800 Saint-Priest.

Décès

Albert SAVARY

Nous apprenons le décès du
lieutenant-colonel (C.R.)
Albert SAVARY,
survenu à Sydney.

[Né le 29 mai 1921 à Auray (Morbihan), le lieutenant-colonel (cadre de réserve) Albert Savary a rejoint, dès la fin de 1940, à Londres les Français libres. Il participe aux opérations de Dakar et devient élève-officier à Brazzaville pour servir ensuite, au Cameroun, à Djibouti et en Syrie. Avec la 1re division des Français libres, il participe en 1944 à la campagne des Vosges. Il est fait compagnon de la Libération, le 27 décembre 1945, comme lieutenant au bataillon d'infanterie de marine du Pacifique.

Aide de camp du général commandant la région militaire de Paris en 1946-1947, il sert au 1er Régiment d'infanterie coloniale en 1951 et, en 1953, en Indochine. Après divers postes d'état-major, notamment au secrétariat général de la défense nationale et au corps expéditionnaire français en Cochinchine, il est promu commandant en 1959. Il est ensuite chef de cabinet du général directeur des forces françaises outre-mer et commande, en 1961-1964, le bataillon d'infanterie de marine du Pacifique en Polynésie. En 1966, avec le grade de lieutenant-colonel, il quitte l'armée et se retire à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), où il s'occupait d'affaires commerciales.]

— Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger a le regret de faire part du décès de
M. Roland d'ALBIS,
directeur des expositions françaises en Amérique du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
survenu à l'hôpital américain de Neuilly.
Le 8 janvier 1975.

— M. et Mme David d'Albis et leurs enfants,
M. et Mme Jean d'Albis et leurs enfants,
M. et Mme Arnauld Wapler et leurs enfants,
ont la tristesse d'annoncer la mort de
M. Roland d'ALBIS,
rappelé à Dieu le 8 janvier 1975.
La cérémonie religieuse aura lieu à l'église réformée de Limoges le vendredi 10 janvier à 15 h. 30.

— M. et Mme Daniel Aron,
M. et Mme Denis Le Conte,
M. et Mme Michel Aron,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et belle-mère,
Mme Jeanne ARON-FASSINA,
survenu le 5 janvier à Paris, dans sa soixante-cinquième année.
Les obsèques auront lieu le vendredi 10 janvier, à 11 heures, au cimetière Montparnasse. Rendez-vous porte principale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rue des Haudriettes,
Paris-3e.
17, rue Duret,
Paris-16e.

— Nous apprenons le décès de
M. Robert BARRIÈRE,
ancien député.

[Né le 23 juillet 1909, à Sauveterre-de-Guyenne (Gironde), commune dont il était maire depuis 1965, Robert Barrière était conseiller général indépendant de la Gironde depuis 1955. A la suite du décès, le 21 décembre 1962, de Jean Sourbet, ancien ministre de l'agriculture, député de la 8e circonscription, dont il était le suppléant, Robert Barrière avait siégé à l'Assemblée nationale, au groupe du Rassemblement démocratique, jusqu'en mars 1967, date à laquelle il avait été battu par M. Pierre Lagorce, socialiste, qui est toujours titulaire du siège.]

— Nous apprenons le décès d'
Antoine BERTIER,
survenu le 5 janvier (« le Monde » du 8 janvier).
Ses obsèques ont eu lieu mercredi, à l'église de Lisses (91).

[Né le 26 décembre 1902 à Verneuil-sur-Avre (Eure), ingénieur conseil, Antoine Bertier était, depuis 1946, président-directeur général de la Société d'édition et de publicité agricole, industrielle et commerciale (SEPAIC).]

— M. Jacques Bervialle,
M. et Mme Jean-Jacques Eustache,
Toute sa famille,
Ses anciennes camarades de la division Leclerc,
ont la douleur de vous faire part du décès, survenu le 7 janvier à la suite d'une cruelle maladie, de
Mme Jacques BERVIALLE,
née Suzanne Eustache,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
ancienne ambulancière
du groupe Rochambeau, 2e D.B.,
ex-maire adjoint
de Boulogne-Billancourt 1947-1953.
Les obsèques auront lieu le vendredi 10 janvier, à 10 h. 15, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, 92 Chaville.
Ni fleurs ni couronnes.
Une collecte sera faite au profit de la recherche sur le cancer.
2, avenue Paul-Doumer,
06190 Roquebrune-Cap-Martin.
12, place Pietri,
Rabbat.

— Nous apprenons le décès de
M. André BOUVET,
officier de la Légion d'honneur,
survenu à Paris.
[Né en 1912 à Paris, ancien élève de l'Ecole polytechnique, André Bouvet avait été ingénieur en chef des manufactures de l'Etat, puis conseiller du directeur des études et programmes pour les affaires extérieures au ministère de l'industrie.]

— Mlle Françoise Brustlein,
M. et Mme Raymond Lieben,
Hélène, François et Catherine,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Louis Crussard, sa sœur,
Mme Edmond Friedel, sa belle-sœur,
Et tous ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jean BRUSTLEIN,
née Emilie Friedel,
survenu le 6 janvier.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 janvier, à 8 h. 45, en l'église Saint-Cloud, à Saint-Cloud.
L'inhumation aura lieu au cimetière d'Unieux (Loire).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Charles et ses enfants annoncent avec beaucoup de tristesse le décès de
M. Claude CHARLES,
ingénieur-conseil,
survenu accidentellement au Havre, le 17 décembre 1974, dans sa quarante-deuxième année. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montreuil, le 21 décembre, dans la plus stricte intimité.
50, rue des Caillots,
93100 Montreuil-sous-Bois.

— On nous prie d'annoncer la mort du
marquis
DE LA COSTE-MESSELIÈRE,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 14-18 et 39-45,
pieusement décédé le 4 janvier 1975, en son château des Ouches, par Melle (Deux-Sèvres), dans sa quatre-vingt-unième année.
De la part
Du comte de La Coste-Messelière,
Du comte et de la comtesse Yvon de La Coste-Messelière et de leur fille,
Du comte et de la comtesse Louis-Olivier de La Coste-Messelière et de leurs enfants,
De Mlle de La Coste-Messelière,
Ses enfants et petits-enfants,
Et de Sœur Marie-Louise, Fille de la Charité, sa sœur.
Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
[« Le Monde » a publié la nécrologie de M. de La Coste Messelière dans son numéro du 9 janvier.]

— M. Henri Desalbres,
Marie Cécile, Jean et Rémy,
Mme Ribeyre-Billard,
M. et Mme Louis Ribeyre,
M. Jacques Ribeyre,
Mme Louis Desalbres,
M. et Mme Pierre-Jean Latecoere et leur fils,
M. et Mme Philippe Desalbres et leur fils,
Mlle Bernadette Desalbres,
M. Xavier Desalbres,
Les familles Desalbres et Granel,
ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de
Mme Henri DESALBRES,
née Geneviève Ribeyre,
pieusement décédée le 7 janvier, à l'âge de trente-deux ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 10 janvier, à 16 heures, en l'église de Saint-Girons (Landes).

— Mme Paul Gorce
Et toute sa famille
ont la douleur de faire part du décès du
Colonel (E.R.) Paul GORCE,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre
1914-1918 et 1939-1945,
survenu à Paris le 3 janvier 1975, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
Les obsèques religieuses ont eu lieu à Montmeyran (Drôme), dans l'intimité familiale.
7, rue Jules-Dumien,
75020 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Simone GUILLEMIN,
dans sa quatre-vingt-dixième année.
De la part de
Mme France Rigaux,
M. et Mme Georges Cazac,
Ses enfants,
M. et Mme Michel Hanaut,
M. Emmanuel Riba,
Ses petits-enfants,
Mathieu et Olivier Hanaut,
Ses arrière-petits-fils.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité.
Une messe sera célébrée à son intention en l'église Saint-Séverin, sa paroisse, le mercredi 15 janvier, à 9 heures.
16, rue du Sommerard,
75005 Paris.
151, rue de Grenelle,
75007 Paris.

Mr Chow
Soldes
Vêtements de peaux
Mc Douglas
23, rue St. Sulpice

— Mlle Anne-Marie Marger,
M. Pierre-Louis Marger,
Mme Brigitte Oudiette-Marger et leur fils Antoine,
Mlle Simone Argelliez,
Mme Paul-Max Argelliez,
Mme Philippe Maginel et ses enfants,
Le contre-amiral et Mme Jacques Fournery,
M. et Mme Claude Fanton d'Andon et leurs enfants,
Le vicomte et la vicomtesse Etienne de Villiers de La Noue et leurs enfants,
Mme Paul Argelliez et ses enfants,
Les familles Roquefort, Cezilly, Aubanel,
ont la douleur de vous faire part du décès de
M. Pierre MARGER,
officier de la Légion d'honneur,
ingénieur en chef honoraire
du Génie maritime,
survenu le 21 décembre 1974, à Teyran.
La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu dans l'intimité le 24 décembre 1974.
18-20, rue de Sèvres,
92100 Boulogne.
6, rue des Abbesses,
75018 Paris.

— Son Excellence M. Pierre Merillon, ministre plénipotentiaire,
La comtesse Paul de Liedekerke,
Le général comte et la comtesse François d'Oultremont,
La comtesse Régine d'Oultremont,
Le comte et la comtesse Alain de Liedekerke,
La comtesse Isabelle de Liedekerke,
Le comte et la comtesse Xavier de Liedekerke,
Le comte et la comtesse Philibert de Liedekerke,
ont la profonde douleur de faire part de la mort de
Mme Pierre MERILLON,
née comtesse Michele d'Oultremont,
décédée à Genève, le 6 janvier 1975, après une longue et douloureuse maladie, supportée avec courage.

Munie des sacrements de Sainte Eglise.

La messe de sépulture a été célébrée en l'église de la Commanderie de Compesiere, à Bardonnex Genève, où la défunte repose, le jeudi 9 janvier à 11 heures.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Compesiere.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Michel Quirin, son épouse,
Mme Gustave Quirin, sa mère,
M. et Mme François Quirin,
Nicolas, Anne-Sophie et Ariane Quirin,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Hau et leurs enfants,
Ses beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces,
Sœur Anne Quirin,
Sœur Marie-Françoise Quirin,
Mlle Odile Quirin,
Ses cousines,
Et toute la famille,
font part du décès de
M. Michel QUIRIN,
professeur à la faculté de pharmacie de Reims,
président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens Champagne-Ardennes,
décédé à Reims, le 31 décembre 1974.
La messe de funérailles a été célébrée en l'église Saint-André, le vendredi 3 janvier 1975.
L'inhumation a eu lieu à Moiremont (Marne).
6, boulevard Lundy,
56, rue Cérès,
51100 Reims.

— Le pasteur et Mme Jacques Rigaud et leurs enfants font part de la mort de
M. David RIGAUD,
à l'âge de dix-huit ans.
L'Evangile de la résurrection sera annoncé lors d'un culte célébré le samedi 11 janvier à 11 heures, au temple de Meudon-Bellevue, 14, rue du Bassin.
11, rue Maurice-Berteaux,
Ni fleurs ni couronnes.
92310 Sèvres.

Remerciements

— Mme Agnès Despres, née Berger, et M. Despres remercient des témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du décès de
M. Alexandre BERGER,
officier de la Légion d'honneur,
décédé le 31 décembre 1974 et inhumé religieusement dans la plus stricte intimité.
31, boulevard Maillot,
Neuilly-sur-Seine.

Prières

— Les familles Sillam, Sabban, font part des prières de l'année du très cher et regretté
M. Isidore SILLAM,
qui auront lieu au temple de Sarcelles, samedi 11 janvier 1975 à partir de 11 heures.
74, avenue Paul-Valéry.

Visites et conférences

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 72, faubourg Saint-Martin, Mme Carcy : « La mairie du 10e arrondissement et l'hôtel Gouthière ». — 15 h., 42, avenue des Gobelins, Mme Oswald : « La manufacture des Gobelins et ses ateliers ». — 15 h., 15, rue d'Ulm, Mme Legregeois : « L'Institut du radium et Notre-Dame du Liban ». — 15 h., 107, rue de Rivoli, Mme Saint-Girons : « Nouvelle galerie Louis XV ». — 15 h., métro Champs-Elysées-Clemenceau, Mme Vermeersch : « Le Grand Palais et le Petit Palais ». — 15 h., musée du Louvre, pavillon de Flore : « Renaissance du musée de Brest » (L'Art pour tous). — 15 h., 2, rue de Sévigné : « Les plus beaux hôtels du Marais restaurés » (A travers Paris).

CONFÉRENCES. — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie, Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France (entrée libre). — 20 h. 30, salle La Rochefoucauld-Liancourt, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Claude Ferraton : « Les maniéristes : le Gréco ». — 20 h. 30, 26, rue Bergère, Chaké : « Le paradoxe du Moi » (L'Homme et la Connaissance).

Maintenant quand vous demandez un SCHWEPPES, précisez lequel. « Indian Tonic » ou Bitter Lemon.

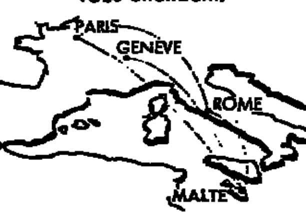
Durer
74, AVENUE DES CHAMPS-ELYSÉES
28, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ
Solde
souliers
maroquinerie
vêtements de peau

MALTE,
c'est le soleil, la mer et une histoire d'amour... entre l'île et vous.



pub r. thomassin

C'est peut-être parce qu'elle est au cœur de la Méditerranée que MALTE, terre de calme et de sérénité, a tant de séduction.
Riche de 60 siècles d'histoire, MALTE est un magnifique mélange de civilisations : les hommes du Néolithique, les Phéniciens, les Romains, les Byzantins et surtout les fantastiques et célèbres Chevaliers de l'Ordre de Malte...
La Valette, sa capitale, bâtie par le grand maître français Jean de la Valette, est une des plus belles cités de la Méditerranée : l'ocre et le rose de ses hauts murs qui dominent la ville et se détachent dans la lumière vous raviront.
MALTE, c'est aussi l'île de Gozo et l'îlot de Comino.
Si vous aimez la nature, ce petit archipel vous séduira car rien n'y est pollué : ni les plages, ni l'air, ni la mer,... ...ni les habitants.
La gentillesse des Maltais est réelle et spontanée, et pour votre bien-être, de beaux hôtels récents, climatisés, avec piscines et restaurants gastronomiques vous attendent.



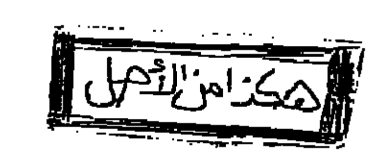
Pour vous rendre à MALTE,
AIRMALTA
assure chaque samedi un vol ORLY-MALTE.
AIR-MALTA vous permet d'apprécier dès Orly la qualité de l'accueil maltais à bord de ses Boeing 720 B.
Voire Agent de Voyages connaît bien MALTE et AIR-MALTA : il vous renseignera.



MALTE

Pour recevoir, sans engagement de votre part, le mini-guide de Malte, renvoyez ce coupon-réponse à :
BUREAU D'INFORMATIONS DE MALTE
9, rue du 4 septembre
75002 PARIS - Tél : 266.41.20
Nom ....
Adresse ....
....
.... M

SOLDES
MEN SPORT
La qualité boutique rive gauche à des prix qui vous étonneront
MEN SPORT L'HABILLEUR DE L'HOMME
116, rue de Sèvres 548.20.21
Parking gratuit : Garage de l'Abbaye 30 bd Raspail



DEUX ANES

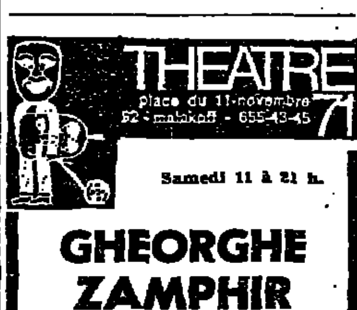
PIERRE-JEAN VAILLARD
CHRISTIAN VEBEL
ANDRÉ BETTIN
JACQUES MORINEAU
ROBERT VALENTINO
et
PIERRE GILBERT
Dans le spectacle
qui fait rire tout Paris

AU NOM DU PÈZE ET DU FISC !

Revue satirique
Mise en scène de
JEAN LE POULAIN
JOSYANE LONZAC
ARLÈNE CLAIR
SOPHIE BAQUET
J.-P. SAVINAUD
FRANCINE FRAY
J.-P. MARVILLE

LOCAT. THEATRE et AGENCES 14 JOURS A L'AVANCE
606-10-26





Samedi 11 à 21 h.

GHEORGHE ZAMPHIR

CONNAISSANCE DU MONDE

PLEYEL - Mardi 14 janvier (18 h. 30 et 21 h.) - Sam. 18 (17 h. 30) - Dim. 19 (14 h. 30)

L'ÉTRANGE DESTIN DE **HAWAII**
Récit et film couleurs de **GABRIEL LINGÉ**
Exubérance et richesses de la nature
Symphonie d'orchidées - Honolulu - Waikiki, célèbre plage - Attaque de Pearl-Harbor - Virtuoses du surf - Passé polynésien - Village de lépreux.

PLEYEL : Mardi 21 janv. (18 h. 30 et 21 h.) ; Dim. 26 (14 h. 30). Nouv. séances

ALASKA, SPLENDEUR SAUVAGE
récit et film en couleurs de **Jean-Claude BERRIER**
Une fascinante aventure dans le Grand Nord Américain
La vie des Esquimaux chasseurs de baleines, des Trappeurs, des Indiens
Le paradis des bébés phoques, morses, bœufs musqués, castors, etc.

VENDREDI
GAUMONT CHAMPS-ÉLYSÉES vo - IMPÉRIAL PATHÉ vf
GAUMONT RIVE GAUCHE vf - HAUTEFEUILLE vo
MULTICINÉ PATHÉ (Champigny) vf





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h 30 : l'Impromptu de Marigny.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Monsieur Teste.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. : Cinéma.
Théâtre de la Ville, 18 h 30 : Rosa Duran et le Cuadro Flamenco de Zambra ; 20 h. 30 : Turcaret.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 21 h. : Avron et Evrard.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : Tu ne voleras point ; Atelier de l'Epée-de-bois, 20 h. 45 : *le Chevalier à la charrette*.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Colombe.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Pour l'amour du ciel, où tous ces gens peuvent-ils bien aller ? 22 h 30 : V comme Vian.
Deux-Portes, 20 h 30 : *Légère en août*.
Edouard-VII, 21 h : la Mamma.
Gymnase, 20 h 30 : Cher Menteur.
Hébertot, 21 h. : Raymond Devos.
Huchette, 20 h 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h 45 : Docteur Hero.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : *Buffet-Bontems* ; 22 h : les Larbins ; 24 h. : Plaisir des dieux.
Madeleine, 20 h 30 : le Tournant.
Mathurins, 21 h : le Péril bleu ou méfiez-vous des autobus.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Œuvre, 21 h. : la Bande à glouton.
Palais-Royal, 20 h 30 : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Good bye Mr. Freud ; 23 h. : l'Apologue.
Récamier, 20 h. 30 : Sudd.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Divertissement et carnaval des animaux.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Comédie imaginaire ; Chansons vécues.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h : les Autres, par Jean Bois.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir ; 20 h 30 : la Haute Colline de Dunsinane ; 22 h 30 : Voyage autour de ma marmite.
Théâtre Oblique (petite salle), 20 h. : Grimm, contes ; (grande salle), 21 h : la Danse macabre.
Théâtre d'Orsay, 20 h 30 : Ainsi parlait Zarathoustra ; *Petit-Orsay*, 20 h. 30 : les Emigrés.
Théâtre Paris-Nord, 20 h 45 : l'Ile de la raison.
Théâtre Présent, 20 h 30 : les Voraces ou Tragédie à l'Elysée.
Troglodyte, 22 h : Xihat.
Variétés, 20 h. 45 : l'Album de Zouc.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h 30 : la Guérite.
Créteil, Maison de la culture, 21 h. : Crime et Châtiment.
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : les Colombaioni.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : la Station Champbaudet ; (petite salle), 21 h. : Hamlet.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h : De toute façon, il nous reste le cheval.
Deux-Anes, 21 h. : Au nom du pèze et du fisc.
Dix Heures, 22 h. : l'Esprit fraudeur.

Jeudi 9 janvier

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et **727-42-34**
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : Dormir debout ; 21 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. : Souriez ou je tire.
Au vrai chic parisien, 20 h. 30 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h : Philippe Val et Patrick Font.
Bar du Marais, 22 h. : Tu ne veux *rien de bien méchant*.
Café d'Edgar, 20 h 30 : Chorus débile ; 22 h 15 : les Bancs ; 23 h 45 : Pierre Péchin.
Café de la Gare, 20 h : Just a quick sweet dream ; 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de Neuilly, 21 h. 45 : la Palata.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : la Collection ; 21 h. : Huis clos ; 22 h. 30 : Femmes parallèles ; 23 h. 30 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 21 h : Mi Barnett ; 22 h 15 : Délire à deux.
Le Jour-de-Fête, 21 h 30 : Ch. Monsset, Laville ; 23 h : J. Manzac ; 24 h : J. C. Amedie.
Petit Casino, 21 h 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h 45 : la Reine d'Angleterre.
Le Pétrin, 19 h. 30 : Choco, ça va, écrase.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Quatre Vents ; 22 h. 30 : De la mer et des hommes.
Sélénite, salle I, 20 h. 30 : Prévert ; 22 h. : la Jacassière ; *salle II*, 21 h : Match à la une ; 22 h. 30 : Sélénite, nid d'espions.
La Vieille Grille, 21 h. : Cyglamour et le pape ; 23 h. : Double seuil.
Splendid, 20 h 30 : Ma tête est malade ; 21 h. 30 : Comme un vieux moteur dans un arbre à viande ; 22 h 30 : J'vais craquer.

Les comédies musicales

Châtelet, 20 h 30 : Valses de Vienne.
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 45 : la Révolution française.

Le music-hall

Alcazar, 23 h : Paris-Broadway.
Bobino, 20 h 30 : Serge et Stephan Reggiani.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 30 : Dzi croquettes.
Crazy Horse Saloon, 22 h et 0 h 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h : *Oh ! Calcutta !*
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Kiss me, 22 h 30 : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h et 0 h 45 : Grand jeu.
Marni, 16 h 15 et 21 h 15 : Ô nu.
Olympia, 21 h. 15 : Michel Sardou.

La danse

Théâtre de la Cité internationale, 21 h : Balances.

Les concerts

Maison de la Radio, 20 h. 30 : Orchestre lyrique, dir. M. Arena (« Oberto », de Verdi).
Musée d'Art moderne, 20 h. 30 : S.E.M. Ensemble de Buffalo (Duchamp).

Le jazz

Nouveau Carré, 21 h. : Jam au carré.
Espace Tribûche, 20 h. : Ricet-Barrier.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Charrette fantôme, de V. Sjostrom ; le Vieux Manoir, de M. Stiller ; 18 h. 30, Bande à part, de J.-L. Godard ; 20 h 30, le Troisième Homme, de C. Reed ; 22 h. 30, les Quarante-sept Ronins, de H. Inagaki.
Rue d'Ulm, 18 h. 30, *Queen Kelly*, d'E. von Stroheim ; 21 h., The docks of New York, de J. von Sternberg.

Les exclusivités

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
APPORTEZ-MOI LA TETE D'ALFREDO GARCIA (A., v.o.) (*) : Paramount-Elysée, 8e (359-49-34) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
LES AVENTURES DE TITI ET DE SYLVESTRE (A., v.f.) : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36), jusqu'au 9.
LES BIDASSES S'EN VONT EN GUERRE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Danton, 6e (326-08-18) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
BORSALINO AND CO (Fr.) (*) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Gaumont-Champs-Elysées SF, 8e (225-67-29) jusqu'au 9 ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montréal-Club, 18e (607-16-81).
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE CHAUD LAPIN (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Templier, 3e (272-94-56) ; Gramont, 2e (742-95-82).
CHINATOWN (A., v.o.) (*) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Hautefeuille I et II, 6e (633-79-38), jusqu'au 9 ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Caravelle, 18e (387-50-72) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67).
LA CITE DU SOLEIL (*It., v.o.*) : Marais, 4e (278-47-86).
LA CLINIQUE EN FOLIE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
LA COUSINE ANGELIQUE (Esp., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
DE LA CHAIR FRAICHE POUR FRANKENSTEIN (A., It., Fr., v.f.) : *Actuel Méry*, 17e (522-50-54).
LES DIEUX ET LES MORTS (Brés., v.o.) : Ciné-Halles-Positif, 1er (236-71-72).
DIS-MOI QUE TU M'AIMES (Fr.) : Caméo, 9e (770-20-89) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DODES' CADEN (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
L'EROTISME D'HOLLYWOOD (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Quintette, 5e (033-35-40).
LA FEMME AUX BOTTES ROUGES (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
FENDER L'INDIEN (A., v.o.) : *Action Christine*, 6e (033-72-71).
LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA GIFLE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), à 14 h et 22 h 30.
L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Moulin-Rouge, 13e (606-63-26) ; Lux-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Publicis-Sofitel, 15e (842-04-68) ; *Paramount-Maillot*, 17e (758-24-24).
IMPOSSIBLE PAS FRANÇAIS (Fr.) : George-V, 8e (225-41-46), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Capri, 2e (508-11-69), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-35), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Galaxie, 13e (580-76-86), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Biarritz, 8e (359-42-33).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15), Murat, 16e (288-99-75).
LE LOUP DES STEPPES (Fr.-Suis.-All., v. ang.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02), la Clef, 5e (337-90-90).
MAI 68 (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74).
MARIAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (359-42-33), Marivaux, 2e (742-83-90), Plaza, 8e (073-74-55), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Passy, 16e (288-62-34), *Paramount-Maillot*, 17e (758-24-24).
LE MILIEU DU MONDE (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Athéna, 12e (343-07-48).

> **LES FILMS NOUVEAUX**
>
> **MECANICA NATIONAL**, film mexicain de *Luis Alcoriza*, avec M. Fabregas, L. Villa et Hector Suarez. — V.o. : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
>
> **TERREUR SUR LE BRITANNIC**, film américain de R. Lester, avec R. Harris, O. Sharif et Shirley Knight. — V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71), Saint-Michel, 5e (326-79-17). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), *Miramar*, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Napoléon, 17e (380-41-46), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
>
> **LA COURSE AUTOUR DU MONDE**, film français de J.-P. Daniel Millet. — Publicis-Défense (Puteaux) (788-29-34).
>
> A partir du 10 : **PAOLO IL CALDO**, film italien de Marco Vicario, avec G.-C. Giannini et R. Potesta. — V. o. : Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont Rive Gauche, 6e (548-26-36).

LES NEUF VIES DE FRITZ LE CHAT (A., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52).
ON N'ENGRAISSE PAS LES COCHONS A L'EAU CLAIRE (Can.) : Marais, 4e (278-47-86).
PARADE (*Fr.*) : *Impérial*, 2e (742-72-52), jusqu'au 9, Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), jusqu'au 9, à partir du 10 au Gaumont Champs-Elysées SF, 8e (225-67-29), Nation, 12e (343-04-67).
MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), *Quartier Latin*, 5e (326-84-65), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
PINK NARCISSUS (A., v.o.) (**) : Ciné Halles, 2e (236-71-72).
LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), France-Elysées, 8e (225-19-73), Wepler, 18e (387-50-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : En soirée : Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) — *V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.* Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), Miramar, 14e (326-41-02), Terminal Foch, 16e (704-49-53), Telstar, 13e (331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Liberté, 12e (343-01-59), Clichy-Palace, 18e (387-77-29).
747 EN PERIL (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Helder, 9e (770-11-24), Rotonde, 6e (633-08-22), Mistral, 14e (734-20-70), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Murat, 16e (288-99-75).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND et SI J'AVAIS QUATRE DROMADAIRES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
SWEET LOVE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), *Gramont*, 2e (742-95-82).
UN VRAI CRIME D'AMOUR (It., *v.o.*) : *Studio Alpha*, 5e (033-39-47). — V.f. : Omnia, 2e (231-39-36).
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-86), Quintette, 5e (033-35-40), *Gaumont-Sud*, 14e (331-51-16).
LE VOYAGE D'AMELIE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
ZIG ZIG (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e *(331-56-86), Victor-Hugo, 16e* (727-49-75).

Les festivals

ELIA KAZAN. — V.o., Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Sur les quais.
HUMPHREY BOGART. — V.o., Action Lafayette, 9e (878-80-50) : les Anges aux figures sales.
JERRY LEWIS. — V.o., Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : le Dingue du palace.
ACTION MUSIC. — V.o., Action-République, 11e (700-51-33) : les Pink Floyd à Pompéi.
PAGNOL. — André-Bazin, 13e (337-*74-39) : Angèle*.
POLANSKY. — V.o., Studio Parnasse, 6e (326-58-00) : le Couteau dans l'eau.
HITCHCOCK. — V.o., Ranelagh, 16e (224-14-08) : les *Trente-neuf marches* (à 20 h., sam., dim. à 14 h. 30 et 19 h. 30) ; la *Mort aux trousses* (à 22 h., sam., dim. à 17 h. et 22 h.).
BEATLES POP. — V.o., Acacias, 17e (754-97-83), 13 h : les Pink Floyd à Pompéi ; 15 h. 45 : The Yellow Submarine ; 17 h. 30 : Let it be ; 19 h : Gimme Shelter ; 20 h. 40 : Concert pour le Bangla Desh ;
KID BLUE AND CO. — V.o., Boîte à films, 17e (754-51-50) ; 14 h. 20 : *Butch Cassidy et le Kid* ; 16 h. : Kid Blue ; 18 h., 22 h. : Easy Rider.
STUDIO 28. — (606-36-07) : les Enfants du paradis.
NUIT DU FANTASTIQUE. — V.o., New-Yorker, (770-63-40), le 11 de 24 h. à l'aube : Crimes au musée des horreurs ; le Cirque des horreurs ; Valérie au pays des *merveilles ; le Sang du vampire*.
SACHA GUITRY. — Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Faisons un rêve.
VISCONTI. — V.o., Olympic, 14e (783-67-42) : les Damnés.

Les séances spéciales

ALICE'S RESTAURANT (A., *v.o.*) : Gramont, 2e (742-95-82), V. et S., à 24 h.
ADALEN 31 (suéd., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
LES CARABINIERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet Vic*toria*, 1er (236-12-83), *à 13 h. 45*, 15 h 50, 18 h., 20 h. et 22 h 10.
LE CUIRASSE POTEMKINE (sov.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h 15 (sf dim.).
LA CHINE (It., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. (sf dim.).
DES FRAISES ET DU SANG (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à *12 h. et 24 h*.
IF (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h et 24 h.
THX 1138 (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), le 14 à 20 h.
ZARDOZ (A., v.o.) : Châtelet-Vic*toria*, 1er *(236-12-83), à 11 h. 45* et 0 h. 15.

Les grandes reprises

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
BLOW UP (Ang., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 21 h 30.
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
EASY RIDER (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
EN QUATRIEME VITESSE (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).
FAUST (All.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Dominique, 7e (551-04-55).
L'ILE DU DOCTEUR MOREAU (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LES LOIS DE L'HOSPITALITE (A., v.f.) : Panthéon, 5e (033-15-04), Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), New-Yorker, 9e (770-63-40), sf Ma. soir, 20 h., 14-Juillet, 11e (700-51-13).
PLUMES DE CHEVAL (A., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

Mardi soir, plus de 1.000 chauffeurs de taxis parisiens invités par les Artistes Associés ont assisté dans la grande salle du REX à la projection du film de **Richard Lester** : « **TERREUR SUR LE BRITANNIC** » (Juggernaut). Ce film, brillamment interprété par Richard HARRIS et David HEMMINGS dans le rôle de démineurs pleins de sang-froid et d'humour, relate l'angoisse de 1.200 personnes en péril, passagers d'un paquebot piégé. Ce nouveau film « catastrophe », plein de suspense, passe en exclusivité depuis le 8 janvier aux cinémas : REX - ERMITAGE - SAINT-MICHEL - MIRAMAR - MISTRAL - TELSTAR - NAPOLEON - MAGIC-CONVENTION.

Au STYX (v.o. ss titrée), 11, rue de la Huchette. MED. 08-40
Au MAXEVILLE (v.f.), 14, boul. Montmartre. 770-72-86



هكذا من الأصل

Polémiques autour du livre

A la suite des déclarations de M. Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé d'une mission interministérielle de coordination dans le domaine du livre, parues dans « le Monde » du 17 décembre 1974, et relatives à l'abandon du blocage des prix, à l'amélioration du statut social des écrivains, à une politique d'aide à la librairie et à l'édition et à un programme de développement de la lecture publique, nous avons reçu de M. Guy Hermier, membre du bureau politique du parti communiste français, le texte que nous reproduisons ci-dessous.

Nous avons également reçu des mises au point émanant, l'une du Syndicat national des bibliothèques *(Fédération de l'éducation nationale)*, la seconde de l'Association de l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires. Enfin, la section des bibliothèques publiques de l'Association des bibliothécaires français nous a aussi fait parvenir un « plan de développement des bibliothèques publiques françaises ».

Sans vouloir anticiper sur ce que pourra être la réponse de M. Paul Granet à ces critiques ni entrer dans le fond du débat, signalons toutefois deux équivoques dans les prises de position de nos correspondants. M. Paul Granet, dans ses déclarations, ne présente pas le bénévolat comme devant se substituer à la compétence des bibliothécaires qualifiés, mais la compléter pour des actions promotionnelles et ponctuelles, telles que l'organisation de colloques, débats, expositions, etc.

Sur le problème des stocks, il semble qu'une confusion s'établisse entre le fait qu'un livre soit invendu et son absence d'intérêt. Cela reviendrait à dire que seuls ont les honneurs et les avantages du succès les livres qui portent la marque du talent. *Ce qui est loin d'être le cas.*

Il y a des trésors méconnus dans les cent cinquante millions de volumes en stock dans les réserves des éditeurs et dont les bibliothèques, entre autres structures, pourraient bénéficier.

P. M.

Croissance zéro ou essor

M. Granet parle longuement de l'édition, mais il esquive le fond des problèmes.

Pas un mot sur le fait que si tant de Français n'achètent pas de livres, ne lisent pas, ne fréquentent pas les bibliothèques, c'est que, pour l'essentiel, la politique du pouvoir en place ne leur donne ni le temps, ni les moyens, ni des raisons de lire.

Pas un mot non plus sur les conséquences du processus de concentration et d'industrialisation de l'édition française qui, dans les conditions d'un marché du livre nécessairement réduit, soumet encore davantage auteurs, éditeurs et libraires à la loi du profit, à la domination de quelques puissants groupes financiers.

Ce mutisme a une raison. C'est que la crise du livre n'est pas un phénomène isolé, mais une composante et un facteur d'aggravation de la crise qui affecte la société française tout entière.

M. Granet feint de l'ignorer. Il se place dans la position du médecin qui prescrit des remèdes, mais en refusant d'établir le diagnostic de la maladie qu'il prétend guérir.

Il ne propose évidemment aucune mesure véritable pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, qu'il s'agisse de la sélection sociale à l'école ou des conditions de travail et d'existence de la masse des Français.

Il avoue son impuissance à faire quoi que ce soit pour s'opposer à la mainmise des grands groupes financiers sur l'édition et la diffusion du livre.

Plus généralement il demande beaucoup : des subventions aux municipalités, des investissements aux *libraires*, et même *leurs* stocks de livres aux éditeurs. En revanche, il abonde en projets qui ne coûtent rien : appel au volontariat pour les bibliothèques, dont le nombre et les moyens sont notoirement insuffisants, label officiel donné au Festival de Nice, et bien d'autres vœux pieux pour l'avenir.

En vérité, la seule mesure concrète est l'annonce que le blocage des collections à prix unique (livres de poche) va être abandonné. Sans doute l'augmentation brutale des prix de revient, la spéculation sur le prix du papier, compromettent-elles les chances de survie de nombreux éditeurs. Mais une telle décision, prise isolément, ne peut conduire qu'à une hausse accélérée du prix des livres, que certains proposent déjà de porter à cinquante ou soixante-dix francs.

S'engager dans cette voie c'est creuser l'écart entre le livre et son public, accentuer la tendance à la baisse des ventes, accroître les difficultés des petits et moyens éditeurs, des libraires, accélérer leur disparition. En quelque sorte la « croissance zéro de l'édition française », afin de favoriser la politique de restructuration préconisée par le VI[e] plan.

M. Granet a donc raison de dire qu'il n'a pas été désigné « seulement pour gérer la crise », puisque ses projets ont pour conséquence de l'aggraver.

Les propositions du parti communiste français visent au contraire à sortir l'édition et le livre de la crise.

Dans l'immédiat, des mesures urgentes s'imposent. Sur un plan général pour combattre l'inflation et assurer le niveau de vie et l'emploi des Français, comme dans le domaine de l'édition pour préserver et élargir le marché du livre, le protéger contre les effets de la spéculation et la recherche du profit maximum.

Il s'agit, par exemple, de supprimer les 7 % de T.V.A. sur les livres ; de prendre des mesures énergiques contre la spéculation sur le prix du papier ; d'octroyer des crédits à des taux avantageux pour les petits et moyens éditeurs ; d'aligner les tarifs de transport sur ceux actuellement consentis à la presse ; d'accroître substantiellement l'aide aux bibliothèques d'Etat comme à celles *des municipalités ; de relever les* subventions patronales aux comités d'entreprise.

Ces solutions, pour urgentes et nécessaires qu'elles soient, ne sauraient cependant suffire pour résoudre la crise de l'édition française. Il faut définir une grande politique nationale du livre et de la lecture. Les fondements d'une telle politique existent. Ce sont les profondes réformes sociales, économiques, politiques, et les mesures spécifiques que préconise le programme commun de la gauche. Pour sa part, le parti communiste français tiendra au début de 1975 une journée d'étude pour contribuer à l'approfondissement de ces propositions.

Situant enfin le cadre de son action, M. Granet n'hésite pas à affirmer que, *« dans notre société libérale, une totale liberté de publication est nécessaire »*.

Mais la réalité est tout autre. La politique actuelle, qui fait du livre une marchandise et un luxe, établit une véritable censure par l'argent en écartant le plus grand nombre de la lecture. Elle conduit des éditeurs, comme Garnier, à renoncer à l'édition ou à la réimpression de grands textes de la littérature classique française. Des milliers de livres ne verront pas le jour qui auraient mérité d'être édités, sans parler de l'autocensure et des mesures d'interdiction. M. Granet est donc mal placé pour parler de liberté de publication quand, dans les faits, il refuse les moyens d'exercer cette liberté.

C'est pourquoi il tente une diversion anticommuniste qui lui fait curieusement affirmer que, « contrairement à ce qu'en a dit M. Georges Marchais, pour qui *« tout écrivain pourrait être édité » à condition de trouver un éditeur »*, nous affirmons que Soljenitsyne doit être publié sans aucune condition. » Mais alors, cela signifie-t-il que M. Granet a dorénavant l'intention de dicter aux maisons d'édition ce qu'elles *doivent* éditer ? Et si tel est le cas, au lieu de s'enflammer pour Soljenitsyne, qui *ne manque* pas d'éditeur, pourquoi n'a-t-il pas la même fermeté quand il s'agit d'auteurs qui, dans le système actuel, ne peuvent être édités ?

En ce qui le concerne, le parti communiste français, comme le souligne Georges Marchais dans *le Défi démocratique*, se prononce pour la confrontation des idées, *des tendances et des œuvres*, pour la liberté de création et de pensée et par conséquent pour la liberté de leur expression et de leur diffusion. Demain, le programme commun et au-delà le socialisme créeront les conditions d'exercice de ces libertés en mettant notamment en œuvre une grande politique d'essor du livre et de la lecture. Dans ce cadre existera une pluralité de maisons d'édition qui disposeront d'une pleine liberté d'initiative. Et nous sommes d'autant plus attachés à cette conception que nous revendiquons pour nous-mêmes la liberté de critiquer tel ou tel livre, et que nous déployons nos efforts pour développer notre propre capacité éditoriale.

On le voit, c'est entre les mains des forces de changement qu'est l'avenir du livre et de l'édition française.

GUY HERMIER.

Membre du bureau politique du Parti communiste français ; professeur de droit.

● *M. François Maspero* vend sa librairie, « La joie de lire », 40, rue Saint-Séverin, à Paris, pour ne conserver que sa maison d'édition. Il se réserve d'exposer les motifs de cette décision.

Cette librairie avait subi, ces dernières années, de nombreux vols (voir *le Monde* du 19 décembre 1973). Des milliers de volumes y étaient dérobés tous les mois. On estime à 500 000 francs environ, par an, les pertes ainsi enregistrées par « La joie de lire ». Sans parler des nombreuses amendes qui ont frappé François Maspero, ces vols représentaient une menace permanente pour sa librairie.

Le retard des bibliothèques françaises

Certaines des phrases de M. Granet sur les bibliothèques ont soulevé dans les milieux professionnels une très grande inquiétude, et le Syndicat national des bibliothèques ne peut s'abstenir de réagir à des déclarations qui émanent d'une personnalité très proche du chef du gouvernement.

Notons, pour mémoire seulement, un lapsus mettant les bibliothèques sous la tutelle du ministère de l'éducation, alors qu'elles ont été placées depuis juin dernier sous celle du secrétariat d'Etat aux universités.

Nous ne pourrions qu'applaudir M. Granet quand il souligne à son tour le faible pourcentage de lecteurs et de fréquentation des bibliothèques en France par rapport aux grands pays étrangers (et l'on pourrait aussi en citer de petits, tel le Danemark), et quand il déclare : *« C'est ce retard qu'il faut réduire par une grande politique de bibliothèques. »* Mais le contexte nous fait frémir quant au contenu de cette politique.

En effet, il semble ressortir de ces propos que les bibliothèques seraient alimentées par des livres ou collections de prestige distribuées dix ans après leur parution, et par les stocks d'invendus dont les éditeurs se débarrasseraient ainsi. On y trouverait moins que jamais les nouveautés. Elles fonctionneraient mieux grâce à une innovation : le développement du bénévolat. Quant aux bibliothèques municipales, l'aide de l'Etat consisterait à inciter les communes de plus de mille habitants à réserver un millième de leur budget à la lecture publique, à leur donner des conseils et peut-être à centraliser leurs achats. Pourquoi ce seuil de mille habitants et ce pourcentage ? Cette grande politique des bibliothèques paraît surtout marquée par un grand souci d'économie des deniers de l'Etat.

En même temps, un certain nombre de librairies sélectionnées « joueraient le rôle de foyer culturel... entretiendraient autour d'elles dans leur secteur de rayonnement un climat de curiosité et de stimulation intellectuelles ». C'est là un des rôles de la bibliothèque publique. Pourquoi en charger des établissements commerciaux ?

* * *

Nous voulons croire que ce n'est pas là la grande politique des bibliothèques qu'a évoquée le secrétaire d'Etat aux universités, M. Soisson. Il n'en reste que les propos de M. Granet, même s'ils ne sont pas le reflet exact des projets gouvernementaux, correspondent à une conception des bibliothèques et de lecture publique que nous croyions, hélas à tort, dépassée. Les bibliothèques, pour certains, sont encore considérées comme de bonnes œuvres auxquelles les âmes charitables *consacrent généreusement leurs* loisirs, collectant des invendus sans intérêt chez les éditeurs comme ailleurs des vêtements démodés.

C'est grâce à cette conception trop longtemps répandue que notre pays a conquis, parmi les grandes nations développées, le titre peu flatteur de champion de la non-lecture.

Nous n'avons cessé, depuis des années, de dénoncer le péril et de réclamer l'expansion des bibliothèques, condition indispensable au développement de la lecture.

Encore qu'il fallait préciser aussi ce que l'on entend par lecture publique. Trop souvent on n'en voit que l'aspect ludique et divertissant, voilant par contre de poussière et d'ennui les bibliothèques dites d'études. On oublie le rôle essentiel et éminemment vivant des bibliothèques comme réservoir de documentation dans tous les domaines de la science, de la technologie, de la vie pratique professionnelle ou privée, comme stimulant intellectuel et centre de vie culturelle. Est-ce un hasard si le nombre d'ouvrages édités en France est en diminution au lieu de la progression constatée ailleurs ? Et ce chiffre n'est-il pas l'indice incontesté de l'activité intellectuelle d'un pays ?

En fait, les bibliothèques constituent l'infrastructure indispensable à cette activité. La Bibliothèque nationale, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques des grands établissements scientifiques, si tragiquement dépourvues de moyens, *sont les chaînons* du réseau documentaire sans lequel toute recherche scientifique est paralysée.

Comment, d'autre part, concevoir l'éducation permanente, de plus en plus indispensable au progrès de l'ensemble de la nation, sans des bibliothèques largement ouvertes, offrant à tous *le dernier état des problèmes* scientifiques, techniques, culturels ?

* * *

Pour cela, la bonne volonté ne suffit pas ; il faut un personnel hautement qualifié, rompu aux techniques de recherche bibliographique et documentaire, aux moyens modernes de catalogage et de gestion des fonds, aux techniques d'animation culturelle. Quant aux invendus, on ne saurait qu'en faire, alors que l'important est de tenir à jour les collections de livres et de documents souvent très vite dépassés.

C'est à la réalisation de ce réseau documentaire coordonné que devrait tendre la grande politique de bibliothèques que nous réclamons depuis si longtemps. Le VI[e] Plan avait donné au groupe de travail Bibliothèque et Lecture publique l'occasion de dresser un bilan impressionnant de la situation. Il aurait fallu en cinq ans doubler le personnel, on l'a augmenté d'environ 25 %. Les augmentations de crédits de fonctionnement ne couvrent pas l'augmentation des prix, et les quelques constructions nouvelles sont bien loin de réaliser le programme prévu.

Les bibliothèques universitaires ont réduit, parfois arrêté leurs achats de livres, suspendu tout ou partie de leurs abonnements de périodiques. Professeurs, étudiants, chercheurs ne peuvent plus y trouver la documentation récente dont ils ont un besoin absolu.

La Bibliothèque nationale étouffe dans des locaux trop petits ; les travaux prévus ne se font pas, et en juillet 1975 on ne saura plus où ranger les quatre mille fascicules de périodiques qui arrivent chaque jour par le dépôt légal.

Les bibliothèques centrales de prêt, créées en 1945, ne sont encore qu'au nombre de soixante-neuf, au lieu des quatre-vingt-treize prévues par le VI[e] Plan pour 1975. On en a ouvert douze *depuis 1970, et le budget de 1975* ne prévoit aucune création.

Le fonctionnement des bibliothèques municipales reste à la charge presque entière des municipalités, la participation de l'Etat variant entre 4 et 6 %. Le personnel est communal, sauf pour les cinquante-quatre bibliothèques classées dont les conservateurs sont fonctionnaires de l'Etat et en partie payés par lui. Ces bibliothèques étaient au nombre de cinquante en 1970, il en était prévu quatre-vingt-sept en 1975. Pour le moment on en compte seulement cinquante-quatre.

* * *

Si *« la part de l'Etat se traduit* par une politique d'achat de *livres, de création de postes de* bibliothécaires et de documentalistes » il faut préciser que, pour 1975, le nombre total de postes créés pour la direction des bibliothèques est de cent neuf, du magasinier au conservateur, dont trente pour la bibliothèque du centre Beaubourg. Les crédits de fonctionnement nouveaux sont de 20 800 000 francs, pour un budget de 255 millions.

Nous pourrions citer bien d'autres exemples. Un énorme effort reste à faire en ce qui concerne à la fois les moyens (crédits d'équipement, de fonctionnement, de personnel) et les structures (coordination, définition des rôles, planification du réseau).

Ce n'est qu'ainsi que l'on développera les bibliothèques et la lecture publique et que l'on donnera par là à notre pays son autonomie scientifique et la place qui lui revient parmi les grandes nations.

FRANCE PASCAL

Secrétaire générale du Syndicat national des bibliothèques FEN.

Loin du bénévolat

L'interview de M. Paul Granet a suscité de la part de l'association de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, qui regroupe la majorité des anciens élèves de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, titulaires du diplôme supérieur de bibliothécaire, de nombreuses réactions touchant notamment l'absence de qualification professionnelle du personnel des bibliothèques et le recours au bénévolat.

Contrairement à ce que préconise M. Granet, l'appel aux bénévoles pour faire fonctionner les bibliothèques n'est pas une idée neuve. C'est une solution à laquelle on a recouru si souvent dans le passé qu'elle a conduit au retard, que l'on sait des bibliothèques françaises ! En effet, l'organisation d'une bibliothèque, la mise à la disposition des lecteurs d'une documentation préalablement collectée, classée, posent des problèmes complexes et requièrent un personnel qualifié.

Certes, un effort de formation professionnelle a été entrepris ces dernières années, mais de nombreux jeunes diplômés ne trouvent pas d'emploi, faute de création de postes. D'autre part, le nombre de postes offerts au concours d'entrée à l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires (1) se réduit sensiblement chaque année (90 postes en 1969, 75 en 1970, 60 en 1971, 50 en 1972 et 1973, 44 en 1974) alors que tant dans les bibliothèques publiques que dans les bibliothèques d'étude et de recherche, il y a un grand besoin d'un personnel compétent, apte à répondre aux demandes des usagers.

Conscient de la nécessité d'une formation de base commune à tous les professionnels du monde des bibliothèques et de la documentation, un groupe de travail représentant les organismes et les associations professionnels a entrepris d'étudier un programme commun à tous les enseignements des écoles de bibliothèques et de science de l'information. On est donc loin du bénévolat !

L'association de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires manifeste le souci que les efforts entrepris par les bibliothécaires et la direction des bibliothèques et de la lecture publique ne soient pas réduits à néant par l'orientation que semble retenir M. Granet pour l'organisation des bibliothèques.

M.-T. POUILLIAS

présidente de l'Association de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires.

(1) Maintenant installée à Lyon, 17-21, boulevard du 11-Novembre-1918, 69621, Villeurbanne.

PRESSE

RENONÇANT A L'AIDE SPÉCIALE

Le « Quotidien de Paris » augmente son prix de vente

M. Philippe Tesson, directeur-fondateur du *Quotidien de Paris*, a décidé de porter le prix de son journal de *1 F à 1,20 F* à partir du lundi 13 janvier. De ce fait, il renonce à bénéficier de l'aide spéciale aux quotidiens d'opinion que reçoivent depuis 1974 *la Croix* et *l'Humanité*.

Dans son éditorial de vendredi matin, M. Tesson écrit : *« L'aide directe à la presse — à la presse dite d'opinion ? — est une imposture, un grand mot pour une petite chose. Une imposture dans son principe, ou en tout cas un principe éminemment contestable même s'il était appliqué dans un esprit de justice. Il s'agit d'une aumône qui lave la conscience de l'exécutif et du législatif. Ceux-ci savent parfaitement que les aides indirectes — fisc, papier, etc — privilégient depuis longtemps les « grands » journaux aux dépens des petits.*

» *Une imposture dans son application. Si* le Quotidien de Paris *acceptait l'aide, il devrait s'engager à bloquer son prix de vente jusqu'au 1[er] juillet 1975. Telle est la condition posée. Que l'Etat ne montre-t-il donc l'exemple par sa politique des prix des services publics ? »*

La direction du *Quotidien de Paris* a dû calculer que cette aide (on parle de 150 000 F) ne compenserait pas le « manque à gagner » qu'entraîne le blocage du prix de vente. Ajoutons que la situation du journal — qui vend entre 17 000 et 27 000 exemplaires, pour un *tirage* de 40 000 à 50 000 — demeure précaire, en raison aussi de la faiblesse des recettes publicitaires (20 % du total).

« L'Imprévu » sortira le 27 janvier

Le quotidien *l'Imprévu* fera en principe paraître son premier numéro le lundi 27 janvier. MM. Henri-Bernard Lévy et Michel Butel, les promoteurs de ce nouveau quotidien du matin ont fait partie de « l'équipe Tesson », l'un pendant six mois, l'autre pendant quatre ans.

Le premier numéro de *l'Imprévu* devrait comprendre seize pages en offset et être tiré à 120 000 exemplaires. Son équilibre financier serait atteint sur la base de 40 000 exemplaires vendus. Rappelons que sa sortie avait été primitivement annoncée pour la première quinzaine de janvier (*le Monde* du 21 décembre 1974).

s gnerdeocãoJcd.-

SOCIÉTÉ

Manifestation à Montpellier en faveur des travailleurs immigrés qui font la grève de la faim

Montpellier. — Les travailleurs immigrés saisonniers continuent à Montpellier la grève de la faim qu'ils ont commencée dimanche 5 janvier pour protester « contre le refus des autorités de régulariser leur situation ». Leur nombre est passé de quatre-vingts à un peu plus d'une centaine. Pour des raisons pratiques uniquement, ils se sont installés au temple protestant de la rue Maguelone, au cœur de Montpellier, après avoir quitté le centre Lacordaire.

D'autre part, le conseil général de l'Hérault, saisi par les syndicats et les partis de gauche, a voté, en faveur des travailleurs marocains dépourvus de contrat de travail, un crédit de 80 000 F. Au cours de la discussion, M. Marcel Blanc, préfet de l'Hérault, a déclaré qu'un logement convenable avait été offert aux vingt autres Marocains réfugiés dans une bergerie (*le Monde* du 8 janvier), mais que ces derniers avaient préféré, selon l'entrepreneur, s'installer sur leur lieu de travail.

Les services administratifs ont ouvert une enquête sur les conditions de cet hébergement, notamment sur le plan sanitaire.

De notre correspondant

Le préfet a renouvelé les conditions proposées par l'administration : rapatriement payé avec un pécule de 800 F, ou recrutement par priorité pour les travaux saisonniers agricoles. Le bureau d'aide sociale de Montpellier a mis à la disposition de ces travailleurs une quarantaine de places au foyer des travailleurs migrants de La Paillade et au foyer de l'Armée du salut.

Le crédit de 80 000 F voté par le conseil général, en attendant les contrats prévus en février, correspond à une indemnité forfaitaire de 20 F par jour (6 F pour le logement et 7 F pour chacun des deux repas). Cette indemnité serait versée par les bureaux d'aide sociale de Montpellier et de Béziers, chacun prenant en charge cent travailleurs. De son côté, le maire de Montpellier a offert un hébergement provisoire dans deux foyers sociaux. Les travailleurs n'ont pas encore fait connaître leur réponse, mais quatre cents personnes se sont rendues jeudi 9 janvier, à 18 heures, devant la préfecture, pour participer à une manifestation de soutien qui s'est déroulée sans incident. Une délégation composée d'ouvriers marocains et de représentants syndicaux a été reçue par M. Marcel Blanc, qui a confirmé qu'il ne pouvait envisager de nouvelle solution.

Il a demandé aux responsables de la délégation de faire comprendre aux ouvriers immigrés où était leur véritable intérêt.

Dans un communiqué, la préfecture précise qu'à *« l'occasion des vendanges huit cent quatre-vingt-onze contrats saisonniers avaient été ouverts dans l'Hérault en raison de la pénurie de main-d'œuvre locale. Cinq cent trente-sept travailleurs marocains ont été introduits effectivement sous contrat de deux mois. L'Office national de l'immigration confirme que lors de l'embauche, les stipulations du contrat, portant notamment sur son caractère temporaire et sur le fait qu'à son expiration le voyage de retour est assuré aux frais de l'employeur, sont lues en arabe aux travailleurs »*. La préfecture ajoute : *« Soixante-quatorze de ces Marocains ont demandé à bénéficier de cette disposition et sont rentrés chez eux. D'autres, au contraire, réclament un contrat de travail dans le bâtiment et les travaux publics et même un titre de résidence en France. La situation du marché du travail, notamment dans l'Hérault, ne permet pas d'accéder à cette requête. »*

ROGER BECRIAUX.

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

JEUDI 9 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 50 Pour les jeunes : Banana Split.
19 h. 45 Feuilleton : Chéri Bibi.
20 h. 35 Série : Jo Gaillard. Réal. Christian-Jaque. « La Peur » (deuxième partie), avec B. Fresson, D. Brian, P. Préjean.

Dans une atmosphère de lune et d'orage (qui évoque un peu celle du Guépard !), les règlements de comptes d'une grande famille sicilienne aux prises avec la Mafia et les promoteurs immobiliers. Le capitaine Gaillard essaie sans succès d'intervenir.

21 h. 20 Magazine de reportages : « Satellite », de J.-F. Chauvel.

Une nouvelle écriture de l'information en trois rubriques : « Alerte en Méditerranée » ; « Cahiers d'un mineur » ; « Le peuple Baloutche face aux Pakistanais ».

22 h. 20 A bout portant, de J. Wetzel et des frères Gall. Réal. R. Sciandra : Mort Schuman.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.
20 h. 35 Les brigades du Tigre, de Cl. Desailly. « Collection 1909 ». Réal. V. Vicas, avec J.-Cl. Bouillon.

Clemenceau s'inquiète, car des renseignements secrets ont été divulgués.

21 h. 35 Emission historique : Alain Decaux raconte. L'affaire Philby.

Kim Philby, qui appartenait aux services secrets « alliés » pendant la guerre, était en fait un agent des services secrets soviétiques depuis 1932.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre, de J.-P. Alessandri.
20 h. Jeu : Altitude 10 000, d'Alain Jérôme et Pierre Vignal.

Un candidat, installé dans une cabine de pilotage « reconstituée », doit identifier des villes, des monuments, des sites géographiques.

20 h. 35 Un film, un auteur : « Le Groupe », de S. Lumet (1967), avec C. Bergen, J. Hackett, E. Hartman, Sh. Knight, J. Pettet.

Longue et ennuyeuse chronique — d'après un roman de Mary McCarthy qu'il vaudrait mieux lire — des destinées de huit jeunes Américaines, entre 1933 et 1940.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Carte blanche : « l'Assaut », de P. Grainville (réalisation H. Soubeyran) ; 21 h. 20, Biologie et médecine ; 21 h. 50, Livre d'or ; 22 h. 40, Recherches musicales ; 23 h. 35, Curieux destins.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée lyrique : « Palestrina », acte I (Pfitzner), avec N. Gedda, D. Fischer-Dieskau, H. Donath, B. Fassbaender, R. Freyer. Chœurs de la radiodiffusion bavaroise. Orchestre, direction R. Kubelik ; 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit ; 23 h., Le monde des jazz ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION (FR 3) : 19 h. 40, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français.

FRANCE-CULTURE : 14 h. 15, « Etre journaliste aujourd'hui », avec M. Denis Baudouin, délégué général à l'information.

VENDREDI 10 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 50 Pour les jeunes : Banana Split.
19 h. 45 Feuilleton : Chéri-Bibi.
20 h. 35 La caméra de l'histoire « Khartoum » (1966), de B. Dearden, avec Ch. Heston, L. Olivier, R. Richardson.

L'antagonisme, au Soudan anglo-égyptien, dans les années 1880, du général Gordon et du Madhi, chef arabe menant ses hommes à la guerre sainte. Imagerie héroïque — et mystique — de l'impérialisme britannique, dont les fastes ne sont perceptibles qu'en couleurs et sur écran large.

22 h. 15 Débat : Le colonialisme, dirigé par J.-F. Chiappe. Les rapports entre l'Europe et le monde musulman, avec Benoist-Méchin et Raoul Girardet.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.
20 h. 35 Bouvard en liberté, émission animée par Ph. Bouvard.

Premier invité : Charles Aznavour.

21 h. 40 Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot, A. Bourin, G. Lapouge, Cl. Barma. « Les avocats n'ont-ils pas facilement bonne conscience ? »

Avec la participation de Me Floriot, Me Pollack, auteur de La parole est à la défense, *Me Libman, auteur de* Justice impossible, *de Claude Charmes, auteur du* Maximum, *et de Paul Lefèvre, auteur des* Serviteurs de la justice.

22 h. 50 Ciné-club : « le Mystère du musée de cire », de M. Curtiz (1933), avec L. Atwill, F. Wray, G. Farrell, A. Vincent (v.o. sous-titrée).

Un des plus beaux, un des plus envoûtants — grâce, en particulier, au technicolor — films d'épouvante des années 30. Un sculpteur invalide, amoureux de l'image de Marie-Antoinette, et des mannequins de cire qui ont — pourquoi ? — l'apparence de la vie.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre, de J.-P. Alessandri.
20 h. 35 Westerns, aventures, films policiers : « les Cent Fusils », de T. Gries (1968), avec J. Brown, R. Welch, B. Reynolds, F. Lamas.

Un policier noir américain est converti à la cause des Indiens Yaquis révoltés (Mexique, 1912) par un métis qui a dévalisé une banque pour leur fournir des armes, et par les charmes de Raquel Welch, amazone de la guérilla. Des intentions anti-racistes, ce qui est bien, une violence très calculée, à la manière des westerns italiens, ce qui est, surtout, « commercial ».

● FRANCE-CULTURE

14 h. 15, Deux cents minutes : « Une année au féminin ». 20 h., Patrice Galbeau reçoit... Michel Jobert en compagnie de P. Rouanet, S. Mesnil, M. Grégoire, M. Oliver ; 21 h., Entretien avec M. Béjart ; 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne ; 21 h. 50, En son temps l'Opéra ; 22 h. 35, Art, création, méthode ; 23 h., Le petit conservatoire de la chanson ; 23 h. 25, Demain la paix ? par J. Loisy ; 23 h. 30, Les machines à musique : Radio-Canada.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct du studio 105 : *Musique à découvrir. Avec le concours de H. Puig-Roget, pianiste ; J. Castagner, flûtiste ; E. Selig, soprano ; E. Choinacka, claveciniste :* « Quaderno di Anna Libera », « Mélodies » (L. Dallapiccola), « Aia pour flûte et clavecin », « Mélodies », « Invenzioni pour piano » (G. Petrassi) ; 22 h. (S.), Jardins à la française ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION (FR 3) : 19 h. 40, M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière ; (A 2) 21 h. 40, Les avocats ; (TF 1) 22 h. 15, Le colonialisme.

loterie nationale — Liste officielle des sommes à payer, tous lots compris, aux billets entiers.

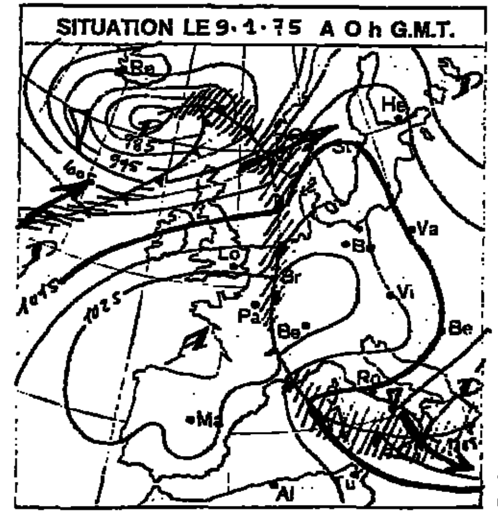
Terminaison	Finales et numéros	Groupes	Sommes à payer (F)
1	511	tous groupes	500
	74 651	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	76 051	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	12 751	groupe 2	100 000
		autres groupes	5 000
2	2	tous groupes	70
	982	tous groupes	1 070
	74 652	groupe 2	5 070
		autres groupes	1 070
	1 222	groupe 3	10 070
		autres groupes	2 070
	7 722	groupe 2	10 070
		autres groupes	2 070
	76 052	groupe 4	2 000 070
		autres groupes	100 070
3	93	tous groupes	150
	993	tous groupes	350
	74 653	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	76 053	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
4	04	tous groupes	150
	084	tous groupes	200
	144	tous groupes	200
	314	tous groupes	300
	74 654	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	76 054	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
5	805	tous groupes	200
	545	tous groupes	500
	74 655	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	76 055	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	62 325	groupe 2	500 000
		autres groupes	10 000
6	0 806	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	74 656	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000

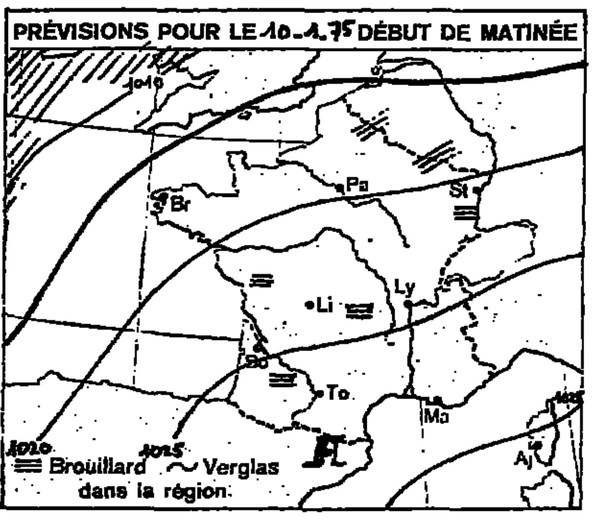
Terminaison	Finales et numéros	Groupes	Sommes à payer (F)
6	76 056	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
7	17	tous groupes	150
	867	tous groupes	200
	887	tous groupes	200
	3 757	groupe 1	5 000
		autres groupes	1 000
	74 657	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	76 057	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
8	8	tous groupes	70
	88	tous groupes	220
	558	tous groupes	370
	3 428	groupe 3	5 070
		autres groupes	1 070
	74 658	groupe 2	5 070
		autres groupes	1 070
	76 058	groupe 4	10 070
		autres groupes	2 070
9	099	tous groupes	200
	74 659	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	76 059	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
0	70	tous groupes	150
	720	tous groupes	200
	840	tous groupes	200
	890	tous groupes	200
	3 390	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	8 750	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	76 050	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	74 650	groupe 2	1 000 000
		autres groupes	50 000

Secrétariat Général de la Loterie Nationale

Tranche des ROIS
TIREE LE 8 JANVIER 1975
PROCHAIN TIRAGE LE 15 JANVIER 1975
A SOCHAUX (Doubs)

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — ▽ averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 9 janvier à 0 heure et le vendredi 10 janvier à 24 heures :

Les hautes pressions centrées jeudi matin sur le golfe de Gascogne se déplaceront un peu vers le sud-est. Le temps, en France, dépendra donc de la lente circulation sur notre pays de masses d'air doux et humide venant de l'Atlantique.

Vendredi 10 janvier, les régions méditerranéennes et les Alpes bénéficieront d'un temps ensoleillé, avec seulement quelques brumes et brouillard le matin dans les vallées.

Les vents, de secteur nord, seront modérés. Les températures s'élèveront un peu dans les Alpes. De la Loire aux Pyrénées, la matinée sera encore très brumeuse, mais de belles éclaircies se développeront l'après-midi. Les vents seront faibles et les températures varieront peu.

Sur le reste de la France, le ciel sera le plus souvent très nuageux ou couvert ; il pourra pleuvoir par moments dans le Nord, mais ces pluies seront faibles et de courte durée. Le vent, modéré, viendra de l'ouest. On notera une hausse des températures dans le Nord-Est, en particulier le matin, mais peu de changements ailleurs.

Jeudi 9 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 024,3 millibars, soit 768,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 janvier ; le second le minimum de la nuit du 8 au 9) : Biarritz, 10 et 8 degrés ; Bordeaux, 13 et 6 ; Brest, 11 et 8 ; Caen, 11 et 9 ; Cherbourg, 10 et 9 ; Clermont-Ferrand, 11 et 6 ; Dijon, 8 et 2 ; Grenoble, 9 et 3 ; Lille, 8 et 5 ; Lyon, 12 et 2 ; Marseille, 16 et 5 ; Nancy, 7 et —2 ; Nantes, 12 et 8 ; Nice, 12 et 6 ; Paris-Le Bourget, 10 et 8 ; Pau, 10 et 7 ; Perpignan, 17 et 9 ; Rennes, 12 et 8 ; Strasbourg, 9 et —3 ; Tours, 11 et 8 ; Toulouse, 11 et 7 ; Ajaccio, 13 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 7 et —4 degrés ; Athènes, 16 et 8 ; Bonn, 6 et —3 ; Bruxelles, 7 et 2 ; Le Caire, 17 et 12 ; îles Canaries, 19 et 13 ; Copenhague, 1 et —5 ; Genève, 6 et 0 ; Lisbonne, 15 et 1 ; Londres, 9 et 8 ; Madrid, 12 et —3 ; Moscou, —7 et —10 ; New-York, 10 et 7 ; Palma-de-Majorque, 16 et —1 ; Rome, 12 et 5 ; Stockholm, —5 et —13 ; Téhéran, 11 et 0.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 046

HORIZONTALEMENT

I. Est toujours trop longue quand elle est noire ; Très personnel. — II. Ne partageaient pas la peine de ceux qu'ils approchaient. — III. Démonstratif ; Prénom masculin. — IV. Moyens de récupération. — V. Elément d'un petit voile ; Libre... échange. — VI. Le moindre souci des chauves ; Compagnon silencieux. — VII. Terme musical ; Sont restés sauvages. — VIII. Pronom ; A droit au salut tant qu'elle reste belle ; Localité de France. — IX. Ne lâchent pas leurs proies ; Fin de participe. — X. Voix confuse. — XI. Finit par perdre la tête.

VERTICALEMENT

1. Une fois vide, on se sent nettement mieux ; Finissent par rougir sans l'effet de chaudes caresses. — 2. Avec lui, comment pourrait-on prétendre être sans tache ? — 3. Division topographique ; Cours étranger. — 4. Figure mythologique ; Vieil homme de cour. — 5. Roulées ; Réduisent de volume. — 6. Ce ne sont pas des choses à dire ! — 7. Fait impression ; Bien exigible. — 8. Est vague ; Souvent fausse, au théâtre. — 9. Préfixe ; Font une fin.

Solution du problème n° 1 045

Horizontalement

I. Nana ; Cime. — II. Océan ; Lis ! — III. TR ; Su. — IV. Retour ; El. — V. Etonne ; Re. — VI. Ay ; Iules. — VII. Obérées. — VIII. Lue ; Sise. — IX. Aisé ; Ines. — X. Née ; Dés. — XI. Assy ; Sûre.

Verticalement

1. Noire ; Ana. — 2. AC ; Etablies. — 3. Nettoyeuses. — 4. Aaron ; Rue. — 5. Unie. — 6. Reussies. — 7. Il ; Insu. — 8. Miséreuse. — 9. Esules ; Este.

GUY BROUTY.

Bulletin d'enneigement

Renseignements communiqués par le comité des stations françaises de sports d'hiver.

Le premier chiffre indique l'épaisseur de la neige au bas des pistes ouvertes, le deuxième chiffre indique l'épaisseur de la neige en haut des pistes ouvertes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez, 90-420 ; Autrans, 0-40 ; Bellecombe-Crest-Voland, 30-100 ; Bourg-St-Maurice-les-Arcs, 80-250 ; Chamonix, 15-300 ; Chamrousse, 60-90 ; Chapelle-d'Abondance, 30-90 ; Chatel, 25-250 ; La Clusaz, 35-235 ; Combloux, 15-160 ; Les Contamines-Montjoie, 20-350 ; Courchevel, 125-195 ; Les Deux-Alpes, 45-250 ; Flaine, 120-260 ; Flumet-Praz-sur-Arly, 40-100 ; Les Gets, 30-200 ; Grand-Bornand, 20-150 ; Les Houches, 10-100 ; Megève, 30-170 ; Les Menuires-Val-Thorens, 60-150 ; Méribel, 60-200 ; Morzine-Avoriaz, 10-400 ; La Plagne, 130-190 ; Pralognan, 60-120 ; Saint-Gervais-le-Bettex, 50-150 ; Samoëns, 40-180 ; Thollon-les-Mémises, 50-100 ; Tignes, 145-250 ; Val-Cenis, 20-120 ; Val-d'Isère, 130-240 ; Valloire, 40-200 ; Villard-de-Lans, 15-70.

ALPES DU SUD

Auron, 10-20 ; Isola-2000, 20-60 ; Montgenèvre, 40-80 ; Orcières-Merlette, 10-100 ; Pra-Loup, 5-60 ; Le Sauze, 15-60 ; Serre-Chevalier, 20-100 ; Valberg, 10-20 ; Vars, 20-80.

PYRENEES

Ax-les-Thermes, 10-30 ; Barèges, 10-80 ; Cauterets-Lys, 50-100 ; Font-Romeu, 20-30 ; La Mongie, 30-100 ; Saint-Lary-Soulan, 50-80.

JURA

Les Rousses, 15-10.

★ Horloge des neiges : 874-03-30.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 9 janvier 1975 :

UN ARRETE

● Fixant la liste des organismes dont les stages ou sessions, exclusivement consacrés à l'éducation ouvrière ou à la formation syndicale, ouvrent droit aux *congés non rémunérés d'éducation ouvrière*.

DES LISTES

● D'admission au concours de recrutement des maîtres de conférences agrégés des disciplines *juridiques, politiques, économiques* et de gestion ouvert en 1974 (section droit public et science politique) ;

● De classement au concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique ;

● Des élèves ayant obtenu en 1974 le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest.

D'autre part, le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 9 janvier publie des décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques ; des arrêtés conférant la médaille de la gendarmerie nationale, portant nominations dans l'ordre du Mérite agricole, portant attribution du diplôme d'honneur des porte-drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, portant promotions et nominations dans l'ordre des Arts et des Lettres ; des citations à l'ordre de l'armée ; des décisions portant attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement, de la médaille d'honneur du service de santé des armées.

Éducation

● *Le cours public du recteur Ahmed Abdesselem* sur « L'histoire dans le monde arabe, et plus particulièrement le Maghreb » a lieu tous les vendredis de 15 heures à 16 heures, en Sorbonne, galerie Richelieu, escalier E, deuxième étage, à partir du 10 janvier 1975.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75127 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	410 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

emplois régionaux

I.C.A.R.E.
LYON
INGÉNIEUR INFORMATICIEN et ORGANISATION
INGÉNIEUR EN ORGANISATION

CLARK EQUIPMENT FRANCE S.A.
STRASBOURG
PRODUCTION CONTROL
TASK FORCE LEADER

IMPORTANTE BANQUE PRIVEE
recherche pour LYON
LE RESPONSABLE DES CREDITS

offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIETE
située dans la banlieue SUD-OUEST de PARIS
recherche pour son SERVICE LOGICIEL
analystes - programmeurs
INGENIEURS et/ou TECHNICIENS BTS - IUT
Pour travaux d'analyse et programmation de système à commande par programmes enregistrés.
Ecrire avec C.V. et prétentions à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui tr.

CFMK
(Cie FERGUSON MORRISON-KNUDSEN)
recherche pour son Bureau d'Etudes
PROJETEUR CHEF DE GROUPE (ELECTRICITE)
Installation, éclairage, schémas, automatisme.
Au moins 10 ans d'expérience pétrochimie.
Notions d'anglais souhaitables.
Ecrire avec C.V. et références à J. Leroux — Chef du personnel — CFMK — 13-15, rue J.-Timbaud — 92136 Issy-les-Moulineaux — Téléphone 645-21-05.

هكذا من الأصل

هكذا في الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

I.C.A.R.E.

Société d'Informatique Communale
RHONE - ALPES
recherche pour

LYON

INGÉNIEUR
INFORMATICIEN et ORGANISATION

(référence 74.403-2)

Poste de responsabilité :
— Formation supérieure.
— Expérience de 5 ans minimum de l'informatique de gestion.

INGÉNIEUR
EN ORGANISATION

(référence 74.402-1)

pour compléter une équipe chargée d'opérations de restructuration.
Poste de responsabilité :
— Formation d'Ingénieur ou équivalente
— Expérience de 2 ans minimum.

Ces postes offrent de bonnes poss. d'évolut.

Adr. C.V. et prét., à I.C.A.R.E., 30, boulevard Vivier-Merle - 69431 LYON, CEDEX 3.

CLARK EQUIPMENT FRANCE S.A.
STRASBOURG
PRODUCTION CONTROL TASK FORCE LEADER

We are in process of installing an integrated computer oriented material control system and require a « Task Force Leader » who will be responsable for coordination, planning, and implementation of this system.

The successful candidate will have had five years experience in production control, purchasing or material system design.

Starting salary : 100.000 F.F.

If you meet the above qualifications and rare interested, please send your Curriculum Vitae to.

Personal Department
Clark Equipment France S.A.
105, rue de la Plaine-des-Bouchers.
67023 STRASBOURG-MEINAU.

IMPORTANTE BANQUE PRIVÉE
recherche pour LYON
LE RESPONSABLE DES CRÉDITS
niveau classe VIII

Ce dernier devra, avec une équipe d'Attachés de Clientèle de formation supérieure, assurer les relations commerciales avec de grandes et moyennes entreprises, l'animation et l'expansion du département dont il aura la charge. Le poste sera confié à un diplômé de l'enseignement supérieur, 35 ans minimum, ayant une bonne expérience des opérations de banques.

Rémunération intéressante. Poste d'avenir.

Faire offre détaillée manuscrite à n° 87.019, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.
ABSOLUE DISCRETION GARANTIE.

Directeur Général Nouvelle Société Commerciale

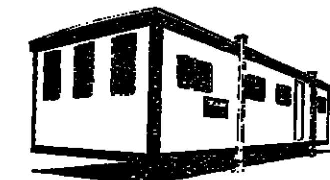
La Société Anglaise PORTAKABIN LTD est une société internationale dont le développement considérable est du aux ventes remarquables de ses unites de locaux instantines Portakabin. Son succès sans cesse croissant a mené à la formation d'une autre société commerciale, PORTAKABIN SaRL en France et pour laquelle nous recherchons un Directeur Général.

Sa tâche pricipale sera d'exploiter l'affaire de façon rentable par l'expansion et le développement en France des ventes des produits de la société. De plus il sera responsable de l'organisation et de l'administration des locaux de la société situés pres de Lille et de la reception d'unites Portakabin complètes qui seront ensuite livrées aux clients. Comme la société fait partie d'une organisation importante, tout soutien lui sera donné pour l'aider dans l'exécution de ses fonctions.

Cette situation offre un potentiel d'avenir considérable et le candidat retenu reçevra une formation technique et pratique au siège du groupe PORTAKABIN à York, Angleterre.

Ce poste prévoit un salaire intéressant avec une prime de rendement, une voiture et la possibilité d'adhérer à un système non-contributif de retraite et d'assurance vie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la langue anglaise écrite et parlée et les candidatures doivent être adressées par ecrit en anglais avec C.V. et salaire actuel sous pli 'Confidential' à :





Roger Wood Esq.,
Personnel Services Manager,
Portakabin Limited,
New Lane,
Huntington, York,
YO3 9PT, England.
Tel : York (0904) 28960

Portakabin
instant accommodation

CRÉDIT AGRICOLE DU CANTAL
recherche

ANALYSTE ORGANIQUE

A partir des dossiers ou cahiers des charges. Il établit les dossiers techniques nécessaires à la programmation (schéma général de traitement, etc.). Il peut effectuer une partie des tâches de l'analyste fonctionnel.

Il doit avoir deux ans d'expérience comme analyste.

PROGRAMMEURS

Ils assurent l'écriture, les tests et la mise au point de programmes simples, ils participent à la rédaction de la documentation en rapport avec leurs programmes.

Ils doivent avoir une expérience de la programmation ou avoir suivi avec succès les cours de base de programmeurs.

COBOL indispensable. Autocode apprécié.

Pour les deux postes, des connaissances bancaires sont souhaitables.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 9.210, COPAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, q. tr.

ENTREPRISE en expansion région rouennaise recherche pour service études et développement

1) UN INGENIEUR ELECTRICIEN
pour équipement gros engins de levage ;

2) UN INGENIEUR ARCHITECTE NAVAL
pour études engins flottants ;

3) UN INGENIEUR HYDRODYNAMICIEN
pour études pompes centrifuges grosse capacité.

Pour ces trois postes, expérience industrielle de quelques années et connaiss. anglais nécessaires.

Ecrire n° 157, S. N. P. HAVAS (B.P. 907), 76002 Rouen Cedex.

LA PREFECTURE DE L'HERAULT 34000 MONTPELLIER
recherche
UN PROGRAMMEUR SYSTEME
UN ANALYSTE PROGRAMMEUR
I. B. M., 3 ans expérience.
Envoyer C.V. avec prétentions, disponibilité, photo au Secrétariat général.

SAUVEGARDE DE L'ENFANCE recrute un directeur et un chef de service I.M.E., débiles profonds (Q.I. 0,30 à 0,50), 72 lits en internat, 48 places en semi-internat). — Ecrire B. P. 71, 70002 VESOUL.

Recherchons POUR NICE
DIRECTEUR-ANIMATEUR DES VENTES
connaissant parfaitement mobilier contemporain, courageux, dynamique, esprit d'organisation, pour promotion mobilier particuliers et collectivités. — Ecrire avec C.V., références et prétentions à M. TRIQUET, 203 bis, rue Ordener, 75018 PARIS, q. tr.

emplois féminins

IMPORTANT HOLDING LYON
recherche
ASSISTANTE DE P.D.G.

Nécessaire être parfaitement trilingue ANGLAIS - ALLEMAND et avoir une formation de SECRETAIRE DE DIRECTION. Le poste conviendrait à personne disponible pour voyager et susceptible d'avoir des contacts à haut niveau.
Ecrire sous référence E 2.411.
SEPI 56, rue Servient 69003 LYON.

LES LABORATOIRES SEARLE
recherchent
DÉLÉGUÉS (ÉES) A L'INFORMATION MÉDICALE

— Niveau d'études : baccalauréat ou diplôme Universitaire Scientifique adapté ;
— Aptitudes aux relations humaines.

NOUS ASSURONS :
— Une formation complète par stages rémunérés et perfectionnement continu des connaissances.
— SALAIRE : fixe + primes en rapport avec les réalisations.

VOITURE PERSONNELLE INDISPENSABLE.
NECESSITE D'HABITER LE SECTEUR.

SECTEURS A POURVOIR : MOSELLE.

Se présenter à M. MANGEANT, Vendredi 10 à 10 h., au CENTRE REGIONAL, 39, rue des Tiercelins, 54022 NANCY.

STÉ DE TAILLE INTERNATIONALE
recherche
Ingénieurs
SYSTEME sur ensembles IBM 370/168

- Formation sanctionnée par un diplôme en informatique.
- 3 à 4 ans d'expérience dans les fonctions d'Ingénieur système sur matériel IBM.
- Place stable.
- Résidence en province.
- Participation à l'étranger à des congrès en informatique.

Envoyer C.V. sous référence 169 à
Pierre LICHAU S.A.
50, allées Jean Jaurès 31000 Toulouse
qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉQUIPEMENTS D'AUTOMATISME ET COMMANDES DE MACHINES
recherche pour usine de la RÉGION LYONNAISE
INGÉNIEUR CHEF DE SECTION TECHNICO-COMMERCIAL

Bonne connaissance équipements indispensable — 30 ans minimum —

Ecrire avec C.V. et photo, n° 87.154, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIETE
situés dans la banlieue SUD-OUEST de PARIS
recherche pour son SERVICE LOGICIEL
analystes - programmeurs
INGENIEURS et/ou TECHNICIENS BTS - IUT

Pour travaux d'analyse et programmation de système à commande par programmes enregistrés.

Ecrire avec C.V. et prétentions à n° 86.925 CONTESSE Publ., 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui tr.

CFMK
(Cie FERGUSON MORRISON-KNUDSEN)
recherche pour son Bureau d'Etudes
PROJETEUR CHEF DE GROUPE (ELECTRICITE)

Installation, éclairage, schémas, automatisme.
Au moins 10 ans d'expérience pétrochimie.
Notions d'anglais souhaitables.

Ecrire avec C.V. et références à J. Leroux — Chef du personnel — CFMK — 13-15, rue J.P. Timbaud — 92136 Issy les Moulineaux — Téléphone 645-21-06.

C&C

Société d'Expertise Comptable, SUD-EST, en pleine expansion (intervenant dans des sociétés multinationales et dans d'importantes sociétés nationales) recherche son
DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT « AUDIT »

Il aura sous sa responsabilité plusieurs managers et seniors avec une dizaine de semi-seniors et de juniors.
Il devra, vis-à-vis de la Direction Générale :
— assurer la mise au point des programmes d'audit en liaison avec les managers ;
— s'assurer :
- du suivi des plannings.
- du respect de la méthodologie ;
— définir et suivre les actions de formation du département ;
— participer le cas échéant à la mise en place de services d'audit interne en clientèle ;
— assurer lui-même en supervision certaines missions d'audit.

Expérience :
En audit :
— poste similaire ou en tant que senior confirmé dans un cabinet anglo-saxon durant plusieurs années.
En informatique :
— expérience des systèmes informatiques.
Formation :
— Expert-comptable ou équivalent ;
— H.E.C., ESSEC ou SUP de CO Paris.

Déplacements fréquents.
Possibilité d'association ultérieure.

Ecrire sous n° 200 à S.E.E.P., 18 bis, rue d'Anjou, 75008 PARIS.

ENTREPRISE MÉTALLURGIE
recherche pour banlieue Nord
INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

pour réalisation de bancs de contrôle.
Connaissances en circuits logiques et programmation en mini-ordinateurs.
Quelques années d'expérience exigées.

Adres. lettre manuscrite, C.V., photo prét. n° 86913, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

ATEA spécialisée dans l'étude et la réalisation de materiels électroniques de haute technicité à VELIZY cherche

un directeur administratif

Il devra mettre en place la comptabilité industrielle, établir des budgets, superviser la comptabilité générale et assurer la gestion du personnel.

Ce poste convient à un Sup de Co ou équivalent, le DECS est indispensable. Il doit avoir 35 ans minimum, une solide expérience de la comptabilité anglo-saxonne et parler couramment l'anglais.

Les Directeurs Administratifs intéressés envoient leur dossier de candidatures sous réf. 60/M à .



Elisabeth FRENCH
137, avenue Mozart, 75016 PARIS
qui les assure de la plus grande discrétion.

Important groupe industriel
recherche
POUR SUCRERIE RAFFINERIE
AFRIQUE FRANCOPHONE
Un CHEF de service
niveau D.U.T.
Un ADJOINT
niveau Agent Technique Electronicien
pour entretien matériel de contrôle et régulation.

- Sérieuses références exigées.
- Avantages assurés par contrat expatrié.

Écrire avec C.V. et prét. sous réf. 6819 à
Pierre LICHAU S.A.
10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02
qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTATION LIÉE A L'ENGINEERING D'AUTOMATION ET DE CONTROLE COMMANDE
située banlieue Paris-Sud
recherche dans le cadre de son SERVICE DEVELOPPEMENT
UN INGÉNIEUR MÉCANICIEN, PHYSICIEN DIPLOMÉ

Connaissances et expérience exigées :
- metallurgie et mesures physiques s'y rapportant (metallographie) ;
- conception petits matériels industriels ;
- mécanique de précision.

Cet ingénieur, confirmé par une pratique de 5 à 10 années minimum, possédant fort esprit analyse et synthèse et possibilité intégration équipe, participera au développement et au lancement en fabrication de moyennes séries des produits de la société.

Connaissances en extensométrie et électronique appréciées.
Anglais lu indispensable.

Envoyer C.V. prétentions et photo N° 86 948 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

ADMINISTRATEUR DE BIENS - 19e
recherche
COLLABORATEUR
POUR COPROPRIÉTÉ

Formation comptable indispens. Habit. contacts hum. Dactylo souh., capable tenir évent. assemblées générales, rédig. comptes rendus et courrier. Sens des respons. nécess. Rémun. fonct. des capacités du candidat. Envoyez C.V. manuscrit, n° 87.049, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Dans le cadre de son développement
MAYNARD-PRC
Groupe multinational d'ingénieurs-conseils

ingénieur de production
grandes écoles

(X, Centrale, AM, etc.)

capable, au sein d'une équipe, de résoudre les grands problèmes de production de notre clientèle française de grosses entreprises industrielles.

Des compétences en gestion industrielle, méthodes-fabrication et entretien, étayées par une expérience réussie de quelques années sont indispensables, ainsi que la connaissance de l'anglais.

ingénieur en organisation administrative
grandes écoles

(INSEAD HEC, ESSEC, DECS-IGC)

capable, au sein d'une équipe, de participer à la reorganisation de grandes chaînes administratives et à la mise en place de méthodes modernes de direction auprès de notre clientèle française et internationale.

Des compétences en comptabilité, contrôle de gestion, informatique de gestion étayées par une expérience réussie de quelques années sont indispensables ainsi que la connaissance de l'anglais.

Adresser CV et photo
Direction Générale
25, rue La Boétie
75008 PARIS.

MAYNARD France

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE GROS ENSEMBLES INDUSTRIELS
(centrales thermiques, complexes pétrochimiques, usines d'engrais)
RECHERCHE
pour études d'engineering
et réalisation Génie Civil

INGÉNIEURS GÉNIE CIVIL

Diplômés, hautement qualifiés, possédant grande expérience béton armé et charpente métallique. Langue anglaise souhaitée

Postes à pourvoir à PUTEAUX

Déplacements de courte durée à l'Etranger

Adresser C.V. manuscrit et références sous N° 87.239 CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

La Cie de Construction Mécanique
SULZER
recherche pour le
Service Technico-Commercial
de son Département
COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES

UN INGÉNIEUR CONFIRMÉ

- issu de grande école ;
- ayant plusieurs années d'expérience dans le domaine des compresseurs ;
- anglais et/ou allemand souhaité.

Poste à PARIS

Ecrire avec C.V. à C.C.M. - SULZER
51, bd Brune - 75014 PARIS
Cedex 59 - 75380 PARIS BRUNE

Important groupe de CONSEILS D'ENTREPRISES recherche des Cadres de formation supérieure destinés à prendre en charge les problèmes

d'ÉVALUATIONS

FONCIERES, IMMOBILIERES, INDUSTRIELLES et COMMERCIALES

Il est offert une carrière de conseil, une formation adaptée, une rémunération avec intéressement.

Les postes à pourvoir sont situés :
- à LILLE, où il faut un spécialiste ;
- à ROUEN et à RENNES, où il faut des débutants.

Adr. C.V. et photo en ind. prét. et résidence désirée, à J. BRAVARD, 50, rue Périer, à Montrouge, 92120.

PHILIPS

DIVISION ÉLECTRO-ACOUSTIQUE
recherche pour
la diffusion de ses matériels professionnels
(systèmes de sonorisation, télévision, communications)

INGÉNIEURS de VENTE

ou niveau équivalent

— Débutants ou possédant 1 ou 2 ans d'expérience :
— Diplôme ingénieur ou Ecole de Commerce apprécié ;
— Disponibilité aux déplacements en France indispensable ;

NOUS OFFRONS :

— Des postes à Paris, Lille, Strasbourg, Marseille :
— Formation continue aux techniques de vente et de marketing ;
— Des possibilités de carrière dans le cadre du Groupe.

Adresser lettre manus. C.V. et prétent. à PHILIPS Service du Personnel, 64, r. Carnot, 92154 Suresnes

---

Important Constructeur D'Ordinateurs

organise un ***STAGE*** destiné à former des

Ingénieurs technico-commerciaux

Ce STAGE rémunéré s'adresse à des

Ingénieurs Informaticiens Débutants

(Grandes écoles , université ...)

Libérés des obligations militaires.

à l'issue de cette formation théorique suivie de stages pratiques, ils seront chargés d'assister :

- nos ingénieurs commerciaux au cours de leurs négociations.
- nos clients pour l'utilisation de nos matériels.

Envoyer lettre de candidature manuscrite et photo sous Réf N° 8652 à

actions et recherches
31 Bd BONNE NOUVELLE PARIS 2e q.t.

Recherche
PROGRAMMEURS CONFIRMES
— Expér. 5 ans min. en Cobol.
— *Matériel* 3 *génération* CII - CHB - IBM.
— Contrat à durée limit. (6 ms).
Env. C.V. et prétentions à : INTERMEDIA n° 590/211, 69, rue La Fayette, 75009 PARIS, q. fr.

AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE
recherche
1 CHEF DES SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS
pour importante société chargée du service public

Formation SUP de CO ou DUES comptable.
Notions d'informatique et connaissances plan OCAM appréciées.

Ecr. avec C.V. et prétentions n° 87.261 Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.fr.

ANALYSTES PROGRAMMEURS
ASSEMBLEURS
COBOL - ANS sous OS
SRS 66, rue de Provence (9e), 2e ét. gauche - 285-43-37.

Centre médical recherche
DIRECTEUR ADMINISTRATIF
ayant connaissance et pratique de la gestion hospitalière.
Ecrire avec C.V. à n° 86.887, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.fr.

Moyenne Entreprise recherche
COLLABORATEUR
pour seconder son Président et assurer la responsabilité des fonctions comptables administratives et financières.
Ce poste conviend. à homme ou *femme de formation supérieure* de 30 ans minim., ayant connaissances parfaites des problèmes : comptables, fiscaux, sociaux, juridiques et d'organisation administrative.
Env. C.V. et prétent., n° T 63.599 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur - 75002 Paris, qui tr.

Société fabrication connecteurs proche banlieue Ouest
recherche pour
son département des Ventes
UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Ecr. av. C.V. et prét., à n° 1.071, EMPLOIS et ENTREPRISES 18, rue Volney - 75002 PARIS

Ets Financier Champs-Elysées
recherche
JURISTE
pour service contentieux.
Formation exigée : licence en droit ou D.E.S.
Minim. 2 ans d'expérience dans les techniques et procédure de recouvrement de dossiers crédits - Lieu de travail : PARIS-ETOILE.

Env. C.V. manuscrit et prétent. tions, photo, au service du Personnel, B.P.720.08 - PARIS-8e.

IMPORTANTE SOCIETE DE LOCATION DE VEHICULES INDUSTRIELS
recherche
DIRECTEUR TECHNIQUE
pour assumer responsabilités de l'entretien et de la réparation d'un parc de 1.600 véhicules moteur et semi-remorques

Le candidat souhaité aura :
— Un diplôme d'ingénieur ;
— Au moins 10 ans d'expér. ;
— La capacité de commander *un effectif important.*

Env. curr. vitae détaillé avec photo (retournée), prétent. et date disponibilité à : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS, *sous/réf.* 35.094.

Revue scientifique
rech. pr poste rédac. pl. temps
PHYSICIEN
doct. ès sc., prét. phys. solide.
Envoyer C.V. et prétentions à LA RECHERCHE
4, place de l'Odéon, 75006 Paris.
Ne pas se présenter.

RÉVISEURS - COMPTABLES

Notre cabinet propose à des candidats possédant le niveau du D.E.C.S. ou équivalent, et 2 ans de pratique en cabinet, des postes de

Réviseurs-Comptables et d'Assistants Réviseurs.

Des travaux de révision comptable approfondie débouchant sur la certification des bilans permettent à nos collaborateurs d'aborder concrètement les problèmes d'entreprises très diverses, de compléter leur formation et d'assurer leur promotion.
Adr. lettre man. et C.V. détaillé ss réf. M 50.006 à Sélé-Cégos, 33, quai Gallieni, 92153 Suresnes, q. tr.

TRÈS IMPORTANTE ENTREPRISE INDUSTRIELLE FRANÇAISE
Banlieue Ouest Parisienne
recherche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

(E.N.S.A. - E.S.E. - E.N.S.T. - E.N.S.A.M.
E.C.P. - E.N.S.M.A. - I.N.P.G.
(électrotechnique et informatique), etc.)

Débutants ou ayant une première expérience.

Intéressés par des travaux d'études concernant les domaines suivants :
— Propulsion.
— Guidage, pilotage, asservissements.
— Systèmes électriques et mécaniques.
— Informatique, scientifique et de système.
— Chaînes fonctionnelles.
— Matériaux nouveaux (non métalliques).
— Fiabilité.

Nous *offrons* à des jeunes ingénieurs intéressés par les techniques nouvelles de se consacrer aux études les plus avancées en vue du développement de programmes d'envergure nationale.

Adr. lettre man. det., photo et prét., à n° 87.168. *Contesse P.*, 20, av. Opéra, 75001 PARIS, qui transm.

GRAS, SAVOYE & Cie
l'un des premiers cabinets français de courtage d'assurance, cherche pour Paris, dans son
DEPARTEMENT INTERNATIONAL

un chargé de clientèle

Dans un but de meilleur service, il maintient en permanence les contacts avec la clientèle française ou étrangère qui lui est confiée. Ses compétences lui permettent d'apprécier les garanties existantes, de proposer des aménagements ainsi que les couvertures qui font défaut. Il assure la coordination entre les départements techniques et son client auprès duquel il est aussi **un apporteur d'idées.**

Nous souhaitons un jeune cadre connaissant les diverses branches d'assurances en risques industriels et familier des schémas anglo-saxons des garanties.

Il est bilingue français-anglais.

Ecrire à Mme M.-C. TESSIER ss réf. 2798 M.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
membre de l'ANCERP

Voir les emplois féminins et les demandes d'emploi en page 23.

RECHERCHE
pour laboratoire
INGENIEUR DIPLOME
Ecrire avec C.V. à M. SAADA, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, Laboratoire PMTM place du 8-Mai-1945 93206 SAINT-DENIS. Tél. : 243-20-90.

19e - Recherchons
COMPTABLE
Très bon niveau, suivi gestion comptes clients.
25 ans minimum.
Ecr. n° 85.523, CONTESSE Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui fr.

P. M. E. installée à Pontoise
recherche
CHEF COMPTABLE
Libre très rapidement.
Anglais très souhaité.
Tél. pour rendez-vous 030-09-73.

Pour INFORMATICIENS
— ING. système OS ou GE 6000
— ING. Grande Ecole
— ANALYSTE process. t. réel
Tél. 387-51-32

Dem. mécanographe comptable. Baronnet, administr. de biens. Tél. : 548-23-34.

URGENT
Edit. eng. 2 journ. écon. et pol. niv. sup., pr 2 mois Afrique. *Départ 15 cour. Ecr. expr.* A.C. 16, av. Pinsons, 1640 Rhode, Belgique, av. 13 cour. Trait excepl. Situat. poss. sur 2 ans.

JURISTE D'ENTREPRISE
recherché par société
Bonnes connaissances :
— Droit des sociétés ;
— Législation sociale ;
— Baux.
Adress. C.V., photo, prétent., à M. André, 40, r. Dussoubs-2e.

RECH. VENDEURS qualifiés.
— Nous n'avons pas de temps à perdre ; seules les candidat. sérieuses seront examinées.
— PREFERENCE donnée à : *(vendeur électro-ménager* - automobile, assur. immobil.).
Sérieuses perspectives d'avenir.
Se prés. exclusiv. 70, bd Sébastopol, GUELFI, les 9 et 10 janv. 9 h. à 12 h. (ne pas téléphoner).

IMPTE Sté industrielle PARIS (12e) rech. :
INGENIEURS ELECTRONICIENS
E.S.E., E.N.S.E.I.H.T., I.D.N., I.E.G.
début. ou ayant 2 ans expér. dans les circuits logiques et analogiques appliqués aux process - control et à l'électronique industrielle.
Connais. en programmation très appréciée. — Ecr. avec C.V. et prétentions à : A.O.I.P., B.P. 301, PARIS (13e).

Labo de recherches sur l'environnement ch.
INGENIEUR
SUPELEC ou équivalent
SPECIALITE *HYPERFREQUENCES*
pour développement d'un *radiomètre millimétrique.*
Lieu de travail : PALAISEAU.
Adresser C.V. et prétentions à n° 87.046 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.fr.

STE MAISONS-ALFORT
recherche
PROGRAMMEURS
Langage Assembleur IBM
7 ans d'expérience
Envoyer C.V. détaillé et prét. à SONOVISION
12, rue de Reims
94 - MAISONS-ALFORT.

Impte société industrielle rech.
JEUNE INGENIEUR
BILINGUE FRANC./ANGLAIS
pr promouvoir vente de matériel de transport et de manutention. Bonne rémunération. Fréquents déplacements à l'étranger, résidant région parisienne. - Adr. C.V. n° 91.880 Publ. Roger Bloy, 101, r. Réaumur, 75002 Paris q.t.

1/2 TEMPS
SECRET.-DOCUMENTALISTE
parfaitement bilingue anglais p. C.N.R.S. Centre études social, 82, rue Cardinet 75017 PARIS. Téléph. Mme Fersing : 267-0?-60.

Sté Courtage/Affrét. Mme intern. Quartier St-Lazare - Rech.
JEUNE COLLABORATEUR
conn. affaires maritimes. Anglais écrit/parlé courant, essent. Bon niveau culture géné. T. 266-33-30.

IMPORTANTE SOCIETE FRANCAISE
Siège Social : RHONE-ALPES
ayant de nombreuses filiales en Europe et dans le Monde, recherche

2 CADRES "Internationaux"

Formation Supérieure Commerciale : HEC, ESSEC, ESC

— L'UN devra avoir l'expérience de la Vente de Biens d'Equipement à l'Etranger.
— L'AUTRE pourra être débutant et sera formé aux techniques de Gestion et de Ventes internationales de la Société.

Pour les 2 FONCTIONS :
— Une connaissance approfondie de l'anglais est exigée, celle de l'espagnol ou de l'allemand *souhaitée.*
— Goût des déplacements.
— Acceptation de la mobilité des affectations à l'Etranger dans l'avenir.

Ecrire avec curriculum vitae et photo à No87009 CONTESSE Publicité 20, Avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

TRANSETUDES
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES AFFILIÉE AU GROUPE TRANSEXEL QUI GÈRE PLUSIEURS RÉSEAUX IMPORTANTS DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS, DÉVELOPPE SES ACTIVITÉS D'ÉTUDES ET DE CONSEIL EN TRANSPORTS URBAINS ET RECRUTE

INGÉNIEURS CHARGÉS D'ÉTUDES

Postes pouvant convenir à candidats, ingénieurs ou universitaires, ayant soit une expérience d'études en milieu urbain, soit une expérience de recherche scientifique ou économique (domaine indifférent) témoignant d'un intérêt marqué pour des travaux d'études et de curiosité intellectuelle permettant une adaptation rapide au domaine spécifique des transports urbains.

Ecrire sous référence CJ 324 AM

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN INFORMATICIEN

formation grande école, ayant une bonne expérience lui permettant de réaliser des études pour développer et mettre en place :
- des systèmes en temps réel de régulation de trafic ;
- des modèles informatiques utilisés pour les études des réseaux de transports urbains.

Ecrire sous référence DK 325 AM

INGÉNIEUR PRINCIPAL

formation ingénieur ou universitaire, ayant expérience d'animation d'études scientifiques ou techniques (connaissances des études en milieu urbain appréciées mais non indispensables) capable, après formation, de mettre en place dans les réseaux, des structures décentralisées d'études et de developpement permettant l'amélioration de la mise en œuvre des moyens de transports urbains (élaboration des programmes, pilotage de projets, formation des personnels)

Ecrire sous référence EL 326 AM

TOUS CES POSTES OFFRENT DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE DANS UN DOMAINE EN FORT DÉVELOPPEMENT.

Ecrire en précisant la référence
4, rue Massenet, 75016 PARIS
DISCRETION ABSOLUE



COMPTEURS
Schlumberger
renforce son équipe juridique
(5 personnes) en y adjoignant

un juriste

Le candidat retenu sera de formation licence, doctorat en Droit, Université française ou diplôme étranger équivalent. Il aura acquis au cours d'une première expérience de 3 à 5 ans, soit dans un Cabinet d'Avocat, soit dans une Entreprise à vocation internationale, une technique de travail axée sur les problèmes industriels d'un Groupe implanté dans l'Europe entière. Il est nécessaire d'être parfait bilingue FRANCAIS-ANGLAIS.
Ce poste, à MONTROUGE, comporte de réelles possibilités de développement et de promotion au sein d'un Groupe en pleine expansion, tant en France qu'à l'étranger.
Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à
Jacques COUREAUD
12, place des Etats-Unis
92120 - MONTROUGE

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6.00	6.89
OFFRES D'EMPLOI	30.00	35.02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42.03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	24,00	28.02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25.68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60.00	70.05
OCCASIONS	22,00	25.68

emplois féminins

SOCIETE de PROMOTION PORTE d'ORLEANS recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION EXPÉRIMENTÉE

AVEC SERIEUSES REFERENCES

Ecrire avec curriculum vitae et photo, à HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 Paris, sous la référence 35.076, qui transmettra.

SOCIETE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONALE PARIS (5e) recherche

SECRÉTAIRE CADRE

PARFAITEMENT BILINGUE ANGLAIS pour son

PRÉSIDENT

Nous souhaitons confier ce poste à une personne dynamique, sans technicité particulière, possédant une excellente frappe et pratiquant la sténo française : elle devra avoir séjourné durant plusieurs années aux Etats-Unis ou être de langue maternelle anglaise.

Adr. C.V. en joignant une photo et en indiquant vos prétentions sous n° 12.308 M. à GEM Publicité, 142, rue Montmartre, 75002 Paris, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE QUARTIER COMMERCE rech.

SECRETAIRE-STENODACTYLO

(sténo française, dactylo, français, anglais, allemand) devant assurer communicat. téléphoniq. dans ces 3 langues.

40 h. par sem. : 8 h. 45-17 h. 30. Avantages sociaux - 13e mois Restaurant self-service.

Ecr. n° 87.169, CONTESSE PUB., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

STENODACTYLO qualifiée pour petit secrétariat et clients. 1.500/1.800 × 13 - GUELFI, 70, bd Sébastopol, les 9 et 10 janvier.

Cherche Jeune Fille pour garder 2 enfants de 13 h à 16 h. Tél. 202-38-58, avant 20 h.

8e, sur Parc Monceau, demande NURSE ou J.F. expérimentée de préférence parlant français pour s'occuper d'un nouveau-né et d'un enfant de 3 ans. Temps plein, logée, nourrie. Réf. exigées. Très bons gages. Se prés. de 9 h à 17 h, à Mme MICHEL, C.C.T., 2 bd Magenta (10e). Tél. le matin : 203-71-48.

demandes d'emploi

INGÉNIEUR-CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

sur liste aptitude - très longue pratique toutes techniques y compris électronique avancée. Anglais, allemand courants.

Cherche situation en rapport.

Ecrire n° 2115 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Jeune femme dynamique 32 ans, 10 ans expér. édition, publicité, relat. publiq., secrétariat direct., angl. Libre de ste. Ch. sit. Paris. Téléph. 607-68-37.

CHIMISTE ORGANICIEN

— E.N.S.C.P. - Doct. Ing.
—31 ans, dynamique.
— Grande expér. en synthèse organique (4 ans C.N.R.S. ; 3 ans rech. pharm.).
— Ayant le sens de la respons.
— Allem., angl., néerlandais.
Cherche poste de rech. : pilote ou fabrication ; contrôle. De préférence dans les provinces du Centre et de l'Ouest.
Ecr. à 7.724, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE CADRE (28)

Ayant très bonnes connaiss. et expér. BANCAIRES, de nation. suisse, ayant permis de travail, tril. (allem., angl., franç.) rech. poste dans banque ou industrie privée.
A. Raimann, 7, rue des Moines, 75017 PARIS.

J. H. 26 ans, dég. O.M. (Attaché commercial)
— Maîtrise gestion DAUPHINE;
— Ph. D candidate univ. New-York, cherche situation Paris ou étranger
— Etudes financières et économ.
Ecr. n° 2.150, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune Fille licenciée droit, DES. droit privé, 1 an d'expérience Conseil juridique, ch. emploi. Tél. 607-69-26

Cadre économiq., 30 ans, agrégé lettres, expérience gestion, ch. poste direction ou à responsabilités Paris et toutes régions. Libre immédiatement. J.M. DODU, 17, r. du Général-de-Galembert - 41000 BLOIS.

Jeune Femme, 25 ans, SECRETAIRE DU DIRECTEUR GENERAL d'une petite Société, bonne pratique des aspects commerciaux, compt. et socx. anglais courant, RECHERCHE poste équivalent dans une entreprise de taille moyenne de la région parisienne. Ecr. n° 2.145, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F. 28 ans, secrétaire dactylo expér., ch. mi-temps après-midi quart. 16e ou 15e à partir du 20 janvier. Ecr. Mme Chanard, 120, aven. Mozart, PARIS (16e).

H. 28 .., bne prés., 10 a. mais., exc. réf., ch. pl. stable chauffeur VL toute dist. Très bne conn. Paris, banl., prov. Tél. 798-02-61.

J.F. allem. 27 a., doct. ès lettres (philo, histoire des arts et histoire), parlant franç., angl., dynam. et créative, ch. sit. stab. Etud. ttes proposit. Ecr. Mme Hartmann, 23, rue Brunel, 75017.

Jne femme 30 ans, triling. angl., espagn., 6 ans collabor. agent achats en Espagne, meubles, décoration, art, artisanat, antiquités, recherche situation Paris. Téléph. 567-25-81.

INGENIEUR AGRO I.N.A. 31 A. connais. les productions animales et leur gestion, ayant assuré responsabilités import. au sein d'une entreprise, étudie toute proposit. France et étranger. DURAND, Les Frayssades, 82300 Caussade.

J.H. 24 a., mar., dég. OM dipl. bac. technique, maitr. physique ch. emploi stab. av. ou ss stage de format. Ecr. Playe, 117, rue Parmentier, 78800 HOUILLES.

J.H. 26 a., cél. dég. O.M. lib. de suite, Lic. dr. priv., form. Sc.-po, trilingue, exp. vente 10 a. distinction, rech. urg. situation. Banque, cab. cons. jurid. stage formation apprécié. Paris. Tél. mat. SUF. 39-17 ou écrire Georges GODEFROY, 79, boulevard de GRENELLE, PARIS.

H. 34 a., parf. bil. ar., cl. et fr. conn. angl. actuel. prof. math. niv., maitr. électron. et math. ch. poste resp. Fr., étr. Ecrire Agence HAVAS CAEN n° 8.462.

Universitaire australienne licenciée lettres, professeur anglais-français, cherche situation société ou institution pour enseignement anglais. M. CORCORAN 15, rue Erlanger, 75016 PARIS.

J.H.24 a. célibat. dég. O.M. capacit. droit institut droit des affaires bonnes connaissances anglais et allemand ch. situat. Ecr. n° 91.884 Pub. Roger Bley 101, rue Réaumur, Paris, q. tr.

J. Française, 25 a. « M.A. » economics, angl., franç., arabe, lib. de ste., débutante, ch. poste études économ. Téléph. : 231-54-96.

Technico - commercial bilingue angl., J.H., 26 a. et : lic. angl. B.T.S. trad. commercial. Conn. import-export. électro-technique angl. tech. dact. Etud. toutes prop. Fr. ou étr. Ecr. M. H. Ros 2, r. Saliour, 73000 Chambéry.

proposit. com. capitaux

SI VOUS DIRIGEZ UNE SOCIETE DE TRAVAIL TEMPORAIRE et que vous êtes confronté à :
— des difficultés de trésorerie ;
— des difficultés commerciales
et que vous envisagez de céder toute ou partie de cette affaire, je vous informe que je suis mandaté pour étudier la reprise d'une société de travail temporaire (région parisienne exclusivement).

Pour premier contact veuillez m'écrire aux bons soins de M. DUCRANOY 36, rue La Quintinie, PARIS-15e qui transmettra.

Offrons possibilité rentabilité excell. pour placements à partir 100.000 F. Tél. : 286-88-28, 43, r. de la Rochefoucauld, PARIS-9e.

cours et leçons

COMPTABILITE. Cours par professeur. Préparation examens. Tél. : 705-36-64.

ORTHO-MATHS, 7e à 2e, 15 a. expér. 1 h., 30 F. T. BOL. 80-96.

autos-vente

V. vdre cabr. 5 pl. Mercedes 280 S.E., intér. cuir, B.A. D.A., tr. b. état, mot. s/garant. prix élevé en raison qualité et rareté. Tél. : 628-14-26.

EXCEPTIONNEL AUTOBIANCHI A112 ANCIEN TARIF Gge des PATRIARCHES 11 Rue MIRBEL 5ème 336.38.35

A vendre Mercedes 350 SL automne 72, 59.000 km, toutes options. Px élevé à déb. S'ad. M. Etcheberry, tél. : 265-80-51.

sports loisirs

SEJOURS AU SOLEIL
Tunisie inter saison : 7 jours 850 F.
Baléares inter saison : 7 jours 650 F.
Tél. : 285-38-32. Lic. A 420.

L'immobilier

appartements vente

Paris

S/HAM. BOILEAU. B. 3-4 p. — 80 m² id. sud, tt cft, tel., gde cuisine, bon plan, très clair. 553-34-24 matin, 231-04-16 apr.-m.

2e porte Versailles. Magnifique 5-6 p., stdg, tt confl. Tél. Extent. 550.000 - BRE. 35-25.

C. LOROT
67, AV. DE SUFFREN (7e)
783-33-02/273-24-87
Suffren, 5e ss asc., 3 p. - 350.000
7e. Studio 35 m², tt cft, 149.000
Breteuil. 100 m² + serv. 590.000.

MARAIS. Exceptionnel. Imm. 18e, gde cl., refl 100 %, tt cft. gde chem., parloph. Duplex séj. 60 m², loggia + ch. Séjour 60 m² — chbre, soleil. Petit studio, bains, kitchenette. Appartement commercial 67 m². C. LORIOT - 273-24-87.

FRANKLIN-ROOSEVELT
Dble liv. + 3 ch., 120 m² + balc., 2e, asc. Poss. liber. Im. P.d.T. 640.000. C MAHOUT, 924-74-85.

Quart. LATIN. 3 P. tt confl. 70 m². Bail 6 ans. Libérat. éventuel. 310.000 F 227-07-06.

Ptaire vd, République, stud. et 2 P. dep. 55.000 - 227-19-75.

2e PRES DE LA BOURSE
Grande classe
STUDIOS et 2 PIECES
Chambre en loggia duplex, grand confort, aménagement luxueux. - Résidence et investissement majestueux.
LE PROPRIETAIRE : GIRPA. Téléphone : 325-56-78 + 25-25.

19e - FACE AU BASSIN
Futur site de plaisance
Programme de placement n° 1.
STUDIOS tout confort, cuisine équipée, salle de bains, moqu. Location recherchée et lucrative.
LE PROPRIETAIRE : GIRPA. Téléphone : 325-25-25 + 56-78.

BUTTES-CHAUMONT
METRO BOTZARIS
BEL APPT neuf, 5 P., 111 m² + balcon, 358.000 F + park. Tél. : 924-83-96 et 924-36-67.

VIIe - BAC
SUR SEINE
VUE EXCEPTIONNELLE
300 m², balcon. — MED. 97-40.

Contrescarpe/Panthéon
Imm. moderne. Liv. dble, 2 ch. tél., tt cft. 260-39-11, p. 242.

VARENNE
Elég. liv. — 2 ou 3 chbres, 90 m². Très beau séj. + 1 ch. Caractère. Tél. MED. 97-40.

Part. vd 2 p., refait neuf, PARIS-13e, 125.000 F. PAS. 10-86.

R. MICHEL-ANGE. Imm. P.d.T. standing, gd 3 p., tout confl. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

AVENUE DE SUFFREN
Beau studio, 50 m², calme. Exclusivité SNEC. 266-25-02.

FELIX-FAURE
B. imm., 3 p., 95 m², cft, park. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

8e ALMA. Vue sur Seine 100 m², 3 p., appt, récept., gd stdg. cuis., 2 bs, tél. - 870-15-85.

5e Ds bel imm. rénové. Reste quelques appts gd confort et neufs. Poutr., cheminée. De 140.000 à 380.000. - 247-13-47.

8e - AV. HOCHE
Immeuble neuf, grand standing, très beau 2 P., 56 m² — balcon. COSEMIC. — 772-19-91.

MARAIS PRES METRO
Bon immeuble ancien, ravalé, 2e rue : entr., 2 p., cuis. (poss. bns et w.-c.), 40 m2 env. Entier. à rénover. PARF. PLACEMENT. Vend. 14 17 h., 7, r. FROISSART.

16e Pr. AV. FOCH. Dans bel imm. standing, DUPLEX 2 entr. palier 7 PCES 320 m2. poss. divis IDEAL PROFESS. LIBER. ou 2 familles, 4 chbres personn. 3 gar. - EXCLUSIV. SEGONDI : 874-08-45.

90, AV. PARMENTIER
4 P. 2 bns, tt confl, tél. Decor. parf. + ch. serv. Bel imm. Px 370.000 F. Vend. sam. 14-19 h

12e - VIEUX PARIS
(Proximité Marais). Dans bel immeuble 18e rénové 100 %, ascens., v.-o., chauffage cent., interph. - 50 STUDIOS et DUPLEX de caractère, grand confort, équipés, décorés. Habitation ou placement sélectionné.
LE PROPRIETAIRE : GIRPA. Téléphone 325-25-25 + 56-78.

BD VOLTAIRE
Immeuble pierre de taille
Etage élevé - Ascenseur neuf
3 PCES 60 m2 ENVIRON
Entrée cuisine, w.-c. possib. bns. Bonne distribution. Pr rens. et visites : 227-91-45.

ST-GERMAIN-DES-PRES - Gd calme - Plein soleil - 6e ét. Grand séjour dégagé + petite pièce à rénover. - Tél. 266-92-15.

LE MARAIS
Superbe imm. P. de T., caract., 18e S., 4 P., tt cft, superficie 110 m², hauteur plafond 4 m. S'pl., jeudi-vendredi, 14-17 h. 30. 14, rue du Bourg-Tibourg.

Région parisienne

ST-CLOUD. Dans imm. standg, P. de T., 106 m², séjour + 2-3 chbres. BALCON. 2 boxes. Px 430.000 F. - J.M.B., 970-48-10.

Part. vd gd studio refait neuf à Cachan, 26, r. G.-Péri (terminus 186). SAMEDI ou PAS. 16-26.

Versailles R.D. 3e étage, récent double liv. + 3 ch., tt cft, 293.000 + C.F. (facil.). 744-73-01.

Mo St-MANDE. 2 p., cuisine, calme, confort. 329-54-18, soir.

FONTAINEBLEAU
5' gare - En bordure forêt
Centre commercial - Ecoles
4 PIECES dep. 51.000 compt. + C F. à 2,75 %.
TEL. : 422-01-13.

Province

PLAGE D'HYERES
appts 20 à 80 m², terminés.
LE LAVANDOU
appts 20 à 50 m², livr. Pâques.
PRIX CONSTRUCTEUR.
GUERRIER, 43, rue La Rochefoucauld (9e). - 280-08-28.

appartem. achat

Ch. à Paris 2-4 pièces, même sans confort. Tel. OPE. 40-06.

Urgent. Rech. secteur Nation, 3-4 p., tout conft. OPE. 40-06.

constructions neuves

XIIIe. RUE H.-TAINE
Du studio au 5 pièces
Habitables 2e trimestre 1976.
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, aven. Friedland. BAL. 93-69.

XXe. M. TELEGRAPHE
Studios, vraie cuisine 100.000
Habitables 2e tr. [illegible] 197[illegible].
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, aven. Friedland. BAL. 93-69.

XIIIe. PORTE D'ITALIE
3 pièces, 70 m² 240.000 F.
Habitables immédiatement
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, aven. Friedland. BAL. 93-69.

CHATOU
CARRIERES-SUR-SEINE
« VIVRE A DEUX »
dans 46 [illegible] H.O. : nouvelle formule de 1-2 P., avec 1 emplacement voiture : 127.004 francs
LIVRAISON MARS 1975
« LE BELVEDERE »
85, av. Gambetta, à CHATOU 10 à 12 h. et 14 à 18 h., sauf mardi [illegible]
H. LE CLAIR. — ALM. 73-73

locations non meublées

Offre

16e. M. PASSY. Gd 2 p., 85 m², tt cft, impecc. 2.000 F ch. compr. - Tel. 644-22-16

MEUDON. 2 p., cuis., s. de br wc, 700 F par mois, charges compr. Tél. 626-26-37.

REPUBLIQUE. Dans imm. nf, studios entièrement équipés, de 728 F à 925 F T.C.C. - 205-36-08, 12 h. à 14 heures.

13e PLACE JEANNE-D'ARC 3 pces, tél., tt cft, 1.200 F + ch. Cab. LE GUEN, 331-98-50

AULNAY-SOUS-BOIS
Loue en totalité pavillon compr. au 1er étage : 3 p., cuis., sal d'eau. Rez-de-ch. : 3 p., garage. 400 m² de jardin. Prix 1.500 F mensuel. Téléph. après 20 h. : 929-29-75 pour vis. sam. et dim.

Demande

JEUNE HOMME CHERCHE A LOUER URGENT
2 PIECES
cuis., bains et wc, dans 11e, 12e ou Saint-Mandé mensuel. 850 F. Ecr. n° 6 632 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

viagers

MUETTE lib. appt 4 p. 110 m² 4e asc. 1 t. 75 à cpt + 2.750 rente. Etude LODEL 700-00-99.

FRANCOIS-Ier grand standing vaste living avec terrasses. Vue sur tout PARIS + chambre cft raffiné 250.000 cpt + rente 3.500 1 tête 75 a. Tél. : 266-32-35.

Augment. v. revenus vendez en viager rente indexée. Expert gde discrétion. LODEL : 700-00-99.

locaux industriels

A LOUER
ANNECY (Haute-Savoie)
[illegible] Gare
LOCAL à USAGE INDUSTRIEL - 1300 m2
[illegible]

bureaux

NEUILLY
[illegible] Tel. 758-12-40

TROCADERO
A LOUER PETIT [illegible] NEUF [illegible] Bureaux 500 m² [illegible] PPTAIRE DIRECT 755-44-52

GEORGE-V - ALMA
ENSEMBLE DE BUREAUX DE PRESTIGE ENTIEREMENT MEUBLES ET DECORES DANS IMMEUBLE ANCIEN
DEJA OPERATIONNEL
Réception et standard trilingue français - anglais - allemand, salle de réunions 15 à 20 personnes, télex, téléphone 8 lignes, interphone, entretien, parking.
Téléphoner ou écrire à : ECE 12, av. George-V, 75008 Paris. Téléphone : 225-64-57.

fermettes

[illegible] Autoroute Sud
SUR 4 HA
semi boisés, d'un seul tenant, bordé par canal rivière, véritab. fermette typique gâtinaise, construction pierres, tuiles pays, eau, électricité force branchée, situation uniq. orée forêt plein sud. proche, chasse, cuis., séj., rustiq. cheminée, 3 chbres, beau grenier aménageable + dépend. + magnif. commun. près — grange. Le tout parf. état, habitable peu de frais. Prix total : 290 000 F. Tr. av. 60.000 F cpt. Lg. crédit LES PEUPLIERS, 37, rue de Vimory, MONTARGIS. Tel. (15) 38-85-22-92, 24 h./24.

fonds de commerce

17e, prox. av. de St-Ouen, murs rez-ch. local 120 m², dont 80 m² d'un seul tenant. Chauff. centr., eau chde, force, w.-c., tel. Act. tél. équipé ATELIER + LABO PHOTO. Part. à part. 775-45-41

NICE vends fonds important salon de coiffure dames. Ecrire HAVAS NICE 6537

A CEDER. Etablissement d'enseignement privé et de formation continue [illegible] Ecrire [illegible] PUBLIPRESS [illegible] Paris [illegible]

locaux commerciaux

PARIS [illegible] rue [illegible] Fargeau [illegible] à louer [illegible] FERRET [illegible] PARIS [illegible]

VANVES à vendre [illegible] 125 m² ESNAULT. Tel. [illegible]

IMPORTANTE Société rech. pr. Paris bail ou pete. [illegible] URGT. 837-87-34.

PERIPHERIQ EST IDEAL siège Ste 6.000 m² [illegible] bureaux [illegible] is accès B.G. — Tél. 229-04-57.

PL. DAUMESNIL
Sortie Mo, 5.000 m² burx. ateliers nombreuses dépend. et park. C.C.B., 229-48-20 22-31.

Rech. achat ou location 3-4 p., 90 m², 2-3 lignes tel. Arrond. 1er, 2e, 8e, 9e, 17e. Lib. fevr. Téléph. Chambry. - 387-35-29.

VEND ou LOUE av. promesse de vte. un DROIT au BAIL conner. des entrepôts d'except. AU HAVRE, pl. cent. ville, ent. de park., surf. comm. 300 m² en 2 magas., 25 m de vitr. au r.-de-ch. + 2 appts [illegible] se rattachant à ce Dr. au B. l'ensemble tout attenant et contigu. LIBRE DE SUITE, conviendr. parfait. à BANQUE. BUREAUX et tous commerces. Possibilité d'échange contre offre int. immobilière. Tel. au (35) 21-26-35 ou écrire AGENCE HAVAS LE HAVRE No 5.184.

55, rue Fg-POISSONNIERE en étage, appt ccial, bail 9 ans. T. BUSER LAFITTE BARROU 874-75-52, de 9 h. à 12 heures.

Garges-l.-Gonesse. Entrep. 300 m², bail 9 ans. T. BUSER LAFITTE BARROU, 874-75-52, de 9 à 12 h.

22, RUE EUGENE-SUE (18e) BOUT. locat. ccial, r.-de-ch. : boul. + arr.-bout. — appt 1er ét. Teleph. BUSER LAFITTE BARROU 874-75-52, de 9 à 12 h.

villégiatures

CANNES studio confort jardin. Ecrire SAULNIER, 16, bd Carabacel, NICE 06.

Auvergne rurale locations sélectionnées. Documentation contre enveloppe timbrée Ligue Auvergnate, 15, bd Beaumarchais, 75004 PARIS

pavillons

RUEIL Centre ville - Maison Mansart 1970 - Résid. Récept. 4 ch. Stud indépendant. Jardin. 560 000 F. — 967-62-03.

villas

LA CELLE-ST-CLOUD villa 1965 tres bon état, 6 p., tt cft, 50 m², [illegible] 3 bns, ss-sol [illegible] jardin 500 m². Prix 570.000 F. Tél. : 227-87 14.

maisons de campagne

A vdre Finistère, rég. pêche et chasse. Mais. 4 p., gar., dép., [illegible] vert, cont 20 ar. M. [illegible] notaire LE FAOU 29142. Tel. : 81-91-09.

propriétés

4 KM EPERNON PROPRIETE RECENTE grand standing séjour [illegible] à manger, cuisine, office, 5 chambres, 3 bains, 2 garages, PARC de 2 ha. A. DUSSAUSSOY - NADEL - 073-97-27 - 073-36-93.

IMPORT. SOCIETE
rech. Banlieue Ouest (50 km max. de Paris) belles demeures de caract. av. gd parc. Ecr. ou tél. FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE, 23, rue du Maréchal-Foch, LE VESINET 78110 ou 976-07-06.

PROPRIETE sortie bourg 6 pces, cuis., garage, dép., jard. Px 110 000 F.
FERMETTE 4 pces + dépend., 8 000 m², 175 000 F
FERME libre, bâtiments, magnif. vue LAC Sur 12 hectares. Prix 450 000 F.
PROPRIETE splendide, 30 hect. Vue sur LAC Prix 750.000 F
CREDIT 80 % - THYRAULT 89 SAINT-FARGEAU - Tél. 123.

70 KM OUEST - Prox. Féret Raviss. ppté caract. Salon + s. à m., 4 ch., 2 s. de bs, tt cft, impecc., dép., loi, jard. cl. 2.000 m². LARGIER, ANJ. 18-83.

56 KM. PARIS SUD EST FERME AMENAGEE 7 pièces, confort - PISCINE CHAUFF. intérieure. JARDIN 2.500 m². Px 450.000 F. A. DUSSAUSSOY - NADEL - 073-97-27 - 073-36-93.

terrains

BOURG-LA-REINE
700 m métro, b. terrain à bâtir 20 m façade, 800 m², ttes viabil. A saisir 300.000 F. Tél. 350-42-43.

135 km. Paris, autoroute Sud, entre Montargis et Gien :
BEAU BOIS 4.000 m2
magnifiques pins et chênes, garantie constructible. E., Elect., tél., façade sur route de 50 m. Prix total : 36.000 francs ROCHET, 5, rue du Longeard, 45201 Montargis. 15 (38) 85-15-57.

A vendre ter. constructible (certif. d'urbanisme à l'appui) 6 500 m² Eygalières, pied Alpilles entier viabilisé (eau, élec.). V. panora. impr. : Cévennes, montagnette, vieux village, dentelles mont Mirail, mont Ventoux, plat. Vaucluse, Luberon. Tel ou écr. Agence Fontvier-Merindol 84360 Lauris (90) 91-73 ou BOISSEL, 48, bd Beaumarchais, 75011 Paris. Tel. 805-35-19.

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront durant quarante-huit heures (deux parutions consécutives) ces propositions d'achat, de vente ou de location qui sont publiées uniquement par Le Monde

appartem. vente

Paris

XIVe - Maison part., 5 P., 2 niv., JARDIN PRIVE - 140 M2. CALME - SOLEIL - ODE. 95-10.

VIIe, VANEAU. R.-de-ch., appt caract., gd 2 P. av. verrière, tout confort. - 286-43-32 - 19-46.

Nation, directem. propriét., 2 P. moderne, 150.000 F. - 202-23-20.

ETOILE
CACHET EXCEPTIONNEL
TEL. Moq. Bel imm., 5e ss asc. Prix 215.000 F. Tél. : 704-88-18.

QUAI D'ORSAY
EXCEPTIONNEL. Vue sur Seine Appt de prestige, 345 m² envir. Prix élevé justifié. - 567-75-80.

18e PIGALLE. Tout le charme du Vieux Paris. Dans une ancienne rue pavée. Fermée à la circulation. Charmant ATELIER ARTISAN. Cft. Amén. en duplex. Ensoleillé et calme. TEL. Cab. DAUCHEZ - 720-94-95, poste 277.

ALIGRE - S/place et cour, imm. p. de t., 3 p., cuis., tt cft. 3e étage. Prix 200.000. 343-32-67.

NATION - Imm. réc., standing. Liv., 3 ch., tt cft, s/av. Etage élevé, vue. - 628-79-40.

GRENELLE, pr. CHAMP-MARS
VUE S/SEINE et PARIS 12e étage
Neuf, stand. A l'écart des tours
EXCEPT. APPART. 163 M2
Belle récept. + 4 chbr., loggias. Sans vis-à-vis sur 3 façades. Exclusivité : 266-32-35.

6e ST-MICHEL - Imm. XVIIIe APPT 45 m2, dernier étage. A rénover. SS INTERMEDIAIRE 325-73-42 - 828-71-83

Région parisienne

Ligne R.E.R., 12' Etoile, étage élevé, séj., 2 ch., tt cft, parking couv., 210.000. 976-64-96/628-79-40.

Celle-Saint-Cloud, proxim. gare, liv. 35 m², 2 ch., balc., tt conft. 172.000 F. — 976-64-96/628-79-40.

Urgent, cause départ, Part. vd
FACE BOIS VINCENNES
résident., P. de T., magnifique appt 6 P., 150 m², 2 bains + box + park., près Mo, écoles, ts commerces. 600.000 F cpt + 220.000 F avec fac. ENT. 08-84.

ST-MANDE BOIS. Tr. bel imm. récent, standing
Beau séjour dble, 3 ch., s. de bs, s. d'eau, 2 wc, balcons, parking. Prix intéressant. Tél. 343-62-14.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT

Centre Etoile : 525-25-25
Centre Nation : 346-11-74
Centre Maine : 734-17-09

Pour vous loger ou pour investir vous propose :

— 20.000 appartem. et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.

SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.

Service gratuit de la Compagnie bancaire.

NOUVEL ORLEANS 2 — SCI — [illegible] GENERAL LECLERC PARIS 14 — LANCEMENT DE LA 2e TRANCHE — [illegible] PRIX DE LANCEMENT 4450 A 5250 F AU M2 — BUREAU DE VENTE [illegible] TOUS LES [illegible]

TROCADERO
Aux abords des jardins, dans une rue de caractère provincial, au grand calme
6-8, RUE CHARDIN
RESTE :
— Deux beaux 3 pièces, 70 m² ;
— Un 3 pièces et jardin.
PRIX FERMES DE 1974.
Appartement témoin, vente sur place, 14-19 h. (sauf dimanche). Tél. : 527-33-20 et 622-16-08.

CHATOU R.E.R OUEST
12 MINUTES ETOILE
IMMEUBLE STANDING
4 PCES, 72 m², avec 1 emplacement voiture, 197.597 F.
5 PCES, 98 m², avec 2 emplac. voitures. 272.391 F.
6 PCES, 109 m², avec 2 emplac. voitures. 296.347 F.
H. LE CLAIR - ELY. 69-36

CHAMPS-ELYSEES
11, RUE DE BERRI
STUDIOS. 2 et 3 PIECES
6 PIECES, 7e étage, 168 m² TERRASSE 100 m2
TRES GRAND STANDING
PRIX FERMES et DEFINITIFS
Livraison début 1975
Bur. de vie s/place ouv. ts les jours de 14 à 19 h (sauf mercr.)
P. DOUX 3, av. Grande-Armée 553-16-62

appartem. achat

Sté rech. à acheter appt près NATION. Téléphone : 343-62-14.

RECH. d'urgence, APPTS ccts surf., 7e, 8e, 16e, 17e, faire offr. KIJOXSON. - 522-13-09.

immeubles

EXCEPT. PLACEMENT PIERRE
REPUBLIQUE
Import. imm. bourg. et comm. Gros rapport - 387-55-49.

hôtels partic.

BOULOGNE RESIDENTIEL 10 pièces, très beau jardin. - 637-14-40.

locations non meublées

Offre

RUE SAINT-LAZARE
Profession libérale, 230 m², appartement de caractère, entier, décoré et équipé, aucun travx, loyer mens. 2.500 F, bail 6 ans. Reprise justif. Tel., pour R.-V., 14 h. 30 à 19 h. au : 260-22-43.

locations meublées

Offre

VIe - ST-GERMAIN-DES-PRES STUDIO, cuisine, bains, téléph., 1.250 F. - Téléphone : 924-22-77.

pavillons

3 KM. MONFORT-L'AMAURY
Jolie résidence (72), entièrement de plain-pied, grand living, cuisine installée, 4 chbres, 2 bains, wc, chauffage, garage, tout cft, 400 m² de jardin, bien dessiné, endroit calme : 250 000 francs. A saisir. M. MARTIN. Tel. : 484-07-38 et 487-24-62.

terrains

Près forêt Rambouillet. tr. beau terr., env. 30 000 m², tr. bx arbr. E.-Electricité. 633-08-11, matin.

villas

Bougival. - Calme, résidentiel : villa mod., 200 m² habit., amén. rallins, récept., bur., 4 ch., 3 bs, cuisine, garage, jard. 760.000 F. Tél. : 976-64-96 et 628-79-40.

PARC DE SCEAUX
LES PLUS BELLES VILLAS de 500.000 à 1.000.000 de francs. Exclus. Montarron. ROB. 34-86.

bureaux bureaux

CHATOU



BUREAUX TERMINÉS A LOUER
200 à 2.500 m2
260 F LE m2 H.T.
H. LE CLAIR - ÉLY. 69-36

RUE DES ARCHIVES (IVe) : Splendides bureaux, 100 m², à vendre ou à louer. — 973-14-90.

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone au

233.44.31

[illegible] : 233.44.21

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

Le centre d'affaires de Toulouse-Blagnac

UNE « CITY » AÉROPORTUAIRE

Les premiers clients du « centre résidentiel d'affaires » de Toulouse, proche de l'aéroport de Blagnac, prendront possession de leurs locaux dans les prochaines semaines. Ce centre d'affaires, comprenant des bureaux permanents, des bureaux de passage, des salles de conférences, des hôtels, des restaurants, des guichets de poste et de banques, a été réalisé par la compagnie Centreda, créée par MM. Michel et Yves Brissonneau avec l'appui de la DATAR.

Cette initiative, qui illustre la conversion dans l'immobilier de l'entreprise Brissonneau et Lotz, spécialisée jadis dans la construction de locomotives, de métros et de pièces d'automobiles, s'inscrit dans la politique du gouvernement cherchant à favoriser la création de bureaux et de centres de décision dans les métropoles de province. On sait aussi que les voies de communications ont toujours été un facteur déterminant pour le développement économique. Les promoteurs de l'opération pensent donc que les aéroports, au même titre que les voies ferrées, fluviales, maritimes ou autoroutières, seront des points forts de la vie économique, commerciale et financière. Cette fonction « de centre nerveux » était autrefois l'apanage du cœur des villes. Pour preuve, le quartier de l'Opéra, à Paris, ou la City londonienne. Demain, grâce notamment aux villes nouvelles, les périphéries pourront prendre leur revanche.

A Toulouse, où 12 000 mètres carrés sont actuellement utilisables, les plans des bureaux ont été conçus pour offrir des possibilités de découpage aussi souples que possible : le « triplot » — module de base — se compose de trois bâtiments carrés, insonorisés, reliés par des galeries. Chaque bâtiment s'ordonne autour d'un patio intérieur. Au fur et à mesure des besoins de l'utilisateur, on peut rajouter des « triplots ». Le prix de location est actuellement de 275 F le mètre carré, hors taxes.

Plusieurs opérations analogues sont prévues — qui seront réalisées en fonction des disponibilités financières des promoteurs — à Marseille, Lyon, Bordeaux, Nice, Nantes Roissy-en-France et Genève, Milan, Amsterdam, Francfort, Madrid. Pour chacune (celle de Toulouse aura coûté, pour les bureaux, 40 millions de francs), Brissonneau Centreda créé une société civile immobilière à laquelle participent des groupes financiers puissants : la Chase Manhattan Bank, le Crédit suisse, le trust japonais Marubeni, la Peachey Property Co de Grande-Bretagne. En outre, des capitaux locaux seront associés aux programmes : la banque Courtois à Toulouse, la Banque populaire de Bretagne à Nantes, le Banco Ambrosiano à Milan...

On attend à Toulouse l'installation de délégations régionales de banques ou de compagnies d'assurances importantes et, par exemple, le groupe Drouot. Mais on vise aussi les sociétés multinationales.

Les représentants d'une importante firme américaine, qui cherche à créer un réseau étoilé en Europe, ont été aperçus à Toulouse en compagnie des dirigeants de Centreda. Ils auraient besoin de 10 000 à 15 000 mètres carrés. Mais il s'agit encore d'une affaire ultra secrète, puisque la DATAR, elle-même, n'a pas été mise dans la confidence.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

URBANISME

LE TEMPS DES TOURS

• A NANCY : l'ancien maire demande une commission d'enquête parlementaire

De notre correspondant

Nancy. — Une tour de 91 mètres de haut (vingt-quatre étages) abritera sur la place de la Gare un hôtel Frantel. Visible de tous les points importants de la ville, et même de la place Stanislas, ce bâtiment écrase les immeubles avoisinants et choque indiscutablement le goût de nombreux Nancéiens.

Le docteur Pierre Weber, ancien maire de Nancy, député (rép. ind.) de Meurthe-et-Moselle, qui avait déjà posé une question écrite au ministre de l'équipement en juin dernier sur l' « *édification d'un bâtiment dont l'implantation, l'ampleur et l'aspect architectural sont de nature à défigurer le quartier...* », vient de demander la création d'une commission d'enquête parlementaire.

« *Elle aura pour mission de rechercher dans quelles conditions le permis de construire pour la rénovation de l'îlot Thiers a été donné à une société immobilière privée, sans que soient remplies les conditions imposées en la matière. Des dérogations ont été accordées et cette opération semble avoir été engagée dans des conditions d'irrégularité administrative dont il convient de trouver les responsables.* »

C'est en 1971 que la municipalité de Nancy créa une ZAC publique de 2 hectares pour la rénovation du quartier de la gare, *comprenant l'îlot Poincaré (où se* trouve le building du Frantel), l'îlot Foch et la place Thiers. Il ne s'agissait nullement de supprimer une verrue du centre-ville, mais de réaliser, semble-t-il, une opération commerciale.

La première tranche (l'îlot Poincaré) a débuté en 1972 et doit être achevée au cours de cette année. La partie où s'élève l'hôtel Frantel, avec des bureaux, un cinéma et des studios, a été prise en charge par une société privée, la SOCIM. Cette société ayant des difficultés avec certains commerçants de la rue Mazagran, la *municipalité de Nancy prit le relais* pour ce secteur, qui doit être examiné par la Cour des comptes, sur la demande du préfet de Meurthe-et-Moselle (*le Monde* daté 24 et 29-30 décembre). — C.L.

• A PARIS : 120 mètres de haut dans le 15ᵉ.

Une tour de 120 mètres de hauteur va être construite dans la Cité de l'air, avenue de la Porte-de-Sèvres, à Paris (15ᵉ). Bien que le permis de construire n'ait pas encore été accordé, un appel d'offres a été publié dans le dernier numéro du « Moniteur des travaux publics et du bâtiment ».

Cette tour comprendra : un bâtiment bas, à deux niveaux, réservé à la restauration ; la tour proprement dite, de trente-deux niveaux, à usage de bureaux. Plusieurs services du ministère de la défense, notamment ceux de la délégation ministérielle pour l'armement (D.M.A.), disséminés dans la capitale, seront groupés avenue de la Porte-de-Sèvres.

La construction de l'édifice est prévue depuis 1968 dans le cadre d'un schéma d'aménagement des différents bâtiments appartenant au ministère de la défense et affectés à l'armée de l'air. *Elle est conforme au plan* des hauteurs de la capitale, récemment adopté, qui classe la zone concernée parmi les « nouveaux sites » où il est possible de construire sans limitation de plafond. Enfin, la commission régionale des opérations immobilières et de l'architecture a formulé, le 14 février, un avis favorable au plan de masse général de la Cité de l'air.

ENVIRONNEMENT

Les associations demandent aux élus locaux de refuser la consultation sur les centrales nucléaires

Nombreuses manifestations en province

« Nous demandons aux élus locaux et régionaux de ne pas se prêter au simulacre de consultation qui leur est proposé en exigeant un plus large débat, des délais de réflexion plus longs et des dossiers plus précis. » Tel est l'appel que lancent aujourd'hui l'ensemble des mouvements de défense de l'environnement à propos de la campagne *de « concertation » entreprise par le gouvernement sur le choix des* sites des centrales nucléaires.

Toutes les grandes confédérations — le Comité de la charte de la nature, Civilisation et Environnement, le Mouvement écologique, la Fédération des associations de protection de la nature — ainsi qu'une douzaine d'associations nationales ont oublié leurs divergences pour juger « extrêmement sommaire » le dossier officiel remis aux élus qui, dans ces conditions, ne pourront se prononcer en connaissance de cause.

« *La consultation*, dit le communiqué des défenseurs de l'environnement, *se fait dans la précipitation, comme si on avait quelque chose à cacher.* » Ils font observer que le Comité national écologique, promis par M. Giscard d'Estaing, n'est pas encore créé et que le document « neutre », qui devait être édité par la Délégation à l'information sur le nucléaire, n'est toujours pas paru.

Sur le terrain, l'embarras et la confusion semblent entourer la consultation. Le comité économique et social de Poitou-Charente avait donné, il y a quelques jours, un avis favorable à l'implantation des centrales. Or, avec la Corse, cette région est la seule à n'être pas directement concernée. Aucune centrale n'est prévue sur son territoire. Cela n'a pas empêché le conseil régional de Poitou-Charente de se montrer beaucoup plus prudent que son comité. Les élus, sans doute plus sensibles aux sentiments de leurs électeurs, se sont donné huit jours de réflexion avant de donner un avis. « *Pouvons-nous accepter*, a demandé M. Michel Crépeau, député (radical de gauche) de Charente-Maritime et maire de La Rochelle, *que le troisième département touristique de France, bien connu pour sa production ostréicole, soit doté d'une centrale nucléaire qui est synonyme de pollution aux yeux de beaucoup ?* »

En Bretagne, où l'opposition est vive, le sous-préfet de Lorient avait réuni à Auray, le mercredi 8 janvier, une centaine d'élus locaux, pour y entendre les arguments de l'E.D.F. et du professeur Pierre Pellerin, directeur du service central de protection contre les radiations ionisantes. Les élus, en effet, n'avaient guère été convaincus par le voyage qu'on leur avait organisé précédemment à la centrale de Chinon. Leur attitude est d'autant plus réservée que, pendant la réunion, un millier de manifestants défilaient dans les rues d'Auray, protestant contre le projet d'installation à Erdeven. Le soir même, d'ailleurs, au Palais des congrès de Lorient, six cents personnes écoutaient le professeur Philippe Lebreton (qui *n'avait pas été admis à la réunion* des élus), exposer les dangers du programme nucléaire : « *L'opinion a peine à croire*, dit-il, *qu'un service public comme l'E.D.F. puisse nuire à la santé de la nation alors qu'elle a l'exemple d'un autre service public, celui des tabacs, dont les produits sont responsables d'un certain nombre de cancers chaque année.* »

D'autres manifestations se sont déroulées à Flamanville et à Gatteville, dans la Manche, où les élus locaux, en visite sur les sites proposés à leur réflexion, ont été accueillis par des banderoles et des slogans hostiles. *A La Hague*, siège de l'usine de retraitement des combustibles nucléaires et du cimetière de déchets radioactifs, trois cents personnes ont tenu un meeting de protestation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le conseil général du Var s'installe à Toulon dans des conditions précaires

De notre correspondant

Toulon. — Pour la première fois, le mercredi 8 janvier, le conseil général du Var a siégé à Toulon. On a dû beaucoup improviser — et dans la précipitation — depuis la décision du gouvernement de transférer la préfecture de Draguignan à Toulon. M. Jean-Marie Robert, préfet du département, a pu loger son état-major. Mais de nombreux fonctionnaires attendent toujours de s'installer dans un grand immeuble (privé) en cours de réfection avenue Foch. Rien n'a vraiment été prévu pour le conseil général.

Après avoir hésité entre diverses salles (chambre de commerce, caisse d'épargne), *l'administration* de tutelle a finalement opté pour un local (au quartier dit Port marchand), qui dépend du ministère de l'équipement. La salle est située au cinquième étage. Et M. Raymond Nicoletti, élu socialiste du canton de Salernes, embarrassa quelque peu le préfet mercredi en demandant si ce local avait l'obligatoire certificat de conformité...

On y est en effet quelque peu entassé, le personnel du conseil général particulièrement. Des piles de dossiers reposent à même le sol. Le public déborde et se *confond finalement avec le groupe* des élus, ce qui, dans le climat actuel, ne contribue pas à la sérénité des débats. M. Edouard Soldani, président du conseil général, sénateur et maire socialiste de Draguignan, après avoir souligné ces conditions précaires, a affirmé : « *On aurait pu nous convoquer dans une salle de spectacles, dans un corridor, dans l'arrière-pièce d'un bistrot, nous serions venus quand même, car, pour nous, il s'agit, dans les mauvaises heures comme dans les bonnes, et en tout lieu, de représenter le Var et de le servir.* » Pour lui, le combat continue.

M. Alfred Max, conseiller général socialiste de Port-Grimaud, a précisé qu' « *à titre personnel* » il avait introduit un recours devant le tribunal administratif pour déterminer « *une fois pour toutes quelles sont les règles qui président à la désignation du lieu où doit siéger un conseil général* ».

Après la suppression de la sous-préfecture de Toulon et son remplacement par une préfecture, le *Journal officiel* du 9 janvier publie les noms des titulaires des nouvelles sous-préfectures créées à Draguignan et à Brignoles. A Draguignan est nommé M. Bernard Gérard, ancien sous-préfet de Mirande, et à Brignoles, *M. Gérard Lambotte, ancien sous-*préfet de Figeac. M. Yves Bentegeac, administrateur civil, est nommé secrétaire général du Var, et M. Marc Vaux, ancien sous-préfet de Mortagne, chargé de mission auprès du préfet du Var.

CHARLES GALFRÉ.

TRANSPORTS

M. CLAUDE ABRAHAM DIRECTEUR DES TRANSPORTS AÉRIENS

Le conseil des ministres du mercredi 8 janvier a nommé M. Claude Abraham, directeur du cabinet de M. Cavaillé, ministre des transports, directeur des transports aériens au secrétariat général à l'aviation civile, en remplacement de M. Bernard Lathière (dernières éditions du *Monde* daté 9 janvier).

M. Lathière sera appelé à occuper dans un premier temps les fonctions de conseiller de M. Charles Cristofini, président du directoire de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS). Il succéderait ensuite à M. Henri Ziegler, âgé de soixante-huit ans, au poste d'administrateur-gérant du groupement économique multinational Airbus-Industrie, responsable de la vente du biréacteur franco-allemand de transport moyen-courrier Airbus A-300.

[Né le 7 avril 1931, M. Abraham est ingénieur en chef des ponts et chaussées. Il a été en 1967 et 1968 directeur adjoint du cabinet de M. Jean Chamant, ministre des transports. Avant d'être nommé, en juin 1974, directeur du cabinet de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, M. Abraham était directeur adjoint des transports aériens.]

Faits et projets

Environnement

● DEUX NOUVEAUX SITES CLASSES. — Le cap Martin, situé sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes) est classé parmi les sites pittoresques par un décret du 26 décembre 1974. D'autre part, la rive droite du Trieux, aux abords du château de La Roche-Jagu, à Plourivo (Côtes-du-Nord), devient aussi un site classé, en vertu d'un décret du 31 décembre (*Journal officiel* du 9 janvier).

● QUE FAIRE DU *MUTSU* ? — Le cargo nucléaire japonais *Mutsu* (en septembre on avait constaté des fuites radioactives sur son réacteur) n'a toujours pas trouvé de nouveau port d'attache. Le gouvernement japonais n'exclut pas la possibilité de le louer ou de le vendre à un pays étranger. — (*A.F.P.*)

Transports

● DES AVIONS AUSTRALIENS BIENTOT A PARIS. — La compagnie australienne Qantas devrait ouvrir avant l'été une escale à Paris sur la ligne Londres - Sydney, exploitée avec des Boeing - 747.

● STATU QUO POUR LES TARIFS AERIENS DE L'ATLANTIQUE-NORD. — Les trente compagnies régulières qui opèrent sur l'Atlantique nord ont décidé de proroger leurs tarifs du 31 janvier au 31 mars prochain, faute de s'être mises d'accord sur l'application de nouveaux barèmes.

LA VIE SOCIALE

P.T.T.

Un comité interministériel examine la modernisation des centres de tri postaux

Un comité interministériel se réunit ce jeudi après-midi, sous la présidence du premier ministre, pour examiner la situation dans les P.T.T., et notamment dans les centres de tri pour lesquels les projets du secrétaire d'Etat, M. Pierre Lelong, sont de trois ordres :

● Il s'agirait d'abord de décentraliser en banlieue un certain *nombre de centres de tri parisiens*, ce qui aurait pour effet de réduire la taille de ces énormes « *usines à trier* », dont est parti le mouvement de novembre dernier, de les rapprocher des usagers et d'améliorer les conditions de vie des postiers domiciliés pour la plupart en dehors de la capitale.

● Il s'agirait ensuite d'accélérer l'automatisation des centres de tri : une soixantaine de centres automatisés pourraient être mis en place d'ici à la fin de l'année prochaine.

Le secrétaire d'Etat souhaiterait enfin moderniser le statut des postiers. Il déclarait récemment (*le Monde* du 29 décembre) : « *Il n'est pas question, pour les postiers, de quitter la fonction publique, mais la situation des fonctionnaires est régie par des textes vieux de trente ans. Pour reconnaître aux travailleurs des centres de tri une spécificité qu'ils revendiquent, il serait nécessaire que l'on dépoussière un peu les grilles de qualification et de salaires.* » « *Mais une telle réforme*, ajoutait M. Lelong, *ne touche pas seulement les P.T.T. Elle concerne tous les fonctionnaires. Je ne peux que présenter mon analyse.* »

● *70 % de grévistes au centre de tri d'Avignon.* De source officielle, le mouvement de grève lancé au centre de tri d'Avignon par la C.G.T. et la C.F.D.T. a été suivi, le mercredi 8 janvier, de 0 heure à 6 heures à 70 % : le jeudi 9 janvier, le débrayage a mobilisé 76 % de grévistes. Le conflit qui oppose l'administration aux syndicats porte sur l'organisation du travail nocturne. La grève a été répartie par les syndicats sur les quatre nuits s'étendant du 8 au 11 janvier, afin d'étaler les retenues sur les salaires.

SYNDICATS

LE POINT DE VUE DE LA C.F.T. A PROPOS DE « PEUGEOT, CITROËN ET L'OMBRE DE LA C.F.T. ».

Le secrétaire général de la C.F.T.-Citroën nous a demandé, conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, de publier le point de vue suivant :

L'article de M. Jean-Pierre Dumont, intitulé « Peugeot, Citroën et l'ombre de la C.F.T. », paru dans *le Monde* du 7-12-74, page 37, appelle de la part de la C.F.T.-Citroën les observations suivantes:

Tout d'abord, nous contestons le titre de l'article de M. Dumont. Pourquoi parle-t-il de « l'ombre *de la C.F.T.* » ? *C'est de la pré*-présence de la C.F.T. qu'il s'agit, et en pleine lumière.

D'autre part, au sujet de l'accord d'entreprise Citroën, signé par la C.F.T., nous tenons à préciser en premier lieu que la consultation du personnel à bulletin secret avant le déclenchement d'une grève est conforme à la doctrine de démocratie syndicale de la C.F.T. et qu'en y adhérant en 1973 la C.G.T. s'est ralliée à ce principe démocratique, et qu'en second lieu cette disposition ne lie nullement les syndicats qui n'ont pas signé l'accord, ce qui est le cas de la *C.F.D.T.* en particulier, et qu'ils sont donc libres de donner un mot d'ordre de grève à leur seule convenance et n'ont pas à respecter la procédure prévue par l'accord. Par ailleurs, il est faux de dire que la négociation de l'acord fut refusée à la C.G.T. en 1970 et 1971 ; il lui a été simplement demandé d'adhérer préalablement *aux discussions*, ce qu'elle se refusa de faire avant 1973. Nous contestons vivement l'affirmation émanant, d'après M. Dumont, « des syndicats autres que la C.F.T. », affirmation selon laquelle une telle consultation ne serait pas libre. Nous nous ferons un plaisir d'inviter M. Dumont à en suivre le déroulement le cas échéant.

Enfin, la C.F.T.-Citroën inflige un démenti formel aux affirmations relatives à une prétendue mise en scène aux usines de Clichy. La C.F.T n'a jamais fait de promesse à quiconque pour l'inciter *à « provoquer une bagarre* avec un délégué C.G.T. ». La plainte déposée fait partie de la campagne d'intoxication lancée par ceux qui ne peuvent se résigner à leurs défaites électorales successives et de plus en plus retentissantes.

RECTIFICATIF

La subvention du conseil général des Yvelines à la C.F.T., d'un montant de 11 000 F, est accordée à l'Union départementale de la C.F.T., et non pas au syndicat C.F.T. de Chrysler-France, *comme* cela a été indiqué par erreur dans *le Monde* du 8 janvier 1974.

(Publicité)

Fidèle au poste
mais pour une fois
infidèle aux postes

LA SACEC
Bureau d'Etudes

vous présente ses meilleurs vœux

50, rue de Picpus
75012 PARIS

Tél. : 345-65-20

SALAIRES

PROCHAINE OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS AIR FRANCE

La direction et les syndicats de la *compagnie Air France doivent* se retrouver, le 14 janvier, pour discuter des salaires de 1975. Il y a environ vingt-six mille employés dans la compagnie nationale.

Une première réunion avait eu lieu le 27 décembre. De source syndicale, la direction avait souhaité, lors de cette rencontre, « geler » les salaires du personnel jusqu'au 1ᵉʳ novembre prochain, date à laquelle ils seraient relevés en fonction de la hausse des prix depuis le début de l'année. Cependant, la direction a proposé d'attribuer trois primes uniformes de 215 F en mars, en mai et en *septembre* pour le personnel d'exécution et les agents de maîtrise, soit près de deux tiers des effectifs. Les syndicats ne sont pas satisfaits de ces premières propositions.

● *Fin de la grève du personnel des restaurants d'Orly-Sud.* — Les trois cent quatre-vingts employés de la Compagnie internationale des wagons - lits, qui exploite les bars et restaurants de l'aérogare d'Orly-Sud, ont repris le travail mercredi 8 janvier, après quatre jours de grève. Ils protestaient contre le licenciement imminent de quatre-vingts salariés. Les grévistes ont obtenu le maintien de quelques postes. Des discussions sont en cours à propos des *reclassements* proposés par la compagnie à une cinquantaine d'employés (*le Monde* du 7 janvier).

IMMIGRATION

L'ARRÊT EST MAINTENU CONFIRME M. DIJOUD

A l'issue d'une journée d'études et de visites, le 8 janvier, dans le *département des Yvelines*, où sont installés 132 000 étrangers (13 % de la population), M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés auprès du ministre du travail, a réaffirmé qu'il n'était pas question, à court terme tout au moins, de revenir sur la suspension de l'immigration.

Il a également annoncé la création d'une mission judiciaire placée sous l'autorité d'un magistrat et destinée à lutter contre les trafiquants de main-d'œuvre, les « *marchands d'hommes* ». Le secrétaire d'Etat a également indiqué la prochaine publication d'un Livre blanc de l'immigration destiné à préciser l'action du gouvernement au cours des prochaines années.

M. Dijoud a d'autre part insisté sur la nécessité de « *lutter contre la concentration excessive des immigrés* » et appelé les communes à « *faire preuve de fraternité* ». Ces propos, souligne notre correspondant, ont été prononcés dans un département particulièrement attaché à son image de marque résidentielle.

● *Les discussions en cours entre les syndicats patronaux de l'imprimerie* et des industries graphiques (maîtres imprimeurs) et la Fédération française des travailleurs du livre (C.G.T.) au sujet d'un complément de ressources aux salariés en cas de pré-retraite semblent avoir fait, mercredi 8, des progrès sensibles. A l'issue d'une réunion exploratoire, les points de vue se sont nettement rapprochés et l'on peut considérer qu'un accord de principe a toutes chances d'être réalisé.

Cependant, la rédaction du texte pour un éventuel accord doit être mise au point avant le 20 janvier, date retenue par les deux parties pour réunir la commission paritaire qui, seule, peut procéder à la signature définitive.

هكذا من الأصل

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

PIRON : la bastille de Bretoncelles

Les ouvriers des établissements Piron ont évacué, ce jeudi matin à 5 h. 30, la mairie de Bretoncelles, qu'ils occupaient depuis la veille. Ils se sont retirés dans la salle des fêtes de la commune avec l'accord du maire. Cette décision fait suite à une intervention pressante des dirigeants départementaux de la C.F.D.T., qui avaient eu, mercredi soir, une entrevue à la préfecture d'Alençon. Il semble que des divergences soient apparues au sein de la C.F.D.T., les responsables locaux étant partisans d'adopter une attitude ferme, d'autant qu'ils détiennent une partie de l'outillage de l'usine, alors que les dirigeants départementaux recommandent une reprise rapide des négociations.

De notre envoyé spécial

Bretoncelles. — « *Où allez-vous maintenant ?* », s'inquiéta le gendarme. Le jeune ouvrier, allure de Gavroche, répondit sans trop réfléchir : « *A la mairie. Nous allons occuper la mairie.* » Le gendarme débonnaire haussa les épaules. Sûrement, c'était une blague. De toute manière, il semblait toucher à sa fin, ce conflit Piron qui, depuis près d'un mois, secouait les torpeurs de Bretoncelles et les vallons verts du Perche. La meilleure preuve n'était-elle pas que les ouvriers allaient, ce matin même mercredi 8 janvier, définitivement abandonner l'usine, conformément à une décision rendue la veille par le tribunal d'Alençon ?

Ainsi paraissait prendre fin une aventure un peu folle qui avait vu les quatre-vingt-six ouvriers de cette usine métallurgique, spécialisée dans la sous-traitance, successivement renvoyer pour incapacité leur patron, M. Michel Piron — alors qu'il s'apprêtait à déposer le bilan (*le Monde* du 20 décembre 1974), — continuer ensuite à produire tant bien que mal sous le contrôle d'un comité de lutte, refuser les services d'un administrateur provisoire réputé pourtant bon gestionnaire, empêcher l'apposition de scellés après la mise en règlement judiciaire de leur entreprise, et emporter pour mettre en lieu sûr 7 tonnes d'outils et de matériel indispensables au fonctionnement de l'usine. Ce mercredi, « enfin », les ouvriers s'étaient pliés à la volonté du tribunal : l'ordre républicain régnait à Bretoncelles.

A 10 heures, tout ébahi, le gendarme de faction apprit que la mairie était bel et bien occupée et son unique porte solidement barricadée. Une petite vingtaine d'ouvriers et d'ouvrières — moyenne d'âge : à peine vingt-cinq ans, — armés de sandwiches et de bière, s'étaient retranchés au premier étage, dans la grande salle de délibérations, où ils battaient tranquillement la carte, sur la table du conseil municipal, après en avoir, avec soin, replié le tapis vert.

A midi et demi, arrive un officier de gendarmerie :

« Je voudrais parler avec un responsables. »

Du haut des fenêtres du premier étage, on lui réplique :

« *Il n'y a pas de responsable ici, seulement une vingtaine de travailleurs qui occupent la mairie.*

— Pourquoi la mairie ?

— *Parce que les pouvoirs publics ne nous ont pas apporté de garantie de l'emploi. Parce que le maire de Bretoncelles a pris dans le conflit une position réactionnaire.*

— Avec qui voulez-vous négocier ?

— *Avec le préfet, l'administrateur provisoire, l'inspection du travail. Mais cette fois, autour d'une table, sérieusement, sur un protocole sérieux qui nous garantira formellement le maintien en activité de l'usine, la préservation de tous les emplois et la reconduction des avantages acquis.*

— Je dois faire respecter la loi. Avez-vous conscience de la gravité de votre acte ? Vous empêchez les gens d'entrer dans un lieu public. »

Là-haut on s'échauffe :

« *La loi, la répression, vous n'avez que ces mots à la bouche. La mairie est la maison du peuple. Et nous sommes le peuple. Le vrai problème, c'est pas les gens qui vont à la mairie, ce sont les quatre-vingt-six emplois supprimés chez Piron et les deux cent cinquante personnes de Bretoncelles qui, de ce fait, vivent dans l'angoisse.* »

« Le système ne tourne pas rond »

L'officier de gendarmerie s'en va téléphoner « en haut lieu » les exigences syndicales. Commence alors pour les ouvriers et ouvrières retranchés une longue attente dans un village hostile. Chez les grévistes, l'ennui se mêle à l'énervement, avec de temps à autre de grandes bouffées de colère chez les plus vieux : « *Cela fait trente-cinq ans que je travaille*, s'insurge un père tranquille. *J'avais jamais été au chômage. On n'est pas exigeant. On veut du boulot garanti. Si on ne peut pas nous le donner, c'est bien que le système ne tourne pas rond.* »

Colère, oui. Mais aussi refus d'une injustice insupportable. Pour expliquer leur défi répété à l'ordre établi, les plus actifs des ouvriers de chez Piron — un noyau de la C.F.D.T. d'une demi-douzaine de personnes — n'ont pas besoin de grands mots : leur usine était mal gérée par un homme qu'ils ont renvoyé pour tenter d'éviter de l'être eux-mêmes. C'était déjà trop tard, l'entreprise était en faillite. Depuis ce premier coup d'éclat, jamais on ne leur aurait donné de garanties sérieuses pour l'avenir. Aussi continuent-ils la lutte : hier, c'était l'occupation de l'usine, maintenant celle de la mairie. Haute stratégie syndicale ? Conflit téléguidé par Rouen ou Paris ? Plus simplement, le refus instinctif de payer pour la légèreté d'un patron de droit divin.

Et puis, au fil des jours, cette vérité découverte qu'il y a « *aujourd'hui, dans l'Orne et dans tous les départements ruraux, des tas d'ouvriers isolés dans un petit bled et qui perdent leur emploi sans que jamais on parle d'eux* ». Alors, fichus pour fichus, autant tomber avec les honneurs, pour que cela profite aux autres. « *En prenant la mairie, nous avons voulu frapper un grand coup devant l'opinion.* »

Mais pour quelle raison, le 26 décembre, les révoltés de Bretoncelles ont-ils donc rejeté l'intervention de M. Lebranchu ? Celui-ci passe, on l'a dit, pour un industriel efficace. Il gère tout près de là un établissement de même nature que la société Piron. Il proposait aux ouvriers de celle-ci de garantir leur emploi dans la limite de la bonne marche de l'entreprise. Rien de précis, certes, mais M. Lebranchu disait : « *Je prends votre usine à bras-le-corps. Faites-moi confiance.* »

Confiance, le seul mot qu'il ne fallait pas prononcer. « *Il y a belle lurette qu'on nous répète : faites confiance, puis on se découvre en faillite* », explique un des membres du comité d'action. Quand, voilà neuf ans, M. Piron décentralisa son entreprise, abandonnant Vincennes pour Bretoncelles, sans doute se disait-il que la vie de patron serait rose dans une aussi petite commune du Perche vouée, selon lui, à l'élevage et aux résidences secondaires, et qu'on lui ferait confiance aveuglement.

Comment M. Michel Piron aurait-il deviné — c'était en 1965 — que mai 68 gangrènerait un jour Bretoncelles et que le mythe de Lip refleurirait par un hiver humide dans ce vallon du Perche. Confiance ? « *Plus jamais...* »

Ce défi, qui succède à d'autres conflits ruraux particulièrement nombreux dans l'Ouest, aura au moins souligné l'urgence de la réforme de l'entreprise. Même à Bretoncelles on assiège aujourd'hui la bastille du paternalisme patronal.

PIERRE-MARIE DOUTRELANT.

CONJONCTURE

Le gouvernement ne jugeant pas nécessaire un plan de relance

Le bâtiment et les travaux publics connaîtraient une stagnation de leurs activités en 1975

Le dispositif adopté au conseil des ministres et commenté par MM. Fourcade et Galley comprend deux mesures générales qui intéressent le bâtiment et les travaux publics et neuf mesures qui intéressent le logement. Certaines de ses mesures sont nouvelles, d'autres datent déjà de quelques semaines :

● **Rythme d'engagement des dépenses publiques.**

Au premier semestre, les deux tiers des crédits d'équipement prévus au budget — 20 milliards de francs — seront dépensés (contre 40 % en 1974), avec, pour le logement, une accentuation sur le premier trimestre (35 % des crédits). Cependant, cette « enveloppe » ne sera pas uniformément répartie, une modulation régionale devant permettre d'aider davantage l'activité des régions où les problèmes d'emploi sont les plus aigus.

En revanche, les dépenses engagées dans les régions moins touchées seront plus faibles : ce sera le cas de la région parisienne, de la région Rhône-Alpes et de la Franche-Comté, où les engagements de crédit au premier semestre ne dépasseront pas 55 %.

● **Aide à l'exportation.**

Le régime de l'assurance-crédit sera, d'ici la fin du mois, amélioré, afin de le rendre plus clair et plus sûr pour les entreprises exportatrices.

● **Prix-plafonds des programmes de logements sociaux.**

Aucun relèvement général de ces prix n'est prévu, le gouvernement jugeant que le relèvement de 20 % opéré en 1974 est supérieur à l'augmentation du coût de la construction. Toutefois, une légère modification de la grille des prix-plafonds du bâtiment, dans les zones II B et III réduira de moitié l'écart existant entre les prix plafonds des différentes régions. Cela représente une hausse de 2 à 3 % de ces prix « limite ».

● **Accession à la propriété.**

Le prêt principal (60 % du prix de revient) accordé aux acquéreurs d'H.L.M. et aux bénéficiaires des prêts spéciaux immédiats du Crédit foncier (P.S.I.) sera augmenté de 25 %, ce qui réduira le montant des prêts complémentaires. La charge mensuelle pour les accédants à la propriété s'en trouvera diminuée, malgré le relèvement des taux d'intérêt des P.S.I., de 6 à 7 % pour la première période de dix ans, et de 9 à 10 % pour la seconde.

Pour un appartement de quatre pièces, la mensualité tombera en accession à la propriété d'une H.L.M. de 970 F à 864 F, et pour un appartement bénéficiant d'un P.S.I., de 1 025 F à 920 F.

Des crédits correspondant à 5 000 logements supplémentaires en accession à la propriété (1 800 H.L.M. accession, 1 600 P.S.I. et 1 600 P.I.C.) ont été inscrits grâce à un amendement dans la dernière loi de finances. On construira donc, en 1975, 90 000 logements P.S.I. au lieu de 89 000 prévus, contre 100.0000 en 1974.

D'autre part, le fait que l'Etat diminue la bonification d'intérêt qu'il accorde à chaque emprunteur (dont la charge se trouve accrue), permet, à « enveloppe constante », de bonifier un plus grand nombre de prêts. C'est ainsi que seront aidés 15 000 logements de plus. Le nombre de logements P.I.C. construits en 1975 sera de ce fait de 57 995 au lieu de 41 395 prévus, contre 45 000 en 1974.

Enfin, depuis le 1er janvier, le taux d'intérêt des plans d'épargne-logement ainsi que les primes d'épargne ont été portés de 4 à 4,50 %.

● **Amélioration du patrimoine immobilier existant.**

Le montant global des prêts pour l'isolation thermique des logements H.L.M. passe de 125 à 250 millions de francs. Le montant des prêts consentis aux organismes d'H.L.M. pour l'acquisition et la restauration d'immeubles anciens passe de 110 % des prix-plafonds à 120 %. De plus la loi de finances pour 1975 a donné aux contribuables la possibilité de déduire des revenus imposables les dépenses d'amélioration thermique de leur résidence principale dans la limite cependant de 7 000 F (plus 1 000 F par personne à charge).

Un ensemble « limité et sélectif »

L'importance des décisions gouvernementales est-elle inversement proportionnelle au nombre des présentateurs officiels ? On peut se le demander après l'annonce des mesures pour le « maintien de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics » faite le 8 janvier, dans les grands salons du boulevard Saint-Germain, par MM. Fourcade, ministre de l'économie et des finances ; Galley, ministre de l'équipement, et Barrot, secrétaire d'Etat chargé du logement.

Ces mesures ne sont certes pas négligeables ; elles assurent un certain dégrippage des mécanismes financiers. Mais elles ne paraissent pas de nature à justifier un tel apparat. Surtout, elles ne sont pas à la hauteur du problème. Dans la construction comme ailleurs, l'inflation est un révélateur des inégalités sociales.

« *Un ensemble de petites mesures* », a d'ailleurs reconnu, à la suite d'un lapsus significatif, le ministre de l'équipement lui-même. M. Fourcade a, quant à lui, été plus global, évoquant non sans contentement les résultats de sa politique d'assainissement financier et soulignant à nouveau qu'« *il était exclu d'engager la France dans un processus de relance* ». Toutefois, l'industrie du bâtiment et des travaux publics, branche économique importante par son chiffre d'affaires, ses investissements et ses effectifs, lourde dans son fonctionnement et, pourrait-on ajouter, influente politiquement, risque de souffrir d'un certain coup de froid et mérite à ce titre un traitement particulier.

Après un premier semestre de forte activité, essentiellement grâce à la construction des logements non aidés par l'Etat, la situation s'est retournée et détériorée au cours des trois derniers mois de 1974, marqués par une baisse sensible du rythme des mises en chantier de logements, des cessations d'activités touchant des entreprises plus anciennes et plus importantes qu'auparavant, et une dégradation du marché de l'emploi — l'indice brut des effectifs salariés se situant en baisse. Au total, 550 000 logements auraient été mis en chantier en 1974 ; ce chiffre recouvre des évolutions très différentes selon les secteurs ; 100 000 H.L.M. locatives (127 000 en 1973), 60 000 H.L.M. en accession à la propriété, 75 000 logements bénéficiant de prêts spéciaux immédiats du Crédit foncier, 40 000 avec prêts immobiliers conventionnés, 260 000 dans le secteur non aidé (247 000 en 1973).

Éviter la dégradation de l'emploi

« *Les résultats financiers de l'exercice seront corrects et les carnets de commandes sont encore satisfaisants, mais il faut penser à l'ensemble de l'année 1975* », a souligné M. Fourcade, des difficultés étant à redouter à partir de l'été. Cette année, le nombre des mises en chantier pourrait, selon les prévisions officielles, se situer légèrement au-dessus de 500 000, ce qui entraînera une baisse de 3 à 5 % par rapport à 1974 du volume des travaux réalisés dans le logement neuf. Le nombre de logements construits dans le secteur libre pourrait baisser de 20 à 25 % d'un an sur l'autre.

Cependant, compte tenu des investissements des entreprises et des travaux d'entretien et de grosse réparation, l'activité globale du bâtiment et des travaux publics connaîtrait une stabilisation en volume et « *l'apparition d'un chômage massif et généralisé est à exclure* ». Aussi les mesures prises sont-elles « *de caractère à la fois limité et sélectif* » afin notamment d'éviter une dégradation de l'emploi dans certaines régions comme la Bretagne, l'Alsace, le Languedoc-Roussillon et la Provence-Côte-d'Azur. Dans les autres, la forte présence de travailleurs immigrés assure, il est vrai, un volant de sécurité.

Les difficultés des entreprises du bâtiment, surtout des petites et moyennes, ne doivent toutefois pas masquer un certain malaise du logement. En fait, le gouvernement subit la rançon des engagements pris à l'égard de la construction. Faire dépendre les activités dans ce secteur de l'appétit des banques, c'est peut-être toucher les dividendes de la spéculation, mais c'est aussi faire subir aux moins favorisés les conséquences du refroidissement.

Les Français ne sont pas parvenus à un tel degré d'aisance financière que s'avèrent inutiles une augmentation de l'aide publique et un resserrement du contrôle des activités d'un secteur où des abus demeurent. Il est regrettable que, dans un régime qui se veut « fraternel », le citoyen ait droit, selon que l'on est « *puissant ou misérable* », à telle ou telle catégorie de logement. Les besoins d'habitat d'une famille ne sont pas fondamentalement différents, que celle-ci appartienne à une catégorie sociale ou à une autre. La sélection par l'argent reste inadmissible, qu'elle concerne la surface d'habitation ou sa localisation.

« *Il faut procéder à une large révision des mécanismes de financement du logement* », a déclaré M. Barrot au cours de la triple conférence de presse. Air connu : on se serait cru revenu au temps de M. Pisani ou à celui, plus récent, de M. Chalandon. Une commission d'études serait prochainement créée. Encore une.

Les causes du mal sont pourtant bien connues : absence de maîtrise du problème foncier, champ libre laissé aux banques et aux établissements financiers... Profitant de l'absence de mobilisation de l'opinion publique sur le thème du logement, les pouvoirs publics vont, depuis des années, de rapiéçage en rapiéçage, espérant que le temps arrangera bien les choses. « *On peut assassiner quelqu'un par le logement aussi bien qu'avec une hache* », était-il écrit autrefois dans un rapport officiel. Il n'en a guère été tiré de conclusions.

MICHEL BOYER.

● **DANS LA FONCTION PUBLIQUE**, les syndicats estiment totalement insuffisantes les propositions relatives aux salaires de 1975, formulées le 7 janvier, par le secrétaire d'Etat, tant sur la mise à jour trimestrielle des traitements que sur le relèvement des rémunérations les plus basses, les seules à enregistrer une progression de pouvoir d'achat. Néanmoins, la négociation se poursuivra le 9 janvier.

● **MANIFESTATION A PARIS DE TROIS CENTS SALARIES** de la société Chapuzet, mardi 7 janvier, au ministère de l'équipement, pour éviter la fermeture définitive de cette entreprise d'installation en chauffage. Le règlement judiciaire de l'entreprise, qui rassemble dans une trentaine d'agences et quelque quatre cent soixante-dix chantiers, plus de deux mille cinq cents personnes, a été prononcé, mardi 7 janvier, par le tribunal de Bordeaux.

Peau neuve pour l'entreprise

(Suite de la première page.)

Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'ouverture des frontières, l'internationalisation de l'économie française ne conduisent pas à l'affaiblissement du rôle de l'Etat dans le secteur industriel. C'est tout le contraire qui se produit (2), mais on assiste à une transformation du système d'intervention, ou plus exactement d'interaction. Les rapports privilégiés sont beaucoup moins ceux qui existaient dans le passé entre l'administration de tutelle et tel syndicat professionnel. L'interlocuteur valable pour l'Etat est aujourd'hui la grande entreprise, la négociation portant sur les modalités de réalisation d'une opération spécifique plutôt que sur la définition d'une réglementation générale. L'Etat devient un « *acteur industriel à part entière* ».

A première vue, on devrait se frotter les mains. La puissance et la gloire des entreprises ne sont-elles pas renforcées par l'« activisme » des pouvoirs publics ? Voire. Un autre discours, qui est de mieux en mieux perçu aujourd'hui, tient dans les grandes lignes suivantes : l'Etat n'a pas à condamner les uns et à marier les autres mais à faciliter les adaptations ; il doit moduler ses interventions pour réorienter la croissance dans des voies nouvelles : la « grande organisation » n'est pas forcément la meilleure : si l'on ne peut éviter dans certains secteurs la concentration financière, du moins qu'elle ne soit favorisée par l'Etat que si, parallèlement, les unités de production sont conçues à l'échelle humaine et suffisamment « décentralisées ». L'Etat mène encore la guerre industrielle de « papa » au lieu de déclencher des actions mieux accordées aux nouvelles finalités de la croissance.

Comment gérer en milieu perturbé ?

Du fait de la crise, l'entreprise se trouve en face d'une autre vérité, de « sa » vérité. Bien des problèmes de gestion masqués en période d'expansion continue sautent aujourd'hui au visage des dirigeants. Les événements peuvent constituer un catalyseur de changement et des experts, cherchant à remonter le moral des dirigeants, leur donnent des recettes de « dégraissage » pour naviguer en milieu perturbé : ils leur prédisent qu'ils se porteront beaucoup mieux après avoir appris à répondre au nouveau défi.

Il faut bien être conscient de ce que signifie la lutte contre les gaspillages. On pense d'abord aux produits, à l'énergie, aux dépenses de prestige, aux frais de mission, etc. Mais il existe aussi un gaspillage des hommes, et notamment au niveau de l'encadrement. Dans de nombreuses affaires, les « cols blancs » sont plus nombreux pour accomplir les mêmes tâches qu'en Allemagne, par exemple. Or, à l'heure où le chômage sévit au degré que l'on sait, les limites d'une action contre cette forme de gaspillage sont vite atteintes, si l'on ne veut pas tomber dans un type de gestion particulièrement cynique.

C'est précisément à la lumière des conséquences de la crise qu'on peut apprécier à leur juste valeur des propositions comme celles que fera sans doute le comité Sudreau sur la prévention systématique des difficultés des entreprises (3). Qu'un dispositif d'alerte soit mis en place au niveau du comité d'entreprise, qu'il soit possible désormais à ce dernier de contester la gestion d'une affaire en cas d'échec de celle-ci, voilà qui permettra dans certains cas d'éviter d'aller jusqu'au drame de licenciements collectifs, voire de la faillite.

Peut-être, tout de même, faudra-t-il, pour échapper à ces extrémités et redresser la barre, sacrifier un certain nombre de postes. Les membres du comité d'entreprise se trouveront alors devant une situation cornélienne. L'affronter est préférable au silence soigneusement préservé par les directions et à l'éclatement soudain des vérités désagréables.

Dans bien d'autres directions la réforme de l'entreprise est particulièrement de saison. La crise ébranle, on s'en rend compte, un certain nombre de tabous. Le rapport Schvartz sur les industries pétrolières ou *le Guide des médicaments les plus courants* ont bravé des « puissances » auxquelles seul osait pratiquement s'attaquer le parti communiste. Il est particulièrement réconfortant qu'un tribunal ait explicitement reconnu le droit à l'information des consommateurs dans l'affaire des produits pharmaceutiques. En période de croissance ralentie, les entreprises devront plus encore que dans les temps de forte expansion avoir le souci de l'intérêt général. Il est intolérable qu'à l'heure où l'on demande des sacrifices au pays, des firmes continuent de lancer à tout va des produits dont la nouveauté se réduit au conditionnement. Prendre plus au sérieux le client, mais aussi s'intéresser davantage au fonctionnement de services collectifs, ce sont là les thèmes de réflexion pour l'entreprise de demain.

Il serait dangereux, d'autre part, de croire que les salariés, parce qu'ils n'ont jamais autant craint pour leur emploi, regarderaient d'un peu moins près aujourd'hui les conditions de leur travail. Il est des évolutions irréversibles. Les mouvements dans les banques, par exemple, où sont employés beaucoup de jeunes, ont montré — comme plus tard les auxiliaires des P.T.T. — que certaines tâches fastidieuses et de surcroît mal payées ne pouvaient plus être supportées, quelles que soient les circonstances économiques. Dans la mesure où heureusement chômage ne signifie plus aujourd'hui misère physiologique comme en 1932, le parti de refuser certains travaux est tout de même plus facile à prendre.

L'entreprise est contrainte de faire peau neuve enfin sur les chapitres des « pouvoirs » — le plus délicat. Ce ne sont plus des « formules » : participation, association capital-travail, etc., qui peuvent par temps de bourrasque comme celui que nous connaissons tenir lieu de philosophie pour le nouvel âge industriel. Quand des décisions aussi importantes que celles de changements de cap, de réductions d'horaire, voire de suppression d'emplois doivent être prises, c'est non seulement ceux qui sont sur le pont qui doivent être interrogés mais aussi les soutiers.

De plus en plus de dirigeants le comprennent. Il est significatif que dans les réponses à l'enquête lancée par le C.N.P.F. sur la réforme de l'entreprise, de 36,9 à 50,4 % des patrons (les taux varient suivant la taille des entreprises) aient répondu *oui* à la question : « *Estimez-vous que des représentants du personnel devraient participer à certaines décisions importantes mettant en cause l'avenir de l'entreprise ?* »

Une chance est donnée au comité Sudreau et à tous ceux qui se préoccupent aujourd'hui de réformes de l'entreprise : les temps sont propices à l'éclosion des idées neuves, à la sortie des sentiers battus, des rives de la banalité. Toute une phraséologie creuse qui a embarrassé jusqu'ici la question va tomber d'elle-même. Les « *pépins de la réalité* », comme dirait Prévert, devraient donner des fruits moins secs...

PIERRE DROUIN.

(2) Lire l'article de E. Friedbert dans le livre de Michel Crozier et autres auteurs : *Où va l'administration française ?* (les Editions d'organisation).

(3) A partir des propositions de la commission spécialisée dans les entreprises en difficulté, que préside M. Jean Martineau, président du tribunal de commerce de Paris. Voir *le Monde* du 13 décembre 1974.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

Pour le Nouvel An

Le gouvernement a fait un petit cadeau aux sociétés pétrolières

Le gouvernement ne s'est pas contenté, le 1er janvier, d'augmenter les tarifs des produits pétroliers ; il a décidé, par un arrêté passé pratiquement inaperçu, de diminuer de 90 centimes par hectolitre la taxe parafiscale instituée le 27 février 1974 sur l'essence, le « super » et les huiles légères assimilées. Cette taxe est, depuis le 1er janvier à zéro heure, de 3 F par hectolitre, contre 3,90 F auparavant.

Le produit de cette taxe avait été évalué à 710 millions de francs et affecté à la Caisse nationale de l'énergie. Toutes choses égales d'ailleurs, le rendement de cette taxe ne sera plus que de 550 millions de francs ; le « cadeau » gouvernemental s'élève donc à 160 millions de francs (710 — 550) ; il profitera surtout aux filiales des sociétés internationales, puisque le produit de la taxe devait être reversé aux sociétés françaises C.F.P. et Elf.

Le « cadeau » peut être chiffré autrement : l'accroissement de la marge des sociétés sur les produits concernés est, non pas de 55 centimes par hectolitre, comme on avait pu le croire au vu des seules augmentations de tarifs de 145 centimes (55 + 90), si l'on tient compte de la diminution de la taxe parafiscale, laquelle n'est pas répercutée au niveau du consommateur.

Si le gouvernement estime que malgré la hausse des tarifs pétroliers les marges des sociétés restent insuffisantes, il devrait le dire clairement, plutôt qu'opérer discrètement par voie *de « cadeau » parafiscal.*

Ph. S.

LES PAYS LES PLUS RICHES DE L'OPEP NE DEVRAIENT PLUS RECEVOIR DE PRÊTS DE LA BANQUE MONDIALE

estime l'administration américaine

Washington *(A.F.P.)*. — Les Etats-Unis voudraient que les pays producteurs de pétrole les plus riches ne puissent plus bénéficier de crédits des institutions financières internationales. L'administration vient de lancer une campagne à cet effet en désapprouvant l'octroi par la Banque mondiale d'un prêt au Nigéria et par la Banque asiatique d'un prêt à l'Indonésie, écrivait mercredi le *Washington Post.*

D'autre part, le représentant américain à la Banque interaméricaine de développement a fait savoir, tout en approuvant un prêt de 2 millions de dollars à l'Equateur, que ce pays ne devrait plus bénéficier à l'avenir de crédits à des conditions aussi avantageuses.

L'opposition isolée des Etats-Unis sur les prêts au Nigéria et à l'Indonésie n'a pu empêcher que ces crédits soient accordés, mais la Banque asiatique aurait d'ores et déjà accepté de ne plus octroyer de prêts à faible taux d'intérêt aux pays pétroliers les plus riches, ajoute le *Post.*

La Banque mondiale a, depuis l'augmentation des prix du pétrole, fixé comme règle que les pays producteurs devraient à l'avenir lui prêter au moins autant qu'elles leur prêtent. La Banque, qui s'est déjà vu prêter près de 2 milliards de dollars par les pays exportateurs de pétrole depuis la fin de 1973, craint que ces prêts ne se tarissent si elle cesse de leur accorder des crédits.

LES PROBLÈMES MONÉTAIRES

Les États-Unis pensent pouvoir obtenir l'accord des Européens sur la création du «Fonds Kissinger»

De notre correspondant

Washington. — En dépit des réserves exprimées par les membres du Marché commun, le gouvernement américain espère obtenir la semaine prochaine des pays européens leur accord de principe sur le projet Kissinger de création d'un fonds spécial de 25 milliards de dollars. M. Bennett, secrétaire au Trésor pour les affaires monétaires, a indiqué, en effet, mercredi au cours d'une conférence de presse qu'il existait une « *possibilité raisonnable* » d'obtenir cet accord.

Mais en même temps M. Bennett a indiqué que les Etats-Unis s'opposeraient à la suggestion européenne d'un fonds séparé de 10 à 12 milliards de dollars au sein du Fonds monétaire international. Cependant, les officiels américains soutiennent que les formules de la Communauté européenne ne vont pas à l'encontre du projet américain, mais en sont le complément.

Le projet Kissinger leur apparaît comme une « *seconde ligne de défense* ».

M. Bennett estime qu'il n'est pas nécessaire au Fonds monétaire de créer un fonds séparé, alors qu'il dispose déjà des ressources nécessaires pour aider tous les pays membres sur une base d'égalité. Aussi bien le gouvernement américain recommande un accroissement des contributions des membres du Fonds monétaire international, ce qui permettra à l'organisme en question de prêter de l'argent, compte tenu des besoins généraux des emprunteurs, et non pas seulement en fonction de leur déficit « pétrolier ».

Le sous-secrétaire d'Etat a dit encore que les pays producteurs de pétrole avaient jusqu'à présent investi d'une « *manière raisonnable* », en répartissant leurs investissements sans les concentrer dans un seul pays : les ressources financières venant du pétrole, a-t-il précisé, ont été placées, pour 18,5 %, aux Etats-Unis, et au cours des derniers mois on a noté un net déclin de ces investissements.

Le reste des déclarations de M. Bennett reflétait le point de vue américain exprimé antérieurement, selon lequel les possibilités pour les marchés financiers de recycler les pétrodollars n'ont pas été épuisées.

HENRI PIERRE.

La comptabilisation du stock d'or de la Banque de France

(Suite de la première page.)

Le cours auquel on se référera dans le prochain bilan de la Banque de France sera celui constaté sur le marché le 9 janvier, c'est-à-dire environ 4,40 F pour 1 dollar, d'où apparition d'une certaine moins-value sur le stock de devises. Le montant de cette moins-value est évidemment très faible par rapport à celui de la plus-value résultant de la réévaluation du stock d'or.

Si l'on fait abstraction des précautions oratoires prises pour présenter cette décision, on constate que l'accord de la Martinique, que d'autres pays, à commencer par les Etats-Unis, vont sans doute appliquer au cours des prochains mois et des prochaines années, consacre l'abandon du prix officiel de 42,22 dollars l'once. En fait, sinon en droit, la valeur nominale des stocks métalliques officiels subit une très forte augmentation, beaucoup plus forte que celle à laquelle les partisans de la réévaluation songeaient il y a quelques années.

On peut déplorer toutefois qu'au lieu de faire partie d'un plan d'ensemble d'assainissement cette mesure, en soi souhaitable, soit prise isolément. Sa conséquence est d'augmenter potentiellement les facultés d'emprunt de la France et des pays qui suivront son exemple. Mais l'Iran, l'Irak et l'Algérie, sans s'en prendre au principe même de la réévaluation de l'or, ont sévèrement critiqué le caractère unilatéral de la décision annoncée à la Martinique. En attendant les suites de cette affaire, on assiste à une nouvelle détérioration de la situation monétaire internationale avec la faiblesse du dollar qui pourrait, dit-on, amener les autorités suisses à envisager la création d'un double marché. Dans ces circonstances, les propos officiels sur la démonétisation de l'or au moment où l'on réévalue les stocks paraissent assez dérisoires.

PAUL FABRA.

● RECTIFICATIF. — A la suite de la baisse de 0,50 % du taux de base des banques (*le Monde* du 9 janvier 1975), le coût minimum de l'escompte des effets commerciaux est ramené de 13 % à 12,70 % (et non de 12,80 % à 12,50 % comme nous l'avons écrit par erreur, une hausse de 0,20 % des frais d'endos ayant été appliqué en septembre dernier).

AUTOMOBILE

LES IMMATRICULATIONS DE VOITURES AURAIENT FLÉCHI DE 7,5 % EN FRANCE EN DÉCEMBRE

Forte progression de Renault

Selon les premières indications, les immatriculations de voitures en France auraient diminué, en décembre, de 7,5 % par rapport à l'an passé. Ce résultat, relativement satisfaisant au regard des chiffres des mois précédents s'explique en partie par le fait que le marché de l'automobile en décembre 1973, déjà touché par la crise de l'énergie, marquait une chute de plus de 10 % par rapport à l'année 1972.

Ce recul global du marché masque en fait des résultats très différents d'un constructeur à l'autre. Ainsi, la régie Renault est parvenue à augmenter ses ventes en décembre de près de 18 %, atteignant ainsi une part du marché de plus de 40 %. « Résultat exceptionnel », souligne-t-on à la Régie, dû à une augmentation des prix plus tardive que celle de ses concurrents (le 23 décembre seulement) et à un effort commercial accru. Les autres constructeurs ont enregistré, en revanche, des chutes importantes de leurs ventes en France : — 9 % pour Citroën, — 25 % pour Peugeot, — 40 % chez Simca-Chrysler. Ce dernier constructeur affirme cependant que ces résultats ont été faussés par l'annonce prématurée à ses concessionnaires de primes exceptionnelles sur leurs ventes de janvier et février, ce qui aurait incité ces derniers à retarder, par divers procédés, l'immatriculation de véhicules déjà vendus.

AUDI - N.S.U. RÉDUIRA SA PRODUCTION DE MOITIÉ EN JANVIER

Le constructeur automobile ouest-allemand Audi-N.S.U. a décidé de réduire de moitié sa production du mois de janvier. Seuls les salariés de l'équipe de jour travailleront tandis que ceux de l'équipe de nuit seront mis au chômage partiel.

● LES ELEVES DE L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE PARIS et l'émission « Dialogues » organisent, le lundi 13 janvier, à 20 h. 30, une tribune entre Jacques Attali et Alain Cotta, sur le thème : « La science économique face à la crise ». Entrée libre, 79, avenue de la République, 75011-Paris.

A L'ÉTRANGER

En Allemagne fédérale

Le nombre des chômeurs aurait atteint le million

De notre correspondant

Bonn. — Le nombre des chômeurs a atteint au mois de décembre neuf cent cinquante mille en Allemagne, a révélé mercredi 8 janvier le Bureau fédéral de statistiques.

Selon certains experts, le million aurait été dépassé à la fin de l'année, alors qu'à l'automne dernier les cinq principaux instituts ouest-allemands d'analyse économique avaient fait scandale en prévoyant un million de chômeurs en février 1975...

Autres indications données par le Bureau des statistiques pour l'ensemble de l'année dernière : l'inflation a été la plus forte enregistrée depuis vingt-trois ans et la croissance la plus faible depuis la récession de 1967. Les prix ont augmenté, en 1974, de 7,5 % par rapport à 1973 et le produit national brut (P.N.B.), qui a atteint 995 milliards de deutschemarks (1 840 milliards de francs), a progressé en volume de 0,4 % seulement contre 5,3 % l'année précédente. En 1967, l'activité économique avait diminué de 0,2 %.

L'évolution du P.N.B. depuis le début de 1973 montre l'approfondissement de la crise. Au premier semestre de 1973, le P.N.B. avait augmenté de 6 %, de 4,5 % au second, de 1,5 % pour la première moitié de 1974. Il a diminué de 0,5 % pour la seconde. Tous ces chiffres sont calculés par rapport aux mêmes périodes des années précédentes. Les investissements productifs ont baissé l'année dernière de 2,5 % en valeur, après une augmentation de 6 % en 1973, *ce qui correspond en volume à* une diminution de plus de 10 % en 1974.

Selon le Bureau fédéral de statistiques, l'excédent de la balance des paiements a augmenté de 56 % de 1973 à 1974, passant de 25 à 31 milliards de deutschemarks (46,3 à 57,3 milliards de francs). Le revenu national brut est en hausse de 7 %, le revenu des salariés ayant augmenté de 9,5 % et celui des travailleurs indépendants étant resté stable. — D. Vt.

● L'INSTITUT D'EMISSION HELVETIQUE aurait demandé aux banques suisses de ne plus se charger, dans l'immédiat, du lancement d'emprunts d'organismes publics ou semi-publics étrangers libellés en francs suisses. — *(Agefi.)*

● LE KOWEIT envisage d'acheter cette année au moins 3 millions de dollars d'actions de sociétés japonaises, indique-t-on dans les milieux financiers de Tokyo. L'émirat, précise-t-on, voudrait acquérir des valeurs de croissance, dont les prix sont susceptibles d'augmenter dans un délai de deux à cinq ans.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	7 3/8	8 3/8	5 3/4	6 3/4	1 sem. : 0	5
1 mois	8 1/2	9	6 7/8	7 3/8	7 1/8	7 5/8
3 mois	8 3/4	9 1/4	6 7/8	7 3/8	7 5/8	8 1/8
6 mois	8 7/8	9 3/8	7 1/8	7 5/8	7 1/2	8

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Société Nationale des Industries Textiles « SONITEX »

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

La Société Nationale des Industries Textiles procède à une consultation internationale pour la fourniture des équipements de production pour les projets suivants :

— Tissage, Finissage, Soieries ;
— Filature, Teinture, Coton 5.000 tonnes ;
— Filature, Tissage, Coton 15.000.000 de m2.

La remise des offres pour ces trois projets aura lieu, au plus tard, le 15 mars 1975, à 12 heures.

— Filature de fil à coudre 2.000 tonnes ;
— 3 Tissages, Finissages, Laine capacité totale 28.000.000 de mètres linéaires.

La remise des offres pour ces deux projets aura lieu, au plus tard, le 12 avril 1975, à 12 heures.

Les cahiers des charges pourront être retirés dès la parution de cette annonce à :

SONITEX - Division Projets et Réalisations
5, rue Abane-Ramdane. — ALGER (4e étage).

Les offres seront remises aux dates indiquées à la même adresse.

POUR CHERCHER ACTIVEMENT UNE SITUATION

— Une analyse des compétences
— Un examen graphologique
— Un C.V. et une photo adaptés
— Un envoi de Mailings aux Entreprises et Cabinets de *Recrutement sélectionnés*

Service compétent, rapide et complet 2.500 F + T.V.A. (échelonnés)

CADR'OFFICE

11, rue Tronchet - 75008 PARIS
Tél. : 266-39-10

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Cet avis est émis à la demande des conseils d'administration d'Union Corporation Limited (Union Corporation) et de Gold Fields of South Africa Limited (GFSA) par Hambros Bank Limited, Barclays National, Merchant Bank Limited et Hill Samuel and Co Limited.



COMMUNIQUÉ COMMUN AUX ACTIONNAIRES D'UNION CORPORATION

Le prix d'option auquel se réfère le document de l'offre du GFSA daté du 18 décembre 1974 pour une action ordinaire GFSA est de **33,72** R.



SUIVEZ LA RECOMMANDATION DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ACCEPTEZ MAINTENANT L'OFFRE DE GFSA

Pour GFSA :
A. LOUW,
President.

Pour Union Corporation :
E. PAVITT,
President.

Johannesbourg, 9 janvier 1975.

Des comités dûment habilités des conseils d'administration d'Union Corporation et de GFSA respectivement, ont pris toutes les précautions utiles afin de s'assurer que les faits indiqués et les options exprimées dans ce communiqué soient objectifs et exacts et qu'aucun facteur important ou considération n'ait été omis et, en conséquence, en acceptent la responsabilité.

CARREFOUR

La société Carrefour seule a réalisé en 1974 un chiffre d'affaires de 4 870 000 000 de francs T.T.C., en progression de 30,2 % par rapport à 1973.

Le chiffre d'affaires consolidé de la société Carrefour avec les sociétés dont elle détient 50 % du capital a atteint en 1974 7 460 000 000 de francs T.T.C. contre 5 605 000 000 de francs en 1973, soit une progression de 33,1 %.

La consolidation a été effectuée par intégration globale.

En 1973 elle avait été faite au prorata des participations.

Les sociétés consolidées sont :

En France :

— La Sogara, qui exploite les magasins d'Anglet, Mérignac, Pau et Toulouse ;

— La Soraema (Nevers et Bourges) ;

— La Sorramo (Le Mans, Angers, Nantes et Barentin) ;

— G.S.D. (Grenoble) ;

— Venette Superstore (Compiègne).

A l'étranger :

— Italmare (Milan, Montebello) ;

— Almar (Barcelone).

La société Distrimas, qui exploite les magasins de Liège, Hornu et Messancy, avait été consolidée en 1973.

Elle ne l'est plus en 1974, la participation de Carrefour dans cette société étant passée de 50 à 33 %.

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

A la suite de la désignation de M. Claude Henry comme président du conseil d'administration du Comptoir des entrepreneurs vient de nommer M. Jean Peythieu, directeur, au poste de directeur général de la société.

LES CADRES AVISÉS se préparent au changement *en pratiquant* « LA STAC »

(voir « le Monde » du lundi 20 janvier)

LES MARCHÉ[S]
LONDR[ES]
PARIS 9 JANVIER
NOUVELLES DES
BOURSE DE PARIS — 8 J[ANVIER]

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
8 JANVIER

Consolidation
Vive reprise de l'or

De nouvelles ventes bénéficiaires se sont produites mercredi à la Bourse de Paris. Mais elles ont été bien absorbées dans l'ensemble. Et malgré quelques petites pertes essuyées ici et là, qui ont conféré une allure plutôt irrégulière au marché, des progrès ont encore été accomplis. L'attention des opérateurs s'est à nouveau concentrée sur la construction électrique (Bull, Thomson-Brandt, L.M.T., Alsthom, Electromécanique, Radiotechnique, C.S.F.), où Moulinex a tenu la vedette avec un gain supérieur à 5 %. Le cours du titre a dépassé 200 F. Plusieurs valeurs de croissance (Maisons Phénix, Carrefour, Mumm, Ferodo) et quelques actions appartenant au secteur bancaire ont été également l'objet d'un regain d'intérêt (Crédit foncier de France, Crédit foncier immobilier, C.C.F., C.I.C.). Enfin, on a remarqué la nouvelle avance (+ 4,5 %) de Roussel-Uclaf. Bref, ce fut une bonne séance, d'autant que le volume d'échanges est resté étoffé alors qu'avant Bourse les professionnels s'attendaient plutôt à un ralentissement de l'activité.

La baise d'un demi-point des taux d'intérêt bancaires et le comportement, somme toute satisfaisant, de Wall Street sont à l'origine de la bonne tenue du marché.

Sur les avis de Londres, l'or est remonté en flèche. Le lingot a regagné 1 005 francs (+ 4 %) à 26 150 francs ; le kilo en barre, 569 francs à 25 669 francs et le napoléon 9 francs à 274,70 francs (après 274,20 francs). Reprise concomitante (+ 2 % de la rente 4 1/2 % 1973). Le volume des transactions a augmenté : 28,6 millions de francs contre 21,8 millions. Selon certains bruits, l'or acquis récemment aux Etats-Unis par des banques suisses l'aurait été pour compte arabe.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or se sont redressées. Fermeté des allemandes et des néerlandaises. Irrégularité des pétroles. Les américaines ont été soutenues.

LONDRES

Indécis

Le marché redevient indécis à la suite des divergences de vues entre le gouvernement, le patronat et les syndicats sur les mesures à prendre pour lutter contre la crise. Repli des fonds d'Etat et fléchissement des industrielles. Les mines d'or sont irrégulières.

OR (ouverture) dollars) : 180 25 contre 180 ..

VALEURS	CLOTURE 8/1	COURS 9/1
War Loan 3 1/2 %	21 3/8	21 3/8
Beechams	126 1/4	122 3/4
British Petroleum	210 1/2	204 1/2
Shell	133	131
Vickers	65 3/4	65 3/4
Imperial Chemical	129	127
Courtaulds	56 3/4	55 3/4
De Beers	172 ..	172
* Western Holdings	33 ..	33 ...
Rio Tinto Zinc Corp	82 .	85
* West Driefontein	37 ...	37 1/2

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	7 janv.	8 janv.
Valeurs françaises	103,9	104,7
Valeurs étrangères	101,7	103,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	62	61,7

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	
Effets privés	....	11 3/4 %
Moyen terme	....	10 7/8 %

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

VINIPRIX. — Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé, d'une durée exceptionnelle de onze mois, sera en augmentation de 18 % et dépassera largement 800 millions de francs. Le dividende global sera maintenu à 18,90 F sur un capital augmenté de 12,5 % par attribution gratuite (1 pour 8).

HOECHST. — La société sera probablement en mesure d'augmenter son dividende au titre de l'exercice 1974, qui a été « très bon ».

NEW YORK

Prises de bénéfices

Après une hausse, qui s'est étendue sur six séances et qui a entraîné une progression de plus de 39 points pour l'indice Dow Jones, une légère baisse a été enregistrée à Wall Street, l'indice perdant 5,79 points à 635,40. Après une timide progression à l'ouverture, un repli s'amorçait, qui devait s'accélérer en clôture. Ce repli a été le fait essentiellement des pétroles, déprimés par l'institution éventuelle d'une taxe sur le brut importé : même les sociétés de services, comme Schlumberger (— 5 %), ont été touchées. Les opérateurs, en outre, ont été déçus par le retard apporté à la publication des mesures économiques que doit prendre le président Ford.

De l'avis des courtiers, les prises de bénéfices de la séance de mercredi ont été considérées comme normales, et beaucoup d'entre eux prévoient une amélioration de la tendance en 1975. Dans l'immédiat, ils attendent une nouvelle baisse des taux d'intérêt.

Les transactions ont porté sur 15,6 millions de titres contre 14,9 millions.

VALEURS	COURS 7/1	COURS 8/1
Alcoa	29 1/2	29
A.T.T.	46 5/8	46 5/8
Boeing	17 1/8	17 ..
Chase Manhattan Bank	28 3/8	28 5/8
Du Pont de Nemours	97	94 3/4
Eastman Kodak	64 3/4	63 3/8
Exxon	66 7/8	66 1/2
Ford	34 7/8	34 3/4
General Electric	33 5/8	33 3/4
General Foods	19 7/8	20
General Motors	35 3/8	35 1/2
Goodyear	14	13 7/8
I.B.M.	165 3/4	163 1/4
I.T.T.	15 3/8	14 7/8
Kennecott	36 1/4	36 1/8
Mobil Oil	36 3/8	35 3/8
Pfizer	31 ..	29 1/4
Schlumberger	105	100 ...
Texaco	23 3/4	23 ...
U.A.L. Inc.	14 1/2	14 1/8
Union Carbide	41 1/8	41 1/4
U.S. Steel	38 1/2	39 3/8
Westinghouse	10 3/4	10 7/8
Xerox	53 1/4	52 7/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8/1	9/1
1 dollar (en yens)	300 85	300 90

BOURSE DE PARIS — 8 JANVIER — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37	0 822
5 %	56 70	4 885
5 % 1920-1960	...	4 885
3 % amort. 45-54	82	1 323
4 1/4 % 1963	98	2 725
4 1/4-4 3/4 % 63	84 ..	1 301
Emp. N. Eq. 5 1/2 65	95 45	1 296
Emp. N. Eq. 6 % 66	94	1 644
Emp. N. Eq. 6 % 67	91 50	3 649
Empr. 7 % 1973	96 20	6 868
E.D.F. 6 1/2 1950	...	4 167
— 5 % 1960	..	4 476

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	355	355
— parts 1959	366	366
Ch. France 3 %	106	106 50
Abeille-I.G.A.R.D.	...	454
Abeille (Vie)	225	230
A.G.P.	337	335 50
Concorde	242	245
Epargne France	338	343
Fonc. T.I.A.R.D.	84 20	87 50
Foncière (Vie)	291	d303
France (I.A.R.D.)	371	357
France (Vie)	357	370
Préservatrice S.A	292 50	290
Prévoyance	1072	1070
Protectrice A.I.R.	257	255
Alsacien. Banque	300	300
(Li) Bque Dupont.	.	203
Banque Hervet	250	250
Banque Indochine	160	160
Sté G et Partic.	339	339
Banque Worms	144	142
C.F.E.C.	...	555
C.G.I.B.	63 60	66 20
Codetel	110	110
Cofica	40	40 50
C.A.M.E.	a 5 85	5 85
Créd. gén. indust	113	114
(M) Crédit Mun.	d 62	65
Financière Sofal	138	138 10
Finextel	115 .	110 70
Fr. Cr. et B. (Cie)	70 50	70 50
France-Bail	177	178
Hydro-Energie		36 10
Immobanque	126 50	126 50
Immoffice	110	108
Interbail	122 60	122 10
Locafinancière	114	114 50
Lyon-Alemand	127	125
Soc. Mars. Crédit	261	261
Séquanaise Banq	223	225
SLIMINCO	127	129
Ste Cent. Banque	72 50	72
SOFICOMI	123	123
Soumabail	133 80	134 90
UCIP-Bail	121	118 50
Ufiner	d288	d288
Unibail	112 80	114 50
Un. Ind. Crédit	124 30	125
Fonc. Chat.-d'Eau	580	585
(M) S.O.F.I.P.	165	165
Fonc. Lyonnaise	510	506
Immob. Marseille	o950	o930
Louvre	d197	o201
Midi	.	434
Rente foncière	o797	o773
S.I.L.I.C.	240 30	245
SINVIM	180	180
Voitures à Paris	239 70	240
Cofigi	110 10	110 10
Foncina	111	114
Gr. Fin. Constr.	d113 50	115
Immindo	95 50	97
Immuvest	78 50	80
Cie Lyon Imm.	90	91
Sagimo	101	99
UFIMEG	82	83
U.G.I.M.O.	99 10	99 10
Union Habit	125	125
Un. Imm. France	118	115
Acier Investiss.	90	90
Gestion Sélect.	d165 50	174
Invest. et Gest.	85	85 30
Parisienne Plac.	..	138 50
Placem. inter.	88	81
Sofragi	188	189
Abeille	194	194
Applic. Hydraul.	759	758
Artois	69 90	70
Centen. Blanzy	313	306
C. Roussel-Nobel	..	230
(Ny) Centrest	109 50	111
(Ny) Champex	.	103 50
Charg. Réun. (D.)	2621	2631
Orléans	d 83 30	85
(Li) Dév. R. Nord	126	128
Electro-Financ.	230	230 20
Fin. Bretagne		35
Fin. Haussmann	51	54
Financière Iéna	119	119
Gaz et Eaux	293	300
La Mure	85	82 50
Lebon et Cie	169 50	168 50
(Ny) Lordex	114 60	110
Cie Marocaine	28 40	28
O.V.A.I.M.	o 48 20	48
OPB-Paribas	91 40	91

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ouenza	.. ..	.
Providence S.A.	205	201
Révillon	420	435
(Ny) Sade	..	118
Santa-Fe	64 80	56
Sotfo	65 80	65 20
Sofinex	391	395
Cambodge	40	39 50
Clause	425	425
Indo-Hévéas	93 70	92 10
Agr. Ind. Madag.	47	47 10
Mimot	65	63 50
Padang	68 50	d 60 80
Salins du Midi	176 80	180 10
Aliment. Essent.	33 20	34 10
Allobroge	.	104
(Ny) Alsac. Super	225	216
Banania	275	275
Fromage Bel	110	110
Berthier-Saveco	780	780
Cédis	367	378
(M) Chambourcy	d150	166
Compt. Moderne	d142	146
Docks France	256	250
Economats Centr.	299	300
Epargne	133	138
Fr. Paul-Renard	d240	247
Générale-Aliment	65	68
Genvrain	220	215
Goulet-Turpin	120 20	125
Lesieur (Cie fin.)	268	300
Gr. Moul. Corbeil	164	d164
Gr. Moul. Paris	264	263
Nicolas	315	318
Piper-Heidsieck	398	388
Potin	c300	292 70
Rochefortaise	12.	128
Roquefort	187	181
Saupiquet	179 30	179 30
Sup. Marché Doc	163	168
Taittinger	390	389
* Unipol	193 50	197
Bénédictine	1885	1880
Bras Indochine	515	530
Cusenier	d384	370
Dist. Indochine	285	274
Dist. Réunies	322 50	285
Ricqlès-Zan	61 40	62 80
Saint-Raphaël	151 ..	157 20
Gest. P. Sogepal	..	240 50
Union Brasseries	54	56
Stamna	215	217
Sucrerie (Cie Fr.)	230	230
Sucr. Bouchon	150	144
Sucr. Soissonnais	351	349
Un. Sucr. Aisne		197 50
Berliet	300	300
Chausson (Us.)	56 50	55 50
Motobécane	171	166
Saviem	73	72 30
S.E.V. Marchal	41 70	43 50
Bois Dér. Océan	119 50	120
Borie	238	238
Camp. Bernard	132	132
C.E.C.	102	106
Cerabati	c126 60	130 40
Chim. de la route	d117	120 50
Ciments Vicat	174	173 80
Drag. Trav. Pub.	54 10	62
Dumez	315	302
F.E.R.E.M.	u 63	u 65
Française d'entr.	8	8
G. Trav. de l'E.	61 50	62 50
Herlicq	190	193
Lambert Frères	68	68
Leroy (Ets G.)	u145 70	150
Origny-Desvroise	118 60	116
Porcher	240	240 50
Rougier	185	192
Constr. Routes	33 30	33 30
Routière Colas	130	134
Sablières Seine	145	150
Savoisienne	170	175
Schwartz-Hautm.	57	57
Spie-Batignolles	46 10	45
T.P. Fouger.SNCT	85	84
Trindel	125	130
Vever S.A.	105 30	106 30
Dunlop	24	23
Safic-Alcan	124	120
Bit. Asph. Centr.	d 97	100
Comiphos	75	75
Gaumont	459	458 50
Pathé-Cinéma	90 50	90 50
Pathé-Marconi	89	89
Tour Eiffel	u 52 60	u 51
Air-Industrie	..	52 10
Applic. Mécan.	117	119
Arbel	175	174 90
Ateliers G.S.P.	63 60	64
Av. Dass.-Breguet	116 50	u120
Bernard-Moteurs	62 80	d 65 30
B. S. L.	226	235
Cie gas Compt.	118 50	118 70
C. M. P.	240	242
Cope All. Europe	u179	182 50
De Dietrich	373	375
Duc-Lamothe	312	320
E.L.M. Leblanc	d161 50	165 ..
Ernault-Somua	216 50	225
Facom	641	666
Forges Strasb.	53	53
(Li) F.B.M. ch. fer		93
Frankel	710	705
Huard-U.C.F.	138 60	141 50
Jaeger	.	d 51
Luchaire	118	115
Manurhin	93 60	93
Métal Déployé	21.	223 60
Nadella	d 96 80	100
Nodet-Gougis	83	83 50
Peugeot (ac. ent.)	214	214
Ressorts-Nord	19	19
Rotlo	89 30	85 60
S.A.F.A.A. Ap Aut	d 89 80	d 92 50
Satam	21 60	21 80
Sieli	117 10	120
Soudure Autog.	178	178
S.P.E.I.C.H.I.M.	104	104
Stein et Roubaix	134	135
Stokvis	90	89
Titan-Coder	..	
Trailor	350	349
Viras	88 50	93
Chant. Atlantique	250	249
At. Ch. Loire	52 50	53
France-Dunkerque	40 70	40
Ent. Gares Frig.	123	123
Indus. Maritime	213	210
Mag. gén. Paris	169	155 90
Cercle de Monaco	41	42 60
Eaux Vichy	369	373
Grand Hôtel	1850	d1693
Sofitel	30	30
Vichy (Fermière)		66 50
Vittel	189	187
Aussedat-Rey	80	79
Darblay S.A.	35	35
Didot-Bottin	.	150
Imp. G. Lang	..	16
Navarre	d133	137
Néogravure		.
Papeter. France	d 45	d 46
(B.) Pap. Gascogne	d222	d722
La Risi	119	120
Rochette Cenpa	124 50	126 50
A. Thiéry-Sigrand	162 10	150
Bon Marché	31 25	32 50
Mars Madagasc.	57 20	57 60
Mabrel et Prom.	99	91 20
Opforg	135	132
Palais Nouveauté	309	309
Prisunic	46 60	47 80
Uniprix	60	61
Claude	73	d 76
Crouzet	97 60	99
Europ. Accumul.	261	252
Fulmen	563	567
C.I.P.E.L.	82	82
Lampes (part.)	440	449
Merlin Gerin	148	146
Mors	36 40	d 37 80
Mot. Leroy-Somer	720	708
Océanic	72 80	72 50
Paris-Rhône	87 50	88
Piles Wonder	425	427
Radiologie	173	d180
SAFT. Acc. fixes	750	720
Schneider Radio	101 70	d101 70
S.I.N.T.R.A.	308	311 50
Carnaud	65 10	65 10
Cefilac	60	62 10
Davum	306	300
Escaut-Meuse	183	181 20
Fonderie précis.	33 30	34 60
Gueugnon (F. de)	98	100 50
Profilés Tubes Es.	42	42 10
Senelle-Maub.	82	81 80
Tissmétal	50	48
Vincey-Bourget	61	61
Huaron	101	101
Kinta	253	246
Mokta	.	113
Amrep G.	350	349
Antargaz	168	168
Hydroc. St-Denis	167	166
Labo Industrie	81	81 50
Lille-Bonnières-C	131	134
Omn. F. Pétr.	234 80	235
Oblig. Conv.	250	250
Shell française	..	58 20
Astral	60 30	62 10
Carbone-Lor.	97	95
Castaigne S.A.	312	310
Cochery		30
Delalande S.A.	493 10	490 10
Finalens	27	27
FIPP	44 10	44 10
(Ly) Gerland	242	242
Gevelot	342	230
Grande-Paroisse	98 50	98
Huiles G. et der.	85	82
Labaz	476	o476
Lorilleux-Lefranc	229	231
Novacel	123	126 10
Quartz et Silice	78 30	75 20
Ripolin-Georget	..	d 57 30
Rousselot S.A.	335 50	341
Soufre Réunies	229 30	229
Synthelabo	306	306
Thann et Mulh.	91	94 60
Agache-Willot	44 90	44 80
Fourmies-S.F.R.F	34 60	35
Lainière-Roubaix	50	43
Roudière	331	340
Saint Frères	19 20	22 10
[illegible]	14 60	15 15
M. Chambon	139	139
Delmas-Vieljeux	163	168
Messag. Marit.	26	27
Nat. Navigation	50	3 90
Navale Worms	102 50	102
Navigation Mixte	122	122
Saga	40	40
Transat. (Cie Gle)	46 50	46 50
C.G.I.A.P.	39 40	38 60
S.C.A.C.	93	93
Steco	250	250
Tr. C.I.T.R.A.M.	83	81
Transport Indust	108	105
(Li) Bagnol-Farj.	67	67
Bis S.A.	156	160
Blanzy-Ouest	d183	d183
La Brosse	d 91	d 93 70
Cigarettes Indo.	d166	166
Degremont	c116 50	120
Dong-Trieu	d135	d139
Duquesne-Purina	231	230 10
Ferrailles C.F.F.	345	340
Havas	c110	113 50
G. Magnant	65 40	
Novafer	191	194 50
Publicis	102 50	102
Sellier-Leblanc	c177	177
(Ly) Tan. Fr. Réun.	14	d 13 50
Brass. du Maroc		d240
Brass. Ouest-Afr.	88	91 80
Elf-Gabon	255	258
Min. et Métaux	c393	c410
C.E.C.A. 5 1/2 %	.	.
Emprunt Young	...	160
Nat. Nederlanden	..	97 50
Phoenix Assurance	10	10
Algemene Bank	460	464
Bco Pop. Español	270	275
B. N. Mexique		25 50
B. régl. intern.		4750
Bowring C.T.	2 10	2 30
Commerzbank	312	317
Deutsche Bank	539	549
Bowater	6	6
Bruxelles Lambert	...	214
Gén. Belgique	.	292
Rolinco	161 70	165
Robeco	257	258 70
Cavenham	4 50	4 50
Grand Metropolit.	3 05	3 15
Lyons (J.)	8 20	7 40
Goodyear	..	59 20
Pirelli	.	5 35
I.H.C.	54	54
Kubota	5 15	5 20
S.K.F.	c148	137
Pakhoed Holding	229	230
Femmes d'Aujour.	40 30	d 42
Marks Spencer	10 70	10 50
A.E.G.	104 80	105
E.M.I.	7 50	d 7
Hitachi	2	1 95
Honeywell Inc.	102	106
Matsushita	5 10	5 05
Otis Elevator	d116	120
Sperry Rand	128	128
Xerox Corp.	233	243
Arbed	c490	503
Cockerill-Ougrée	123	126
Finsider		1 75
Hoogovens	103	103 60
Mannesmann	400	390
Steel Cy of Can.	107	114
Thyss. c. 1 000	125	125
Blyvoor	50	54
De Beers (port)	10 85	11 10
De Beers p. cp.	14 90	15 20
General Mining	127	126
Hartebeest	131	130
Johannesburg	83	85
Middle Witwat	18 80	19 50
President Steyn	112	109
Stilfontein	28	27 20
Vaal Reefs	167 50	170 10
West Rand	25 60	26 90
Alcan Alum.	92 50	95
Cominco	.	116
Finoutremer	119 50	121
Minerais Resourc.	12 20	12 15
Noranda	132 30	132
Vieille Montagne	508	492
Am. Petrofina		125
British Petroleum	22	22
Gulf Oil Canada	106	107 50
Petrofina Canada	..	66
Shell fr. (port)		12 50
Akzo	68	69
Dart Industries	57	60
Foseco	6 85	6 60
Gevaert	134	135 10
Glaxo	21	21
Grace and Co.	.	105
Pfizer Inc.	145	145
Procter Gamble	367	357
Courtaulds		6
Est Asiatique	97	90 30
Canadian Pacif.	64	63 20
Wagons-Lits	..	70
Barlow-Rand	11 55	11 60
British Am. Tob.		17 10
Sued Allumettes		

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	...	1000
Cellulose Pin	161	153
Cyparex	265	260
Dofap		65
Ecco	310	316
Euratrep	1800	1760
Francarep	104 90	104
Intertechnique	122	125
Locatel	415	445
Métal Minière	d 58	60
Pronuptia	...	258
Sabl. Mor. Cor.	.	
Tranchant Electr.	..	40
Ufinex	...	107
Oce v. Grinten	..	..

OBLIG. ECHANG.

Valeur d'échange au 9.1

U. C. B.	
Val. de 2 actions, soit	692

SICAV

Plac. institut.	10426 36	10073 78
1re catégorie	9663 25*	5689 43

9/1	Emission frais inclus	Rachat net
Actanea	100 66	96 ..
Actions sélec.	124 97	119 30
Aedificandi	142 40	135 94
Agfimo	146 ..	141 29
A.L.T.O.	135 20	131 93
America-Valor	210 94	201 38
Assurances Plac.	100 92	96 34
Bourse-Investiss.	107 59	103 10
B.T.P. Valeurs	110 15	106 43
C.I.P.	220 85	210 68
Convertibles	101 13	96 59
Convertimmo	113 73	108 57
Drouot Invest.	126 14	120 42
Elysées-Valeurs	134 60	128 39
Epargne-Croiss.	396 81	378 52
Epargne-Inter	204 26	195 50
Epargne-Mobil.	136 91	130 70
Epargne-Oblig.	128 80	122 96
Epargne Revenu	247 35	236 13
Epargne Valeur	147 43	140 74
Foncier Investiss.	261 66	249 80
Fortune I	105 64	100 85
France-Croissance	108 04	103 14
France-Epargne	107 39	102 52
France-Garantie	199 10	195 20
France-Invest	111 14	106 10
Laffitte Rend.	113 84	108 65
Laffitte-Tokyo	109 66	104 71
Nouv. France-Obl.	242 20	231 22
France Placement	117 60	112 38
Gestion Rendem.	173 33	165 47
Gest. Sél. France	135 39	129 35
I.M.S.I.	127 30	121 61
Indo-Valeurs	132 91	126 88
Intercroissance	120 63	114 59
Intersélection	116 44	111 16
Livret portef.	163 54	156 13
Paribas Gestion	108 62	103 60
Pierre Investiss.	157 .	149 88
Rothschild-Exp.	214 19	204 48
Sélect-Croissance	433 17	413 62
Sélect. Mondiale	89 37	85 32
Sélection-Rend.	124 01	118 39
Sivafrance	134 62	128 52
Silvam	97 45	93 03
Silvarente	132 11	126 12
Silvinter	105 61	101 01
Sogepargne	242 28	231 29
Sogevar	256 69	244 10
Soleil-Investiss.	119 60	114 08
U.A.P. Investiss.	97 99	93 55
Unifoncier	272 43	260 55
Unijapon	116 66	110 41
Unisic	112 90	107 74
Worms Investiss.	190 26	181 63
9/1		
Credinter	113 09	107 96
Croissance-Imm.	120 63	115 16
Epargne-Unie	243 24	232 21
Euro-Croissance	119 28	113 88
Financière privée	282 68	269 87
Fructidor	127 47	121 69
Gestion Mobilière	157 47	150 33
Mondiale Invest.	161 22	153 91
Oblisem	115 60	110 36
Optima	118 94	113 16
Sicavimmo	157 82	150 66
S. I. Est.	304 03	250 24
Soginco	99 06	94 57
Soginter	322 25	307 64
Univalor	129 79	123 90
Valorem	124 77	119 11

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
551	4,50 % 1973	521	531 10	537 80	536 ..
980	C.N.E. 3 %	996 10	1009 20	1004	1003 ..
215	Afrique Occ.	231 50	230 50	231	218 10
298	Air Liquide	384 70	387	388 50	385
48	Als. Part. Ind.	57	57 95	57 95	57
63	Alsthom	71 50	72 80	74 60	75
2.	Antar P. Atl.	28	28	28 05	27 50
225	Applicat. gaz	249	243	250	250
338	Aquitaine	392	393 20	393 20	380 10
71	— (certif.)	72	71 30	72	70 05
152	Arjom.-Prioux	160	159 80	159 80	157
132	Aux. Entrepr.	183	183 10	183 10	180
187	Auxil. Navig.	189	190 50	190 50	189
66	Babc.-Fives	80 70	80	80 05	80
126	Bail.-Equip.	142 80	139	139	139
142	Bail-Invest.	155	149	149	151 60
140	B.C.T.	157 60	159	158	158
83	Bazar H.-V.	88	86 40	87 80	85
128	Béghin-Say	132	134	134	132
490	Bic	565	564	564	553
380	Bouygues	465	449 90	449 50	449
355	B.S.N.-G.D.	420	416	418	419
1400	Carrefour	1480	1543	1540	1543
1000	Casino	1080	1084	1080	1078
148	C.D.C.	167 50	189	174 50	178
140	Cetelem	144	143	145 10	140 30
210	Char. Réun.	189 90	196	196	193 70
19	Cadt. Comm.	72	72 50	72 10	72 10
200	Chiers	214	210	212	214 20
73	Chim. Rout.	85 10	83	88 50	86
67	Cim. Franç.	82 70	82 10	82 10	82 90
114	— (obl.)	108	108	108	107
1010	C.I.T. Alcatel	1159	1149	1150	1149
29	Citroën	29 30	29 30	29 35	29 10
137	Club Méditer.	165	166	168	165
285	C.M. Industr.	289 50	285	284	288
99	Coflmeg	102 40	101	101 10	99 55
82	Cofimer	68 40	67 95	67 80	67 50
325	Cie Bancaire	363	357	356	357
235	C.G.E.	274	269	273	271
135	C. Entrepr.	138	138	138 50	137
129	Cot.-Foucher	118 10	120	120	117 80
107	Cr. Com. Fr.	117 50	123 90	124	125
180	— (obl.)	155	165	156	151 90
315	Créd. Fonc.	333	339	338	339
133	C. F. Imm.	145 30	160 50	162 90	152
97	Créd. Indust.	108 70	115	115	113
265	Créd. Nat.	277	280	281	280
85	C. Nord U.P.	91 50	88 80	88 80	91 30
152	Creusot-Loire	183 80	163	163	162
121	C.S.F.	132	136 80	140	139
69	D.B.A.	71 20	70 80	71 50	70
157	Denain-N.-E.	164 80	163	163	163
66	Dollfus-Mieg.	62 10	62	62	63 10
490	Cie Gle Eaux	525	529	531	530
86	Electro-Méc.	103 50	107 90	108	107 90
173	Eng. Matra	182	194	194	197 80
137	E. I. Lefebvre	165	168 90	168 90	172
56	Esso S.A.F.	59 90	59 80	60 50	60
117	Euralrance	138	135	135	135 10
238	Europe n° 1	255	258 50	259 50	260
180	Ferodo	186	189 50	190	192 80
114	Fin. Paris P.B.	127 50	128 20	127 60	125 10
51	Fin. Un. Eur.	54	54 95	55	54
61	Fraissinet	51 90	51 90	51 90	51
80	Fr. Pétroles	85	83 90	84 50	83 90
20	— (Certific.)	20 70	20 80	20 95	20 50
81	Galeries Laf.	90	89	89	88
83	Gle d'entr.	97 50	99	99	98
189	Gle Fonderie	147	149	150	151 80
187	Générale Occ.	189	187 50	187 60	190
118	G. Tra. Mars.	141	146	146 50	148 70
380	Guyenne-Gas.	440	430	430	430
142	Hachette	138 80	140	141	139
220	Hutch.-Mapa	218	217 90	218 50	218
630	Inst. Mérieux	645	651	671	667
345	J. Borel Int.	432	435	436	443
72	Jeumont Ind.	87 50	88 40	88 60	88
62	Kali Ste Th.	66	66 20	66 20	65 50
53	Kléber-Col.	53 50	53 10	58 90	54
192	Lab. Bellon	228	236	240	240
135	Lafarge	149	152 50	152 30	152 60
235	— (obl.)	227 50	228	228	225
300	La Hénin	355	355	357	358 50
1440	Legrand	1520	1535	1534	1528
132	Locabail	157	152	152	150
110	Locafrance	138	138 50	137 50	140
193	Locindus	206	201 60	202 50	202 10
678	L'Oréal	750	741	741	741
2770	— obl. conv.	2734 10	2840	2840	2880 ..
380	Lyonn. Eaux	332	333 50	333 50	335
28	Mach. Bull	28 50	29 50	29 80	29 95
610	Mais. Phénix	675	690	694	698
160	Mar. Firminy	130	129 40	129 90	129 40
53	Mar. Ch. Réu.	56 20	56 30	56 30	55 20
1370	Mat. Téléph.	1541	1615	1615	1615
35	M.E.C.I.	36 90	37	37	37 70
122	Mét. Norm.	125	125	125	125
530	Michelin B	585	590	597	588
435	— oblig.	448	451	447	442
409	Moet-Hen.	427	428	435	434 80
171	Moulinex	194 50	208 60	205 50	201
435	Mumm	451	466	458	460
200	Nat. Invest.	208	209 ..	208	213
83	Nickel	84	82 60	83 60	82 85
98	Nobel-Bozel	82	80	91	90
28	Nord	30	29 90	29 85	29 70
81	Nouvel. Gal.	94 90	92 20	92 20	91 20
141	Olida-Caby	146	145	145	145
74	Opfi-Paribas	70 20	71 50	71 50	71 ..
88	Paris-France	120 30	120 20	120 20	120 20
120	Patern. S.A.	127 90	128	129	129
55	Pechelbronn	64 20	63 50	63 50	62 50
115	P.U.K.	123 20	123 50	122 60	124
67	Penarroya	65 10	62 20	64 50	61
184	Penhoët	223	233	234	236
370	Pernod	389	389 10	388	389 10
183	Perrier	116	118	118	119
30	Pétroles B.P.	32 50	31 80	31 80	32 30
138	Peugeot	138 80	148 10	142 50	142 60
266	— (obl.)	237 20	237 20	237 20	233 20
71	Pierre Auby	72 30	72 80	72 30	72 30
88	P.L.M.	100	100 50	100	99 50
280	Poclain	352	346	349	350
87	Pollet et Ch.	97 50	97 50	98 50	98 70
68	Pompey	81 90	81 70	81 75	82
89	P.M. Labinal	96 50	95 20	95 20	93 80
66	Prénatal	63 20	63 90	67 50	66
67	Presses Cité	87	87	87 50	87
188	Prétabail Si	215	206	206	207
105	Pricel	123	125	128 90	127 40
2.0	Primagaz	247	242	242	240 10
82	Printemps	84 20	81 50	82 50	82 80
225	Radar S.A.	239 50	237	239	241 70
380	— (obl.)	393	393	393 50	387
235	Radiotech.	263	271	274 50	273
85	Raffin. (Fse)	97 90	97 60	97 50	99 20
180	Raff. St-L.	183 60	182 20	182 20	178 60
330	Redoute	345	340	345	340
112	Rhône-Poul.	124 20	124	126	174 80
400	Ricard	411 ..	411	408	403 20
285	Rouss. Uclaf	244	249	254 50	256 50
495	Rue Impérial	502	502	502	500
87	Sacilor	91 20	91 20	91 50	90 05
350	Sagem	388	385	386	385
91	Saint-Gobain	107 10	106 40	107 30	107
380	S.A.T.	430	431	436	438
125	Saulnes	137 ..	137	136 50	139 70
119	Saunier-Duv.	125	126 20	125 20	125
158	Schneider	164	160	162 50	162
60	SCOA	62 50	63	63	62
99	Sefimeg	102	102	102	100
100	Selchimé	106	106	106	106
275	S.I.A.S.	288	280 10	283	285
235	Sign. E. El.	274	280	275	280
102	Simco	103	101	101	101
71	S.L.M.N.D.R.	72 70	73	73	73 40
1220	Sk. Rossignol	1321	1300	1315	1285
74	Sogerap	67 50	67 10	67 10	68 10
355	Sommer-All.	380	381	398	392
198	Suez	202 50	200	200 10	208
206	Talcs-Luz.	213	215	217	215 .
180	T.R.T.	210	208	210	203 90
700	Tél. Electr.	751	749	750	749
480	Tél. Ericss.	553	563	554	550
60	Terres Roug.	61 90	61 20	61 20	60 20
189	Thomson-Br.	131	133 90	134	133 90
139	U.I.S.	143 80	143 30	143 30	141 30
285	U.C.B.	312	302	308	296
156	Un. Fr. Banques	173	170	170	170
68	U.T.A.	63	63	63	61 80
93	Usinor	95 80	95	96 50	95
126	— (obl.)	116 50	116 20	116 10	113 90
130	Vallourec	137 90	137 ..	138	138 80
590	V. Clicquot-P.	591	586	592	586 .
588	Viniprix	609	618	620	610 ..
200	Amer. Tel.	202 20	203 80	203 80	207 80
21	Ang. Am. C.	20 45	20 55	20 55	20 95
226	Amgold	190	192	200	192
259	Astur Mines	248	248	248	246 .
285	B. Ottoman	211 80	212	211	216
225	BASF (Akt.)	240	242	241 50	246
188	Bayer	199 50	201	201	199
128	Buffelsfont.	116	117 20	119 ..	118 90
10	Charter	9 30	9 60	9 45	9 55
119	Chase Manh.	125	127 20	127 80	127 .
368	C.F. Fr.-Can.	378	356	364	362
11	De Beers (S)	10 90	11	11 35	11 10
225	Dome Mines	195	204	214	207
415	DuPont Nem.	416	432	429	425 .
380	East Kodak	284	290 50	289 50	292
71	East Rand	68 80	72	73	71
210	Ericsson	211 50	211 50	211	210
280	Exxon Corp.	296	298	292	291 50
151	Ford Motor	151 50	152	151 50	160
163	Free State	150	166 80	164	150 10
150	Gen. Electric	146 ..	151 80	151 60	151 80
144	Gen. Motors	152	156 .	152 40	158
23	Goldfields	20 80	21 10	21 30	20 60
45	* Harm. Gol.	40 70	41 90	42 80	41 30
210	Hoechst Akt.	212	212 50	212	211 80
13 50	Imp. Chem.	13 10	13 95	13 95	13 70
105	Imperial Oil	99 10	99 10	99 50	99 10
770	I.B.M.	725	737	737	734
91	Internickel	96	96 70	96 70	97
58	I.T.T.	67 20	68 20	68	68 30
155	Mob. Oil Co	160 50	157 70	157 70	160
3670	Nestlé	3584	4010	4010	4090
350	Norsk Hydro	361	364	369 ..	361
6	Olivetti	6 20	6 25	6 25	6 40
400	Petrofina	402	399	417 .	414
37	Philips	39 15	39 35	39 70	39 40
160	Prés. Brand	148 .	152 50	153 ..	151
210	Quilmès	215 20	225	222 50	221
205	* Randfont.	174 50	177 20	180	178 10
53	Rand. Selec.	50 80	50	50 50	50 90
112	Royal Dutch	112 20	113 80	113 20	113 60
9	Rio Tinto Zi	8 70	8 80	8 90	8 80
180	St-Helena	174	176	176	175
480	Schlumberger	463	469	467	461
14	Shell Tr. (S.)	12 80	13 40	13 40	13 20
410	Siemens A.G.	414 .	420 50	420 50	42.
24	Sony	25 80	25 20	25 20	25 20
10	Tanganyika	10	10 20	10 20	10 40
140	Unilever	148 20	151	152	152
30	Union Corp.	25 60	27 30	28 35	27
130	U. Min. 1-10	136 10	136 .	137	134 80
280	West Drief.	256	255	252	258
136	West Deep	114 .	116	119 ..	116 50
225	West Hold.	204	212 20	212 ..	212 20
4	Zambia Cop.	3 90	3 95	3 95	4

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 400	4 395	4 38
Canada ($ can. 1)	4 434	4 417	4 40
Allemagne (100 DM)	185 100	184 600	184 ..
Belgique (100 fr.)	12 367	12 355	12 22
Danemark (100 krd.)	78 070	78 ...	77 25
Espagne (100 pes.)	7 840	7 810	7 53
Grande-Bretagne (£ 1)	10 359	10 340	10 32
Italie (100 lires)	0 683	0 682	0 667
Norvège (100 krn.)	85 870	85 570	86 .
Pays-Bas (100 fl.)	178 725	178 650	177 50
Portugal (100 esc.)	18 120	18 110	18
Suède (100 krs.)	108 900	108 850	105 50
Suisse (100 fr.)	173 500	172 900	173 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/1
Or fin (kilo en barre)	25100	26300
Or fin (kilo en lingot)	25145	26150
Pièce française (20 fr.)	265 70	274 70
Pièce française (10 fr.)	188	192 60
Pièce suisse (20 fr.)	268 50	275
Union latine (20 fr.)	250 50	258 10
Souverain	255 50	259 50
Pièce de 20 dollars	1258	1278 .
Pièce de 10 dollars	630	685
Pièce de 5 dollars	470 10	470 50
Pièce de 50 pesos	1028	1050
Pièce de 10 florins	248 .	255 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

POUR M. SADATE

La constitution d'un front arabe unique et une entente soviéto-américaine conditionnent la participation de l'Égypte à la conférence de Genève

Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Ygal Allon — qui est attendu le 15 janvier prochain à Washington — a déclaré, jeudi 9 janvier, avant son départ pour les Etats-Unis, qu'il n'emportait avec lui « *aucun plan de retrait dans le Sinaï* ». Il a ajouté : « *Je n'ai pas demandé au gouvernement israélien de faire des propositions supplémentaires, parce que jusqu'à présent nous n'avons reçu aucune réponse à celles que nous avons présentées à M. Kissinger en décembre, et qui ont été transmises au Caire. Au cours de mon dernier voyage à Washington, j'avais clairement indiqué que nous ne nous retirerions pas des cols de Mitla et de Gidi dans le Sinaï dans le cadre d'un nouvel accord provisoire avec l'Egypte.* »

M. Allon a réaffirmé qu'alors « *aucune carte n'avait été présentée, aucune frontière proposée* ».

De Tel-Aviv, on annonce qu'Israël a demandé officiellement mercredi aux Etats-Unis de lui accorder une aide économique. Selon la radio israélienne, l'aide américaine sollicitée devrait atteindre 2,5 milliards de dollars dont 1,5 au titre de l'aide militaire.

Selon le journal koweïtien *Al Qabas*, le président Sadate se rendrait en *visite officielle aux* Etats-Unis à la fin du mois de janvier. C'est Mme Sadate, épouse du chef de l'Etat égyptien, qui l'aurait annoncé au cours d'une interview accordée au correspondant du quotidien au Caire.

Dans la deuxième partie de son interview au journal *Al Nahar* publiée jeudi à Beyrouth, le président égyptien réaffirme sa confiance dans les Etats-Unis, seul pays capable d'exercer des pressions sur Israël, encore que les déclarations de M. Kissinger à *Business Week*, jugées par lui « *regrettables* », aient entraîné une correspondance entre lui et le secrétaire d'Etat américain. M. Sadate déclare ensuite qu'il voit deux conditions au succès de la conférence de Genève, seul forum où, selon lui, la paix peut être conclue. « *La première condition est que nous nous rendions à Genève en tant que front arabe unique, sans aucune contradiction, de sorte que nous ne permettions pas à Israël de les exploiter. Je fais en particulier allusion aux contradictions entre la Jordanie et la résistance palestinienne. La deuxième condition est l'entente des deux pays qui la parrainent, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.* » L'Egypte pourrait concevoir que la prochaine étape, qui devra être transitoire, prenne la forme d'un repli sur les trois fronts de manière à dégager la voie à la reprise des pourparlers de Genève.

Enfin, dans les milieux autorisés français, on se montre surpris des déclarations du chef du gouvernement israélien, publiées le 8 janvier par *le Figaro*, sur la politique française au Proche-Orient. La France — dit-on dans les mêmes milieux — n'a nullement l'intention — contrairement à ce qu'indique M. Rabin — de « *mener une politique de superpuissance au Proche-Orient* ». Elle ne cherche à intervenir ni à la conférence de Genève ni dans les pourparlers conduits par M. Kissinger, ni à jouer un rôle de médiation quelconque. Des explications en ce sens seront fournies au gouvernement de Jérusalem.

Dans son interview au « Monde »

LE DOCTEUR NAHUM GOLDMANN S'EST EXPRIMÉ A TITRE PERSONNEL

Le Dr Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial, nous a adressé la lettre suivante :

Pour éviter tout malentendu qui pourrait résulter du titre-annonce en première page de votre journal du 9 janvier, concernant mon interview avec M. Eric Rouleau (publié en page 5), je tiens à déclarer que les opinions exprimées dans cet entretien sont entièrement personnelles et ne représentent en aucune façon la position du Congrès juif mondial.

Le Congrès juif mondial, qui réunit des organisations représentatives juives du monde entier et presque la totalité des partis israéliens et les tendances les plus diverses en ce qui concerne la politique israélienne, a toujours pris la position suivante — comme d'ailleurs la plupart des organisations juives partout — et avec mon plein assentiment : quelle que soit l'opinion individuelle ou collective à l'égard des décisions du gouvernement israélien, il appartient à l'Etat souverain et démocratique d'Israël de décider exclusivement la ligne de sa politique et, d'autre part, il est de l'obligation morale du Congrès juif mondial d'appuyer dans son *action, et sans réserves, l'attitude* du gouvernement d'Israël.

En même temps, j'ai toujours affirmé le droit de chaque juif et surtout de chaque citoyen israélien — j'en suis un — d'exprimer librement ses pensées et ses critiques concernant la politique israélienne.

En raison de la situation au Vietnam

LES TROUPES AMÉRICAINES D'OKINAWA SERAIENT EN ÉTAT D'ALERTE

Naha (Okinawa) (*A.F.P.*). — Le quotidien japonais *Mainichi*, citant des sources militaires américaines d'Okinawa, révèle jeudi 9 janvier que le 3e corps de « marines » basé dans l'île a été placé en état d'alerte depuis le 6 janvier, en raison de la situation militaire au Vietnam du Sud.

Les 4e et 9e régiments, précise le journal, ont été placés en « *alerte de quatre heures* » et doivent être prêts au combat dans ce délai.

Réclamant une amélioration des équipements hospitaliers

Des employés de l'hospice d'Ivry et des élus municipaux ont manifesté à l'Élysée

Une trentaine d'employés de l'hospice d'Ivry, avec à leur tête le maire communiste de cette ville et un conseiller général, ont manifesté, mercredi 8 janvier, dans la cour de l'Elysée, au moment même où se tenait le conseil des ministres. (*Le Monde* du 8 janvier.) Après la visite impromptu de M. Giscard d'Estaing, le 1er janvier, à l'hospice d'Ivry, où il déjeuna en compagnie de personnes âgées, les manifestants entendaient présenter au président de la République leurs revendications sur l'amélioration des équipements hospitaliers et du statut des infirmières.

Reçue brièvement par le chef de cabinet de M. Giscard d'Estaing, l'importante « délégation » a quitté, sans heurt, le palais présidentiel après l'arrivée d'une quarantaine de gardiens de la paix.

Après avoir noté que les employés de l'hospice et les élus municipaux n'avaient pas pu avoir de véritable entretien, un délégué C.G.T. a annoncé qu'une opération « portes ouvertes » aurait lieu à l'hospice d'Ivry.

« L'HUMANITÉ » : M. Giscard d'Estaing n'aime pas les visiteurs inattendus.

L'Humanité de ce jeudi 9 janvier accorde une large place à la manifestation organisée mercredi matin sur le perron de l'Elysée par une délégation de l'hospice d'Ivry (*le Monde* du 9 janvier). L'organe central du P.C.F. titre en première page sur quatre colonnes : « *M. Giscard d'Estaing n'aime pas les visiteurs inattendus : il fait refouler par la police les hospitaliers d'Ivry.* »

Sous le titre « *Deux visites* », Nelly Feld écrit d'autre part : « *En se présentant hier à l'Elysée, les hospitaliers d'Ivry ont rendu à M. Giscard d'Estaing sa visite du Jour de l'An. Le président de la République les avait soigneusement évités le 1er janvier. Déjeunant spectaculairement avec quelques pensionnaires valides, il était peu soucieux de s'entendre dire que les grabataires n'étaient pas l'objet, faute de personnel, de toute la sollicitude désirable. Et quelques fleurs sur les tables lui donnaient sans doute bonne conscience quant à la vétusté de locaux dont l'absence de crédits a stoppé la rénovation. En venant faubourg Saint-Honoré, la délégation de l'hospice d'Ivry a porté sur la place publique un problème que le pouvoir voudrait escamoter à coup d'exhibitions démagogiques et de paroles doucereuses.* »

Le numéro du « Monde » daté 9 janvier 1975 a été tiré à 566 278 exemplaires.

De passage à Paris

M. MARIO SOARÈS A INFORMÉ M. GISCARD D'ESTAING DE LA SITUATION POLITIQUE AU PORTUGAL

L'escale parisienne de M. Mario Soarès, ministre portugais des affaires étrangères, n'était pas au programme d'un voyage intercontinental dont la dernière étape devait être Zagreb. De source portugaise, on a précisé que c'est sur invitation téléphonique du Quai d'Orsay que M. Soarès s'est rendu à Paris, mercredi 8 janvier, pour y rencontrer le président Giscard d'Estaing, tandis que l'entourage du ministre regagnait directement Lisbonne. M. Soarès s'est envolé dans la matinée de jeudi pour la capitale portugaise.

La visite de M. Soarès à l'Elysée, mercredi après-midi, a duré environ une heure. Le ministre portugais s'est entretenu avec le président français en présence de M. Jean Sauvagnargues. En quittant le palais présidentiel, M. Soarès a répondu aux questions des journalistes qui l'attendaient. Il s'est félicité de sa « *très bonne conversation* » avec M. Giscard d'Estaing, qui l'a chargé de transmettre au président du Portugal une invitation à venir en France. Il a informé son interlocuteur des « *progrès de la politique de décolonisation au Portugal et de ceux de l'institutionnalisation de la démocratie dans ce pays* ».

De son côté, le président Giscard d'Estaing, selon son visiteur, « *a fait l'éloge des travailleurs portugais immigrés en France* », paroles qui ont beaucoup touché M. Soarès, lequel considère l'hôte de l'Elysée comme « *une très grande personnalité et un très grand ami du Portugal* ».

S'exprimant également sur l'évolution intérieure de son pays, M. Soarès a relevé pour la contredire la déclaration faite le 4 janvier par le général Spinola, redoutant la prise du pouvoir par une « *petite minorité* ». « *Nous sommes sortis d'une dictature qui a duré quarante-huit ans*, a dit M. Soarès, *et personne au Portugal ne peut revenir à un tel régime.* »

Nous croyons savoir qu'au cours de sa conversion avec M. Giscard d'Estaing M. Soarès a longuement fait état des problèmes que posent, dans la perspective des élections au printemps, la rivalité et les divergences entre le parti socialiste et le parti communiste.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES VALLÉES D'ANDORRE REFUSE L'APPLICATION DU DÉCRET PRIS PAR LES CO-PRINCES

Le conseil général des Vallées d'Andorre s'est réuni mercredi 8 janvier pour définir son attitude en présence du décret signé conjointement le 3 janvier par les viguiers des coprinces français et épiscopal concernant le statut des résidents étrangers (*le Monde* du 9 janvier) Le conseil a publié en fin d'après-midi un communiqué dans lequel il refuse l'application du décret. Voté à l'unanimité, ce texte déclare :

1) Le décret du 3 janvier outrepasse la compétence et la juridiction que la loi et la coutume attribuent aux viguiers ;

2) Les conditions de résidence en Andorre sont de compétence administrative, et, en conséquence, le conseil général s'oppose à l'application du décret ;

3) Sera nommée une commission composée du syndic, du vice-syndic et des conseillers majeurs pour rencontrer les viguiers, afin de tenter de trouver une solution à ce grave problème de l'immigration et de la résidence des étrangers, solution qui tienne compte des compétences respectives des juridictions.

Ce troisième paragraphe fait apparaître le point de vue de la tendance la plus modérée du conseil. Une autre tendance plus dure estimait que la publication du décret constituait un véritable « coup d'Etat », tenant compte que les résidents étrangers constituent les quatre cinquièmes de la population d'Andorre.

LÉGÈRE REMONTÉE DU DOLLAR APRÈS LES MESURES DE SOUTIEN PRISES PAR LA SUISSE

Le dollar s'est légèrement redressé jeudi matin sur les marchés des changes : il valait, à Paris, 4,40 1/2 F contre 4,39 F et, à Francfort, 2,39 DM contre 2,38 1/2 DM. C'est à Zurich que le redressement a été le plus net, le cours du dollar ressortant à 2,57 francs suisses contre 2,56 francs suisses.

Ce redressement est dû aux propos de M. Leutwiller, président du directoire de la Banque nationale suisse, selon lesquels cette dernière pourrait consacrer jusqu'à 1,5 milliard de francs suisses (600 millions de dollars) au soutien de la monnaie américaine. Ce montant correspond à l'accroissement souhaité pour 1975 de la masse monétaire helvétique, soit 6 %. M. Leutwiller a précisé que la Banque nationale helvétique avait, depuis lundi acquis 70 millions de dollars à titre de soutien.

De plus, elle a pris un certain nombre de mesures destinées à freiner l'afflux des capitaux étrangers. Les achats à terme de francs suisses par les non-résidents seront réduits de 50 % pour ceux d'une durée inférieure à dix jours et de 10 % au-delà de ce délai. Il s'agit d'empêcher les spéculateurs de tourner les dispositions interdisant de rémunérer les capitaux étrangers et instituant un intérêt négatif de 3 % par trimestre.

TED LAPIDUS
SAINT - HONORÉ
Femme SOLDES Homme
23, FAUBOURG SAINT-HONORÉ

LE VILLAGE SUISSE
Antiquités - Décoration - Curiosités
Plus de 100 marchands
Ouvert tous les jours de 10 à 19 heures même le dimanche - sauf mardi et mercredi
78, Avenue de Suffren et 54, Avenue de la Motte Piquet
PARIS - XVe

TED LAPIDUS
soldes
femme et homme
37, avenue PIERRE 1er de SERBIE - PARIS 8ème
6, place VICTOR HUGO - PARIS 16ème
1, place ST-GERMAIN des PRÉS - PARIS 6ème
Pierre Lichau OKA

Pour vos vacances d'hiver louez une voiture chez Europcar : 645.21.25.

LATREILLE
LE SPECIALISTE DU TRES BEAU VÊTEMENT
SOLDES ANNUELS
QUALITÉS IRRÉPROCHABLES
PRIX EXCEPTIONNELS
62, R. St-ANDRÉ-des-ARTS - 6e
PARKING ATTENANT A NOS MAGASINS

les plages-jardins de Nabeul et Hammamet:
VOS VACANCES CET HIVER EN TUNISIE
Le Cap Bon, c'est la Tunisie verte des vergers, des palmeraies, des jardins aux senteurs de jasmin.
Des plages blondes, des stations animées et accueillantes. GRANDES VACANCES vous propose deux séjours soleil à Hammamet et à Nabeul.
8 jours Paris/Paris à partir de ......885 F
GRANDES VACANCES
1, rue du Louvre, Paris 1er
260.34.35
Pour recevoir notre brochure vacances en TUNISIE, renvoyez ce bon après l'avoir rempli. Lic 736 A
Nom ....
Adresse ....
.... M 31
En collaboration avec l'Office National du tourisme Tunisien

JACQUES DEBRAY
TAILLEUR
SOLDES
en prêt-à-porter
Costumes et Pardessus 650 F
Vestes 400 F - Pantalons 130 F
51, bd Malesherbes. - ANJ. 15-41.
fermé lundi

DAIM style
spécialiste du vêtement de peau H. et F.
SOLDES
réparat. transform. nettoyage
8, pl. des Victoires - Paris - 260.95.13

Les 8,9,10,11 janvier 1975
Francesco Smalto solde ses vestes en lambswool
Francesco Smalto solde ses pardessus en poil de chameau
Francesco Smalto solde ses pulls en cashmere
Francesco Smalto solde ses chemises en voile suisse
et naturellement... ses costumes
Francesco Smalto ne solde pas n'importe quoi.
francesco smalto
44 rue François 1er
5 Place Victor Hugo
Centre Maine-Montparnasse
Paris

هكذا من الأصل